

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Commission ressources et dialogue social

Budget primitif 2023

19. Budget primitif 2023 - autorisations de programme du budget principal
20. Budget primitif 2023 - budget principal
21. Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2023
22. Etat de la dette et les perspectives 2023
23. Autorisations de programme et budget primitif 2023 - budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses
24. Autorisation de programme et budget primitif 2023 - budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
25. Autorisation de programme et Budget primitif 2023 - budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
26. Budget primitif 2023 - budget annexe de la Structure accueil enfance
27. Budget primitif 2023 - Opérations sur les comptes : apurement du compte 1069 en vue du passage en nomenclature M57
29. Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses sur le budget 2023

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023

Budget primitif 2023 : autorisations de programme du budget principal

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le vote des autorisations de programme au titre de l'exercice 2023 et leurs individualisations partielles.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations les propositions d'autorisations de programme (AP) dans le cadre du projet de budget primitif 2023 du Département.

Conformément au règlement budgétaire et financier du 22 décembre 2017, ce rapport propose une présentation par mission et programme des engagements et fournit en annexe la répartition prévisionnelle des crédits de paiement sur les quatre prochains exercices et au-delà de 2025.

Le renouvellement des enveloppes financières pour les interventions récurrentes sur le patrimoine départemental (AP récurrentes) est effectué tous les 5 ans. L'exercice 2023 est concerné par le renouvellement d'enveloppes de financement notamment sur les collèges et les bâtiments administratifs et sociaux, conformément au cycle.

Le cas des travaux routiers est particulier avec un renouvellement chaque année des enveloppes pour ces programmations récurrentes, du fait d'une consommation rapide.

Les propositions d'inscriptions d'autorisations de programme pour 2023 s'élèvent à 90,62 M€ dont 64,2 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 26,4 M€ pour les subventions d'investissement.

1. Budget principal – Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :

1.1 Autorisations de programme 2023 relatives aux équipements départementaux

Les AP relatives aux équipements départementaux pour 2023 s'élèvent à 64,22 M€, en hausse par rapport à 2022 (+ 14,24 M€), du fait du cycle de renouvellement sur les programmations récurrentes (AP récurrentes).

La **mission éducation** s'élève à 18,97 M€, et se décompose selon les programmations suivantes :

- le renouvellement des équipements des collèges pour 5,4 M€ dont 3 M€ pour le matériel informatique et 2,4 M€ pour le mobilier
- la maîtrise de l'énergie avec les installations thermiques dans les collèges pour 4,9 M€ dont la rénovation thermique du collège Victor Hugo à Narbonne (1,5 M€),
- divers travaux de restructuration de locaux pour 3,45 M€
- la maintenance corrective dans les collèges pour 1,8 M€
- l'équipement des cuisines pour 1,2 M€
- la réfection des réseaux informatiques pour 0,75 M€
- les travaux de sécurisation dans les collèges pour 0,63 M€

La **mission culture et patrimoine** s'élève à 1,50 M€, comprenant le développement des collections de la bibliothèque départementale (0,91 M€), l'acquisition de matériels pour les spectacles (0,06 M€) et les équipements nécessaires à la conservation des documents des archives départementales (0,51 M€).

La **mission sport jeunesse** : le montant d'AP s'élève à 0,47 M€ et s'adresse aux études pour la voie verte (0,10 M€), les travaux d'entretien sur les sentiers départementaux (0,35 M€) et l'acquisition de matériel sportif (0,02 M€).

Les AP dédiées à la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 2,18 M€ dont 1,89 M€ pour l'entretien des espaces naturels sensibles et 0,20 M€ pour les pépinières départementales.

La **mission aménagement et attractivité du territoire** requiert une autorisation de programme d'un montant de 0,5 M€ pour les opérations d'aménagements fonciers (remembrement foncier et réhabilitation des friches).

Sur la **mission réseau routier et mobilité**, les AP demandées s'élèvent à 32,05 M€. La programmation des travaux en matière d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation des chaussées et des dépendances) se chiffre à 29,05 M€.

Notre segmentation budgétaire s'enrichit cette année d'un nouveau programme dédié aux mobilités durables et rattaché à la mission réseau routier et mobilité. Une enveloppe de 3 M€ est allouée à ce programme pour financer des aménagements de bandes cyclables sur les routes départementales.

Les enveloppes proposées pour la **mission administration générale** s'élèvent à 8,50 M€ (AP récurrentes). Elles se concentrent pour l'essentiel sur le programme immobilier (8,2 M€) avec 5,12 M€ pour les travaux d'entretien et de grosses réparations sur les bâtiments

hors collèges et 3,08 M€ pour les véhicules, mobiliers et équipements divers nécessaires à l'activité des services.

La **mission pilotage et coordination** s'élève à 0,05 M€ et concerne les développements sur le site internet du Département de l'Aude.

L'ensemble des AP 2023 fait l'objet d'une individualisation concomitante dès le vote du budget, pour un montant de 64,22 M€.

	AP 2023	BP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
D Education	18,97	3,03	5,21	4,21	4,02	2,50	0,00
D1 - Collèges	18,97	3,03	5,21	4,21	4,02	2,50	0,00
E Culture et patrimoine	1,50	0,32	0,30	0,29	0,29	0,30	0,00
E1 - Développement culturel	0,99	0,22	0,20	0,19	0,19	0,19	0,00
E3 - Archives	0,51	0,10	0,10	0,10	0,10	0,11	0,00
F Sport Jeunesse	0,47	0,09	0,10	0,09	0,09	0,09	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	0,47	0,09	0,10	0,09	0,09	0,09	0,00
G Environnement et prévention des risques	2,18	0,30	0,47	0,46	0,47	0,46	0,03
G1 - Eau	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	2,09	0,21	0,47	0,46	0,47	0,46	0,03
G4 - Sécurité civile	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	0,50	0,07	0,10	0,10	0,13	0,10	0,00
H5 - Agriculture et pêche	0,50	0,07	0,10	0,10	0,13	0,10	0,00
I Réseau routier et mobilité	32,05	0,70	20,45	5,35	3,05	0,70	1,80
I1 - Routes	29,05	0,20	19,70	4,60	2,30	0,70	1,55
I3 - Mobilités durables	3,00	0,50	0,75	0,75	0,75	0,00	0,25
K Administration générale	8,50	1,20	1,73	1,79	1,81	1,91	0,07
K3 - Système Information et télécommunications	0,30	0,05	0,00	0,06	0,06	0,06	0,07
K4 - Logistique et patrimoine	8,20	1,15	1,73	1,73	1,74	1,85	0,00
L Pilotage et coordination	0,05	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	0,05	0,03	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	64,22	5,73	28,38	12,30	9,86	6,06	1,90

1.2 Réduction des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux

Lorsque la réalisation financière des programmes est inférieure aux inscriptions de crédits, il est nécessaire de pratiquer une diminution d'AP sans pour autant clôturer ces dernières. La diminution des AP est à prononcer pour un montant de 25,83 M€, sur les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous :

	AP Initiale	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP <2028
D Education	58,83	-10,11	48,72	41,68	5,91	0,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20
D1 - Collèges	58,83	-10,11	48,72	41,68	5,91	0,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20
E Culture et patrimoine	0,08	-0,04	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E3 - Archives	0,08	-0,04	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	0,12	-0,07	0,05	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G4 - Sécurité civile	0,12	-0,07	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	178,27	-12,91	165,36	147,61	7,08	4,38	2,46	0,00	0,00	1,25	2,58
I1 - Routes	178,27	-12,91	165,36	147,61	7,08	4,38	2,46	0,00	0,00	1,25	2,58
K Administration générale	7,84	-2,70	5,14	4,57	0,52	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	7,84	-2,70	5,14	4,57	0,52	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	245,13	-25,83	219,31	193,94	13,52	5,36	2,46	0,00	0,00	1,25	2,78

Les missions concernées par les réductions d'AP sont la mission éducation pour un montant de 10,11 M€, la mission culture et patrimoine pour 0,04 M€, la mission environnement et prévention des risques pour 0,07 M€ la mission réseau routier et mobilité pour 12,91 M€ et la mission administration générale pour 2,70 M€.

Le détail de ces ajustements est donné dans les annexes 5 et 6.

2. Autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement

Les AP relatives aux subventions d'équipement pour 2023 s'élèvent à 26,40 M€.

Les AP de la **mission action sociale et insertion**, d'un montant de 1,21 M€, seront consacrées au programme logement avec l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux, le soutien au programme d'intérêt général (PIG) du Grand Narbonne relatif à la précarité énergétique et à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Carcassonne.

La **mission autonomie** financera des programmes d'habitats collectifs des personnes âgées (0,46 M€) suite à des appels à manifestation d'intérêt lancés par le Département.

Les AP de la **mission culture et patrimoine**, d'un montant de 1,15 M€, sont destinées à financer les travaux de restauration, mise en valeur et amélioration de la qualité de l'offre d'accueil des sites pôles du Pays Cathare (0,88 M€) avec une part spécifique pour l'opération Grand Site de la Cité de Carcassonne (0,27 M€).

Les AP de la **mission sport jeunesse** s'élèvent à 0,1 M€ et sont destinées au financement des itinéraires de randonnées.

Les AP de la **mission environnement et prévention des risques** s'élèvent à 7,53 M€. Un montant de 5,7 M€ est consacré au programme eau avec 3,5 M€ pour financer les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement et 2,2 M€ pour la prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Le programme espaces naturels s'élève à 0,97 M€ répartis entre le soutien aux parcs naturels régionaux (0,46 M€ dont 0,3 M€ pour la Maison du Parc Corbières Fenouillèdes), la stratégie pour la biodiversité (0,43 M€) et les financements à l'entente interdépartementale pour la démostriction (0,08 M€). Enfin, le programme sécurité civile se porte à 0,86 M€ d'AP dont 0,65 M€ pour le financement de la caserne de Limoux et 0,19 M€ pour la modernisation du dispositif Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** est le poste majoritaire des subventions. Le montant des AP prévues pour 2023 est de 15,76 M€.

Les enveloppes relatives à l'accompagnement des territoires (10,53 M€) renouvellement l'implication du Département dans les investissements communaux et intercommunaux en matière d'équipements publics (9,5 M€ pour les cœurs de village, les équipements scolaires, culturels ou sportifs et 1 M€ pour le financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) mais aussi dans la lutte contre la désertification médicale (0,03 M€). Le programme agriculture et pêche (4,04 M€) comprend les financements relatifs aux projets d'hydraulique agricole pour 3,44 M€ (1,5 M€ pour l'irrigation collective, 1,5 M€ pour le projet Aqua Domitia et 0,4 M€ pour les concessions hydrauliques départementales), le soutien aux CUMA et au développement des circuits de proximité pour 0,59 M€. Enfin, une AP de 1,19 M€ sera consacrée au financement de la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes suite aux inondations d'octobre 2018. Sur ce dernier point, il s'agit de renouveler l'engagement financier des années précédentes mais qui est tombé en caducité, du fait des difficultés rencontrées sur l'opération.

Enfin, la **mission réseau routier et mobilité** est concernée par une AP de 0,2 M€ pour accompagner les projets cyclables des communes et EPCI. Cette enveloppe est retracée sur le nouveau programme dédié aux mobilités durables.

Dans le cadre de cette session, un montant de 540 000 € d'AP 2023 fait l'objet d'une individualisation conformément à l'annexe 4, soit une AP de 80 000 € pour le programme G2 espaces naturels, de 20 000 € pour le programme G4 sécurité civile et de 440 000€ pour le programme H5 agriculture et pêche.

	AP 2023	BP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
B Action sociale et insertion	1,21	0,04	0,32	0,33	0,32	0,19	0,01
B4 Logement	1,21	0,04	0,32	0,33	0,32	0,19	0,01
C Autonomie	0,46	0,09	0,22	0,15	0,00	0,00	0,00
C1 Personnes âgées	0,46	0,09	0,22	0,15	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1,15	0,09	0,56	0,35	0,15	0,00	0,00
E2 Sites culturels	1,15	0,09	0,56	0,35	0,15	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	0,10	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 Sport et activités de pleine nature	0,10	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	7,53	0,84	1,68	2,20	1,65	0,96	0,20
G1 Eau	5,70	0,30	1,27	1,94	1,59	0,40	0,20
G2 Espaces naturels	0,97	0,33	0,38	0,23	0,03	0,00	0,00
G4 Sécurité civile	0,86	0,21	0,03	0,03	0,03	0,56	0,00
H Aménagement et attractivité du territoire	15,76	1,71	2,91	3,89	3,23	2,07	1,95
H2 Accompagnement des territoires	10,53	0,63	1,90	2,40	2,08	1,57	1,95
H5 Agriculture et pêche	4,04	0,72	0,41	1,25	1,15	0,50	0,00
H6 Inondations	1,19	0,36	0,60	0,24	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	0,20	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	0,20	0,00	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00
Total général	26,40	2,82	5,83	7,02	5,35	3,22	2,16

LA PROPOSITION :

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- voter les autorisations de programme 2023 avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2) pour un montant de 90,62 M€ dont 64,2 M€ pour les équipements départementaux et 26,4 M€ pour les subventions d'équipement,
- procéder à l'individualisation des AP relatives aux équipements départementaux à hauteur de 64 215 462,43 €, telles que présentées en annexe 3,
- procéder à l'individualisation des AP relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 540 000 €, telles que présentées en annexe 4,
- procéder à la désindividualisation des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux (annexe 5) et à leur réduction (annexe 6) pour un montant de 25,83 M€.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif 2023 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP 2023	BP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
D Education	18 969 000,00	3 026 836,55	5 205 000,00	4 219 000,00	4 015 000,00	2 503 163,45	0,00
D1 - Collèges	18 969 000,00	3 026 836,55	5 205 000,00	4 219 000,00	4 015 000,00	2 503 163,45	0,00
E Culture et patrimoine	1 502 000,00	316 922,00	302 400,00	292 400,00	292 400,00	297 878,00	0,00
E1 - Développement culturel	990 000,00	220 000,00	200 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00	0,00
E3 - Archives	512 000,00	96 922,00	102 400,00	102 400,00	102 400,00	107 878,00	0,00
F Sport Jeunesse	465 000,00	88 379,38	97 620,62	93 000,00	93 000,00	93 000,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	465 000,00	88 379,38	97 620,62	93 000,00	93 000,00	93 000,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	2 179 962,43	295 370,43	468 592,00	459 000,00	471 000,00	461 000,00	25 000,00
G1 - Eau	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	2 093 962,43	211 962,43	466 000,00	459 000,00	471 000,00	461 000,00	25 000,00
G4 - Sécurité civile	6 000,00	3 408,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	500 000,00	68 484,00	100 000,00	100 000,00	131 516,00	100 000,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	500 000,00	68 484,00	100 000,00	100 000,00	131 516,00	100 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	32 050 000,00	700 000,00	20 450 000,00	5 350 000,00	3 050 000,00	700 000,00	1 800 000,00
I1 - Routes	29 050 000,00	200 000,00	19 700 000,00	4 600 000,00	2 300 000,00	700 000,00	1 550 000,00
I3 - Mobilités douces	3 000 000,00	500 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	250 000,00
K Administration générale	8 499 500,00	1 204 293,30	1 726 500,00	1 786 500,00	1 805 500,00	1 906 706,70	70 000,00
K3 - Système Information et télécommunications	300 000,00	50 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	70 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	8 199 500,00	1 154 293,30	1 726 500,00	1 726 500,00	1 745 500,00	1 846 706,70	0,00
L Pilotage et coordination	50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	64 215 462,43	5 725 285,66	28 375 112,62	12 299 900,00	9 858 416,00	6 061 748,15	1 895 000,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2023 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2023	BP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
B Action sociale et insertion	1 206 750,00	40 000,00	325 000,00	330 000,00	320 000,00	186 750,00	5 000,00
B4 Logement	1 206 750,00	40 000,00	325 000,00	330 000,00	320 000,00	186 750,00	5 000,00
C Autonomie	460 000,00	90 000,00	220 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
C1 Personnes âgées	460 000,00	90 000,00	220 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 150 000,00	89 000,00	557 000,00	354 000,00	150 000,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	1 150 000,00	89 000,00	557 000,00	354 000,00	150 000,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	100 000,00	54 993,45	45 006,55	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 Sport et activités de pleine nature	100 000,00	54 993,45	45 006,55	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	7 527 500,00	837 500,00	1 680 109,73	2 196 531,37	1 648 959,34	964 399,56	200 000,00
G1 Eau	5 700 000,00	300 000,00	1 270 000,00	1 940 000,00	1 590 000,00	400 000,00	200 000,00
G2 Espaces naturels	970 000,00	330 000,00	382 000,00	228 000,00	30 000,00	0,00	0,00
G4 Sécurité civile	857 500,00	207 500,00	28 109,73	28 531,37	28 959,34	564 399,56	0,00
H Aménagement et attractivité du territoire	15 755 000,00	1 707 042,40	2 909 957,60	3 888 000,00	3 230 000,00	2 070 000,00	1 950 000,00
H2 Accompagnement des territoires	10 530 000,00	630 000,00	1 900 000,00	2 400 000,00	2 080 000,00	1 570 000,00	1 950 000,00
H5 Agriculture et pêche	4 035 000,00	720 042,40	414 957,60	1 250 000,00	1 150 000,00	500 000,00	0,00
H6 Inondations	1 190 000,00	357 000,00	595 000,00	238 000,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général	26 399 250,00	2 818 535,85	5 837 073,88	7 018 531,37	5 348 959,34	3 221 149,56	2 155 000,00

ANNEXE 3 – Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme : D1 - Collèges

Montant du programme voté : **18 969 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **18 969 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **18 969 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme				Échéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total D11 - Travaux de construction et de réhabilitation											
					12 319 000,00 €	1 915 000,00 €	3 650 000,00 €	2 669 000,00 €	2 465 000,00 €	1 620 000,00 €	0,00 €
D11	Etudes et travaux	D106E06	23		250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Maintenance corrective	D113E13			1 800 000,00	25 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	425 000,00	0,00
	Maîtrise de l'énergie	D113E12			1 500 000,00	100 000,00	1 300 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
		D113E20			3 400 000,00	50 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00	800 000,00	0,00
	Réfection réseaux informatique	D113E17			750 000,00	30 000,00	250 000,00	250 000,00	220 000,00	0,00	0,00
	Travaux	D109E05			139 000,00	50 000,00	50 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00
		D111E02			630 000,00	5 000,00	130 000,00	250 000,00	245 000,00	0,00	0,00
		D110E15			400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		restructuration de locaux études et travaux		D110E16		950 000,00	400 000,00	120 000,00	230 000,00	200 000,00	0,00
D110E17			2 500 000,00	605 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	395 000,00	0,00		
Total D12 - Equipement					6 650 000,00	1 111 836,55	1 555 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00	883 163,45	0,00
D12	Achat de mobilier	D110E18	21		500 000,00	141 836,55	100 000,00	100 000,00	100 000,00	58 163,45	0,00
	Cuisines équipements	D110E18			1 200 000,00	10 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	290 000,00	0,00
	Equipement educ	D105E07			2 920 000,00	575 000,00	710 000,00	750 000,00	750 000,00	135 000,00	0,00
		D105E08			80 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement, mobilier JBBieules	D106E06			50 000,00	45 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements	D112E09			1 900 000,00	300 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL					18 969 000,00 €	3 026 836,55 €	5 205 000,00 €	4 219 000,00 €	4 015 000,00 €	2 503 163,45 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E1 - Développement culturel

Montant du programme voté : **990 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **990 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **990 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme				Échéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total E11 - Développement des collections											
					910 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	0,00 €
E11	Développement des collections	E102E06	21		910 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	0,00
Total E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques											
					60 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
E12	Aides aux acteurs culturels	E101E09	21		20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		E102E06			40 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00
Total E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle											
					20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E13	Mise en valeur offre cult. Maison des mémoires	E101E17	23		20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL					990 000,00 €	220 000,00 €	200 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E3 - Archives

Montant du programme voté : **512 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **512 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **512 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme				Échéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total E31 - Développement des collections											
					75 000,00 €	9 522,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 478,00 €	0,00 €
E31	Développement des collections	E301E11	21		75 000,00	9 522,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	20 478,00	0,00
Total E32 - Traitement et conservation											
					300 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
E32	Conservation préventive	E301E11	21		300 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00
Total E33 - Médiation culturelle											
					137 000,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	0,00 €
E33	Action culturelle	E301E11	21		137 000,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00	0,00
TOTAL					512 000,00 €	96 922,00 €	102 400,00 €	102 400,00 €	102 400,00 €	107 878,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté : **465 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **465 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **465 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme				Échéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total F12 Sports de pleine nature											
					465 000,00 €	88 379,38 €	97 620,62 €	93 000,00 €	93 000,00 €	93 000,00 €	0,00 €
F12	Voies vertes	F103E08	20		100 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
	Activités de plein air	F1001E07	21		15 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
	Espaces sites itinéraires	F103E14	23		350 000,00	65 379,38	74 620,62	70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00
TOTAL					465 000,00 €	88 379,38 €	97 620,62 €	93 000,00 €	93 000,00 €	93 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : G1 - Eau

Montant du programme voté : 80 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 80 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 80 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G14	Etude MOA Dalle Pont Ferrals	G102E27	23	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 2 093 962,43 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 093 962,43 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 2 093 962,43 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Total G21 - Pépinières				200 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
G21	Gestion des pépinières	G202E04	21	75 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00
			23	125 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
Total G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)				1 893 962,43 €	171 962,43 €	426 000,00 €	419 000,00 €	431 000,00 €	421 000,00 €	421 000,00 €	25 000,00 €
G22	Etudes ENS	G203E27	20	230 000,00	40 000,00	52 000,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00	0,00
	Acquisitions ENS	G203E22	21	60 000,00	15 000,00	19 000,00	16 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	Signalétique ENS	G203E27	21	375 000,00	20 000,00	105 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	25 000,00	25 000,00
	Gestion des propriétés ENS	G203E27	23	1 228 962,43	96 962,43	250 000,00	282 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00
TOTAL				2 093 962,43 €	211 962,43 €	466 000,00 €	459 000,00 €	471 000,00 €	461 000,00 €	461 000,00 €	25 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : 6 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 6 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 6 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Total G42 - Autres actions de sécurité civile				6 000,00 €	3 408,00 €	2 592,00 €	0,00 €				
G42	DFCI	G401E07	21	6 000,00	3 408,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				6 000,00 €	3 408,00 €	2 592,00 €	0,00 €				

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 500 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 500 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 500 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Total H51 - Santé animale et prévention des calamités				500 000,00 €	68 484,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	131 516,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
H51	Aménagements fonciers	H502E11	4542122	500 000,00	68 484,00	100 000,00	100 000,00	131 516,00	100 000,00	100 000,00	0,00
TOTAL				500 000,00 €	68 484,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	131 516,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : I1 - Routes

Montant du programme voté : 29 050 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 29 050 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 29 050 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total I12 - Travaux neufs				4 700 000,00 €	200 000,00 €	2 350 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
I12	RD 118 Alet Les Bains - Restauration et réparation pont vieux	I105E11	23	1 600 000,00	0,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	RD 6161 girat. carrefour Cité	I105E17		900 000,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9	I105E18		1 200 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	RD6113/RD26 - Aménagement sécurité routière "tourne à gauche" à Canet d'Aude	I105E15		400 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD124 - Restauration et réparation du pont de Roubia	I105E16		600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Total I13 Entretien et gestion du réseau				24 350 000,00 €	0,00 €	17 350 000,00 €	2 800 000,00 €	2 300 000,00 €	700 000,00 €	1 200 000,00 €
I13	Opé. Courantes Annuelles	I106E15	23	3 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
	Pérennisation des chaussées	I106E18		15 500 000,00	0,00	14 550 000,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00
	RD 118 /119 - Mse en sécurité	I106E23		350 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	50 000,00
	RD 118 Renforcem. et murets VL	I106E16		2 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
	RD620 Renf. col du Bac	I106E17		1 500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
	RD620 Renf/bezons à villegly	I106E22		1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
	Répar/mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys	I106E19		1 000 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL				29 050 000,00 €	200 000,00 €	19 700 000,00 €	4 600 000,00 €	2 300 000,00 €	700 000,00 €	1 550 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : I3 - Mobilités durables

Montant du programme voté : 3 000 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 3 000 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 3 000 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total I31 : voies vertes et pistes cyclables					3 000 000,00 €	500 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
I31	Pistes cyclables		I301E01	23	3 000 000,00	500 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	250 000,00
TOTAL					3 000 000,00 €	500 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K3 - Systhème Information et

Montant du programme voté : 300 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 300 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total K31 Systèmes d'information					300 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €
K31	Logiciels métiers		K309E15	20	300 000,00	50 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	70 000,00
TOTAL					300 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 8 199 500,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 8 199 500,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 8 199 500,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier					3 077 000,00 €	502 000,00 €	612 000,00 €	612 000,00 €	612 000,00 €	739 000,00 €	0,00 €
K41	Acquisition matériel		K422E10	21	1 070 000,00	161 000,00	214 000,00	214 000,00	214 000,00	267 000,00	0,00
	Acquisition matériel FIPH		K423E03		90 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00
	Gestion des véhicules		K422E09		1 917 000,00	323 000,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00	454 000,00	0,00
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier					5 122 500,00 €	652 293,30 €	1 114 500,00 €	1 114 500,00 €	1 133 500,00 €	1 107 706,70 €	0,00 €
K42	Etudes générales - 2023/2027		K408E10	20	125 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
	Acquisitions Pat		K4002E12	21	95 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00	38 000,00	0,00	0,00
	Numérisation de plans- 2023/2027		K408E09		200 000,00	27 793,30	40 000,00	40 000,00	40 000,00	52 206,70	0,00
	2018-2021 FIPH		K408E08		67 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	0,00
	Accessibilité handicapés		K408E11		600 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
	Aménagement de locaux		K408E07	23	1 917 000,00	249 000,00	417 000,00	417 000,00	417 000,00	417 000,00	0,00
	Installations thermiques		K408E05		660 000,00	60 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
Maintien du bâti		K408E04		1 458 000,00	258 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	
TOTAL					8 199 500,00 €	1 154 293,30 €	1 726 500,00 €	1 726 500,00 €	1 745 500,00 €	1 846 706,70 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : L2 - Communication externe

Montant du programme voté : 50 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 50 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 50 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total L21 - Actions de communication					50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
L21	Refonte site internet		L201E04	20	50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL					50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

ANNEXE 4 – Budget primitif 2023 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **970 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **970 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **80 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total action G22 Programme de protection des espaces				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication		204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **890 000,00 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : **857 500,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **857 500,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **20 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total action G42 Autres actions de sécurité civile				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI		204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **837 500,00 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **4 035 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **4 035 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **440 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total action H53 - Programme hydro-agricole				440 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais		204	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Institutions interdépart.		204	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				440 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **3 595 000,00 €**

ANNEXE 5 – désindividualisation pour réduction des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **48 901 121,06 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **48 901 121,06 €**
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **5 187 656,41 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement			
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023 Actualisé
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						42 737 517,37 €	- 4 172 755,87 €	38 564 761,50 €	33 627 239,77 €	4 224 381,63 €	713 140,10 €
D11	Autres opérations	<2018	D106E01	20	45 572,04	0,00	45 572,04	45 572,04	0,00	0,00	
	Reconstruction pôle techno				570 887,97	- 20 680,36	550 207,61	550 207,61	0,00	0,00	
	Construction chaufferie bois			297 776,97	0,00	297 776,97	297 776,97	0,00	0,00		
	Bieules : Extension par création d'un bâtiment			1 897 515,05	- 72 812,83	1 824 702,22	1 380 569,27	444 132,95	0,00		
	Bastion : (18 000€ pour les études) +autres collèges			35 000,00	- 11 342,83	23 657,17	23 657,17	0,00	0,00		
	Autres locaux		20	36 471,00	0,00	36 471,00	36 471,00	0,00	0,00		
	Cuisines		21	14 844,61	0,00	14 844,61	14 844,61	0,00	0,00		
	Autres opérations		D110E01	20	914 500,00	- 243 822,39	670 677,61	670 677,61	0,00	0,00	
	Autres locaux				500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	
	Sécurisation tous Collèges			23	3 440 853,59	- 1 092 196,22	2 348 657,37	2 248 657,37	100 000,00	0,00	
	TOUS COLLEGES	D111E01		23	2 198 407,63	- 476 128,75	1 722 278,88	1 502 030,20	220 248,68	0,00	
	Autres opérations	D112E01		20	220 378,13	- 15 136,70	205 241,43	205 241,43	0,00	0,00	
	Autres opérations	D113E01	20	8 886 554,58	0,00	8 886 554,58	8 886 554,58	0,00	0,00		
	Maîtrise de l'énergie			108 538,29	- 3 516,60	105 021,69	105 021,69	0,00	0,00		
	Désamiantage travaux correctifs urgents MEC		5 000,00	- 3 152,00	1 848,00	1 848,00	0,00	0,00			
	Anglade notamment		23	2 529 202,43	- 451 336,34	2 077 866,09	2 077 866,09	0,00	0,00		
	Autres opérations			6 736 015,08	- 1 782 630,85	4 953 384,23	4 153 384,23	800 000,00	0,00		
	Installations thermiques	D103E01	000 053	300 000,00	0,00	300 000,00	235 042,89	40 000,00	24 957,11		
	Alain : Etudes			300 000,00	0,00	300 000,00	144 981,96	0,00	155 018,04		
	Alain : Avance forfaitaires			300 000,00	0,00	300 000,00	10 546 835,05	2 620 000,00	533 164,95		
Alain : Travaux	13 700 000,00			0,00	13 700 000,00	10 546 835,05	2 620 000,00	533 164,95			
Total action D12 - Equipement						6 163 603,69 €	- 1 014 900,54 €	5 148 703,15 €	4 575 725,07 €	355 000,00 €	217 978,08 €
D12	Autres opérations	< 2018	D106E01	21	68 608,12	0,00	68 608,12	68 608,12	0,00	0,00	
	Bieules : Extension par création d'un bâtiment				50 000,00	- 50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres opérations		D110E01	21	497 575,53	0,00	497 575,53	497 575,53	0,00	0,00	
	Bastion et autres collèges Restructuration du services de restauration				405 111,42	- 68 220,96	336 890,46	246 890,46	90 000,00	0,00	
	Equipements accessibilité				291 179,07	0,00	291 179,07	291 179,07	0,00	0,00	
	TOUS COLLEGES		D112E01	21	4 151 129,55	- 896 679,58	3 254 449,97	3 104 449,97	150 000,00	0,00	
	Alain : Equipements		D103E01	000 053	700 000,00	0,00	700 000,00	367 021,92	115 000,00	217 978,08	
Total						48 901 121,06 €	- 5 187 656,41 €	43 713 464,65 €	38 202 964,84 €	4 579 381,63 €	931 118,18 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **5 187 656,41 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **43 713 464,65 €**

Montant du programme voté 2018 : **8 179 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **8 179 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **4 831 012,38 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement			
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023 Actualisé
Total action D12 - Equipement						8 179 000,00 €	- 4 831 012,38 €	3 347 987,62 €	1 947 987,62 €	1 200 000,00 €	200 000,00 €
D11	Autres locaux	2018	D110E04	23	80 000,00	- 265,28	79 734,72	79 734,72	0,00	0,00	
	Varsovie travaux (rénovationfaçade + verrières) et autres Collèges				2 859 000,00	- 2 603 966,19	255 033,81	155 033,81	100 000,00	0,00	
	Désamiantage travaux correctifs urgents MEC		D113E02	23	1 800 000,00	- 1 099 080,62	700 919,38	500 919,38	200 000,00	0,00	
	Anglade notamment		D113E05	23	3 440 000,00	- 1 127 700,29	2 312 299,71	1 212 299,71	900 000,00	200 000,00	
	Victor Hugo : rénovation thermique				3 440 000,00	- 1 127 700,29	2 312 299,71	1 212 299,71	900 000,00	200 000,00	
Total						8 179 000,00 €	- 4 831 012,38 €	3 347 987,62 €	1 947 987,62 €	1 200 000,00 €	200 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **4 831 012,38 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **3 347 987,62 €**

Montant du programme voté 2020 : **1 750 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 750 000,00 €**
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **88 755,87 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action D12 - Equipement						1 750 000,00 €	- 88 755,87 €	1 661 244,13 €	1 526 244,13 €	135 000,00 €
D12	Equipement educ "licences serveurs"	2020	D105E05	20	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
	Equipement educ "acquisitions classiques PC, classes mobiles..."				1 665 000,00	- 88 755,87	1 576 244,13	1 526 244,13	50 000,00	
	Equipement educ "standards téléphoniques"				70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	
Total						1 750 000,00 €	- 88 755,87 €	1 661 244,13 €	1 526 244,13 €	135 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **88 755,87 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **1 661 244,13 €**

Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2018 : **75 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **75 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **38 962,77 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action E31 - Développement des collections						75 000,00 €	- 38 692,77 €	36 307,23 €	35 829,23 €	478,00 €
E31	Développement des collections	2018	E301E05	21	75 000,00	- 38 692,77	36 307,23	35 829,23	478,00	
Total						75 000,00 €	- 38 692,77 €	36 307,23 €	35 829,23 €	478,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **38 962,77 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **36 307,23 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté 2020 : **120 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **120 000 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **72 531,02 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						120 000,00 €	- 72 531,02 €	47 468,98 €	44 876,98 €	2 592,00 €
G42	DFCI Canton Mouthoumet	2020	G401E18	23	120 000,00	- 72 531,02	47 468,98	44 876,98	2 592,00	
Total						120 000,00 €	- 72 531,02 €	47 468,98 €	44 876,98 €	2 592,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **72 531,02 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **47 468,98 €**

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : **46 997 603,78 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **46 997 603,78 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **4 271 897,48 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024
Total action I12 - Travaux neufs						46 997 603,78 €	- 4 271 897,48 €	42 725 706,30 €	37 425 706,30 €	1 900 000,00 €	2 500 000,00 €	900 000,00 €
I12	RD126 Mise sécu St Papoul	<2018	I1002E01	21	7 797,06	0,00	7 797,06	7 797,06	0,00	0,00	0,00	
	RD102 Renforcem.Fanjeaux/Gaja				70 000,00	- 32 029,31	37 970,69	37 970,69	0,00	0,00	0,00	
	Autres opérations				9 297 263,94	0,00	9 297 263,94	9 297 263,94	0,00	0,00	0,00	
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	< 2018	I05E01	23	2 861 326,13	- 70 618,77	2 790 707,36	890 707,36	0,00	1 000 000,00	900 000,00	
	RD117 Mise sécu parapets P-Lys				250 000,00	- 6 299,63	243 700,37	143 700,37	100 000,00	0,00	0,00	
	Etudes Aude-2030				993 290,01	0,00	993 290,01	993 290,01	0,00	0,00	0,00	
	RD 4 Barreau raccord. Bram	< 2018	I05E01	20	5 000,00	- 440,00	4 560,00	4 560,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres opérations				514 645,90	- 76 579,13	438 066,77	438 066,77	0,00	0,00	0,00	
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte				50 500,00	- 500,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	
	Autres opérations			24 191 768,68	- 309 371,63	23 882 397,05	23 882 397,05	0,00	0,00	0,00		
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary			1 444 999,15	- 225 902,74	1 219 096,41	69 096,41	1 150 000,00	0,00	0,00		
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte			3 696 151,82	- 1 057 271,22	2 638 880,60	538 880,60	600 000,00	1 500 000,00	0,00		
	RD 118/ 623 - Délestage			23	3 614 861,09	- 2 492 885,05	1 121 976,04	1 121 976,04	0,00	0,00	0,00	
Total						46 997 603,78 €	- 4 271 897,48 €	42 725 706,30 €	37 425 706,30 €	1 900 000,00 €	2 500 000,00 €	900 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **4 271 897,48 €**
 Montant du programme voté < 2018 au cours de la séance : **42 725 706,30 €**

Montant du programme voté 2018 : **34 550 549,76 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **34 550 549,76 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **2 587 257,56 €**

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement				
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP < 2024	
Total action I12 - Travaux neufs						10 400 873,21 €	- 2 541 263,45	7 859 609,76 €	7 141 919,52 €	500 000,00 €	135 286,97 €	82 403,27 €	
I12	Autres opérations		2018	I1002E03	23	3 098 917,69	0,00	3 098 917,69	3 098 917,69	0,00	0,00	0,00	
	RD117 Mise sécu parapets P-Lys				23	392 143,97	0,00	392 143,97	256 857,00	0,00	135 286,97	0,00	
	Etudes Aude-2030			20	900 000,00	- 615 675,45	284 324,55	284 324,55	0,00	0,00	0,00		
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte			21	42 084,00	0,00	42 084,00	42 084,00	0,00	0,00	0,00		
	Autres opérations			I105E02	23	21	1 186 303,55	0,00	1 186 303,55	1 186 303,55	0,00	0,00	0,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9					23	2 855 824,00	0,00	2 855 824,00	2 273 420,73	500 000,00	0,00	82 403,27
	RD 6161 girat. carrefour Cité					23	75 600,00	- 75 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RD 118/ 623 - Délestage		23	1 850 000,00			- 1 849 988,00	12,00	12,00	0,00	0,00	0,00		
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						21 096 223,57 €	- 45 994,11	21 050 229,46 €	20 973 656,85 €	75 000,00 €	0,00 €	1 572,61 €	
I13	Pérennisation des dépendances		2018	I106E03	21	127 457,72	- 860,90	126 596,82	126 596,82	0,00	0,00	0,00	
	Autres opérations				23	20 788 765,85	- 45 133,21	20 743 632,64	20 743 632,64	0,00	0,00	0,00	
	Répar/mise conform. OA HVA				23	180 000,00	0,00	180 000,00	103 427,39	75 000,00	0,00	1 572,61	
Total action I14 - Imprévus et divers						3 053 452,98 €	0,00 €	3 053 452,98 €	3 053 452,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
I14	Autres opérations		2018	I106E03	23	3 053 452,98		3 053 452,98	3 053 452,98	0,00	0,00	0,00	
Total						34 550 549,76 €	- 2 587 257,56	31 963 292,20 €	31 169 029,35 €	575 000,00 €	135 286,97 €	83 975,88 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 587 257,56 €**
 Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : **31 963 292,20 €**

Montant du programme voté 2019 : **32 801 887,20 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **32 801 887,20 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 804 869,13 €**

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement			
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP < 2023	
Total action I12 - Travaux neufs						9 536 822,26 €	- 3 371 232,44 €	6 165 589,82 €	4 678 491,06 €	1 150 000,00 €	337 098,76 €	
I12	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja		2019	I1002E07	21	6 834,00	0,00	6 834,00	6 834,00	0,00	0,00	
	Opé. Courantes Annuelles 2019				23	991 333,84	0,00	991 333,84	991 333,84	0,00	0,00	
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja				23	192 450,74	- 192 450,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RD119 Supp.obstacles latéraux				23	92 368,00	0,00	92 368,00	92 368,00	0,00	0,00	
	RD 626 Renforcement au Col St Pierre				23	2 640 000,00	- 2 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RD 118 Renforcem. et murets VL			23	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	600 000,00	300 000,00		
	RD620 Renf. col du Bac			23	1 940 000,00	0,00	1 940 000,00	1 402 901,24	500 000,00	37 098,76		
	Programmation Giratoires 2019-2021			I105E07	21	21	48 358,21	- 24 325,82	24 032,39	24 032,39	0,00	0,00
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte					21	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
	Autres opérations					23	128 835,68	0,00	128 835,68	128 835,68	0,00	0,00
Programmation Giratoires 2019-2021		23	2 546 641,79			- 514 455,88	2 032 185,91	2 032 185,91	0,00	0,00		
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						23 265 064,94 €	- 433 636,69 €	22 831 428,25 €	21 866 050,37 €	600 000,00 €	365 377,88 €	
I13	Pérennisation des dépendances		2019	I106E10	23	21	216 978,94	0,00	216 978,94	216 978,94	0,00	0,00
	Pérennisation des chaussées					23	17 376 838,00	- 43 924,48	17 332 913,52	17 332 913,52	0,00	0,00
	Pérennisation des dépendances					23	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	0,00	0,00
	RD13 rectif. rocade Raonel					23	99 547,00	- 99 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6009 Renforc. Sigean PO					23	1 576 701,00	- 117 189,56	1 459 511,44	1 459 511,44	0,00	0,00
	RD6009 Contrat Route PR Narb					23	150 000,00	- 19 268,26	130 731,74	130 731,74	0,00	0,00
	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)					23	1 115 000,00	- 43 707,39	1 071 292,61	1 071 292,61	0,00	0,00
	RD124 Sécu RD Canal Paraza/Ven					23	110 000,00	- 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD620 Renf/bezons à villegly					23	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	634 622,12	600 000,00	365 377,88
	Total						32 801 887,20 €	- 3 804 869,13 €	28 997 018,07 €	26 544 541,43 €	1 750 000,00 €	702 476,64 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 804 869,13 €**
 Montant du programme voté 2019 au cours de la séance : **28 997 018,07 €**

Montant du programme voté 2020 : **32 291 007,86 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **32 291 007,86 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 577 833,35 €**

Segment	Opération	Libellé	Milesim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement								
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP < 2028	
Total action I11 - Etudes							1 950 000,00 €	-450 000,00 €	1 500 000,00 €	938 514,02 €	280 000,00 €	0,00 €	281 485,98 €				
I11	Div. acqui. foncières 2023-2025		2020	I104E08	20	450 000,00	- 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etudes 2020 à 2024				21	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	938 514,02	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 485,98
Total action I12 - Travaux neufs						1 212 919,61 €	0,00 €	1 212 919,61 €	1 107 919,61 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte		2020	I105E13	21	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	RD 4 Barreau raccord. Bram				23	16 809,73	0,00	16 809,73	16 809,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9					1 091 109,88	0,00	1 091 109,88	1 091 109,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total action I3 - Entretien et gestion du réseau						29 128 088,25 €	-1 127 833,35 €	28 000 254,90 €	27 186 594,18 €	155 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	466 373,56 €	162 287,16 €
I13	Pérennisation des dépendances		2020	I106E21	21	150 000,00	0,00	150 000,00	71 706,56	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 293,44
	Pérennisation des chaussées					10 043 534,02	0,00	10 043 534,02	10 043 534,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6161 -13 Renforc./mise en sécu (rocade Carca)					420 733,39	0,00	420 733,39	420 733,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD624 renforc. Castel/Peyrens					415 723,64	0,00	415 723,64	415 723,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD709 Renforcem PLN à La Palme					865 000,00	- 126 906,10	738 093,90	738 093,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sécurisation réseau et équip.					1 488 097,20	0,00	1 488 097,20	1 488 097,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Traitement évén. aléatoires					9 215 000,00	- 1 000 927,25	8 214 072,75	8 214 072,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pérennisation des dépendances					4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	4 798 402,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 597,47
	RD6009 Renforc. Sigean PO					1 130 000,00	0,00	1 130 000,00	633 626,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 373,56	30 000,00
	Répar/mise conform. OA HVA					500 000,00	0,00	500 000,00	362 603,75	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 996,25
Total						32 291 007,86 €	-1 577 833,35 €	30 713 174,51 €	29 233 027,81 €	535 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	466 373,56 €	448 773,14 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 577 833,35 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **30 713 174,51 €**

Montant du programme voté 2021 : **31 629 814,35 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **31 629 814,35 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **665 143,00 €**

Segment	Opération	Libellé	Milesim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement								
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP < 2028	
Total action I12 - Travaux neufs						5 520 000,00 €	-665 143,00 €	4 854 857,00 €	2 654 067,48 €	100 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	580 789,52 €
I12	Opé. Courantes Annuelles		2021	I100E10	21	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
	RD102 Renforcem.Farjeaux/Gaja				23	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 237 951,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 048,39
	Rocade est de Narbonne					428 824,55	- 416 924,15	11 900,40	11 900,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul				21	100 000,00	0,00	100 000,00	252,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 748,00
	RD613 Répar. béton pont Nielle					700 000,00	- 201 544,69	498 455,31	498 455,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rocade est de Narbonne					144 675,45	- 46 674,16	98 001,29	98 001,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary Griffoul				23	276 500,00	0,00	276 500,00	126 841,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 658,79
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte					1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9					1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	680 665,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319 334,34
Total action I3 - Entretien et gestion du réseau						22 909 814,35 €	0,00 €	22 909 814,35 €	20 584 240,90 €	720 000,00 €	218 097,46 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	566 052,20 €	761 423,79 €
I13	RD118/119 Supp. Obstacles latéraux		2021	I106E06	23	300 000,00	0,00	300 000,00	175 167,70	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 832,30
	Pérennisation des dépendances				21	300 000,00	0,00	300 000,00	96 566,45	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 433,55
	Trèbes					99 814,35	0,00	99 814,35	99 814,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pérennisation des chaussées					14 700 000,00	0,00	14 700 000,00	14 031 559,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 004,20	306 436,63
	Pérennisation des dépendances					4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	4 180 993,29	160 000,00	158 097,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909,25
	RD6161 -13 Renforc./mise en sécu (rocade Carca)					610 000,00	0,00	610 000,00	5 952,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 048,00	0,00
	Sécurisation réseau et équip.					2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	1 994 187,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 812,06
Total action I14 - Imprévus et divers						3 200 000,00 €	0,00 €	3 200 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €
I14	Traitement évén. aléatoires					3 200 000,00	0,00	3 200 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
Total						31 629 814,35 €	-665 143,00 €	30 964 671,35 €	23 238 308,38 €	2 320 000,00 €	1 718 097,46 €	1 560 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	786 052,20 €	1 342 213,31 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **665 143,00 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **30 964 671,35 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté <2018 : **1 579 573,20 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 579 573,20 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **186 308,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme					Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023 Actualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						1 579 573,20 €	-186 308,00 €	1 393 265,20 €	1 351 021,53 €	0,00 €	42 243,67 €
K42	Etudes Maison des mémoires		K409E01	20	50 000,00	0,00	50 000,00	7 756,33	0,00	42 243,67	
	Travaux Atelier Carcassonne			23	200 000,00	- 186 308,00	13 692,00	13 692,00	0,00	0,00	
	Autres opérations				1 329 573,20	0,00	1 329 573,20	1 329 573,20	0,00	0,00	
Total						1 579 573,20 €	-186 308,00 €	1 393 265,20 €	1 351 021,53 €	0,00 €	42 243,67 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **186 308,00 €**
 Montant du programme voté <2018 au cours de la séance : **1 393 265,20 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2018 : **6 258 067,30 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 258 067,30 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **2 513 996,98 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme					Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023 Actualisé
Total action K41 - Moyens courants des services						1 015 000,00 €	- 66 987,56 €	948 012,44 €	889 602,10 €	58 410,34 €	0,00 €
K41	Acquisition matériel	2018	K423E02	21	90 000,00	- 32 078,68	57 921,32	21 510,98	36 410,34	0,00	
	Gestion des véhicules		K422E06	21	925 000,00	- 34 908,88	890 091,12	868 091,12	22 000,00	0,00	
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						5 243 067,30 €	-2 447 009,42 €	2 796 057,88 €	2 333 851,18 €	462 206,70 €	0,00 €
K42	Programmation-Maintien du bâti	2018	K408E06	23	1 530 983,18	- 977 326,08	553 657,10	501 657,10	52 000,00	0,00	
	Programmation-Installations thermiques				984 330,00	- 549 733,75	434 596,25	369 596,25	65 000,00	0,00	
	Programmation-Accessibilité handicapés				927 690,84	- 676 124,51	251 566,33	218 566,33	33 000,00	0,00	
	Programmation-Aménagement des locaux				1 600 063,28	- 156 485,84	1 443 577,44	1 143 577,44	300 000,00	0,00	
	Numérisation de plans- 2018/2022				200 000,00	- 87 339,24	112 660,76	100 454,06	12 206,70	0,00	
Total						6 258 067,30 €	- 2 513 996,98 €	3 744 070,32 €	3 223 453,28 €	520 617,04 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 513 996,98 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **3 744 070,32 €**

ANNEXE 6 – Réduction d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2018	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
D Education	48 901 121,06	- 5 187 656,41	43 713 464,65	38 202 964,84	4 579 381,63	931 118,18	0,00
D1 - Collèges	48 901 121,06	- 5 187 656,41	43 713 464,65	38 202 964,84	4 579 381,63	931 118,18	0,00
I Réseau routier et mobilité	46 997 603,78	- 4 271 897,48	42 725 706,30	37 425 706,30	1 900 000,00	2 500 000,00	900 000,00
I1 - Routes	46 997 603,78	- 4 271 897,48	42 725 706,30	37 425 706,30	1 900 000,00	2 500 000,00	900 000,00
K Administration générale	1 579 573,20	- 186 308,00	1 393 265,20	1 351 021,53	0,00	42 243,67	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 579 573,20	- 186 308,00	1 393 265,20	1 351 021,53	0,00	42 243,67	0,00
Total général	97 478 298,04	- 9 645 861,89	87 832 436,15	76 979 692,67	6 479 381,63	3 473 361,85	900 000,00

	AP 2018	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP < 2024
D Education	8 179 000,00	-4 831 012,38	3 347 987,62	1 947 987,62	1 200 000,00	0,00	200 000,00
D1 - Collèges	8 179 000,00	-4 831 012,38	3 347 987,62	1 947 987,62	1 200 000,00	0,00	200 000,00
E Culture et patrimoine	75 000,00	-38 692,77	36 307,23	35 829,23	478,00	0,00	0,00
E3 - Archives	75 000,00	-38 692,77	36 307,23	35 829,23	478,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	34 550 549,76	-2 587 257,56	31 963 292,20	31 169 029,35	575 000,00	135 286,97	83 975,88
I1 - Routes	34 550 549,76	-2 587 257,56	31 963 292,20	31 169 029,35	575 000,00	135 286,97	83 975,88
K Administration générale	6 258 067,30	-2 513 996,98	3 744 070,32	3 223 453,28	520 617,04	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	6 258 067,30	-2 513 996,98	3 744 070,32	3 223 453,28	520 617,04	0,00	0,00
Total général	49 062 617,06	-9 970 959,69	39 091 657,37	36 376 299,48	2 296 095,04	135 286,97	283 975,88

	AP 2019	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP < 2023
I Réseau routier et mobilité	32 801 887,20	-3 804 869,13	28 997 018,07	26 544 541,43	1 750 000,00	702 476,64
I1 - Routes	32 801 887,20	-3 804 869,13	28 997 018,07	26 544 541,43	1 750 000,00	702 476,64
Total général	32 801 887,20	-3 804 869,13	28 997 018,07	26 544 541,43	1 750 000,00	702 476,64

	AP 2020	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2028	CP < 2028
D Education	1 750 000,00	- 88 755,87	1 661 244,13	1 526 244,13	135 000,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	1 750 000,00	- 88 755,87	1 661 244,13	1 526 244,13	135 000,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	120 000,00	- 72 531,02	47 468,98	44 876,98	2 592,00	0,00	0,00	0,00
G4 - Sécurité civile	120 000,00	- 72 531,02	47 468,98	44 876,98	2 592,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	32 291 007,86	- 1 577 833,35	30 713 174,51	29 233 027,81	535 000,00	30 000,00	466 373,56	448 773,14
I1 - Routes	32 291 007,86	- 1 577 833,35	30 713 174,51	29 233 027,81	535 000,00	30 000,00	466 373,56	448 773,14
Total général	34 161 007,86	- 1 739 120,24	32 421 887,62	30 804 148,92	672 592,00	30 000,00	466 373,56	448 773,14

	AP 2021	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2028	CP < 2028
I Réseau routier et mobilité	31 629 814,35	- 665 143,00	30 964 671,35	23 238 308,38	2 320 000,00	1 718 097,46	1 560 000,00	786 052,20	1 342 213,31
I1 - Routes	31 629 814,35	- 665 143,00	30 964 671,35	23 238 308,38	2 320 000,00	1 718 097,46	1 560 000,00	786 052,20	1 342 213,31
Total général	31 629 814,35	- 665 143,00	30 964 671,35	23 238 308,38	2 320 000,00	1 718 097,46	1 560 000,00	786 052,20	1 342 213,31

Votants	Pour	Contre
36	36	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 19

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 – Autorisations de programme - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter les autorisations de programme avec leurs échéanciers prévisionnels (annexe 1 à 2)
- de procéder à l'individualisation des AP relatives aux équipements départementaux à hauteur de 64 215 462,43 €, telles que présentées en annexe 3,
- de procéder à l'individualisation des AP relatives aux subventions d'équipement versées à hauteur de 540 000 €, telles que présentées en annexe 4,
- de procéder à la désindividualisation des AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux (annexe 5) et à leur réduction (annexe 6) pour un montant de 25,83 M€.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

ANNEXE 1 – Budget primitif 2023 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux

	AP en cours	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
D Education	18 969 000,00	3 026 836,55	5 205 000,00	4 219 000,00	4 015 000,00	2 503 163,45	0,00
D1 - Collèges	18 969 000,00	3 026 836,55	5 205 000,00	4 219 000,00	4 015 000,00	2 503 163,45	0,00
E Culture et patrimoine	1 502 000,00	316 922,00	302 400,00	292 400,00	292 400,00	297 878,00	0,00
E1 - Développement culturel	990 000,00	220 000,00	200 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00	0,00
E3 - Archives	512 000,00	96 922,00	102 400,00	102 400,00	102 400,00	107 878,00	0,00
F Sport Jeunesse	465 000,00	88 379,38	97 620,62	93 000,00	93 000,00	93 000,00	0,00
F1 - Sports et activité de pleine nature	465 000,00	88 379,38	97 620,62	93 000,00	93 000,00	93 000,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	2 179 962,43	295 370,43	468 592,00	459 000,00	471 000,00	461 000,00	25 000,00
G1 - Eau	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G2 - Espaces naturels	2 093 962,43	211 962,43	466 000,00	459 000,00	471 000,00	461 000,00	25 000,00
G4 - Sécurité civile	6 000,00	3 408,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H Aménagement attractivité Territoire	500 000,00	68 484,00	100 000,00	100 000,00	131 516,00	100 000,00	0,00
H5 - Agriculture et pêche	500 000,00	68 484,00	100 000,00	100 000,00	131 516,00	100 000,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	32 050 000,00	700 000,00	20 450 000,00	5 350 000,00	3 050 000,00	700 000,00	1 800 000,00
I1 - Routes	29 050 000,00	200 000,00	19 700 000,00	4 600 000,00	2 300 000,00	700 000,00	1 550 000,00
I3 - Mobilités douces	3 000 000,00	500 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	250 000,00
K Administration générale	8 499 500,00	1 204 293,30	1 726 500,00	1 786 500,00	1 805 500,00	1 906 706,70	70 000,00
K3 - Système Information et télécommunications	300 000,00	50 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	70 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	8 199 500,00	1 154 293,30	1 726 500,00	1 726 500,00	1 745 500,00	1 846 706,70	0,00
L Pilotage et coordination	50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L2 - Communication externe	50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	64 215 462,43	5 725 285,66	28 375 112,62	12 299 900,00	9 858 416,00	6 061 748,15	1 895 000,00

ANNEXE 2 – Budget primitif 2023 – Echancier prévisionnel des autorisations de programme relatives aux subventions d'équipement versées

	AP 2023	BP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
B Action sociale et insertion	1 206 750,00	40 000,00	325 000,00	330 000,00	320 000,00	186 750,00	5 000,00
B4 Logement	1 206 750,00	40 000,00	325 000,00	330 000,00	320 000,00	186 750,00	5 000,00
C Autonomie	460 000,00	90 000,00	220 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
C1 Personnes âgées	460 000,00	90 000,00	220 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 150 000,00	89 000,00	557 000,00	354 000,00	150 000,00	0,00	0,00
E2 Sites culturels	1 150 000,00	89 000,00	557 000,00	354 000,00	150 000,00	0,00	0,00
F Sport Jeunesse	100 000,00	54 993,45	45 006,55	0,00	0,00	0,00	0,00
F1 Sport et activités de pleine nature	100 000,00	54 993,45	45 006,55	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	7 527 500,00	837 500,00	1 680 109,73	2 196 531,37	1 648 959,34	964 399,56	200 000,00
G1 Eau	5 700 000,00	300 000,00	1 270 000,00	1 940 000,00	1 590 000,00	400 000,00	200 000,00
G2 Espaces naturels	970 000,00	330 000,00	382 000,00	228 000,00	30 000,00	0,00	0,00
G4 Sécurité civile	857 500,00	207 500,00	28 109,73	28 531,37	28 959,34	564 399,56	0,00
H Aménagement et attractivité du territoire	15 755 000,00	1 707 042,40	2 909 957,60	3 888 000,00	3 230 000,00	2 070 000,00	1 950 000,00
H2 Accompagnement des territoires	10 530 000,00	630 000,00	1 900 000,00	2 400 000,00	2 080 000,00	1 570 000,00	1 950 000,00
H5 Agriculture et pêche	4 035 000,00	720 042,40	414 957,60	1 250 000,00	1 150 000,00	500 000,00	0,00
H6 Inondations	1 190 000,00	357 000,00	595 000,00	238 000,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général	26 399 250,00	2 818 535,85	5 837 073,88	7 018 531,37	5 348 959,34	3 221 149,56	2 155 000,00

ANNEXE 3 – Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme

Programme : D1 - Collèges

Montant du programme voté : **18 969 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **18 969 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **18 969 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total D11 - Travaux de construction et de réhabilitation				12 319 000,00 €	1 915 000,00 €	3 650 000,00 €	2 669 000,00 €	2 465 000,00 €	1 620 000,00 €	0,00 €
D11	Etudes et travaux	D106E06	23	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Maintenance corrective	D113E13		1 800 000,00	25 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	425 000,00	0,00
	Maîtrise de l'énergie	D113E12		1 500 000,00	100 000,00	1 300 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
		D113E20		3 400 000,00	50 000,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00	800 000,00	0,00
	Réfection réseaux informatique	D113E17		750 000,00	30 000,00	250 000,00	250 000,00	220 000,00	0,00	0,00
	Travaux	D109E05		139 000,00	50 000,00	50 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00
		D111E02		630 000,00	5 000,00	130 000,00	250 000,00	245 000,00	0,00	0,00
		D110E15		400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	restructuration de locaux études et travaux	D110E16		950 000,00	400 000,00	120 000,00	230 000,00	200 000,00	0,00	0,00
		D110E17		2 500 000,00	605 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	395 000,00	0,00
Total D12 - Equipement			6 650 000,00	1 111 836,55	1 555 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00	883 163,45	0,00	
D12	Achat de mobilier	D110E18	21	500 000,00	141 836,55	100 000,00	100 000,00	100 000,00	58 163,45	0,00
	Cuisines équipements	D110E18		1 200 000,00	10 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	290 000,00	0,00
	Equipement educ	D105E07		2 920 000,00	575 000,00	710 000,00	750 000,00	750 000,00	135 000,00	0,00
		D105E08		80 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement, mobilier JBBieules	D106E06		50 000,00	45 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements	D112E09		1 900 000,00	300 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00
	TOTAL				18 969 000,00 €	3 026 836,55 €	5 205 000,00 €	4 219 000,00 €	4 015 000,00 €	2 503 163,45 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E1 - Développement culturel

Montant du programme voté : **990 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **990 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **990 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total E11 - Développement des collections				910 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	182 000,00 €	0,00 €
E11	Développement des collections	E102E06	21	910 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00	0,00
Total E12 - Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques				60 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €
E12	Aides aux acteurs culturels	E101E09	21	20 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	
		E102E06		40 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00	
Total E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
E13	Mise en valeur offre cult. Maison des mémoires	E101E17	23	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL				990 000,00 €	220 000,00 €	200 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : E3 - Archives

Montant du programme voté : **512 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **512 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **512 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total E31 - Développement des collections				75 000,00 €	9 522,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 478,00 €	0,00 €
E31	Développement des collections	E301E11	21	75 000,00	9 522,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	20 478,00	0,00
Total E32 - Traitement et conservation				300 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
E32	Conservation préventive	E301E11	21	300 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	
Total E33 - Médiation culturelle				137 000,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	0,00 €
E33	Action culturelle	E301E11	21	137 000,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00	27 400,00	
TOTAL				512 000,00 €	96 922,00 €	102 400,00 €	102 400,00 €	102 400,00 €	107 878,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : F1 - Sports et activité de pleine nature

Montant du programme voté : **365 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **365 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **365 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Échéancier de crédits de paiement						
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total F12 Sports de pleine nature				365 000,00 €	68 379,38 €	77 620,62 €	73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €	0,00 €
F12	Voies vertes	F103E08	20	100 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
	Activités de plein air	F1001E07	21	15 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	
	Espaces sites itinéraires	F103E14	23	350 000,00	65 379,38	74 620,62	70 000,00	70 000,00	70 000,00	
TOTAL				365 000,00 €	68 379,38 €	77 620,62 €	73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0,00 €**

Programme : G1 - Eau

Montant du programme voté : 80 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 80 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 80 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total G14 Hydrogéologie et qualité des eaux				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G14	Etude MOA Dalle Pont Ferrals	G102E27	23	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : 2 093 962,43 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 2 093 962,43 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 2 093 962,43 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total G21 - Pépinières				200 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
G21	Gestion des pépinières	G202E04	21	75 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00
			23	125 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
Total G22 - Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)				1 893 962,43 €	171 962,43 €	426 000,00 €	419 000,00 €	431 000,00 €	421 000,00 €	25 000,00 €
G22	Etudes ENS	G203E27	20	230 000,00	40 000,00	52 000,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00	0,00
	Acquisitions ENS	G203E22	21	60 000,00	15 000,00	19 000,00	16 000,00	10 000,00	0,00	0,00
	Signalétique ENS	G203E27	20	375 000,00	20 000,00	105 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	25 000,00
	Gestion des propriétés ENS	G203E27	23	1 228 962,43	96 962,43	250 000,00	282 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00
TOTAL				2 093 962,43 €	211 962,43 €	466 000,00 €	459 000,00 €	471 000,00 €	461 000,00 €	25 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : G3 - Energies

Montant du programme voté : 6 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 6 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 6 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total G42 - Autres actions de sécurité civile				6 000,00 €	3 408,00 €	2 592,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI	G401E07	21	6 000,00	3 408,00	2 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				6 000,00 €	3 408,00 €	2 592,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : 500 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 500 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 500 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total H51 - Santé animale et prévention des calamités				500 000,00 €	68 484,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	131 516,00 €	100 000,00 €	0,00 €
H51	Aménagements fonciers	H502E11	4542122	500 000,00	68 484,00	100 000,00	100 000,00	131 516,00	100 000,00	0,00
TOTAL				500 000,00 €	68 484,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	131 516,00 €	100 000,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : I1 - Routes

Montant du programme voté : 29 050 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 29 050 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 29 050 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total H12 - Travaux neufs				4 700 000,00 €	200 000,00 €	2 350 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
112	RD 118 Alet Les Bains - Restauration et réparation pont vieux	I105E11	23	1 600 000,00	0,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	RD 6161 girat. carrefour Cité	I105E17		900 000,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9	I105E18		1 200 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	RD6113/RD26 - Aménagement sécurité routière "tourne à gauche" à Canet d'Aude	I105E15		400 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD124 - Restauration et réparation du pont de Roubia	I105E16		600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
Total H13 Entretien et gestion du réseau				24 350 000,00 €	0,00 €	17 350 000,00 €	2 800 000,00 €	2 300 000,00 €	700 000,00 €	1 200 000,00 €
113	Opé. Courantes Annuelles	I106E15	23	3 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
	Pérennisation des chaussées	I106E18		15 500 000,00	0,00	14 550 000,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00
	RD 118 /119 - Mse en sécurité	I106E23		350 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	50 000,00
	RD 118 Renforcem. et murets VL	I106E16		2 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
	RD620 Renf. col du Bac	I106E17		1 500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
	RD620 Renf/bezons à villegly	I106E22		1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
	Répar/mise conform. OA HVA + RD 117 Pierre-Lys	I106E19		1 000 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL				29 050 000,00 €	200 000,00 €	19 700 000,00 €	4 600 000,00 €	2 300 000,00 €	700 000,00 €	1 550 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : I3 - Mobilités douces

Montant du programme voté : 3 000 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 3 000 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 3 000 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total I31 : voies vertes et pistes cyclables				3 000 000,00 €	500 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
I31	Pistes cyclables	I301E01	23	3 000 000,00	500 000,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00	0,00	250 000,00
TOTAL				3 000 000,00 €	500 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K3 - Système Information et

Montant du programme voté : 300 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 300 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 300 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total K31 Systèmes d'information				300 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €
K31	Logiciels métiers	K309E15	20	300 000,00	50 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	70 000,00
TOTAL				300 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté : 8 199 500,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 8 199 500,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 8 199 500,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier				3 077 000,00 €	502 000,00 €	612 000,00 €	612 000,00 €	612 000,00 €	739 000,00 €	0,00 €
K41	Acquisition matériel	K422E10	21	1 070 000,00	161 000,00	214 000,00	214 000,00	214 000,00	267 000,00	0,00
	Acquisition matériel FIPH	K423E03		90 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00
	Gestion des véhicules	K422E09		1 917 000,00	323 000,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00	454 000,00	0,00
Total K42 Gestion du patrimoine immobilier				5 122 500,00 €	652 293,30 €	1 114 500,00 €	1 114 500,00 €	1 133 500,00 €	1 107 706,70 €	0,00 €
K42	Etudes générales - 2023/2027	K408E10	20	125 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00
	Acquisitions Pat	K4002E12	21	95 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00	38 000,00	0,00	0,00
	Numérisation de plans- 2023/2027	K408E09		200 000,00	27 793,30	40 000,00	40 000,00	40 000,00	52 206,70	0,00
	2018-2021 FIPH	K408E08	23	67 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00	0,00
	Accessibilité handicapés	K408E11		600 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
	Aménagement de locaux	K408E07		1 917 000,00	249 000,00	417 000,00	417 000,00	417 000,00	417 000,00	0,00
	Installations thermiques	K408E05		660 000,00	60 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00
Maintien du bâti	K408E04	1 458 000,00	258 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	
TOTAL				8 199 500,00 €	1 154 293,30 €	1 726 500,00 €	1 726 500,00 €	1 745 500,00 €	1 846 706,70 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €

Programme : L2 - Communication externe

Montant du programme voté : 50 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 0,00 €
 Disponible à l'individualisation : 50 000,00 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 50 000,00 €

Segment	Opération	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement					
		Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total L21 - Actions de communication				50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
L21	Refonte site internet	L201E04	20	50 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 0,00 €



ANNEXE 4 – Budget primitif 2023 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme G2 - Espaces naturels

Montant du programme voté : **970 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **970 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **80 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total action G22 Programme de protection des espaces				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G22	Entente Interdépartementale pour la Démoustication		204	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				80 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **890 000,00 €**

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté : **857 500,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **857 500,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **20 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total action G42 Autres actions de sécurité civile				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
G42	DFCI		204	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **837 500,00 €**

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **4 035 000,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0,00 €**
 Disponible à l'individualisation : **4 035 000,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **440 000,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
Total action H53 - Programme hydro-agricole				440 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Charges intercal. Lauragais		204	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
H53	Institutions interdépart.		204	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				440 000,00 €	440 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **3 595 000,00 €**

ANNEXE 5 – désindividualisation pour réduction des autorisations de programme relatives aux équipements départementaux.

Programme D1 - Collèges

Montant du programme voté < 2018 : **33 901 121,06 €**Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **33 901 121,06 €**Disponible à l'individualisation : **- €**Montant désindividualisé au cours de la séance : **5 187 656,41 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation						28 437 517,37 €	- 4 172 755,87 €	24 264 761,50 €	22 402 602,90 €	1 564 381,63 €
D11	Autres opérations	<2018	D106E01	20	45 572,04		45 572,04	45 572,04		
	Reconstruction pôle techno				570 887,97	- 20 680,36	550 207,61	550 207,61		0,00
	Construction chaufferie bois				297 776,97		297 776,97			
	Bieules : Extension par création d'un bâtiment				1 897 515,05	- 72 812,83	1 824 702,22	1 380 569,27	444 132,95	
	Bastion : (18 000€ pour les études) +autres collèges				35 000,00	- 11 342,83	23 657,17	23 657,17		0,00
	Autres locaux				36 471,00		36 471,00	36 471,00		
	Cuisines				14 844,61		14 844,61	14 844,61		
	Autres opérations				914 500,00	- 243 822,39	670 677,61	670 677,61		0,00
	Autres locaux				500 000,00		500 000,00	500 000,00		
	Sécurisation tous Collèges				3 440 853,59	- 1 092 196,22	2 348 657,37	2 248 657,37	100 000,00	
	TOUS COLLEGES				2 198 407,63	- 476 128,75	1 722 278,88	1 502 030,20	220 248,68	
	Autres opérations				220 378,13	- 15 136,70	205 241,43	205 241,43		0,00
	Maîtrise de l'énergie				8 886 554,58		8 886 554,58	8 886 554,58		
	Désamiantage travaux correctifs urgents MEC				108 538,29	- 3 516,60	105 021,69	105 021,69		0,00
	Anglade notamment				5 000,00	- 3 152,00	1 848,00	1 848,00		0,00
Autres opérations	2 529 202,43	- 451 336,34	2 077 866,09	2 077 866,09		0,00				
Installations thermiques	6 736 015,08	- 1 782 630,85	4 953 384,23	4 153 384,23	800 000,00					
Total action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation					5 463 603,69 €	- 1 014 900,54 €	4 448 703,15 €	4 290 095,03 €	240 000,00 €	
D12	Autres opérations	< 2018	D106E01	21	68 608,12	0,00	68 608,12	0,00	0,00	0,00
	Bieules : Extension par création d'un bâtiment				50 000,00	- 50 000,00	0,00	0,00		0,00
	Autres opérations				497 575,53	0,00	497 575,53	497 575,53		0,00
	Bastion et autres collèges Restructuration du services de restauration				405 111,42	- 68 220,96	336 890,46	246 890,46	90 000,00	
	Equipements accessibilité				291 179,07		291 179,07	291 179,07		0,00
	TOUS COLLEGES				4 151 129,55	- 896 679,58	3 254 449,97	3 254 449,97	150 000,00	
Total					33 901 121,06 €	- 5 187 656,41 €	28 713 464,65 €	26 692 697,93 €	1 804 381,63 €	

Montant désindividualisé après la présente séance : **5 187 656,41 €**Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **28 713 464,65 €**Montant du programme voté 2018 : **8 179 000,00 €**Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **8 179 000,00 €**Disponible à l'individualisation : **- €**Montant désindividualisé au cours de la séance : **4 831 012,38 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement			
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023 Actualisé
Total action D12 - Equipement						8 179 000,00 €	- 4 831 012,38 €	3 347 987,62 €	1 947 987,62 €	1 200 000,00 €	200 000,00 €
D11	Autres locaux	2018	D110E04	23	80 000,00	- 265,28	79 734,72	79 734,72		0,00	0,00
	Varsovie travaux (rénovationfaçade + verrières) et autres Collèges				2 859 000,00	- 2 603 966,19	255 033,81	100 000,00	0,00		
	Désamiantage travaux correctifs urgents MEC				1 800 000,00	- 1 099 080,62	700 919,38	200 000,00	0,00		
	Anglade notamment				3 440 000,00	- 1 127 700,29	2 312 299,71	900 000,00	200 000,00		
Victor Hugo : rénovation thermique								1 212 299,71	900 000,00	200 000,00	
Total						8 179 000,00 €	- 4 831 012,38 €	3 347 987,62 €	1 947 987,62 €	1 200 000,00 €	200 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : **4 831 012,38 €**Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **3 347 987,62 €**

Montant du programme voté 2020 : 1 750 000,00 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 1 750 000,00 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 88 755,87 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action D12 - Equipement						1 750 000,00 €	- 88 755,87 €	1 661 244,13 €	1 526 244,13 €	135 000,00 €
D12	Equipement educ "licences serveurs"	2020	D105E05	20	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	
	Equipement educ "acquisitions classiques PC, classes mobiles..."			21	1 665 000,00	- 88 755,87	1 576 244,13	1 526 244,13	50 000,00	
	Equipement educ "standards téléphoniques"			21	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	
Total						1 750 000,00 €	- 88 755,87 €	1 661 244,13 €	1 526 244,13 €	135 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 88 755,87 €
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : 1 661 244,13 €
 Programme E3 - Archives

Montant du programme voté 2018 : 75 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 75 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 38 962,77 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action E31 - Développement des collections						75 000,00 €	- 38 962,77 €	36 307,23 €	35 829,23 €	478,00 €
E31	Développement des collections	2018	E301E05	21	75 000,00	- 38 962,77	36 307,23	35 829,23	478,00	
Total						75 000,00 €	- 38 962,77 €	36 307,23 €	35 829,23 €	478,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 38 962,77 €
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : 36 307,23 €

Programme G4 - Sécurité civile

Montant du programme voté 2020 : 120 000 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 120 000 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 72 531,02 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action G42 - Autres actions de sécurité civile						120 000,00 €	- 72 531,02 €	47 468,98 €	44 876,98 €	2 592,00 €
G42	Dfci Canton Mouthoumet	2020	G401E18	23	120 000,00	- 72 531,02	47 468,98	44 876,98	2 592,00	
Total						120 000,00 €	- 72 531,02 €	47 468,98 €	44 876,98 €	2 592,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance : 72 531,02 €
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : 47 468,98 €

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté < 2018 : 46 997 603,78 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 46 997 603,78 €
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : 4 271 897,48 €

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024
Total action I12 - Travaux neufs						46 997 603,78 €	- 4 271 897,48 €	42 725 706,30 €	37 425 706,30 €	1 900 000,00 €	2 500 000,00 €	900 000,00 €
I12	RD128 Mise sécu St Papoul	< 2018	I1002E01	21	7 797,08	0,00	7 797,08	7 797,08	0,00	0,00	0,00	
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja				70 000,00	- 32 029,31	37 970,69	37 970,69	0,00	0,00		
	Autres opérations				9 297 263,94	0,00	9 297 263,94	9 297 263,94	0,00	0,00		
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja	< 2018	I105E01	23	2 861 326,13	- 70 618,77	2 790 707,36	890 707,36	0,00	1 000 000,00	900 000,00	
	RD117 Mise sécu parapets P-Lys				250 000,00	- 6 299,83	243 700,17	143 700,37	100 000,00	0,00		
	Etudes Aude-2030				993 290,01	0,00	993 290,01	993 290,01	0,00	0,00		
	RD 4 Barreau raccord. Bram	< 2018	I105E01	20	5 000,00	- 440,00	4 560,00	4 560,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres opérations				514 645,90	- 78 579,13	436 066,77	436 066,77	0,00	0,00		
	RD610 Aménag. Puichério/Redorte				50 500,00	- 500,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00		
	Autres opérations	< 2018	I105E01	23	24 191 788,88	- 309 371,63	23 882 397,05	23 882 397,05	0,00	0,00	0,00	
	RD6113/1113 girat sortie ouest Castelnaudary				1 444 999,15	- 225 902,74	1 219 096,41	69 096,41	1 150 000,00	0,00		
	RD610 Aménag. Puichério/Redorte				3 696 151,82	- 1 057 271,22	2 638 880,60	538 880,60	600 000,00	1 500 000,00		
	RD 118/ 623 - Délestage				3 614 881,09	- 2 492 885,05	1 121 976,04	1 121 976,04	0,00	0,00	0,00	
Total						46 997 603,78 €	- 4 271 897,48 €	42 725 706,30 €	37 425 706,30 €	1 900 000,00 €	2 500 000,00 €	900 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : 4 271 897,48 €
 Montant du programme voté < 2018 au cours de la séance : 42 725 706,30 €

Montant du programme voté 2018 : **34 550 549,76 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **34 550 549,76 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **2 587 257,56 €**

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement						
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP < 2024			
Total action I12 - Travaux neufs						10 400 873,21 €	- 2 541 263,45	7 859 609,76 €	7 141 919,52 €	500 000,00 €	135 286,97 €	82 403,27 €			
I12	Autres opérations		2018	I1002E03	23	3 098 917,69	0,00	3 098 917,69	3 098 917,69	0,00	0,00	0,00			
	RD117 Mise sécu parapets P-Lys					392 143,97	0,00	392 143,97	256 857,00	0,00	135 286,97	0,00			
	Etudes Aude-2030						20	900 000,00	- 615 675,45	284 324,55	284 324,55	0,00	0,00	0,00	
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte						21	42 084,00	0,00	42 084,00	42 084,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres opérations						I105E02	23	1 186 303,55	0,00	1 186 303,55	1 186 303,55	0,00	0,00	0,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9								2 855 824,00		2 855 824,00	2 273 420,73	500 000,00	0,00	82 403,27
	RD 6161 girat. carrefour Cité								75 600,00	- 75 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RD 118/ 623 - Délestage			1 850 000,00	- 1 849 988,00	12,00	12,00			0,00	0,00	0,00				
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						21 096 223,57 €	- 45 994,11	21 050 229,46 €	20 973 656,85 €	75 000,00 €	0,00 €	1 572,61 €			
I13	Pérennisation des dépendances		2018	I106E03	21	127 457,72	- 860,90	126 596,82	126 596,82	0,00	0,00	0,00			
	Autres opérations						20 788 765,85	- 45 133,21	20 743 632,64	20 743 632,64	0,00	0,00	0,00		
	Répar/mise conform. OA HVA						180 000,00	0,00	180 000,00	103 427,39	75 000,00	0,00	1 572,61		
Total action I14 - Imprévus et divers					3 053 452,98 €	0,00 €	3 053 452,98 €	3 053 452,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
I14	Autres opérations		2018	I106E03	23	3 053 452,98		3 053 452,98	3 053 452,98	0,00	0,00	0,00			
Total						34 550 549,76 €	- 2 587 257,56	31 963 292,20 €	31 169 029,35 €	575 000,00 €	135 286,97 €	83 975,88 €			

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 587 257,56 €**
 Montant du programme voté 2018 au cours de la séance : **31 963 292,20 €**

Montant du programme voté 2019 : **32 801 887,20 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **32 801 887,20 €**
 Disponible à l'individualisation : **0,00 €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **3 804 869,13 €**

Segment	Opération	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement		
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP < 2023
Total action I12 - Travaux neufs						9 536 822,26 €	- 3 371 232,44 €	6 165 589,82 €	4 678 491,06 €	1 150 000,00 €	337 098,76 €
I12	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja		2019	I1002E07	21	6 834,00	0,00	6 834,00	6 834,00	0,00	0,00
	Opé. Courantes Annuelles 2019					991 333,84	0,00	991 333,84	991 333,84	0,00	0,00
	RD102 Renforcem. Fanjeaux/Gaja					192 450,74	- 192 450,74	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD119 Supp.obstacles latéraux					92 368,00	0,00	92 368,00	92 368,00	0,00	0,00
	RD 626 Renforcement au Col St Pierre					2 640 000,00	- 2 640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD 118 Renforcem. et murets VL				900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	600 000,00	300 000,00	
	RD620 Renf. col du Bac				1 940 000,00	0,00	1 940 000,00	1 402 901,24	500 000,00	37 098,76	
	Programmation Giratoires 2019-2021				48 358,21	- 24 325,82	24 032,39	24 032,39	0,00	0,00	
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte				50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	
	Autres opérations				128 835,68	0,00	128 835,68	128 835,68	0,00	0,00	
Programmation Giratoires 2019-2021		2 546 641,79	- 514 455,88	2 032 185,91	2 032 185,91	0,00	0,00				
Total action I13 - Entretien et gestion du réseau						23 265 064,94 €	- 433 636,69 €	22 831 428,25 €	21 866 050,37 €	600 000,00 €	365 377,88 €
I13	Pérennisation des dépendances		2019	I106E10	23	216 978,94	0,00	216 978,94	216 978,94	0,00	0,00
	Pérennisation des chaussées					17 376 838,00	- 43 924,48	17 332 913,52	17 332 913,52	0,00	0,00
	Pérennisation des dépendances					1 020 000,00	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	0,00	0,00
	RD13 rectif. rocade Raonel					99 547,00	- 99 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6009 Renforc. Sigean PO					1 576 701,00	- 117 189,56	1 459 511,44	1 459 511,44	0,00	0,00
	RD6009 Contrat Route PR Narb					150 000,00	- 19 268,26	130 731,74	130 731,74	0,00	0,00
	RD6161 -13 Renforc. /mise en sécu (rocade Carca)					1 115 000,00	- 43 707,39	1 071 292,61	1 071 292,61	0,00	0,00
	RD124 Sécu RD Canal Paraza/Ven					110 000,00	- 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD620 Renf/bezons à villegly					1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	634 622,12	600 000,00	365 377,88
	Total									32 801 887,20 €	- 3 804 869,13 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **3 804 869,13 €**
 Montant du programme voté 2019 au cours de la séance : **28 997 018,07 €**

Montant du programme voté 2020 : **32 291 007,86 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **32 291 007,86 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **1 577 833,35 €**

Segment	Opération	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement								
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP < 2028	
Total action I11 - Etudes							1 950 000,00 €	-450 000,00 €	1 500 000,00 €	938 514,02 €	280 000,00 €	0,00 €	281 485,98 €				
I11	Div. acqui. foncières 2023-2025		2020	H04E08	20	450 000,00	- 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Etudes 2020 à 2024				21	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	938 514,02	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 485,98
Total action I12 - Travaux neufs						1 212 919,61 €	0,00 €	1 212 919,61 €	1 107 919,61 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
I12	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte		2020	H05E13	21	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	RD 4 Barreau raccord. Bram				23	16 809,73	0,00	16 809,73	16 809,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9					1 091 109,88	0,00	1 091 109,88	1 091 109,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total action I3 - Entretien et gestion du réseau						29 128 088,25 €	-1 127 833,35 €	28 000 254,90 €	27 186 594,18 €	155 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	466 373,56 €	162 287,16 €
I13	Pérennisation des dépendances		2020	H06E21	21	150 000,00	0,00	150 000,00	71 706,56	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 293,44
	Pérennisation des chaussées					10 043 534,02	0,00	10 043 534,02	10 043 534,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6161 -13 Renforc./mise en sécu (rocade Carca)					420 733,39	0,00	420 733,39	420 733,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD624 renforc. CastelPeyrens					415 723,64	0,00	415 723,64	415 723,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD709 Renforcem PLN à La Palme					865 000,00	- 126 906,10	738 093,90	738 093,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sécurisation réseau et équip.					1 488 097,20	0,00	1 488 097,20	1 488 097,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Traitement évén. aléatoires					9 215 000,00	- 1 000 927,25	8 214 072,75	8 214 072,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pérennisation des dépendances					4 900 000,00	0,00	4 900 000,00	4 798 402,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 597,47
	RD6009 Renforc. Sigean PO					1 130 000,00	0,00	1 130 000,00	633 626,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 373,56	30 000,00
	Répar/mise conform. OA HVA					500 000,00	0,00	500 000,00	362 603,75	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 396,25
Total						32 291 007,86 €	-1 577 833,35 €	30 713 174,51 €	29 233 027,81 €	535 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	466 373,56 €	448 773,14 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **1 577 833,35 €**
 Montant du programme voté 2020 au cours de la séance : **30 713 174,51 €**

Montant du programme voté 2021 : **31 629 814,35 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **31 629 814,35 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **665 143,00 €**

Segment	Opération	Libellé	Millesim AP	Enveloppe	Chapitre	Autorisation de programme			Échéancier de crédits de paiement								
						Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP < 2028	
Total action I12 - Travaux neufs						5 520 000,00 €	-665 143,00 €	4 854 857,00 €	2 654 067,48 €	100 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	580 789,52 €
I12	Opé. Courantes Annuelles		2021	H002E10	21	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
	RD102 Renforcem.Farjeaux/Gaja				23	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 237 951,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 048,39
	Rocade est de Narbonne					428 824,55	- 416 924,15	11 900,40	11 900,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6113/1113 grat sortie ouest Castelnaudary Griffoul				21	100 000,00	0,00	100 000,00	252,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 748,00
	RD613 Répar. béton pont Nielle					700 000,00	- 201 544,69	498 455,31	498 455,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rocade est de Narbonne					144 675,45	- 46 674,16	98 001,29	98 001,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6113/1113 grat sortie ouest Castelnaudary Griffoul				23	276 500,00	0,00	276 500,00	126 841,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 658,79
	RD610 Aménag.Puichéric/Redorte					1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RD6139 Renf.chaussée PLN à A9					1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	680 665,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319 334,34
Total action I3 - Entretien et gestion du réseau						22 909 814,35 €	0,00 €	22 909 814,35 €	20 584 240,90 €	720 000,00 €	218 097,46 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	566 052,20 €	761 423,79 €	
I13	RD118/119 Supp. Obstacles latéraux		2021	H06E06	23	300 000,00	0,00	300 000,00	175 167,70	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 832,30
	Pérennisation des dépendances				21	300 000,00	0,00	300 000,00	96 566,45	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 433,55
	Trèbes					99 814,35	0,00	99 814,35	99 814,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pérennisation des chaussées					14 700 000,00	0,00	14 700 000,00	14 031 559,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 004,20	306 436,63	
	Pérennisation des dépendances				23	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	4 180 983,29	160 000,00	158 097,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	909,25
	RD6161 -13 Renforc./mise en sécu (rocade Carca)					610 000,00	0,00	610 000,00	5 952,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 048,00	0,00	
	Sécurisation réseau et équip.					2 400 000,00	0,00	2 400 000,00	1 994 187,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 812,06	
Total action I14 - Imprévus et divers						3 200 000,00 €	0,00 €	3 200 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	
I14	Traitement évén. aléatoires					3 200 000,00	0,00	3 200 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	
Total						31 629 814,35 €	-665 143,00 €	30 964 671,35 €	23 238 308,38 €	2 320 000,00 €	1 718 097,46 €	1 560 000,00 €	0,00 €	0,00 €	786 052,20 €	1 342 213,31 €	

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **665 143,00 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **30 964 671,35 €**

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté <2018 : **1 579 573,20 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **1 579 573,20 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **186 308,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme					Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023 Actualisé
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						1 579 573,20 €	-186 308,00 €	1 393 265,20 €	1 351 021,53 €	0,00 €	42 243,67 €
K42	Etudes Maison des mémoires		K409E01	20	50 000,00	0,00	50 000,00	7 756,33	0,00	42 243,67	
	Travaux Atelier Carcassonne			23	200 000,00	- 186 308,00	13 692,00	13 692,00	0,00	0,00	
	Autres opérations				1 329 573,20	0,00	1 329 573,20	1 329 573,20	0,00	0,00	
Total						1 579 573,20 €	-186 308,00 €	1 393 265,20 €	1 351 021,53 €	0,00 €	42 243,67 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **186 308,00 €**
 Montant du programme voté <2018 au cours de la séance : **1 393 265,20 €**

Montant du programme voté 2018 : **6 258 067,30 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **6 258 067,30 €**
 Disponible à l'individualisation : **- €**
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **2 513 996,98 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme					Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022	CP 2023 Actualisé
Total action K41 - Moyens courants des services						1 015 000,00 €	- 66 987,56 €	948 012,44 €	889 602,10 €	58 410,34 €	0,00 €
K41	Acquisition matériel	2018	K423E02	21	90 000,00	- 32 078,68	57 921,32	21 510,98	36 410,34	0,00	
	Gestion des véhicules		K422E06	21	925 000,00	- 34 908,88	890 091,12	868 091,12	22 000,00	0,00	
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier						5 243 067,30 €	-2 447 009,42 €	2 796 057,88 €	2 333 851,18 €	462 206,70 €	0,00 €
K42	Programmation-Maintien du bâti	2018	K408E06	23	1 530 983,18	- 977 326,08	553 657,10	501 657,10	52 000,00	0,00	
	Programmation-Installations thermiques				984 330,00	- 549 733,75	434 596,25	369 596,25	65 000,00	0,00	
	Programmation-Accessibilité handicapés				927 690,84	- 676 124,51	251 566,33	218 566,33	33 000,00	0,00	
	Programmation-Aménagement des locaux				1 600 063,28	- 156 485,84	1 443 577,44	1 143 577,44	300 000,00	0,00	
	Numérisation de plans- 2018/2022				200 000,00	- 87 339,24	112 660,76	100 454,06	12 206,70	0,00	
Total						6 258 067,30 €	- 2 513 996,98 €	3 744 070,32 €	3 223 453,28 €	520 617,04 €	0,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **2 513 996,98 €**
 Montant du programme voté 2021 au cours de la séance : **3 744 070,32 €**

ANNEXE 6 – Réduction d'AP antérieures à 2022 relatives aux équipements départementaux.

	AP < 2018	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
D Education	48 901 121,06	- 5 187 656,41	43 713 464,65	38 202 964,84	4 579 381,63	931 118,18	0,00
D1 - Collèges	48 901 121,06	- 5 187 656,41	43 713 464,65	38 202 964,84	4 579 381,63	931 118,18	0,00
I Réseau routier et mobilité	46 997 603,78	- 4 271 897,48	42 725 706,30	37 425 706,30	1 900 000,00	2 500 000,00	900 000,00
I1 - Routes	46 997 603,78	- 4 271 897,48	42 725 706,30	37 425 706,30	1 900 000,00	2 500 000,00	900 000,00
K Administration générale	1 579 573,20	- 186 308,00	1 393 265,20	1 351 021,53	0,00	42 243,67	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	1 579 573,20	- 186 308,00	1 393 265,20	1 351 021,53	0,00	42 243,67	0,00
Total général	97 478 298,04	- 9 645 861,89	87 832 436,15	76 979 692,67	6 479 381,63	3 473 361,85	900 000,00

	AP 2018	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP < 2024
D Education	8 179 000,00	-4 831 012,38	3 347 987,62	1 947 987,62	1 200 000,00	0,00	200 000,00
D1 - Collèges	8 179 000,00	-4 831 012,38	3 347 987,62	1 947 987,62	1 200 000,00	0,00	200 000,00
E Culture et patrimoine	75 000,00	-38 692,77	36 307,23	35 829,23	478,00	0,00	0,00
E3 - Archives	75 000,00	-38 692,77	36 307,23	35 829,23	478,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	34 550 549,76	-2 587 257,56	31 963 292,20	31 169 029,35	575 000,00	135 286,97	83 975,88
I1 - Routes	34 550 549,76	-2 587 257,56	31 963 292,20	31 169 029,35	575 000,00	135 286,97	83 975,88
K Administration générale	6 258 067,30	-2 513 996,98	3 744 070,32	3 223 453,28	520 617,04	0,00	0,00
K4 - Logistique et patrimoine	6 258 067,30	-2 513 996,98	3 744 070,32	3 223 453,28	520 617,04	0,00	0,00
Total général	49 062 617,06	-9 970 959,69	39 091 657,37	36 376 299,48	2 296 095,04	135 286,97	283 975,88

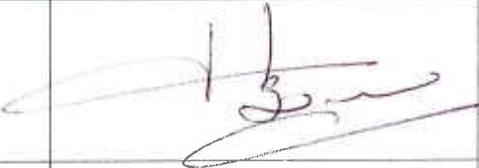
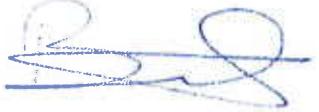
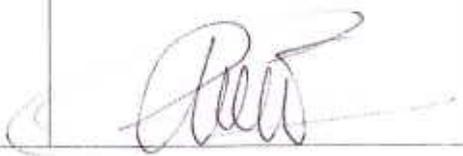
	AP 2019	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP < 2023
I Réseau routier et mobilité	32 801 887,20	-3 804 869,13	28 997 018,07	26 544 541,43	1 750 000,00	702 476,64
I1 - Routes	32 801 887,20	-3 804 869,13	28 997 018,07	26 544 541,43	1 750 000,00	702 476,64
Total général	32 801 887,20	-3 804 869,13	28 997 018,07	26 544 541,43	1 750 000,00	702 476,64

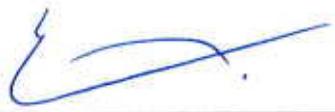
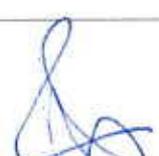
	AP 2020	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP < 2028
D Education	1 750 000,00	- 88 755,87	1 661 244,13	1 526 244,13	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D1 - Collèges	1 750 000,00	- 88 755,87	1 661 244,13	1 526 244,13	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	120 000,00	- 72 531,02	47 468,98	44 876,98	2 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G4 - Sécurité civile	120 000,00	- 72 531,02	47 468,98	44 876,98	2 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
I Réseau routier et mobilité	32 291 007,86	- 1 577 833,35	30 713 174,51	29 233 027,81	535 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	466 373,56	448 773,14
I1 - Routes	32 291 007,86	- 1 577 833,35	30 713 174,51	29 233 027,81	535 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	466 373,56	448 773,14
Total général	34 161 007,86	- 1 739 120,24	32 421 887,62	30 804 148,92	672 592,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	466 373,56	448 773,14

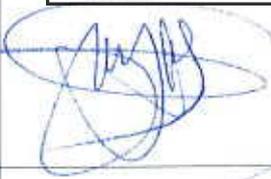
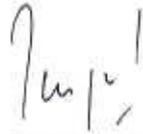
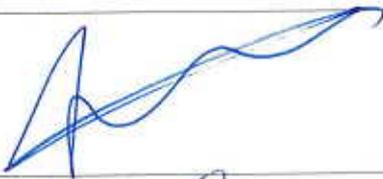
	AP 2021	Désindividualisation pour réduction AP	AP Actualisée après BP 2023	Total AP Liquidé AU 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP < 2028
I Réseau routier et mobilité	31 629 814,35	- 665 143,00	30 964 671,35	23 238 308,38	2 320 000,00	1 718 097,46	1 560 000,00	0,00	0,00	786 052,20	1 342 213,31
I1 - Routes	31 629 814,35	- 665 143,00	30 964 671,35	23 238 308,38	2 320 000,00	1 718 097,46	1 560 000,00	0,00	0,00	786 052,20	1 342 213,31
Total général	31 629 814,35	- 665 143,00	30 964 671,35	23 238 308,38	2 320 000,00	1 718 097,46	1 560 000,00	0,00	0,00	786 052,20	1 342 213,31

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

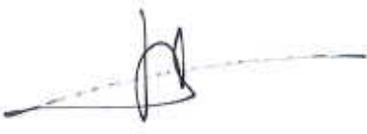
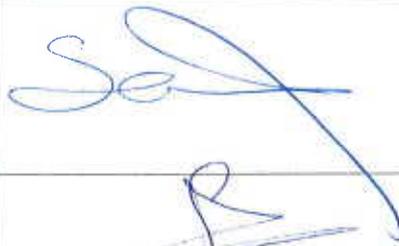
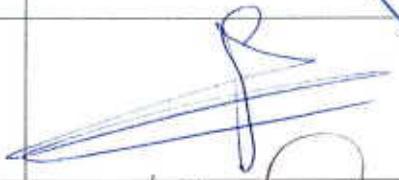
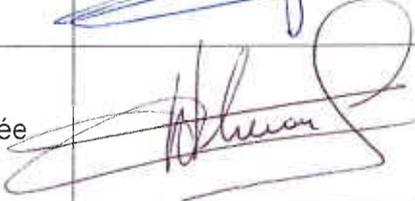
Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Budget primitif 2023 : budget principal
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

A la session du 16 mars dernier, nous avons débattu des orientations autour d'un projet de budget pour 2023 qui traduit nos engagements forts en faveur :

- du renforcement des solidarités humaines, devant la montée des risques qui pèsent sur notre modèle social,
- du maintien d'un haut niveau d'investissement, pour accroître la résilience de nos territoires face au risque de récession économique,
- de la transition écologique, que ce soit sur les aménagements que nous portons ou sur nos soutiens,
- du développement des partenariats stratégiques, pour soutenir l'attractivité du département.

Ce projet de budget porte la marque de nos ambitions politiques et vise à préserver notre capacité d'action face à une conjoncture inflationniste lourde et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes.

Cette année, nos dépenses de fonctionnement augmenteront de façon importante en raison de la dégradation des conditions de marché, de la crise énergétique, de l'indexation des éléments de rémunération et des mesures décidées par l'Etat.

Nos recettes de fonctionnement baisseront du fait d'un décrochage sur les droits de mutation à titre onéreux, après un nouveau record de ces recettes l'an dernier.

Notre capacité d'autofinancement va être mise sous pression, mais notre collectivité a dégagé d'importants excédents budgétaires ces dernières années qui nous permettent d'amortir le retournement de conjoncture tout en maintenant un niveau élevé d'investissements en 2023.

Nos investissements dédieront une part importante à la transition écologique, pour répondre au défi de l'urgence climatique, et à la confirmation d'un fort soutien en direction des territoires dans un contexte où la dépense publique, plus que jamais nécessaire, est attendue en baisse.

Ce rapport budgétaire détaillera, dans une première partie, les dépenses des missions et des programmes qui constituent le support de présentation de notre budget, conformément au règlement budgétaire et financier adopté en 2017.

Une deuxième partie présentera le budget plus globalement pour exposer les conditions de son équilibre.

Le rapport est organisé comme suit :

Mission A - Enfance Famille	5
Programme A1 - Petite Enfance	5
Programme A2 - Aide sociale à l'enfance	7
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A.....	9
Mission B - Action Sociale et Insertion	10
Programme B1 – Allocations RMI / RSA.....	10
Programme B2 - Insertion professionnelle.....	11
Programme B3 - Action Sociale.....	12
Programme B4 - Logement	12
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B.....	14
Mission C – Autonomie	15
Programme C1 - Personnes Agées	16
Programme C2 - Personnes Handicapées	19
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C	22
Mission D – Education	23
Programme D1 - Collèges	23
Programme D2 – Actions éducatives.....	26
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D	27
Mission E - Culture et Patrimoine	28
Programme E1 - Développement culturel.....	28
Programme E2 – Sites culturels	29
Programme E3 – Archives.....	30
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E.....	32
Mission F – Sport Jeunesse	33
Programme F1 – Sports et activités de pleine nature	33
Programme F2 – Jeunesse	34
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F.....	35
Mission G - Environnement et prévention des risques	36
Programme G1 – Eau.....	36
Programme G2 - Espaces Naturels	38
Programme G3 - Energies Renouvelables	39
Programme G4 - Sécurité civile	40
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G	41
Mission H - Aménagement et attractivité du territoire	42
Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental	42
Programme H2 – Accompagnement des territoires	43
Programme H3 – Coopération décentralisée.....	45
Programme H4 – Tourisme	45
Programme H5 – Agriculture et Pêche	46
Programme H6 – Inondations.....	49

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H	49
Mission I - Réseau routier et mobilité	50
Programme I1 – Routes	51
Programme I2 – Transports.....	54
Programme I3 – Mobilités durables	54
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I	56
Mission K – Administration Générale	57
Programme K1 – Ressources humaines	57
Programme K2 – Budget et finances	62
Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications.....	64
Programme K4 – Logistique et patrimoine.....	65
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K.....	67
Mission L – Pilotage et coordination.....	68
Programme L1 - Pilotage stratégique	68
Programme L2 - Communication externe	69
Programme L3 – Budget participatif	69
Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement - mission L.....	70
L'équilibre du budget 2023.....	71
La section de fonctionnement 2023	71
Les recettes de fonctionnement.....	71
Les dépenses de fonctionnement.....	75
La section d'investissement 2023	77
Les recettes d'investissement.....	77
Les dépenses d'investissement.....	78
L'équilibre du budget	82
Conclusion	82
Annexe 1 – Dépenses réelles de fonctionnement.....	84
Annexe 2 – Dépenses réelles d'investissement.....	85

Les crédits du budget 2023 par mission

Le budget 2023 totalise 855 615 730,68 € en dépenses et recettes, pour la section de fonctionnement et d'investissement, en mouvements réels et d'ordre et pour l'ensemble des missions et programmes.

Les propositions présentées sur les missions des solidarités (mission A à C) s'élèvent en dépenses de fonctionnement à 322 405 403,97 € soit une évolution de 5,64% par rapport au budget 2022 (s'élevant pour rappel à 305 184 565,09 €).

Mission A - Enfance Famille

Les propositions du budget 2023 de la mission Enfance famille s'élèvent à 57 256 200,35 € en fonctionnement, soit une hausse de 14,09 % par rapport au budget 2022 qui s'élevait à 50 186 428,95 € et à 2 607 136,21 € en investissement.

Programme A1 - Petite Enfance

Les compétences du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile (PMI) sont régies par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles. Elles visent, d'une part, la prévention primaire en direction des familles (santé, épanouissement), d'autre part les modes d'accueil individuels et collectifs pour les enfants de moins de six ans.

Le Département inscrit ses missions de PMI dans le cadre du schéma des solidarités 2021-2025 et du schéma de services aux familles, en animant des actions qui visent l'adaptation des modes d'accueil de la petite enfance aux besoins des familles.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 1 204 988 €.

Action A11 – Parentalité

En 2023, les crédits inscrits au titre de la parentalité s'élèvent à 322 250 € et se décomposent comme suit :

- la participation au coût d'animation du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) supporté par la CAF, à hauteur de 44 000 €,
- les subventions accordées au titre du soutien à la parentalité, aux espaces rencontres et lieux d'accueil enfant parent. Le budget alloué s'élève à 190 000 €, contre 120 000 € en 2022. Une subvention de 70 000 € est envisagée afin de financer des actions de prévention en direction des adolescents et de leurs familles,
- concernant l'activité de lecture en salle d'attente, il est proposé de reconduire les crédits pour un montant de 60 000 €,
- la subvention pour le fonctionnement de la micro-crèche d'insertion ADDI à Carcassonne, d'un montant de 28 250 €.

Action A12 – Santé

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 250 000 € et concernent la PMI en lien avec la prise en charge des consultations médicales par le régime général d'assurance maladie.

Les dépenses de fonctionnement en matière de santé s'établissent à 778 923 € et sont en baisse de 3,20% par rapport au budget 2022.

Concernant la PMI, les dépenses sont réparties comme suit :

- les approvisionnements, achats et transports de médicaments (35 000 €),
- les honoraires médicaux et paramédicaux (échographies ..) (74 500 €),
- les approvisionnements en vaccins (19 000 €),
- les autres participations au dispositif de santé dans le cadre des missions PMI et plus particulièrement la participation versée au centre d'action médico-sociale précoce et au centre hospitalier de Castelnaudary (420 000 €).

Les autres dépenses de fonctionnement concernent :

- le versement à des organismes de formation, pour 103 200 €, dans le cadre des conventions Adrien Taquet et CPAM,
- les prestations de services liées à la documentation et aux interventions dans le cadre de la convention CPAM, d'un montant de 53 623 €,
- les autres frais pour un budget de 7 500 €,
- l'acquisition de tests de dépistages des troubles visuels et du langage nécessaires à la pratique du dépistage dans le cadre du bilan de 4 ans en école maternelle, et lors des consultations, pour un budget de 3 000 €,
- les frais d'étalonnage des testeurs de CO, utilisés par les sages-femmes dans le cadre des suivis de grossesse, pour 1 100 €,
- les subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le domaine de la santé (Ligue contre le cancer, Lo Camin del Sol), pour 7 000 €,
- la poursuite du partenariat avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) pour des actions permettant de favoriser l'accès à l'information dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé, pour 35 000 €,
- le financement de deux postes d'intervenants sociaux en police et gendarmerie, pour un montant de 20 000 €, dans le cadre de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Action A13 - Modes d'accueil

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 103 815 € concernent :

- la formation obligatoire des assistants maternels et le financement des actions de santé : 72 700 €,

- l'accompagnement du département pour un montant de 29 115 € dans son projet de sécurisation et d'évolution de l'organisation de la mission d'agrément et de suivi des assistants maternels,
- le remboursement des frais de garde d'enfants en période de formation des assistants maternels : 2 000 €.

Programme A2 - Aide sociale à l'enfance

Les crédits s'élèvent à 56 051 212,35 € pour le fonctionnement et à 2 607 136,21 € pour l'investissement.

Action A21- Mesures de prévention

Les mesures de prévention concernent différentes actions auprès des familles et des enfants en difficultés sociales : service de prévention spécialisée, évaluation externalisée d'informations préoccupantes, aides ménagères, services de travailleuses en intervention sociale et familiale (TISF), actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

Les dépenses s'établissent à 5 973 000 € pour 2023, soit une évolution de 19,7 % par rapport au précédent budget.

Les services de prévention spécialisée sont aujourd'hui tarifés et financés par le Département, à hauteur de 771 000 €.

Les crédits dédiés aux services d'AEMO (Aude et départements extérieurs) sont proposés à la hausse, à 3 159 000 €, avec la prise en compte du Ségur de la santé (taux moyen de l'impact du Ségur sur les dotations départementales pour les services autorisés et tarifés : + 5,66%) et de l'inflation constatée (estimation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses fixée à 1,5%).

La mise en œuvre de l'appel à projet relatif à des interventions éducatives à domicile avec hébergement à compter de juillet 2023 est prévue pour 555 000 €.

Les services audois de TISF ont été tarifés et représentent une dépense globale pour le Département de 1 243 000 € dont 8 000 € pour les hors département (en augmentation de 2,9 %).

La reconduction des moyens accordés pour le fonctionnement des services de MAESF, en tenant compte de l'inflation prévisionnelle, s'élève à 75 000 €.

Le coût supplémentaire de fonctionnement du nouveau GIP France enfance protégée qui se substitue au GIP enfance en danger est de 15 000 €.

Les autres postes de dépenses (aides ménagères, SNATED ..) s'élèvent à 155 000 €.

Action A22 - Mesures de prises en charge physique

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont attendues à 2 483 217 € contre 3 090 217 € en 2022. Elles se décomposent essentiellement comme suit :

- la participation de l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance - convention Adrien Taquet, pour un montant de 1 428 217 €,

- les remboursements de frais de placement par les départements extérieurs, avec une prévision de 500 000 €,
- la participation de l'Etat à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) pour 300 000 €.

Les dépenses de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à 50 060 232,35 € et sont en augmentation de 6 009 129,12 € (soit + 13,64%) par rapport aux crédits 2022.

La hausse tient à l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements tarifés en ASE (+ 1,5%) complétée des coûts du Ségur, ainsi qu'aux dépenses supplémentaires suivantes :

- la création de deux unités d'hébergement de jeunes enfants (objectif à court terme 18 places). Le coût prévisionnel est estimé à 1 080 000 €,
- une unité d'hébergement pour l'accueil inconditionnel de mineurs, dans un contexte d'urgence, devrait également voir le jour courant 2023. D'une capacité installée de 6 places en 2023, elle pourrait accueillir à terme (d'ici environ 2 à 3 ans) 10 jeunes en tout. Le coût estimatif pour un démarrage en septembre 2023 est de 220 000 €.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent essentiellement :

- les MECS Aude ont un budget 24 688 200 et représentent 237 places permanentes, 4 places relais en familles d'accueil et 9 places relais week-end fratries collectifs,
- les dépenses pour les MECS hors département sont estimées à 1 300 000 € et concerneraient 12 enfants environ sur l'année,
- le coût de fonctionnement du service d'accueil des MNA, totalement externalisé depuis avril 2021, se hisse à 6 645 400 €,
- les lieux de vie et d'accueil avec un budget 4 540 000 € en 2023 correspondant à 65 places dont 14 à temps partiel,
- les indemnités versées aux personnes qui se voient confier des enfants (tiers dignes de confiance, tiers durables et bénévoles, parrains sous certaines conditions) a un coût de 550 000 € en 2023. A noter, le nombre d'enfants accueillis par un tiers digne de confiance, s'élevait, au 31/08/2022, à 93.

La dotation globale d'exploitation (subvention d'équilibre) versée au budget annexe de la Structure enfance famille (SAE) est estimée à 7 284 632,35 €.

Les dépenses d'investissement de 2 607 136,21 € sont entièrement dédiées à la subvention d'investissement versée au budget annexe de la SAE pour la réalisation du programme bâtimentaire.

Un rapport spécifique sur ce budget annexe est présenté à la présente session.

Action A23 - Participations et subventions

Une recette de fonctionnement de 4 430 € de la Région académique Occitanie est prévue pour le programme « colos apprenantes ».

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 17 980 € et concernent :

- l'adhésion à l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) pour un montant de 2 980 €, inchangé par rapport à 2022,
- les subventions versées à des associations pour des interventions complémentaires à l'exercice des missions départementales, pour une enveloppe de 15 000 €.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission A

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
A Enfance Famille	47 487 520,26	50 186 428,95	49 896 761,49	57 256 200,35
A1 Petite enfance	895 906,37	1 130 628,00	954 286,59	1 204 988,00
A11 Parentalité	254 924,10	251 250,00	242 877,32	322 250,00
A12 Santé	572 888,76	804 678,00	643 261,31	778 923,00
A13 Modes d'accueil	68 093,51	74 700,00	68 147,96	103 815,00
A2 Aide sociale à l'enfance	46 591 613,89	49 055 800,95	48 942 474,90	56 051 212,35
A21 Mesures de prévention	4 755 982,21	4 990 667,72	4 990 667,72	5 973 000,00
A22 Mesures de prises en charge physique	41 821 151,68	44 051 103,23	43 937 777,18	50 060 232,35
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	14 480,00	14 030,00	14 030,00	17 980,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	47 487 520,26	50 186 428,95	49 896 761,49	57 256 200,35

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
A Enfance Famille	754 538,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
A1 Petite enfance	12 497,00	0,00	0,00	0,00
A13 Modes d'accueil	12 497,00	0,00	0,00	0,00
A2 Aide sociale à l'enfance	742 041,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
A22 Mesures de prises en charge physique	742 041,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	754 538,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21

Mission B - Action Sociale et Insertion

Le code de l'action sociale et des familles confie au service social départemental la mission générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie.

Outre les financements de l'allocation du RSA, la mission action sociale et insertion conduit les actions suivantes :

- Mener une politique d'insertion performante et inclusive,
- Accompagner les personnes en difficulté,
- Engager des actions innovantes pour lever les freins à l'emploi (mobilité, numérique, mode de garde des enfants, maîtrise des savoirs de base ..),
- Développer l'offre d'emplois pour les personnes en situation d'insertion,
- Favoriser l'accès des publics prioritaires à une offre de logement de qualité, respectueuse des critères de développement durable et accessible au plus grand nombre.

Les actions proposées s'inscrivent dans les engagements contractualisés avec différents partenaires (Etat, Collectivités locales, CAF, MSA, acteurs du monde économique). Parmi ces engagements, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi (CALPAE), et le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) donnent lieu à un cofinancement de l'Etat.

Les crédits demandés pour cette mission s'élèvent à 120 149 932,66 € en fonctionnement et 1 521 574,53 € en crédits d'investissement.

Programme B1 – Allocations RMI / RSA

La prévision sur les crédits d'allocation s'établit à 101 255 500 €. Les dépenses correspondent aux allocations versées, aux frais de gestion facturés par les organismes payeurs et aux opérations de régularisation.

Action B11- Allocations

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 100 987 500 €.

Le paiement de l'allocation RSA représente une charge importante pour la collectivité. La prévision budgétaire intègre les revalorisations du montant du RSA en 2022 soit une hausse cumulée de 5,8%. La collectivité subira l'effet en année pleine de ces revalorisations, en plus de celle de 1,5% qui interviendra en avril.

De plus, l'impact des différentes réformes de l'assurance chômage (notamment sur la durée maximale d'indemnisation) devrait faire basculer plus de personnes vers le RSA.

Pour mémoire, au 30 septembre 2022, 30 673 personnes étaient rattachées à 15 470 foyers audois allocataires du RSA.

Action B12- Régularisations

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 988 000 €, correspondent aux titres de recette émis en recouvrement d'indus RSA suite au transfert de créances des organismes payeurs. La prévision sur ces recettes est calculée à partir d'une moyenne historique. Les

produits de régularisation concernent également les amendes administratives et les sanctions pécuniaires en cas de fraude.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, à hauteur de 268 000 €, des frais de gestion administrative ainsi que des annulations ou réductions d'indus RSA à la suite d'une remise de dette, d'une erreur administrative ou d'une décision de justice.

Programme B2 - Insertion professionnelle

Les crédits de fonctionnement en matière d'insertion professionnelle s'élèvent à 12 753 358 €.

Action B25 - Fonds Social Européen

Les recettes au titre de la gestion de la subvention globale du FSE correspondent au remboursement des opérations préalablement financées par le Département pour les actions intervenues jusqu'en 2021. La prévision d'encaissement s'élève à 1 800 000 € sur l'exercice.

Le dispositif de la subvention globale du FSE s'inscrit dans une nouvelle période programmation des fonds structurels européens (FSE+ 2022-2027). Toutefois, les validations européennes et nationales ont pris du retard, entraînant un décalage temporel.

Il est proposé d'inscrire un crédit de dépenses de 3 129 050 €, qui permettra d'enrichir la programmation des actions du programme départemental d'insertion par le financement d'actions innovantes d'accompagnement vers l'emploi et de mise en situation de travail propices à l'insertion professionnelle durable.

Les crédits du FSE visent également à préserver l'équilibre financier des opérateurs en bénéficiant de l'avance dans l'année de la programmation du département.

Action B26 - Accompagnement au parcours des bénéficiaires du RSA

Les crédits intègrent l'ensemble des actions relatives à l'orientation et à l'accompagnement des personnes en insertion, soit une dépense de 1 942 530 €.

L'enveloppe prévue permettra une réforme qualitative du cadre d'intervention des référents, en réponse aux préconisations de l'évaluation de la politique d'insertion.

Action B27- Diversification de l'offre de parcours des BRSA

Cette action comprend les crédits dédiés à l'offre d'insertion sociale et professionnelle inscrite dans le programme départemental d'insertion (PDI), pour un volume de 7 681 778 €.

Ces crédits devront permettre notamment la poursuite d'actions nouvelles ou initiées en 2022, visant le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, et le renouvellement des actions existantes : mobilisation vers l'insertion (1 191 000 €), accompagnement à la création d'activité (750 000 €), offre de mise en situation de travail à chaque étape du parcours (4 132 117 €), accompagnement vers et dans l'emploi (218 000 €).

Les interventions du Département dans le cadre de la politique de la ville sont comptabilisées sur cette action, pour un montant de 245 250 €.

Enfin, un crédit de 5 000 € est réservé à la poursuite de l'animation des acteurs et intervenants des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi, dans la continuité de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi.

Programme B3 - Action Sociale

En la matière, les crédits répondent aux besoins des personnes les plus en difficulté pour éviter une dégradation de leur situation personnelle et financière. Ils s'élèvent à 2 018 710 €.

Action B33 - Aides financières aux personnes (hors Fonds Unique Logement)

Les aides financières à la personne d'un montant de 1 573 460 € sont encadrées par le règlement départemental des aides financières aux personnes en matière d'action sociale, d'insertion et d'aide sociale à l'enfance adopté en 2014. Le calcul des aides se base sur le quotient familial, permettant de prioriser les ménages aux ressources très modestes, sans exclure toutefois les personnes confrontées à des difficultés ponctuelles.

L'enveloppe dédiée à ces aides financières à la personne qui correspondent aux secours d'urgence, aux aides alimentaires et aux besoins de première nécessité (fonds d'action sociale territorial) s'élève à 1 400 000 €.

A cela s'ajoute, les aides à la formation des BRSA dans le cadre du parcours d'insertion qui s'établissent à 95 000 €.

Enfin, les crédits pour les actions de lutte contre le surendettement, désormais intégrés dans cette action, sont budgétisés pour un montant de 78 460 €.

Action B34 - Aides financières aux personnes (APRE)

L'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) est un fonds d'aide visant la prise en charge des frais afférents à la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle, mobilisable pour les BRSA. La dotation du fonds est de 320 000 € en 2023.

Action B35 - Subventions dans le domaine de l'action sociale

Cette action regroupe les subventions de fonctionnement accordées aux associations œuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers tels que l'accès aux biens de première nécessité (épiceries sociales), l'accès et le maintien dans un logement (association de défense des locataires) et l'accompagnement à l'insertion.

Il est proposé de réserver une enveloppe de 125 250 € pour le soutien à des associations caritatives.

Programme B4 - Logement

Ce programme est doté d'un crédit de 4 122 364,66 € en fonctionnement et de 1 521 574,53 € en investissement.

Action B41 - Aides aux personnes – Accompagnement

Les crédits sont destinés à l'accompagnement des publics pour l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation.

Pour la mise en œuvre de ces actions, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, le Département bénéficie de concours de l'Etat et de l'ANAH pour un montant de 322 700 € (mission d'animation du PIG) ainsi que de la participation du CLER-Réseau pour un montant de 150 268 € (mise en œuvre du SLIME). L'ensemble procure une recette globale de 472 968 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 370 464,66 € et concernent :

- la participation financière à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL 11) (50 000 €),
- les actions d'accompagnement à l'accès dans un logement adapté (628 267 €),
- le déploiement d'un service d'accueil, de diagnostic et d'orientation des personnes sans domicile fixe, à Carcassonne et à Narbonne (125 209 €),
- la concours au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (110 000 €),
- les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) (830 000 €),
- les mesures d'accompagnement judiciaire (15 000 €),
- les actions d'accompagnement à l'amélioration du logement (76 500€),
- le dispositif d'animation SLIME (16 000 €),
- le PIG « Mon Coach Eco-Logis » : 464 488,66 €. Ce dispositif, lancé en février 2018, a permis d'aider 1754 propriétaires à revenus modestes dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique,
- l'élaboration du plan départemental de l'habitat (PDH) et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) : 55 000 €

Action B42 - Aides aux personnes – Fonds Unique Logement (FUL)

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 554 379 € concernent la contribution des communes, de la CAF, de la MSA et des fournisseurs d'énergie aux mesures d'accompagnement mises en place par le Département.

Les dépenses de fonctionnement se hissent à 1 751 900 € et correspondent essentiellement à des aides attribuées à la personne au titre du FUL (accès et maintien dans le logement, participation aux dépenses énergétiques, règlement des dettes de logement).

Les recettes d'investissement, à hauteur de 150 000 €, correspondent au remboursement des prêts du FUL selon le plan d'amortissement défini dans le contrat de prêt.

Les dépenses d'investissement correspondent aux aides du FUL accordées sous la forme de prêt sans intérêt. Elles s'élèvent prévisionnellement à 130 320 €.

Action B43 - Aides à la construction

Les crédits de paiement en section d'investissement totalisent 1 023 593,53 € et visent à financer la construction de logements locatifs sociaux, pour un montant de 723 593,53 €. A cela s'ajoute une subvention de 300 000 € finalisant la construction d'une résidence habitat jeunes à Carcassonne.

Action B44 - Réhabilitation de logements de particuliers

Des subventions d'investissement, d'un montant de 234 661 €, s'adressent aux opérations suivantes :

- travaux de rénovation énergétique opérés au sein des logements de ménages à ressources modestes menés dans le PIG départemental « Mon Coach Eco-Logis » (147 998 €),
- projets retenus au titre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des PIG territorialisés auxquels participe le Département (86 663 €).

Action B45 – ANRU

Un financement de 133 000 € en investissement concerne les opérations liées au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) du quartier Les Peupliers à Narbonne en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANAH).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission B

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
B Action sociale et insertion	116 065 795,85	118 704 845,91	112 732 166,92	120 149 932,66
B1 Allocations RMI/RSA	98 926 605,71	101 741 240,28	97 785 929,23	101 255 500,00
B11 Allocations	98 683 051,93	101 473 240,28	97 572 164,86	100 987 500,00
B12 Régularisations	243 553,78	268 000,00	213 764,37	268 000,00
B2 Insertion professionnelle	10 735 889,91	10 430 056,38	9 960 782,71	12 753 358,00
B25 Fonds social européen	2 045 485,04	477 294,88	319 884,14	3 129 050,00
B26 Enjeu 1 - PI - Accompagnement au parcours des BRSA	1 583 549,70	2 004 877,00	1 914 638,90	1 942 530,00
B27 Enjeu 2 - PI - Diversification de l'offre au parcours des BRSA	7 106 855,17	7 947 884,50	7 726 259,67	7 681 778,00
B3 Action sociale	2 701 185,51	2 028 646,25	1 719 818,09	2 018 710,00
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	2 329 621,03	1 589 140,00	1 366 627,73	1 573 460,00
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	270 864,48	326 000,00	247 190,36	320 000,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	100 700,00	113 506,25	106 000,00	125 250,00
B4 Logement	3 702 114,72	4 504 903,00	3 265 636,89	4 122 364,66
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 634 750,55	2 415 403,00	1 679 162,87	2 370 464,66
B42 Aides aux personnes - FUL	2 067 364,17	2 089 500,00	1 586 474,02	1 751 900,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	116 065 795,85	118 704 845,91	112 732 166,92	120 149 932,66

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
B Action sociale et insertion	751 252,89	1 386 926,93	815 065,66	1 521 574,53
B3 Action sociale	18 610,20	4 500,00	4 162,93	0,00
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	18 610,20	4 500,00	4 162,93	0,00
B4 Logement	732 642,69	1 382 426,93	810 902,73	1 521 574,53
B42 Aides aux personnes - FUL	130 130,87	180 000,00	81 235,90	130 320,00
B43 Aides à la construction	435 792,82	856 997,48	544 864,83	1 023 593,53
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	118 719,00	190 429,45	156 802,00	234 661,00
B45 ANRU	48 000,00	155 000,00	28 000,00	133 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	751 252,89	1 386 926,93	815 065,66	1 521 574,53

Mission C – Autonomie

Cette mission s'organise autour de deux programmes : personnes âgées et personnes en situation de handicap. Le dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) occupe une place prédominante sur le volet personnes âgées.

La politique en faveur des personnes âgées a pour objectif de prendre en charge les personnes âgées de 60 ans et plus lorsqu'elles sont socialement en difficulté et/ou en perte d'autonomie. Elle a connu une évolution quantitative et qualitative importante en raison notamment de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Cette politique ambitieuse qui nécessite un effort financier important de notre collectivité répond à plusieurs exigences et s'articule autour de quatre axes forts :

- Favoriser l'autonomie et sécuriser les conditions de maintien à domicile afin de répondre à l'exigence de qualité de la prise en charge,
- Développer et coordonner les actions de prévention dans le cadre du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées adopté par la Conférence des financeurs (CFPPA) que le Département préside et anime. La loi ASV prévoit un concours annuel de la CNSA pour le financement de ces actions,
- Soutenir les proches aidants en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir l'épuisement des aidants,
- Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes âgées.

Dans le champ du handicap, deux orientations majeures guident la politique départementale :

- Assurer un maintien à domicile des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions en finançant des aides à la compensation du handicap via la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- Améliorer les conditions de vie en établissement des personnes en situation de handicap et faire évoluer l'offre proposée pour répondre au plus près aux projets de vie et parcours des personnes en prenant en compte les besoins identifiés dans le cadre de la RAT.

Les propositions de crédits de fonctionnement pour 2023 prennent en compte :

- Le niveau des dépenses réalisées au cours des exercices budgétaires précédents,
- La prévision du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale,
- La poursuite des mesures nationales concernant principalement les ESSMS sur une année pleine : il s'agit de l'application de l'avenant 43 à la convention collective de la branche aide à domicile ou encore l'indemnité pour la revalorisation des salaires des aides à domicile des SAAD publics et des établissements pour personnes handicapées de compétence exclusive du Département,
- La prévision d'un tarif plancher à 23 € / heure par le PLFSS 2023, soit + 1 €. Nous proposons que cette augmentation soit appliquée à tous les SAAD habilités ou non habilités à l'aide sociale pour toutes les prestations couvertes par l'aide sociale départementale,

- Le financement de la dotation qualité sur la base des critères de l'appel à candidatures lancé en 2022,
- La création de places conjointement avec l'ARS,
- Le déploiement de l'habitat inclusif,
- Les recettes de la CNSA pour compensation de tout ou partie des mesures nouvelles.

Programme C1 - Personnes Agées

Ce programme représente un montant de 71 488 493 € en fonctionnement et de 471 040 € en investissement.

Action C11 - Action Aide Sociale

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 3 114 624,50 €.

Concernant les recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions, la prévision de recettes s'élève à 250 000 €.

L'aide à la vie partagée (AVP), nouvelle aide pouvant être attribuée à des personnes hébergées dans un habitat inclusif PA/PH sans distinction, est compensée à hauteur de 80% des dépenses, il est proposé d'inscrire la perception d'un acompte de 60% sur l'année 2023, soit 57 600 €.

Dans le cadre des crédits spécifiques octroyés à la CFPPA pour ses actions de prévention, et au regard du montant encaissé en 2022, il convient de proposer d'inscrire au budget 2023 un montant de recettes de 866 600 €, soit 767 300 € pour les actions de prévention et 99 300 € pour le forfait autonomie.

Par ailleurs, ce volet comprend en 2023 la compensation de la CNSA de 1 940 424,50 € au titre de la revalorisation salariale au profit des SAAD publics (1 160 074 €) et des SAAD associatifs (780 377,50 €) liées aux différents dispositifs prévus par la LFSS 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 5 749 908 € et se répartissent entre l'aide sociale à domicile et les actions de préventions :

- Volet aide sociale à domicile : 757 839 €

Ce volet comprend les dépenses relatives aux services ménagers, à la télé-sécurité et au portage de repas. Après une baisse constante des dépenses dues à une réduction du nombre de bénéficiaires de 2016 à 2018, à l'application d'une grille d'analyse des besoins et dans une moindre mesure à l'obligation alimentaire demandée aux petits enfants, il est observé depuis 2019 une stabilisation du nombre de bénéficiaires.

- La prévision pour 2023 prend donc en compte la mise en œuvre du tarif plancher à 23 € / heure pour les SAAD représentant 15 467 €, non compensée par la CNSA.
- L'aide à la vie partagée (AVP) dans le cadre du déploiement des habitats inclusifs pour un montant de 120 000 € compensée à 80% par la CNSA.
- Les frais d'accompagnement par un organisme externe afin d'accompagner les SAAD à mettre en œuvre les préconisations du cabinet SPQR pour un montant de 50 000 €

- Volet actions de prévention : 4 992 069 €

Ce volet finance :

- des dépenses entièrement compensées en recettes par la CNSA, en ce qui concerne la CFPPA, à travers le versement de deux dotations (actions collectives de prévention pour les seniors et forfait autonomie à destination des résidences autonomie) pour un montant de 0,9 M€,
- des dépenses pour financer l'accompagnement des porteurs de projet habitat inclusif pour un montant de 93 790 € dont 25 500 € au titre d'un accompagnement collectif,
- des dépenses qui ne sont plus compensées par la CNSA car la convention de partenariat avec la CNSA section IV n'est pas reconduite en 2023 d'un montant de 47 960 €. Cela concerne essentiellement les actions en faveur de l'accueil familial,
- les indemnités liées à la revalorisation salariale des ESSMS pour un montant de 3 894 049 € pour une année pleine compensées à 50% par la CNSA,
- Le financement de frais d'ingénierie pour la conception de nouvelles résidences autonomie à hauteur de 100 000 € pour 5 projets en 2023.

Action C12 – Hébergement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7 000 000 € et correspondent aux montants des recouvrements sur les bénéficiaires, tiers payants et successions.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'établissent à 12 783 610 € pour couvrir les frais d'hébergement des personnes âgées avec notamment :

- les frais d'hébergement en EHPAD qui ont augmenté entre 2021 et 2022 de 5,4 % (11 207 110,50 € en 2021 et 11 810 931,49 € en 2022).

Pour 2023, il est proposé une augmentation de 3 % soit + 600 000 €. Cet OED voté pour les années antérieures est estimé insuffisant compte tenu de l'inflation évaluée à + 5,2% par la LFSS 2023.

- le dispositif de l'hébergement en famille d'accueil pour les personnes âgées. Ce dernier reste maîtrisé du fait du nombre de places limité. Il s'agit toutefois d'une offre d'hébergement qui offre une alternative intéressante au domicile et à l'établissement. Les crédits prévus sont de 32 000 €.

En recettes d'investissement, le remboursement de l'avance octroyée à l'EHPAD de Montréal selon le plan d'amortissement (2022 - 2026) est de 20 000 €.

Action C13 – APA – Aide personnalisée autonomie

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 22 491 850,48 €.

Les concours de la CNSA relatifs à l'APA s'élèvent à 20 363 454 € et comprennent 2 volets :

- 17 659 619 € au titre de la compensation (APA 1),
- 2 703 763 € au titre de la loi ASV (APA 2).

Ces concours correspondent à la notification provisoire versée par la CNSA au titre de l'APA pour l'année 2023, correspondant à 90 % du montant prévisionnel notifié par la CNSA.

En outre, la prévision de recette en 2023 prend en compte l'aide personnalisée d'autonomie à domicile (APAD) :

- 100 000 € pour la récupération des indus suite au contrôle d'effectivité des prestations en emploi direct (recette en diminution du fait de la mise en œuvre des CESU préfinancés),
- 469 100 € au titre du remboursement des chèques sérénité non employés en 2022,
- 1 559 296,48 € pour la revalorisation du tarif plancher (23 € / heure) en 2023 selon le PLFSS 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 52 936 475 €.

Le dispositif APA, qui représente près de 36,5% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la mission autonomie, occupe un rôle central à travers :

- le règlement aux associations des factures d'heures d'aide humaine effectuées au domicile de la personne âgée et des repas,
- le financement de l'emploi direct d'une aide à domicile,
- le financement des aides techniques et matériel à usage unique,
- le règlement aux établissements de la dotation « dépendance », prévue par le décret du 21 décembre 2016, pris en application de la loi ASV,
- le financement d'une aide au répit pour les proches aidants, dont le statut a été reconnu par la loi ASV.

▶ APA à domicile (APAD) : 37 666 406 € (33 130 615,79 € en 2022)

L'augmentation du budget de l'APAD domicile (+ 13,7 %) est essentiellement due à une hausse du nombre de droits ouverts, des dispositifs mis en œuvre par la loi ASV (baisse de la participation des bénéficiaires, enveloppes dédiées à l'aide aux aidants), et à l'augmentation des tarifs notamment aux SAAD en 2023 (tarif plancher à 23 €).

Pour 2023, il convient de prendre en compte notamment :

- la LFSS 2023 prévoit un tarif plancher national à hauteur de 23 € / heure d'intervention pour les SAAD prestataires dispensant des prestations d'aide et d'accompagnement dans le cadre de l'APA et la PCH. Il est proposé d'appliquer la même augmentation de + 1 € à tous les SAAD tarifés. Le coût représentant + 2 227 619 € sera intégralement compensé par la CNSA,
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires est estimée à 125 000 €,
- le financement de la dotation qualité pour un montant de 1 651 277 € sur la base des critères retenus dans le cadre de l'AAC 2022.

Tous les autres dispositifs sont projetés sur une dépense constante.

► APA en établissement (APAE) : 15 270 069 €

Le décret d'application de la loi ASV, relatif aux principes généraux de la tarification et au forfait global dépendance impacte le budget de l'APA en établissement. En effet, il introduit un nouveau calcul objectif d'un forfait global relatif à la dépendance, fixé par un arrêté du Président du Conseil Départemental et versé aux établissements au titre de l'APA par acomptes mensuels.

Sur le 1^{er} semestre 2022, nous observons une baisse des bénéficiaires hors département (- 20 en moyenne par rapport à 12/2021), ce qui a généré une diminution des dépenses par rapport au BP 2022.

La projection 2023 prend en considération une augmentation des tarifs à 2% conformément à l'engagement des élus pour la période de convergence, soit + 400 000 € pour un nombre de bénéficiaires constant uniquement pour les dépenses audoises. En effet, aucun OED n'a été appliqué sur les dépenses APAE hors département.

De plus, un point de vigilance doit être soulevé ici : tous les bénéficiaires potentiels ne demandent pas l'APA ; or, compte tenu de la baisse de leurs ressources, les établissements pourraient se mobiliser pour accompagner davantage leurs résidents à solliciter l'APAE.

Action C14 - Aides à l'investissement - Maisons de retraite

Les dépenses d'investissement représentent un montant global de 430 000 € et concernent pour l'essentiel :

- le soutien financier à la réalisation d'habitats collectifs pour un montant de 230 000€,
- Le paiement de la 1^{ère} phase des travaux de construction de l'EHPAD de Saissac, pour un montant de 200 000 €.

Action C15 - Subvention dans le domaine des Personnes Agées

Pour 2023, en dépenses de fonctionnement, il est inscrit 18 500 € au titre des subventions allouées aux associations de personnes âgées.

Programme C2 - Personnes Handicapées

Ce programme représente un montant de 73,5 M€ en fonctionnement et 41 040 € en investissement.

Action C21 - PCH et ACTP

Les recettes prévisionnelles pour 2023 s'établissent à 6 710 536,42 € dont 5 908 357 € au titre de la dotation de la CNSA pour la PCH.

En outre, 256 000 € de remboursement des chèques sérénité non employés en 2022 sont inscrits ainsi que les compensations de la CNSA liées à la revalorisation du tarif plancher à 23 € pour 396 179,42 €.

Enfin, les indus PCH sont prévus pour 50 000 € et les recouvrements sur autres départements pour 100 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 30 743 447 € et se répartissent comme suit :

► PCH : 29 153 447 € soit une hausse de 1,8 M€ qui s'explique par les éléments suivants :

- la mise en place du tarif plancher national de 23 € pour un montant de + 565 918 €,
- une enveloppe au titre de la réponse accompagnée pour tous de 150 000 € est reconduite pour l'année 2023,
- la montée en charge de la PCH parentalité pour 250 000€, soit + 50 000 € par rapport à la projection 2022. Ce nouveau dispositif a été déployé en janvier 2021,
- la dotation qualité pour 36 416 €,
- une augmentation du nombre de bénéficiaires pour un montant de 250 000 €,
- la mise en œuvre de nouvelles mesures sur la PCH :
 - extension au handicap psy, soit + 840 840 € qui pourrait concerner 6% des dossiers (soit 2 335 x 6% x 6000 €),
 - création du forfait surdité/cécité qui pourrait concerner 3 usagers pour un montant annuel évalué à 39 600 €.

► ACTP : 1 590 000 €

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) diminue légèrement avec 17 bénéficiaires en moins par rapport à 2021, correspondant à une baisse des dépenses de près de 337 000 €.

Action C22 – Hébergement

Les recettes s'élèvent à 5 262 558 €. Le nombre de bénéficiaires évoluant peu, il est proposé de maintenir un montant de recettes à peu près équivalent au montant prévisionnel initial 2022, soit 3 801 500 €. A noter toutefois les pratiques des associations tutélaires qui souhaitent généraliser les placements « épargne handicap » non soumis à reversements au titre des intérêts contrairement aux autres produits d'épargne.

En outre, il est proposé pour 2023 d'intégrer la compensation des revalorisations salariales au profit des établissements pour personnes en situation de handicap à compétence exclusive du Département, soit 1 461 058 € représentant 80% des dépenses estimées pour 2023 et le solde 2022.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 38 888 936,96 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes âgées, il est proposé l'application d'un OED de + 1,5% correspondant à une dépense supplémentaire de + 420 000 €.

Concernant les personnes handicapées accueillies en établissements pour personnes handicapées, le montant proposé tient compte du CPOM pour les Jeunes Handicapés (- 63 688 €), du CPOM pour les personnes handicapées mentales (+ 726 034 €) et de l'ouverture de 11 places en FAM autisme conformément à l'engagement formalisé avec la direction générale de l'ARS représentant 11 000 € par place et par an pour le Département, soit + 121 000 € pour 1 an.

Pour les prises en charge au titre de l'amendement Creton, elles sont variables d'une année à l'autre. Un montant de 810 000 € est inscrit en 2023.

Il est proposé de maintenir le montant de 2022, soit 89 000 € pour les personnes handicapées accueillies en résidence-autonomie.

Sur l'année 2023, cette opération prend en compte les indemnités liées à la revalorisation salariale à verser aux foyers. Cette indemnité représente un montant total de 1 917 933 €, évalué en année pleine, compensé à 50% par la CNSA.

Action C23 - Autres allocations pour personnes handicapées

La recette de fonctionnement de 1 500 € correspond à des indus.

Les dépenses de fonctionnement, à 3 689 753 €, concernent essentiellement :

- les dépenses d'aide à domicile pour les personnes handicapées (3 629 903 €),
- les frais divers pour 59 850 €, comme les frais de formation des familles d'accueil ou les frais d'édition des cartes mobilité inclusion.

Action C24 - Participations MDPH

En recettes, les dotations émanant de la CNSA sont évaluées à 736 251 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 126 166 € et comportent deux volets :

- la contribution au Groupement d'intérêt public de la MDPH qui demeure inchangée, soit 96 166 €,
- le fonds départemental de compensation (FDC), avec une participation maintenue à 30 000 € pour le Département. Ce fonds est géré par la MDPH et vient atténuer les restes à charge des usagers lors de la mise en place de leur plan d'aide.

Action C25 - Subventions dans le domaine du Handicap

Les subventions de fonctionnement allouées aux associations de personnes handicapées s'élèvent un montant de 62 475 €.

Action C26 - Aides à l'investissement - Etablissements pour Personnes en situation de Handicap

Les dépenses d'investissement représentent un montant de 41 040 € et correspondent au versement du solde de la subvention pour la réhabilitation du foyer d'hébergement Paule Montalt de l'ANSEI.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission C

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
C Autonomie	123 904 566,72	136 293 290,23	133 383 541,58	144 999 270,96
C1 Personnes âgées	59 632 809,50	66 521 693,26	64 321 105,28	71 488 493,00
C11 Aide sociale	1 394 369,32	5 114 218,96	4 292 056,39	5 749 908,00
C12 Hébergement	11 251 073,19	11 874 729,53	11 868 172,87	12 783 610,00
C13 APA	46 972 205,99	49 354 244,77	47 992 450,02	52 936 475,00
C15 Subvention dans le domaine des personnes âgées	15 161,00	178 500,00	168 426,00	18 500,00
C2 Personnes handicapées	64 271 757,22	69 771 596,97	69 062 436,30	73 510 777,96
C21 PCH et ACTP	26 465 929,77	28 950 034,92	28 347 596,89	30 743 447,00
C22 Hébergement	34 605 726,42	37 111 024,94	37 052 375,80	38 888 936,96
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	3 028 885,84	3 512 449,11	3 493 798,42	3 689 753,00
C24 MDPH	136 165,19	135 113,00	126 165,19	126 166,00
C25 Subventions dans le domaine du handicap	35 050,00	62 975,00	42 500,00	62 475,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	123 904 566,72	136 293 290,23	133 383 541,58	144 999 270,96

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
C Autonomie	337 739,17	934 699,00	239 674,11	471 040,00
C1 Personnes âgées	248 703,17	893 659,00	239 674,11	430 000,00
C11 Aide sociale	50 645,17	624,00	0,00	0,00
C12 Hébergement	100 000,00	0,00	0,00	0,00
C13 APA	0,00	0,00	0,00	0,00
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	98 058,00	893 035,00	239 674,11	430 000,00
C2 Personnes handicapées	89 036,00	41 040,00	0,00	41 040,00
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en	89 036,00	41 040,00	0,00	41 040,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	337 739,17	934 699,00	239 674,11	471 040,00

Mission D – Education

Le Département s'est vu confier par les lois de décentralisation de 1986 une compétence obligatoire en matière d'éducation pour la construction, l'aménagement, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. La loi du 13 août 2004 a étendu ces compétences initiales et, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département est également chargé de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien des collèges.

Le Département de l'Aude comprend 28 collèges.

Cette mission représente un budget de 10,02 M€ en fonctionnement et 14,82 M€ en investissement.

Programme D1 - Collèges

Ce programme regroupe les études avant travaux, les travaux (constructions neuves, extensions et restructurations, mise en accessibilité, maintenance corrective et préventive, travaux de sécurisation, travaux annuels de maintenance et d'amélioration) et les équipements (mobilier, installations techniques) des collèges publics.

Le programme comprend en outre les diverses dotations attribuées aux collèges publics, aux collèges des départements limitrophes qui accueillent des enfants audois et aux établissements d'enseignement privé.

Il représente un montant de 10,02 M€ en fonctionnement et 14,82 M€ en investissement.

Action D11 - Travaux de construction et de réhabilitation

Cette action comprend exclusivement des inscriptions de crédits d'investissement.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 2 949 160,42 € comprenant :

- des encaissements de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour un total de 1 893 283,42 €, dont la reconstruction du collège Alain à Carcassonne (Tranche 2 pour 1 200 000€), la reconstruction de la cuisine du Bastion à Carcassonne (342 626 €), l'extension du collège Bieules à Couiza (221 760 €), la chaufferie bois d'Antoine Courrière (63 997 €) et l'accessibilité des collèges du Bastion (38 250 €) et Antoine Courrière (26 649 €),
- des encaissements de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan France Relance pour un total de 599 900 €, dont les travaux de rénovation énergétique des collèges Victor Hugo à Narbonne (518 300 €), de la chaufferie Corbières Maritimes à Sigean (66 600 €) et Montesquieu à Narbonne (25 000 €),
- des recettes du FEDER (233 197 €) et de l'ADEME (222 780 €) pour la construction de la chaufferie bois au collège Antoine Courrière.

Les dépenses d'investissement se hissent à un montant de 13 210 864,41 €.

Certaines opérations majeures doivent être évoquées comme la reconstruction du collège Alain à Carcassonne pour un montant de 6 274 000 € en 2023. Le début des travaux est intervenu en juin 2021. Comme pour le collège les Fontanilles à Castelnaudary, les travaux sont réalisés en site occupé, par conséquent le chantier a été découpé en cinq phases sur la période 2021 à 2024.

La réhabilitation de la cuisine du collège le Bastion à Carcassonne s'élève cette année à 1 031 000 €.

Des travaux de réfection des installations de chauffage et de rénovation thermique permettront la réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne (1 M€).

La construction d'un nouveau bâtiment au collège Jean Baptiste Bieules à Couiza va permettre de remplacer le dernier préfabriqué (démoli en 2018) par la construction d'un bâtiment R+1 et d'un préau (744 132 M€).

Au collège le Bastion, il est prévu la création de salles de technologie et divers travaux d'entretien (591 837 €) ainsi que la création de deux escaliers d'évacuation permettant de faciliter les accès R+2 du bâtiment A (165 000 €).

Parmi les autres réalisations de l'exercice inscrites dans les enveloppes de travaux « tous collèges », on peut citer :

- collège de Varsovie : rénovation des façades, remplacement des menuiseries et des verrières, diverses mises en conformité,
- lancement d'études de restau-conception en vue de la restructuration du service de restauration dans plusieurs collèges : Pierre et Marie Curie, Victor Hugo, l'Alaric et Joseph Delteil,
- collège de Grazaillles : restructuration des anciens ateliers SEGPA en salles de classe avec démolition des anciens préfabriqués, restructuration de l'espace salle des professeurs,
- collège Georges Brassens : études en vue de la réalisation de travaux d'aménagements sur le parvis, la vie scolaire, la loge et le parking des enseignants,
- collège Cité : réalisation de blocs sanitaires supplémentaires dans la cour, restructuration de la vie scolaire,
- travaux globaux d'amélioration des installations de chauffage, principalement sur les collèges de l'Alaric et Cité,
- achèvement d'un audit sur la qualité de l'air afin de répondre aux obligations réglementaires en ce domaine,
- réfection des réseaux informatiques dans certains collèges,
- travaux de sécurisation pour le renforcement de la protection de certains collèges exposés tels que l'Alaric et Montesquieu,
- désamiantage et travaux correctifs, notamment faisant suite aux passages de la commission de sécurité,
- remplacement des menuiseries dans certains collèges tels que Pierre et Marie Curie et le Bastion.

Enfin, des travaux annuels récurrents sont réalisés sur l'ensemble des collèges, y compris les travaux imprévus et les travaux dans les logements de fonction.

Action D12 - Equipement

Pour cette action, les crédits de dépenses de fonctionnement sont de 550 000 € :

- 5 000 € sont dédiés aux équipements de sécurité obligatoires des agents techniques remplaçants dans les collèges,
- 19 000 € correspondent à des vacances de diététicienne pour participer à la qualité de l'alimentation servie aux enfants. L'action sera poursuivie en 2023, en lien avec l'objectif de produits locaux et de la mise en œuvre de l'action « manger audois »,
- 380 000 € sont les crédits nécessaires pour recourir à des prestations de service extérieures par le biais d'entreprises d'insertion, pour des interventions ponctuelles en renfort ou remplacement dans les collèges, sur des fonctions d'agents polyvalents,
- 30 000 € sont destinés à financer le dispositif « précarité menstruelle » sur l'ensemble des 28 collèges audois,
- 10 000 € en crédits nouveaux pour financer les audits réalisés par le Laboratoire départemental d'analyses afin de veiller aux exigences sanitaires,
- 106 000 € serviront aux achats de fournitures pour les agents des EMAT dans le cadre de leur activité en régie, et leur équipement en vêtements, équipements de protection individuelle et matériel.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 613 336,55 €, réparties comme suit :

- 750 000 € pour le renouvellement des équipements informatiques des collèges (micro-ordinateurs, serveurs et autres périphériques),
- 863 336,55 € pour l'acquisition de mobilier et d'installations techniques dans le cadre du programme d'accessibilité, du remplacement de matériels de cuisine suite à diverses pannes et des travaux de maintenance dans tous les collèges.

Action D13 - Entretien et réparations

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 074 200 € :

- 564 200 € sont destinées aux dépenses d'entretien courant que les collèges ne peuvent pas financer ou qui relèvent de la compétence du Département (réparations sur installations de sécurité, reprises ponctuelles d'étanchéité, réparations sur menuiseries, les gros travaux d'élagage ..),
- 510 000 € correspondent aux prestations de maintenance et d'évolution de l'informatique des collèges dont la réalisation est confiée au syndicat mixte Cogitis. Ces charges sont stables.

Action D14 – Dotations aux collèges publics et privés

Les collèges disposant d'un service de restauration doivent verser une contribution au Département au titre du Fonds audois de rémunération des personnels d'internat (FARPI) équivalent à 22,50% des participations versées par les familles. Ces recettes sont évaluées à 1 075 912 €.

Les crédits de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 006 400 € et concernent :

- les dotations aux collèges privés (compétence obligatoire pour la collectivité). Une convention triennale conclue avec l'enseignement catholique, qui a été renouvelée en 2021, fixe le montant des dotations à verser aux collèges privés sous contrat d'association au titre des forfaits externat. Le montant est de 1 319 388 €,
- la dotation de fonctionnement aux collèges publics s'élève à 3 541 191 €. Elle évolue à hauteur de 1 % en 2023,
- Une enveloppe exceptionnelle de 2,1 M€ s'ajoute à la dotation de fonctionnement des collèges publics pour faire face à la prise en charge exceptionnelle de la hausse des coûts énergétiques, estimée à 100% sur l'électricité et 460 % sur le gaz,
- la dotation de fonctionnement est complétée, pour les collèges publics, par diverses dotations d'un montant global de 995 821 € qui concernent les domaines suivants :
 - la dotation spéciale haut débit : 160 000 €,
 - la participation aux départements limitrophes pour les élèves audois (trois collèges situés dans l'Hérault, les Pyrénées Orientales et l'Ariège) : 74 000 €,
 - la dotation spéciale contact sms : 86 500 €,
 - l'espace numérique de travail (ENT) régional : 25 000 €,
 - l'abonnement cartes SIM 4G : 300 €,
 - la dotation EPS pour l'utilisation des équipements sportifs, du matériel sportif et les déplacements : 608 000 €,
 - la dotation de viabilisation exceptionnelle (dépenses imprévues de fluides et de chauffage) et la dotation référents handicap : 42 021 €.

Programme D2 – Actions éducatives

Action D21 - Aides à l'enseignement

Cette action d'un montant de 392 500 € en crédits de fonctionnement regroupe plusieurs participations en direction des collèges :

- un montant de 82 000 € concerne les participations aux dépenses de restauration scolaire versées à la commune de Port la Nouvelle (collège la Nadière) et à la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (collège Antoine Pons de Chalabre),
- une participation de 91 000 € versée à la Région pour la restauration des élèves du collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières, et 52 500 € pour le collège Jules Verne,
- une dépense de 62 000 € pour les actions de soutien éducatif,
- une enveloppe de 52 000 € en faveur de l'enseignement de l'occitan, répartie entre diverses associations (UDDEN11, Zo Pétaçon et la Fédération des Calendreta), ainsi qu'aux associations sportives des collèges pour les championnats sportifs,
- une enveloppe de 25 000 € pour la faculté d'éducation (ex IUFM),
- un financement de 28 000 € pour l'opération collèges au cinéma (transports, billets).

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission D

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
D Education	7 447 480,93	8 043 234,90	7 687 655,37	10 023 100,00
D1 Collèges	7 128 524,95	7 734 458,90	7 385 108,54	9 630 600,00
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	0,00	142 000,00	132 897,55	0,00
D12 Equipement	583 069,22	623 494,29	447 316,45	550 000,00
D13 Entretien et réparations	817 559,77	1 074 934,10	912 357,21	1 074 200,00
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 727 895,96	5 894 030,51	5 892 537,33	8 006 400,00
D2 Actions éducatives	318 955,98	308 776,00	302 546,83	392 500,00
D21 Aides à l'enseignement	318 955,98	308 776,00	302 546,83	392 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	7 447 480,93	8 043 234,90	7 687 655,37	10 023 100,00

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
D Education	9 971 638,57	15 392 108,87	14 106 624,75	14 824 200,96
D1 Collèges	9 971 638,57	15 392 108,87	14 106 624,75	14 824 200,96
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	9 157 777,92	12 572 477,59	11 571 025,14	13 210 864,41
D12 Equipement	813 860,65	2 819 631,28	2 535 599,61	1 613 336,55
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	9 971 638,57	15 392 108,87	14 106 624,75	14 824 200,96

Mission E - Culture et Patrimoine

Cette mission totalise 3 421 397 € en fonctionnement et 1 166 027,20 € en investissement.

Programme E1 - Développement culturel

Le programme Développement culturel représente un montant de 2 309 187 € en fonctionnement et 240 000 € en investissement.

Action E11 - Développement des collections

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 39 300 €, comprennent essentiellement l'abonnement à des périodiques et des parutions documentaires.

Des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 182 000 €. Elles visent à accroître les fonds et collections (documents imprimés, sonores et numériques) qui seront mis à disposition des bibliothécaires du réseau.

Action E12 - Aide aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques

Des crédits de fonctionnement pour un montant de 2 203 737 € sont proposés. Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions attribuées aux associations, collectivités et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan).

Les subventions de fonctionnement aux communes et structures communales s'établissent à 467 200 €. Les subventions en faveur des associations s'élèvent à 1 267 595 €. Les participations aux organismes de regroupement se situent à 370 000 € répartis entre le GIP Cérès Franco (50 000 €), le CIRDOC (20 000 €), la contribution à l'Etablissement public de coopération culturelle de l'abbaye de Lagrasse (250 000 €) et l'EPCC de la Scène nationale de Narbonne dont la création est prévue au 01/07/2023 (50 000 €).

Pour la Bibliothèque départementale, des dépenses de fonctionnement à hauteur de 65 600 € s'adressent à la formation des acteurs du réseau de lecture publique et à la prise en gestion des subventions dans le domaine de la lecture publique.

Les charges à caractère général du service culturel départemental (location de biens et matériels) sont estimées à 33 342 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 38 000 € et correspondent à l'achat de matériels destinés au parc scénique départemental (10 000 €), au subventionnement des travaux de réhabilitation du musée Cérès Franco géré par le GIP (20 000 €) et à l'achat de mobilier spécifique pour les missions de la bibliothèque départementale (8 000 €).

Action E13 - Mise en valeur de l'offre culturelle

Concernant les recettes de fonctionnement, 19 000 € sont attendus de la CAF et de la MSA (15 000 €) ainsi que de la DRAC (4 000 €) dans le cadre de l'opération Premières Pages.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 66 150 € et se composent des frais d'animation en faveur du réseau de lecture publique ainsi que l'élaboration du Schéma départemental de lecture publique.

Une dépense d'investissement de 20 000 € se destine à la restauration de collections et d'œuvres d'arts pour la Maison des Mémoires.

Programme E2 – Sites culturels

Ce programme représente un montant de 0,94 M€ en fonctionnement et 0,82 M€ en investissement.

Action E21 – Aide à l'investissement

Des recettes de subvention d'investissement, à hauteur de 876 855,42 €, correspondent aux travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse :

- travaux de restauration de la chapelle de l'abbé à l'abbaye de Lagrasse pour 46 870,67 € répartis entre la DRAC (30 907,78 €) et la Région (15 962,89 €),
- travaux sur le transept nord de l'église entrepris dans le cadre de la mission « Stéphane Bern - Fondation du patrimoine » pour 67 000 €, répartis entre la fondation du patrimoine et la DRAC Occitanie,
- une recette de 700 000 € au titre de la médiation patrimoniale et culturelle de réseau innovante de l'acte II du Pays Cathare, répartis entre le FEDER Massif Pyrénées (462 112 €) et le FEDER Occitanie (237 888 €).

A cela s'ajoute une contribution des propriétaires de sites du Pays Cathare, à hauteur de 62 984,75 €, dans le cadre des actions collectives portées par le Département (signalétique commune des bâtiments, signature architecturale et paysagère ..).

Le budget de l'action est, en crédits d'investissement, de 820 377,20 €. Ils se décomposent comme suit :

- 220 018 € pour les subventions allouées aux sites pôles du Pays Cathare et aux dossiers de l'Opération Grand Site de la Cité de Carcassonne, conformément au règlement d'intervention en faveur du tourisme et du patrimoine,
- 235 359,20 € pour la poursuite des travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (transept nord de l'église 200 000 €, étude diagnostic et de programmation en vue de l'aménagement du Centre Culturel de rencontre pour 35 359,20 €),
- 130 000 € au titre des subventions allouées à l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial Unesco), afin de conforter le dossier de candidature à l'UNESCO et assurer la gestion et la valorisation du bien en série (réalisation des relevés architecturaux, d'outils de médiation, publications des travaux ...),
- 70 000 € pour les réalisations portées par le Département dans le cadre de l'Acte II du Pays Cathare, réparties comme suit :
 - 15 000 € pour la valorisation numérique du patrimoine,
 - 50 000 € pour la transformation de l'application « Castrum » en site pédagogique,
 - 5 000 € pour le matériel informatique et la gestion des données.

- 15 000 € au titre du partenariat avec la fondation du patrimoine précisé dans le cadre d'une convention spécifique,
- 150 000 € pour le règlement du solde des subventions aux communes pour des projets d'équipements culturels (hors monuments historiques).

Action E22 - Aide au fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 937 210 €. Ces crédits correspondent à la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature à l'UNESCO de « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'OGS de la cité de Carcassonne.

Ils se décomposent comme suit :

- 405 000 € pour la poursuite de la démarche de candidature à l'UNESCO, avec les réalisations suivantes :
 - 70 000 € : élaboration du plan de gestion,
 - 300 000 € : cotisation et participation aux actions de l'AMPM,
 - 35 000 € : actions de communications sur la candidature au patrimoine mondial.
- 441 890 € pour les sites pôles soit + 21% d'augmentation par rapport au BP 2022.

Cela correspond pour l'essentiel à la prise en charge du déficit de fonctionnement des sites pôles ainsi qu'une participation à leur animation événementielle. A titre subsidiaire, une partie des crédits est consacrée à des prestations dans le cadre du pilotage et l'animation de l'Acte II (marchés relatifs à la signature architecturale et paysagère, la médiation culturelle, les actions de communication ...)

- 50 000 € pour la participation statutaire à l'OGS,
- 37 520 € pour la mise en œuvre du schéma culturel en faveur de la valorisation du Canal du midi et des PNR,
- 2 800 € pour couvrir les adhésions et cotisations aux fédérations nationales et départementales d'arts vivants.

Programme E3 – Archives

Les Archives départementales ont pour mission de mettre à la disposition du grand public, les documents et données qu'elle collecte et conserve afin d'en faciliter la diffusion et la réutilisation. Elle met en œuvre des actions de communication, de valorisation des documents et de médiation culturelle.

Le programme représente un montant de 0,17 M€ en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement.

Action E31 - Développement des collections

Le budget de fonctionnement est de 3 500 €, affecté aux abonnements (revues d'histoire locale et nationale).

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 10 000 €, concernent l'acquisition en salles de ventes, auprès de libraires spécialisés ou de particuliers, d'ouvrages ou de documents d'archives qui viennent enrichir la bibliothèque ou les fonds. Ainsi, chaque année, les Archives départementales s'efforcent d'accroître le patrimoine écrit départemental par l'acquisition de documents, d'ouvrages ou de fonds d'origine privée qui viennent enrichir les fonds déjà collectés de manière réglementaire auprès des organismes publics.

Action E32 – Traitement et conservation

Des crédits à hauteur de 101 000 € sont prévus en section de fonctionnement. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 27 000 € pour l'acquisition de matériels de conditionnement et matériels contribuant à la conservation et à la sauvegarde des documents,
- 43 000 € pour des opérations de traitement spécifique comme la désinfection, la reliure et la restauration des documents et ouvrages en danger,
- 30 000 € pour des prestations archivistiques (identification, expertises),
- 1 000 € pour les matériels de protection des agents.

Les crédits d'investissement à hauteur de 68 250 €, se ventilent comme suit :

- 8 250 € pour la gestion et l'optimisation des espaces de stockage et des rayonnages,
- 60 000 € pour l'opération « Diffusion numérique ». Elle vise à accroître les travaux de numérisation, à développer les outils de stockage et à enrichir les mises en ligne sur internet. En 2022, ce sont 78 792 documents qui ont été numérisés. L'objectif est porté à 270 115 documents en 2023.

Action E33 – Médiation culturelle

Les recettes en fonctionnement (16 000 €) proviennent d'une subvention de la DRAC Occitanie et de la vente de la nouvelle publication réalisée par les Archives dans le cadre de l'exposition patrimoniale valorisant le fonds d'archives de l'écrivain-aventurier Henry de Monfreid.

Les dépenses en fonctionnement, d'un montant de 70 500 €, se répartissent comme suit :

- 45 000 € pour des prestations intellectuelles (montage d'ateliers et de formations, développement d'outils numériques et de tutoriels),
- 15 000 € pour la publication et la diffusion d'un ouvrage réalisé en 2023 à l'occasion de l'exposition patrimoniale *D'ici et d'aventures, Henry de Monfreid*,
- 5 000 € pour financer les interventions culturelles,
- 5 500 € pour des prix ou dotations : prix CNRD, prix Joseph Poux.

En investissement, le montant proposé en dépenses est de 27 400 € et correspond à l'acquisition de matériels, mobiliers d'expositions, des équipements audiovisuel ou numérique.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission E

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
E Culture et patrimoine	3 134 218,05	3 515 407,59	3 265 085,40	3 421 397,00
E1 Développement culturel	2 159 967,08	2 371 188,29	2 361 802,93	2 309 187,00
E11 Développement des collections	54 898,30	74 975,03	74 673,76	39 300,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 052 437,19	2 249 434,20	2 240 354,28	2 203 737,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	52 631,59	46 779,06	46 774,89	66 150,00
E2 Sites culturels	856 874,94	993 219,30	770 854,36	937 210,00
E22 Aides au fonctionnement	856 874,94	993 219,30	770 854,36	937 210,00
E3 Archives	117 376,03	151 000,00	132 428,11	175 000,00
E31 Développement des collections	3 310,22	4 000,00	2 549,91	3 500,00
E32 Traitement et conservation	91 215,37	111 000,00	99 020,83	101 000,00
E33 Médiation culturelle	22 850,44	36 000,00	30 857,37	70 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	3 134 218,05	3 515 407,59	3 265 085,40	3 421 397,00

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
E Culture et patrimoine	1 328 194,38	2 779 521,08	1 100 194,91	1 166 027,20
E1 Développement culturel	304 537,20	340 000,00	286 762,45	240 000,00
E11 Développement des collections	248 569,70	182 000,00	178 795,08	182 000,00
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	55 967,50	101 000,00	100 917,37	38 000,00
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	0,00	57 000,00	7 050,00	20 000,00
E2 Sites culturels	910 814,64	2 338 361,08	726 365,06	820 377,20
E21 Aides à l'investissement	910 814,64	2 338 361,08	726 365,06	820 377,20
E3 Archives	112 842,54	101 160,00	87 067,40	105 650,00
E31 Développement des collections	5 803,28	15 000,00	14 158,71	10 000,00
E32 Traitement et conservation	68 850,46	69 000,00	60 922,69	68 250,00
E33 Médiation culturelle	38 188,80	17 160,00	11 986,00	27 400,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	1 328 194,38	2 779 521,08	1 100 194,91	1 166 027,20

Mission F – Sport Jeunesse

La mission Sport Jeunesse représente un budget de 2,3 M€ en fonctionnement et de 1,6 M€ en investissement réparti entre deux programmes, Sports et activités de pleine nature (F1) et Jeunesse (F2).

Programme F1 – Sports et activités de pleine nature

Le budget du programme est de 1,5 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement.

Action F11 - Soutien aux pratiques sportives

Sur cette action, les dépenses de fonctionnement se hissent à 1 211 800 €.

Le Département souhaite développer la pratique sportive dans l'Aude et favoriser l'accès à des activités sportives de masse et de proximité. En plus des moyens en personnel déployés, cette ambition se traduit par le soutien financier aux acteurs du sport audois, l'accompagnement matériel ou financier aux projets des territoires et la distribution d'objets promotionnels.

Les dépenses concernent pour l'essentiel les subventions départementales attribuées aux associations, collectivités et sociétés sportives professionnelles. En outre, des aides individuelles s'adressent à des sportifs de haut niveau dans le cadre de leur parcours sportif.

Le Département conduit également des actions de promotion du sport comme la cérémonie des « Trophées du sport audois », l'opération « Donne des ailes à tes rêves », la « Semaine Olympique et Paralympique », « les Victoires audoises du sport féminin » ou la réception des sportifs de haut niveau.

Plus récemment, le Département s'est engagé dans la démarche Terre de Jeux en perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Cela se traduit par de multiples opérations sur l'ensemble du territoire audois, en direction de différents publics. Notre collectivité s'est également engagée à accueillir le Relais de la Flamme Olympique.

Le budget en investissement est de 55 000 € et concerne les aides à la construction d'équipements sportifs, en rapport avec des engagements de subvention anciens.

Action F12 - Sport de pleine nature

Le budget de fonctionnement s'élève à 253 822,84 €.

Une première composante de ce budget, d'un montant de 97 000 €, porte sur le programme départemental de plein air. Dans ce cadre, sont financés des prestations de service pour les activités voile, équitation et ski. Les charges de communication sont incluses dans ce poste.

Près de 20 000 jeunes audois, issus des milieux scolaires, associatifs, ou de structures liées au handicap, participent à ce programme comprenant de nombreuses activités (kayak, équitation, escalade, golf, orientation, spéléologie, ski, tir à l'arc, vélo tout terrain, voile).

La deuxième composante du budget s'élève à 156 822,84 € et regroupe les postes suivants :

- 150 500 € correspondent aux subventions de fonctionnement dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) (EPCI et communes : 92 791 € ; associations : 57 709 €),
- 5 000 € pour la cotisation à l'Agence Française des Chemins de Compostelle (AFCC, ex ACIR),
- 1 322,84 € pour l'entretien des voies vertes (reliquat de crédits avant le transfert de la dépense sur le programme I3 – Mobilités durables).

Des recettes investissement sont inscrites pour un montant de 5 402 030,77 €. Il s'agit de subventions (Europe, Etat et Région) relatives à :

- la réalisation de la voie verte du Canal du Midi à Montségur (3 317 442,81 €),
- la véloroute du Canal du Midi (2 084 587,96 €).

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à un total de 1,53 M€ et se répartissent comme suit :

- 208 204,39 € de financements dans le cadre du PDESI dont les subventions aux EPCI et communes (126 831,56 €), et aux associations (15 993,45 €), ainsi que les travaux en maîtrise d'ouvrage directe sur les sentiers de Grande Randonnée (65 379,38 €),
- 900 000 € permettront la réalisation en maîtrise d'ouvrage départementale de la véloroute du Canal du midi : mise en cyclabilité de la portion du linéaire de Carcassonne à Homps,
- 300 000 € sont destinés au subventionnement d'itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental,
- 20 000 € pour les études sur les voies vertes (dont acquisitions de compteurs),
- 442,50 € d'acquisitions de terrains,
- 100 000 € pour la finalisation des interventions des entreprises sur les travaux de réalisation de la voie verte du Canal du midi à Montségur (le solde initialement prévu en 2022 est à régler en 2023),
- 3 000 € pour l'acquisition de kayaks et de VTT dans le cadre du programme plein air.

Programme F2 – Jeunesse

Les crédits de ce programme concernent la seule section de fonctionnement. Les dépenses s'élèvent à 874 937 €.

Action F21 – Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs

Le budget de l'action, à hauteur de 553 700 € se répartit comme suit :

- 5 000 € pour financer le programme Ambassadeurs de la mémoire, destiné aux jeunes audois de 14 à 20 ans,
- 42 000 € pour financer l'opération « Chèque Passerelle » qui consiste à attribuer une aide forfaitaire de 50 € aux collégiens boursiers et aux apprentis pour la pratique d'activités sportives ou culturelles,

- 370 000 € de subvention de fonctionnement à l'association Acti-City,
- 55 000 € pour les dépenses d'animation du Conseil départemental des jeunes (CDJ), avec de nouvelles modalités d'organisation pour assurer une plus grande représentativité de la jeunesse audoise,
- 25 700 € pour la mise en place d'une démarche de politique publique concertée avec les jeunes (outils et prestations d'animation),
- 56 000 € pour financer le fonctionnement et les actions développées pour le public jeune par la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC) et les Francas de l'Aude.

Action F22 - Insertion des jeunes

Les recettes en fonctionnement s'élève à 20 000 € et correspondent à la participation de la CAF et de la MSA au Fonds d'aide au jeunes (FAJ) géré par le Département.

En dépenses, les crédits d'intervention s'élèvent de 321 237 € et comportent :

- les aides financières dans le cadre du FAJ pour un montant de 185 000 €,
- le financement des Missions Locales d'Insertion pour 90 000 €. Ces dernières contribuent à l'insertion des jeunes en difficulté, en complément de la référence RSA (permanences d'accueil et d'écoute jeunes, prévention des addictions ..),
- le financement pour 46 237 € de nouvelles missions de services civiques, qui conjuguent engagement et tremplin professionnel, en partenariat avec les acteurs en charge du portage de ces missions.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission F

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
F Sport Jeunesse	2 294 849,09	2 745 565,14	2 524 198,55	2 340 559,84
F1 Sports et activités de pleine nature	1 636 244,27	1 819 765,14	1 783 780,72	1 465 622,84
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 297 039,65	1 318 760,00	1 312 613,13	1 211 800,00
F12 Sports de pleine nature	339 204,62	501 005,14	471 167,59	253 822,84
F2 Jeunesse	658 604,82	925 800,00	740 417,83	874 937,00
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	410 087,67	541 763,00	510 514,12	553 700,00
F22 Insertion des jeunes	248 517,15	384 037,00	229 903,71	321 237,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 294 849,09	2 745 565,14	2 524 198,55	2 340 559,84

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
F Sport Jeunesse	4 573 673,72	8 581 051,56	7 754 167,55	1 586 646,89
F1 Sports et activités de pleine nature	4 573 673,72	8 581 051,56	7 754 167,55	1 586 646,89
F11 Soutien aux pratiques sportives	83 761,00	14 792,00	11 266,00	55 000,00
F12 Sports de pleine nature	4 489 912,72	8 566 259,56	7 742 901,55	1 531 646,89
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	4 573 673,72	8 581 051,56	7 754 167,55	1 586 646,89

Mission G - Environnement et prévention des risques

La mission regroupe quatre programmes concernant la préservation de l'environnement et un programme relatif à la sécurité civile. Le budget de la mission est de 20,87 M€ en fonctionnement et 8,07 M€ en investissement.

Programme G1 – Eau

Les crédits de ce programme s'élèvent à 1,24 M€ en fonctionnement et 5 M€ en investissement.

Action G11 – Etudes

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33 000 € et concernent :

- le financement des missions de suivi contractuel et d'audit des concessions hydrauliques des périmètres du Lauragais audois et de la Montagne Noire (30 000 €),
- les opérations de communication nécessaires à l'accompagnement de la démarche « Zéro Phyto » (3 000 €).

Action G12 - Programme AEP Assainissement

Jusqu'en 2018, les subventions en matière d'eau et d'assainissement allouées aux communes et intercommunalités comprenaient l'aide du Département ainsi que la subvention de l'AERMC, cette dernière reversant sa part au Département au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Pour l'exercice 2023, des recettes d'investissement à hauteur de 130 000 € sont inscrites, au titre des engagements des années précédentes.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 3 411 041,50 € correspondent aux aides destinées à financer les opérations d'eau et d'assainissement menées par les EPCI ou les communes, lorsque celles-ci n'ont pas délégué la compétence à un EPCI.

Au regard des nouvelles relations avec les agences de l'eau et notamment l'AERMC, seule la part des subventions du Département est inscrite sur le budget depuis 2020.

En matière d'eau potable, les priorités départementales sont la protection de la ressource, l'équilibre quantitatif des milieux, la fiabilisation de la production, les économies d'eau, la mutualisation de la ressource et des équipements d'eau potable.

En matière d'assainissement, les priorités départementales sont la mise aux normes réglementaires, la gestion rationalisée des sous-produits de l'assainissement et notamment des boues, la gestion patrimoniale et la prise en compte des démarches qualité.

Le montant de crédits demandé est supérieur à celui de 2022, de nombreux projets ayant été décalés.

Action G13 – Programme de prévention des inondations

Des recettes de fonctionnement sont prévues pour un montant de 73 804 €. Elles correspondent aux financements de l'AERMC dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude pour l'accompagnement des missions de l'Observatoire départemental de l'Eau (ODE) (réseau piézométrique et réseau de suivi des eaux superficielles) et des redevances hydrauliques.

En fonctionnement, les dépenses de cette action s'élèvent à 495 500 € et concernent le financement des participations statutaires aux structures suivantes :

- Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) : 495 000 €,
- Syndicat Mixte de l'Agout : 500 €.

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 500 000 €.

Elles concernent le financement par subventions des actions liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et portées par les syndicats hydrauliques adhérents au SMMAR au titre des programmes PAPI, des opérations d'entretien des milieux figurant aux Contrats de Bassins Versants (CBV), les actions d'économie d'eau inscrites au Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de l'Aude, le reversement de la part de capital de la dette du SMDA suite au retrait du Département de l'Aude, enfin les actions de prévention des inondations situées hors bassins versants de l'Aude et de la Berre (gestion de la ripisylve et restauration de berges sur les bassins de l'Agly et de l'Hers Vif).

Parmi les opérations aidées sur l'exercice, on peut citer :

- les études pour les opérations du PAPI 3 pour 90 000 €,
- la création d'un Observatoire du Risque du bassin versant de l'Aude pour 60 000 €,
- l'aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique pour 100 000 €,
- l'élaboration des documents de sécurité et de gestion des risques communaux pour 90 000 €,
- les études préalables à la maîtrise d'œuvre sur l'opération Rec de Veyret pour 88 000 €,
- la recherche pour l'optimisation des champs d'expansion de crue pour 66 000 €,
- les travaux de gestion des écoulements : Rennes les Bains et Saint Hilaire pour 83 400 €,
- les systèmes d'endiguement pour 149 500 €,
- les travaux de stabilisation des berges de la Clamoux, l'Orbiel, le Trapel et l'Argent-Double pour 28 000 €,
- les Contrats de Bassin des Versants portés par le SMMAR et les syndicats adhérents pour 720 000 € (dont 500 000 € de travaux de restauration de ripisylve et 220 000 € de restauration hydromorphologique).

Action G14 – Hydrogéologie et qualité des eaux

Les crédits de fonctionnement, pour 83 300 €, sont destinés principalement aux mesures associées à l'ODE. Il s'agit de financer le suivi de la qualité hydro biologique et physico-chimique des cours d'eau (acquisition et renouvellement de matériels, honoraires d'analyse d'eau) et le suivi quantitatif du niveau des masses d'eau souterraines.

Les dépenses d'investissement sont portées à 80 000 € et sont destinées à financer les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale et inscrites à l'accord-cadre avec l'AERMC. Ces dépenses concernent principalement l'étude de restauration de la continuité hydraulique de l'Argent-Double sous le pont de la RD 72.

Action G15 – Assistance Technique Eau et Assainissement

Les dépenses et recettes relatives à la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par un budget annexe dont le détail est présenté dans un rapport spécifique. La subvention d'équilibre au budget annexe est calculée à 630 956,79 €.

Programme G2 - Espaces Naturels

Ce programme s'élève à 2,7 M€ en fonctionnement et 1,83 M€ en investissement.

Action G21 – Pépinières

Les crédits demandés, à hauteur de 28 500 €, concernent le fonctionnement courant des pépinières départementales (achat de graines, interventions d'entretien, locations, fluides, acquisitions de consommables et de matériels spécifiques).

Les dépenses d'investissement à hauteur de 40 000 € sont destinées à la construction d'une ombrière à la pépinière de Lézignan-Corbières (25 000 €) et l'acquisition de matériels de désherbage spécifiques pour la pépinière de Nébias (15 000 €).

Action G22 - Programme de protection des Espaces Naturels Sensibles

Des recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 553 185 € dont :

- 400 000 € pour la participation des communes concernées par les opérations de démoustication,
- 150 000 € de revenu tiré des coupes de bois sur les forêts propriétés départementales et de la perception des redevances versées par les fermiers,
- 3 185 € provenant des conventions de pâturage en forêts départementales signées avec des particuliers.

Les crédits de fonctionnement d'un montant de 1 828 615 € couvrent notamment les postes suivants :

- la participation à l'Entente interdépartementale pour la Démoustication (EID) : 932 000 €,
- les frais sur les propriétés départementales : 60 192 €,
- les subventions versées aux collectivités et associations en application de la stratégie départementale pour la biodiversité : 184 796 €,
- les dotations statutaires aux parcs naturels régionaux (PNR) : 651 627 €,

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 786 268 €, dont :

- 365 000 € pour la gestion des propriétés départementales (espaces naturels sensibles) comprenant les acquisitions foncières (15 000 €), les études et inventaires sur les propriétés départementales, le dispositif de comptage de la fréquentation des sentiers (40 000 €), les travaux d'entretien et d'amélioration des propriétés départementales (290 000 €) et la signalétique (20 000 €),
- 80 000 € pour la participation aux investissements de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID),
- 50 000 € de prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la redéfinition de la Stratégie Départementale Biodiversité,
- 405 349 € de subventions d'investissement en faveur de la biodiversité et des zones humides, dans le cadre de la nouvelle stratégie (dont l'engagement en faveur du domaine de Cazes),
- 272 419 € de subventions à destination des PNR et des gestionnaires de terrains du Conservatoire du littoral. Ces financements concernent notamment la construction de la Maison du PNR des Corbières et Fenouillèdes,
- 613 500 € de subventions à VNF pour le programme de restauration du patrimoine arboré du Canal du midi.

Action G23 - Conseil et éducation à l'environnement

Une recette de fonctionnement de 3 000 € correspond au 2nd versement de la subvention de l'Autorité de sûreté nucléaire (50% de la dépense) dans le cadre de la mise en œuvre des actions de communication relatives à la CLI ECRIN.

Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 858 623,56 € pour :

- le financement du Conseil d'architecture, urbanisme et environnement (CAUE) pour 740 494 € dont 664 380 € sont issus du reversement de la taxe d'aménagement perçue par le Département et 76 114 € correspondent à une subvention spécifique,
- des subventions de fonctionnement à diverses structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement, et le financement des opérations de réduction de la vulnérabilité prescrits par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Titanobel à Cuxac Cabardès, pour une enveloppe globale de 109 500 €,
- diverses contributions réglementaires ou contractuelles pour un montant de 8 629,56 € : l'association nationale des comités et commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base (ANCCLI), l'association nationale des élus de la montagne (ANEM).

Programme G3 - Energies Renouvelables

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 0,14 M€ en fonctionnement et à 0,23 M€ en investissement.

Action G31 - Soutien aux actions de performance énergétiques

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 140 569 € se répartissent comme suit :

- 41 000 € pour les interventions dans le cadre du règlement départemental sur les énergies renouvelables, dont la participation à des événements (assises ENR),
- 10 524 € dans le cadre de la convention 2021-2023 avec le SYADEN pour l'animation de la mission « chaleur renouvelable » en partenariat avec l'ADEME,
- 39 045 € pour l'organisation et les actions de communication du forum Accel'Air sur les énergies renouvelables et la transition énergétique,
- 50 000 € des dépenses correspondent à l'élaboration du document « Charte de l'arbre » et sa promotion.

Une recette d'investissement de 60 461,87 € correspondant à une subvention de l'ADEME suite à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD (France Mobilités) pour lequel le Département a été lauréat.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 230 000 € et sont dédiées à la réalisation de documents stratégiques :

- 70 000 € pour l'étude « bas carbone en 2030 »,
- 110 000 € pour la stratégie de mobilité interne et territoriale (70 000 €) et la révision du schéma vélo (40 000 €),
- 50 000 € d'investissement pour le schéma directeur des projets paysagers de compensation des abattages en site classé du Canal du midi.

Programme G4 - Sécurité civile

Les dépenses sur ce programme concernent principalement le financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Il s'élève à 16,8 M€ en fonctionnement et 1,03 M€ en investissement.

Action G41 - SDIS

Cette action s'élève à 16 632 037,85 € et comporte la contribution obligatoire du (SDIS) ainsi que les subventions départementales accordées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'établissement :

- 15 812 037,35 € pour la contribution obligatoire,
- 820 000 € pour les subventions destinées au fonctionnement de l'hélicoptère (350 000 €), à la gestion de la base de données DFCI (SYGNAL) et à la couverture de la charge des intérêts des emprunts contractés par le SDIS pour la construction des casernes.

En dépenses d'investissement, les subventions en annuité concourant au remboursement du capital des emprunts contractés par le SDIS pour la construction de casernes et les équipements s'élèvent à 763 057,16 € conformément au plan d'amortissement.

Action G42 - Autres actions de sécurité civile

En recettes de fonctionnement, 22 300 € correspondent à un financement de l'Etat sur le programme DFCI.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 140 700 € et se répartissent comme suit :

- 109 850 € pour les frais de fonctionnement dont l'entretien des tours de guet départementales, la convention de sécurisation des brûlages dirigés et la convention relative à l'animation des Comités Communaux Feux de forêts,
- 18 350 € pour la participation à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne (EFM),
- 7 000 € pour l'étude relative à la structuration de la gouvernance DFCI avec les EPCI,
- 5 500 € pour les conventions de location de points hauts TDF,

En recette d'investissement, une subvention du FEADER pour le projet de réhabilitation des coupures sur les Hautes Corbières est prévue à hauteur de 25 176 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 263 194 € et comprennent :

- les subventions aux EPCI et autres maîtres d'ouvrage de projets DFCI pour la modernisation du dispositif DFCI audois (187 500 €),
- la participation en investissement à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne (20 000 €),
- la subvention dans le cadre d'un projet DFCI à Talairan en partenariat avec la Chambre d'agriculture (49 694 €),
- 6 000 € pour des travaux de sécurisation de la vigie de l'Alaric.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission G

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
G Environnement et prévention des risques	19 883 022,03	20 675 115,34	20 079 859,89	20 871 802,20
G1 Eau	1 042 591,80	1 180 955,63	1 040 710,90	1 242 756,79
G11 Etudes	30 124,80	29 905,97	23 083,20	33 000,00
G13 Programme de prévention des inondations	495 450,00	496 000,00	495 450,00	495 500,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	54 314,54	64 797,71	63 023,31	83 300,00
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	462 702,46	590 251,95	459 154,39	630 956,79
G2 Espaces naturels	2 570 061,57	2 748 023,18	2 560 105,73	2 715 738,56
G21 Pépinières	27 961,77	29 000,00	28 002,71	28 500,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 738 155,52	1 858 489,18	1 740 570,29	1 828 615,00
G23 Conseil et éducation à l'environnement	803 944,28	860 534,00	791 532,73	858 623,56
G3 Energies renouvelables	56 955,43	110 875,60	99 269,73	140 569,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	56 955,43	110 875,60	99 269,73	140 569,00
G4 Sécurité civile	16 213 413,23	16 635 260,93	16 379 773,53	16 772 737,85
G41 SDIS	16 101 562,89	16 295 210,93	16 261 380,67	16 632 037,85
G42 Autres actions de sécurité civile	111 850,34	340 050,00	118 392,86	140 700,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	19 883 022,03	20 675 115,34	20 079 859,89	20 871 802,20

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
G Environnement et prévention des risques	5 510 968,17	7 424 473,17	4 752 667,39	8 073 560,66
G1 Eau	3 897 713,77	4 999 121,58	3 075 247,54	4 991 041,50
G12 Programme AEP Assainissement	1 880 004,73	2 234 766,97	1 122 938,04	3 411 041,50
G13 Programme de prévention des inondations	2 017 709,04	2 746 371,11	1 946 273,50	1 500 000,00
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	0,00	17 983,50	6 036,00	80 000,00
G2 Espaces naturels	750 611,13	1 533 442,74	813 259,00	1 826 268,00
G21 Pépinières	17 254,74	53 416,74	49 431,88	40 000,00
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	733 356,39	1 480 026,00	763 827,12	1 786 268,00
G3 Energies renouvelables	95 976,00	15 594,00	0,00	230 000,00
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	95 976,00	15 594,00	0,00	230 000,00
G4 Sécurité civile	766 667,27	876 314,85	864 160,85	1 026 251,16
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	729 636,29	746 008,85	746 008,85	763 057,16
G42 Autres actions de sécurité civile	37 030,98	130 306,00	118 152,00	263 194,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	5 510 968,17	7 424 473,17	4 752 667,39	8 073 560,66

Mission H - Aménagement et attractivité du territoire

Le budget de la mission Aménagement et attractivité du territoire s'élève à 6,23 M€ en fonctionnement et 18,91 M€ en investissement.

Programme H1 – Infrastructures d'intérêt départemental

Le montant du programme s'élève à 4,66 M€ en investissement.

Action H11 – Numérique

En fonctionnement, une dépense de 7 000 € correspond au renouvellement annuel de l'adhésion à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) et la mission usage du numérique et amélioration de la relation avec les usagers.

Les dépenses d'investissement se hissent à 1 500 000 € et concernent le déploiement du Très Haut Débit audois, le Département s'est engagé financièrement sur un montant pluriannuel de 12 M€ auprès du SYADEN pour l'aider à financer la phase 2 du projet.

Action H12 – Port de Port la Nouvelle

Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 269 158,40 €.

Par convention avec la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, le Département s'est engagé à hauteur de 30 M€ (15%) pour la première phase d'aménagement du port de Port-la-Nouvelle.

Les intempéries qui ont touché le département en octobre 2018 ayant mobilisé d'importants moyens financiers, nous avons sollicité auprès de la Région un réaménagement de l'échéancier de paiement de notre participation jusqu'en 2030, avec des annuités de 2 269 158,40 € à compter de 2020.

Action H13 – Aéroport de Carcassonne

Des crédits d'investissement à hauteur de 284 361,70 € sont sollicités dans le cadre d'une nouvelle programmation de travaux sur l'aéroport de Carcassonne, propriété de la Région Occitanie.

La délégation de service public étant arrivée à son terme en décembre 2019, c'est la Société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR) composée de la Région et du syndicat mixte de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes qui s'est vu confier à compter du 1^{er} janvier 2020, et pour une durée de 10 ans, la concession de service public pour l'exploitation, l'entretien et le développement de l'aéroport de Carcassonne.

Une nouvelle convention actée en 2021 lie la Région et ses partenaires (Département de l'Aude, Carcassonne Agglo et Grand Narbonne) jusqu'en 2029. La participation du Département est fixée à 10% du coût du programme évalué à 25 592 553,26 €, soit une contribution globale de 2 559 255,13 € lissée sur 9 ans. L'annuité de cette participation s'élève donc à 284 361,70 €.

Action H14 – LGV

Des crédits d'investissement sont demandés pour un montant de 610 300 € au titre de la nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan pour les opérations programmées en 2022 (études et acquisitions foncières).

Programme H2 – Accompagnement des territoires

Les crédits sur ce programme s'élèvent à 503 233 € en fonctionnement et 7 768 507,78 € en investissement.

Action H21 - Contrats territoriaux

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 60 000 € sont inscrits.

Ils sont destinés à accompagner des projets innovants et expérimentaux pouvant sortir des cadres d'intervention classiques, mais répondant à la fois à des enjeux centraux pour la collectivité et à des enjeux structurants pour les territoires (développement des énergies renouvelables, équipements à usages mixtes ou mutualisés ..).

Les crédits d'investissement, à hauteur de 59 140,67 €, visent à financer :

- des contrats de « projets innovants et exemplaires du Département de l'Aude ». Ces projets doivent répondre à un enjeu fort identifié sur le territoire et s'inscrire dans une ou plusieurs transitions (solidaire, écologique, territoriale et démocratique) identifiées comme prioritaires par le Département,
- des contrats pluriannuels pour accompagner certains projets structurants portés par une collectivité ou entrant dans le cadre du dispositif classique de l'aide aux communes.

Action H22 – Aide aux équipements publics communaux

Le budget alloué aux subventions d'équipements s'élève à 7 488 987,11 € et se répartit dans les domaines suivants :

- bâtiments publics : 2 570 000 €
- équipements scolaires : 605 647 €
- cœurs de villages : 1 207 385 €
- voirie : 1 085 117 €
- équipements culturels : 455 267 €
- équipements sportifs : 538 940 €
- équipements touristiques : 136 309 €
- services de proximité : 51 995 €
- maisons de santé : 173 910 €
- projets structurants des territoires : 247 167 €
- établissements d'accueil de jeunes enfants : 113 430 €
- prévention des risques majeurs : 64 493 €
- bois énergie : 119 441 €
- intempéries : 119 886 €

Action H23 – Maintien d'activités en milieu rural

Les crédits de fonctionnement, à hauteur de 149 233 €, se ventilent comme suit :

- Maisons des services au public (MSAP) : 105 733 €

Conformément aux préconisations du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Département apporte un soutien financier aux structures labellisées Maison France Services qui participent à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants en complémentarité des services départementaux. Le montant demandé est le même qu'en 2022.

- Opération Gorges de Galamus : 23 000 €

Le financement prend la forme d'une aide à la commune de Cubières sur Cinoble pour l'embauche de saisonniers visant à sécuriser la traversée des gorges en période estivale.

- Agences postales : 20 500 €

Le Département apporte un concours financier aux communes de moins de 500 habitants qui possèdent une agence postale. Le montant de cette aide à l'emploi, calculé sur la base d'un SMIC, est fonction de la durée d'ouverture au public, déduction faite de la participation du Groupe La Poste. Le montant est reconduit à l'identique, chaque année.

Les dépenses en investissement pour 133 200 € correspondent au versement du solde du paiement pour la réalisation du Centre de Formation des Apprentis de Carcassonne porté par la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

Action H24 - Lutte contre la désertification médicale

Le budget de fonctionnement pour 2023 est de 144 000 € et comprend :

- le dispositif d'aide aux internes et aux étudiants en chirurgie dentaire pour 110 000 €,
- les bourses d'études pour une enveloppe de 20 000 €,
- l'aide aux candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée, avec une enveloppe dédiée de 14 000 €.

Le budget en investissement pour 2023 est de 37 180 € et comprend le dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes et spécialistes sur les zones déficitaires au plan de l'offre de soins ainsi que le dispositif d'aide à l'installation d'un cabinet secondaire.

Action H25 – Agence Technique Départementale (ATD)

Une recette de fonctionnement de 50 000 € correspond au remboursement de la mise à disposition de personnels départementaux et de moyens techniques à l'ATD (après déduction d'un forfait de 90 000 € correspondant à une prise en charge gratuite par le Département).

En dépenses de fonctionnement, la contribution statutaire à l'ATD s'établit à 150 000 €.

Action H26 – Contractualisation solidaire

Les crédits en investissement s'élèvent à 50 000 €.

Dans le cadre du Schéma départemental des solidarités, le Département a initié une démarche de contractualisation sociale avec les intercommunalités qui vise à adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales et favoriser l'émergence de projets innovants.

Pour permettre aux EPCI ou syndicats intercommunaux ayant des compétences sociales de développer leurs plans d'actions dans ce cadre-là, le Département s'engage à apporter des aides à l'investissement, à hauteur de :

- 75 000 € pour chaque structure de 10 000 habitants (2 EPCI),
- 100 000 € pour chaque structure de 10 000 à 50 000 habitants (8 EPCI),
- 150 000 € pour chaque structure de plus de 50 000 habitants (1 EPCI).

Les subventions attribuées sont échelonnées sur toute la durée du contrat soit 3 ans. La somme de 50 000 € représente les premiers acomptes pour 2023.

Programme H3 – Coopération décentralisée

Ce programme comprend une seule action et s'élève à 323 927 € en fonctionnement.

La politique de coopération internationale contribue à la réalisation des objectifs du projet départemental dans une logique de développement solidaire durable. Elle participe à la construction d'une citoyenneté d'engagement et une société plus solidaire reposant sur un socle de valeurs interculturelles.

Action H31- Programmes de coopération décentralisée

Des recettes de fonctionnement pour 158 300 €, correspondant à des subventions de l'Etat et de différents établissements publics, visent à accompagner l'engagement du Département sur les projets de coopération avec les territoires partenaires à l'étranger.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 323 927 €. Le Département attribue des subventions à ses partenaires internationaux et aux acteurs audois de la solidarité internationale pour des projets de coopération décentralisée, dans la limite d'une enveloppe globale de 240 572 €.

Les crédits concernent également le renouvellement des adhésions aux réseaux internationaux (Cités Unies France, Arc Latin, Occitanie Coopération, Solidarité Laïque) pour un montant de 12 945 €.

L'organisation d'événements et manifestations sur les enjeux de la solidarité internationale donne lieu à une dépense de 30 205 €.

Enfin, le Département de l'Aude entend se mobiliser aux côtés des organismes ayant la capacité d'intervenir suite aux catastrophes naturelles comme le séisme qui a frappé le sud-est de la Turquie, près de la ville de Gaziantep, ainsi qu'une large partie du nord de la Syrie. Dans ce cadre, un financement de 10 000 € se répartit entre 5 000 € pour le fonds de coopération géré par l'Etat (FACECO) et 5 000 € pour le FSC (fonds de solidarité avec les collectivités) de CUF.

Programme H4 – Tourisme

Il représente un montant de 2,79 M€ en fonctionnement et 0,17 M€ en investissement.

Action H41 – Animation et promotion de l'offre touristique

Une recette de fonctionnement de 91 898,92 € correspond à un trop versé à l'Agence de Développement Touristique (ADT) sur des exercices antérieurs (actions non réalisées).

Les dépenses de fonctionnement totalisent un montant de 2 534 300 €.

Un 1^{er} volet est constitué des concours à l'ADT qui s'élèvent à 2 370 900 € (compris 100 000 € pour le salon international de l'agriculture) et des subventions à l'Agence des Pyrénées (4 400 € de participation statutaire) et au Relais des Gites de l'Aude (30 000 €).

Un 2nd volet concerne le soutien aux associations et collectivités engagées dans des démarches de promotion de la destination Aude, Pays Cathare et de la marque Pays Cathare, par l'organisation d'événementiels. L'enveloppe dédiée à ces animations est de 129 000 €.

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 165 000 €, sont destinées à régler le solde des subventions accordées lors des exercices précédents pour des équipements touristiques. Parmi ces projets, un montant de 65 000 € concerne la création d'un lieu culturel à la maison Lamourelle à Carcassonne porté par l'association PEP 11.

Action H42 - Marque « Pays Cathare »

La marque Pays Cathare est la propriété du Département. L'association pour le développement de la marque Pays Cathare (ADEM) a pour mission de développer la commercialisation des produits marqués Pays Cathare.

La demande de crédits en fonctionnement est de 252 000 € et se ventile comme suit :

- 32 000 € pour le financement des missions d'appui juridique, d'audit qualité et de contrôle autour de la marque,
- 100 000 € sont destinés à des actions de promotion et le déploiement d'un nouveau plan de communication multi media (affichages, presse, publicité sur les lieux de vente, réseaux sociaux),
- 120 000 € de subventions de fonctionnement se répartissent comme suit :
 - 60 000 € à l'ADEM pour la participation aux charges de fonctionnement de la structure (recrutement d'un agent et animation du réseau),
 - 60 000 € pour les partenariats avec les clubs de l'élite sportive audoise.

Programme H5 – Agriculture et Pêche

Le budget de ce programme s'élève à 2 606 216,74 € en fonctionnement et à 3 984 222,09 € en investissement.

Action H51 – Santé animale et prévention des calamités

Les dépenses de fonctionnement soit 1 558 636,73 € se décomposent comme suit :

- la participation au déficit d'exploitation du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse s'élève à 1 389 636,73 €. Cette subvention d'équilibre est calculée sur la base du coût d'exploitation du service,

- 130 000 € en soutien aux mesures agroenvironnementales dont :
 - 70 000 € pour clôturer la programmation des aides aux agriculteurs dans la lutte biologique contre le ver de grappe par un dispositif de confusion sexuelle,
 - 60 000 € pour une convention avec OpenIG pour l'observation de l'occupation des sols et la détection des friches à partir de relevés satellites.
- 20 000 € de subventions pour les prud'homies de pêche (Leucate, Bages, Port la Nouvelle et Gruissan), l'association gruisanaise pêche et conchyliculture, le comité interdépartemental de la pêche et des élevages marins et le CEPRALMAR,
- 19 000 € correspondent à la participation départementale au volet foncier de la convention annuelle avec la SAFER Occitanie.

Les crédits d'investissement, à hauteur de 855 973,86 € se concentrent sur la compétence en matière d'aménagement foncier rural.

- 807 000 € pour les AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental) intercommunaux de Belvis/Espezel/Quirbajou/Roquefeuil et de Bourliège/Bourigeole/Feste et Saint André, ainsi que les études préalables aux AFAFE de Villeneuve/Trassanel/Cabrespine et Counozouls,
- 49 626,39 € sont destinés au subventionnement des travaux connexes de remembrement sur les opérations achevées (39 326,39 €) ainsi qu'au dispositif d'aide aux échanges et cessions d'immeubles ruraux (10 300 €).

Action H52 – Circuits de proximité et agrotourisme

En recettes de fonctionnement, un montant de 142 337,01 € est prévu intégrant la subvention de la DRAAF dans le cadre du plan France Relance en soutien au développement du projet alimentaire territorial (PAT) « Manger Audois » (87 337,01 €) et le financement par l'ADEME d'un poste d'animateur pour la communication du PAT (actions de communication, animation et formation).

Un budget de fonctionnement 739 986,01 € est dédié à cette action, comprenant plusieurs postes de dépenses :

- le financement de la plateforme Agrilocal (11 649 €) pour le développement des circuits de proximité et la valorisation des produits locaux,
- la réalisation d'une campagne de communication autour du PAT (70 000 €),
- les concours financiers à la Chambre d'agriculture avec un soutien particulier aux actions du PAT et à la participation au salon international de l'agriculture en 2023 (280 000 €),
- le financement des actions du PAT conduits par les différents partenaires du programme (41 000 €),
- le soutien aux organismes agricoles, dont une partie est valorisée dans le cadre du PAT (220 000 €),
- la gestion des crédits mis à la disposition par la DRAAF pour financer les actions du PAT (87 337,01 €),
- le cofinancement sur les dossiers terra rural et FEAMP instruits par la Région (30 000 €).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 365 378 € et se répartissent comme suit :

- 160 000 € pour aider les structures collectives à acquérir et moderniser l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de produits locaux. Ces crédits font levier sur des financements européens (FEADER),
- 155 378 € pour les dépenses de transfert de la collection des vignes de Vassal à l'INRAE Pech Rouge à Gruissan,
- une enveloppe de 50 000 € est engagée pour la mise en œuvre d'une politique de résorption des friches à vocation agricole.

Action H53 – Programme Hydro-Agricole

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de 300 000 €, proviennent de la redevance d'exploitation versée par la société fermière du Département (Société des eaux potables de Laprade : SODEPLA) sur le périmètre hydraulique de Laprade.

Les dépenses de fonctionnement de 307 594 € correspondent notamment à la participation statutaire à l'institution pour l'aménagement du barrage de Montbel (IABM) pour 267 594 €.

Les crédits d'investissement, à hauteur de 2 762 870,23 € concernent le financement des projets hydraulique agricole :

- 600 000 € pour le programme d'extension de la concession régionale Aqua Domitia sur les maillons Nord Gardiole et Biterrois,
- 50 000 € pour la mise à jour des données du schéma eau brute, en lien avec BRL et la Chambre d'agriculture,
- 328 028,84 € au titre du remboursement de la cession de créances relative à l'affermage du service public de l'eau à partir du dispositif du barrage-réservoir de Laprade, ces sommes étant versées à la Deutsche Pfandbriefbank,
- 400 000 € pour des coûts patrimoniaux concession du Lauragais,
- 40 000 € pour la participation statutaire aux travaux portés par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN),
- 1 344 841,39 € pour des projets hydroagricoles (études, travaux) portés principalement par des associations syndicales agréées (ASA) :
 - ASA Fanjeaux Razès Sou : achèvement des travaux d'équipement hydraulique du plateau de Fanjeaux, du Razès et du Sou (80 K€),
 - ASA de Castelnaud - La Redorte : études préalables au projet du réseau de l'Argent-Double (50 K€) et création du réseau d'irrigation secondaire sur le maillon Minervois d'Aqua Domitia (400 K€),
 - ASA du Canal de Luc - Ornaisons : création d'un réseau d'irrigation (60 K€),
 - ASA d'Ouveillan : création d'un réseau sous pression (30 K€),
 - ASA de Pennautier : création d'un réseau d'irrigation (200 K€),
 - ASA de Cavanac : création de réseaux sous pression (300 K€),

- ASA de Gruissan : création d'un réseau d'irrigation (40K€),
- Carcassonne Agglo : réalisation du schéma de l'eau brute agricole (15K€).

Programme H6 – Inondations

Ce programme a été créé suite aux inondations d'octobre 2018. Son budget s'élève à 2 324 933,90 € en investissement et concerne, d'une part, les réparations sur la voirie et les bâtiments départementaux, d'autre part les subventions versées aux communes pour la reconstruction des équipements.

En l'absence de nouvelles calamités, les dépenses sur ce programme ont vocation à diminuer progressivement, au regard de l'effort de reconstruction accompli.

Action H61 – Inondations octobre 2018

Les subventions à régler en 2023, dans le cadre des engagements du programme de soutien aux communes sinistrées par les intempéries d'octobre 2018, se répartissent dans les domaines suivants et totalisent 1 725 115,24 € :

- voirie et équipements publics : 600 000 €,
- infrastructures en matière d'eau et assainissement : 188 958,50 €,
- engagement au titre du fonds de solidarité avec les communes audoises : 333 394,72 €,
- travaux sur les rivières : 245 762,02 €.

Il convient d'ajouter à ces montants un financement de 357 000 € pour la reconstruction de l'EHPAD à Trèbes qui a été détruit lors de la crue de 2018.

Action H62 – Inondations octobre 2019

Notre département avait été touché par des inondations et des coulées de boues les 22 et 23 octobre 2019. Une quarantaine de communes du littoral, des Corbières, du Limouxin et de la Haute-Vallée de l'Aude ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Une enveloppe d'autorisation de programme de 0,5 M€ avait été réservée pour financer la réparation de ces dégâts. Le règlement de ces subventions sur l'exercice 2023 donne lieu à une dépense prévisionnelle de 66 121 €.

Action H63 – Inondations janvier 2020

La tempête Gloria a touché le département fin janvier 2020 occasionnant de lourds dégâts aux biens non assurables des collectivités. Le Département est intervenu aux côtés de l'Etat et de la Région pour financer la réparation des dommages des communes au moyen d'une autorisation de programme de 2 M€ pour la voirie, les ouvrages d'art, les rivières et les infrastructures d'AEP.

Les crédits de paiement nécessaires à la couverture de ces engagements s'élèvent à 533 697,66 € en 2023.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission H

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
H Aménagement et attractivité du territoire	4 858 889,03	6 477 933,62	5 408 195,38	6 226 676,74
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	1 885,00	2 020,00	2 020,00	7 000,00
H11 Numérique	1 885,00	2 020,00	2 020,00	7 000,00
H2 Accompagnement des territoires	285 349,50	486 925,12	334 306,50	503 233,00
H21 Contrats territoriaux	0,00	415,00	0,00	60 000,00
H22 Aides aux équipements publics communaux	0,00	6 172,00	0,00	0,00
H23 Maintien d'activités en milieu rural	143 369,50	149 233,00	147 796,50	149 233,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	61 980,00	180 705,12	106 510,00	144 000,00
H25 Agence Technique Départementale	80 000,00	150 400,00	80 000,00	150 000,00
H3 Coopération décentralisée	306 307,30	390 122,97	335 767,00	323 927,00
H31 Programmes de coopération décentralisée	306 307,30	390 122,97	335 767,00	323 927,00
H4 Tourisme	2 474 207,46	2 790 660,28	2 564 880,43	2 786 300,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 348 500,00	2 582 660,28	2 389 200,00	2 534 300,00
H42 Marque "Pays cathare"	125 707,46	208 000,00	175 680,43	252 000,00
H5 Agriculture et pêche	1 791 139,77	2 808 205,25	2 171 221,45	2 606 216,74
H51 Santé animale et prévention des calamités	1 047 868,89	1 428 161,41	1 048 827,25	1 558 636,73
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	476 617,00	1 071 043,84	866 118,14	739 986,01
H53 Programme hydro-agricole	266 653,88	309 000,00	256 276,06	307 594,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	4 858 889,03	6 477 933,62	5 408 195,38	6 226 676,74

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
H Aménagement et attractivité du territoire	16 384 245,06	24 457 967,36	21 293 841,62	18 906 483,87
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 190 791,65	5 148 000,25	4 403 352,68	4 663 820,10
H11 Numérique	1 821 633,25	1 821 633,25	1 821 633,25	1 500 000,00
H12 Port de Port-La-Nouvelle	2 269 158,40	2 269 158,40	2 269 158,40	2 269 158,40
H13 Aéroport de Carcassonne	0,00	284 362,00	284 361,37	284 361,70
H14 LGV	100 000,00	772 846,60	28 199,66	610 300,00
H2 Accompagnement des territoires	5 037 210,87	9 732 986,24	8 313 901,44	7 768 507,78
H21 Contrats territoriaux	202 439,82	179 565,67	2 298,00	59 140,67
H22 Aides aux équipements publics communaux	4 416 421,05	9 291 040,57	8 295 073,44	7 488 987,11
H23 Maintien d'activités en milieu rural	392 600,00	0,00	0,00	133 200,00
H24 Lutte contre la désertification médicale	25 750,00	59 350,00	16 530,00	37 180,00
H26 Contractualisation solidaire	0,00	203 030,00	0,00	50 000,00
H4 Tourisme	332 092,00	550 981,00	532 466,00	165 000,00
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	332 092,00	550 981,00	532 466,00	165 000,00
H5 Agriculture et pêche	4 849 050,28	6 545 809,06	6 256 075,52	3 984 222,09
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	118 156,55	548 746,26	390 805,76	855 973,86
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	52 437,68	150 407,17	143 728,63	365 378,00
H53 Programme hydro-agricole	4 678 456,05	5 846 655,63	5 721 541,13	2 762 870,23
H6 Inondations	1 975 100,26	2 480 190,81	1 788 045,98	2 324 933,90
H61 Inondations octobre 2018	1 222 016,65	1 748 601,31	1 162 011,98	1 725 115,24
H62 Inondations octobre 2019	95 535,00	134 000,00	133 343,00	66 121,00
H63 Inondations janvier 2020	657 548,61	597 589,50	492 691,00	533 697,66
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	16 384 245,06	24 457 967,36	21 293 841,62	18 906 483,87

Mission I - Réseau routier et mobilité

La mission Réseau routier et mobilité représente un budget important de 13 M€ en fonctionnement et 29,51 M€ en investissement.

Programme I1 – Routes

Les crédits de fonctionnement (fournitures, prestations, locations des matériels...), mais aussi les moyens en personnel, permettent d'assurer l'entretien et la viabilité du réseau routier départemental.

Les dépenses d'investissement concernent pour l'essentiel les travaux et les réparations en maîtrise d'ouvrage du Département.

Les crédits du programme s'établissent à un total de 9 554 590,44 € en fonctionnement et 29 506 778 € en investissement.

Action I11 – Etudes

En recettes d'investissement, 20 000 € correspondent à la participation de la DREAL Occitanie à l'opération de réparation du pont de Roubia pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le site classé du Canal du midi.

En dépenses d'investissement, 730 000 € sont prévus :

- les études courantes : 350 000 €,
- les études laboratoire routier départemental : 280 000 €,
- les acquisitions foncières : 100 000 €.

Action I12 - Travaux neufs

Cette action concerne les grands projets, la desserte du territoire et la modernisation du réseau.

Les prévisions de recettes, d'un montant de 1 978 500 €, concernent :

- la participation de la Région aux projets sur le réseau routier d'intérêt régional (RIRR) pour l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte (300 000 €),
- la participation de l'Etat dans le cadre de la DSID pour 812 500 € qui se répartit entre la création du giratoire sortie ouest à Castelnaudary (550 000 €) et la réparation du pont sur la Nielle (262 500 €),
- la participation de la commune de Castelnaudary à hauteur de 100 000 € pour la création du giratoire sortie Ouest,
- la participation de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) aux travaux de renforcement de la RD 118 pour 56 000 €,
- le reversement par l'Etat du produit des amendes radars automatiques pour 710 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 4 200 000 €.

Les grands projets (travaux neufs) mobilisent une part importante des prévisions de consommation de crédits et comprennent principalement :

- 200 000 € pour l'aménagement d'un « tourne à gauche » à Canet d'Aude (RD 6113/26),
- 200 000 € sur des études pour la réparation du pont de la Corrège à Leucate (RD627),

- 800 000 € pour les aménagements entre Puichéric et La Redorte (RD 610),
- 500 000 € pour le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle à l'A9 (RD 6139),
- 50 000 € pour l'étude des Grands Projets,
- 1 200 000 € pour la création du giratoire sortie ouest à Castelnaudary (RD 6113/1113),

Les principaux projets de modernisation et de desserte du territoire sont :

- 100 000 € pour la mise en sécurité des parapets à la Pierre Lys (RD 117)
- 600 000 € pour le renforcement de chaussée sur le canton d'Axat (RD 118),
- 500 000 € pour le renforcement de chaussée secteur du Col du Bac (RD 620),
- 50 000 € pour le recalibrage et le renforcement de Fanjeaux à Gaja la Selve (RD 102).

Action I13 - Entretien et gestion du réseau

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 455 797 €. Ces crédits se répartissent entre les dépenses nécessaires à l'entretien des chaussées et des dépendances :

- l'entretien du réseau routier réalisé en régie pour un montant global de 3 737 000 € (location de matériel et fourniture de consommables facturés par le Parc départemental),
- fourniture, contrôle et réparation de l'outillage et des petits équipements pour 147 680 €,
- fournitures nécessaires à l'entretien des dépendances et chaussées pour 821 500 €,
- l'entretien des dépendances vertes facturé par le Parc départemental pour 395 150 €,
- les travaux confiés aux entreprises pour 2 041 000 € (entretien des dépendances routières, expertise des plantations, entretien des chaussées),
- 110 000 € sont également prévus pour le débroussaillage au titre de la DFCI,
- 140 000 € afin de réaliser une passe supplémentaire de fauchage sur des routes étroites.

Une enveloppe de 63 467 € est également prévue pour des dépenses diverses (frais de publication des marchés, demandes au service de la publicité foncière, assistance Météo-France).

Une recette d'investissement de 59 930 € correspond à une subvention du programme LEADER relative à l'aménagement d'une signalétique touristique d'entrée sur les giratoires de la Vallée de l'Aude et du Limouxin.

Le budget d'investissement s'élève à 22 420 000 € et regroupe les opérations de réparation et entretien des ouvrages d'art, la pérennisation du réseau et les opérations de sécurité.

Ce budget comprend :

- la pérennisation des chaussées pour 13 600 000 €,
 - travaux préparatoires de reprofilage en grave émulsion (1 100 000 €),
 - travaux de revêtements sur diverses RD hors agglomération (4 000 000 €),

- traverses en agglomération en enrobé (1 500 000 €),
 - travaux d'enduits superficiels sur diverses RD (3 200 000 €),
 - RD 118 : renforcement des chaussées sur le secteur Montagne noire (500 000 €),
 - RD 610 : renforcement des chaussées sur le secteur Trèbes/Marseillette (700 000 €),
 - RD 6113 : renforcement des chaussées secteur Lézignan/Villedaigne (800 000 €),
 - RD 623/6113 : réparations des chaussées secteur Lauragais (500 000 €),
 - RD 6009 : renforcement des chaussées sur le secteur Narbonne/Sigean (700 000 €),
 - RD 5 : renforcement des chaussées secteur Hérault La Croisade (600 000 €).
- la pérennisation des dépendances pour 3 850 000 €,
 - réparations des ouvrages d'art (3 600 000 €),
 - aménagement des aires de repos et des giratoires (160 000 €),
 - acquisition de matériel et stations de comptage (90 000 €).
- la sécurisation du réseau et des équipements pour 1 570 000 €,
 - opérations de sécurité (100 000 €),
 - dispositifs de retenues et glissières (300 000 €),
 - signalisation verticale (500 000 €),
 - signalisation horizontale (600 000 €),
 - signalisation touristique (70 000 €).
- les opérations courantes annuelles pour 1 000 000 €,
- RD 6009 : renforcement de chaussées de Sigean aux P.O. (700 000 €),
 - RD 6009 : contrat Route PNR Narbonne (50 000€),
 - RD 6161 : renforcement de chaussées sur la rocade à Carcassonne (400 000 €),
 - RD 620 : renforcement de chaussées sur la section Villegly Caunes (600 000 €),
 - la réparation et mise en conformité des ouvrages d'art sur la Haute-Vallée (200 000 €),
 - RD 118/119 : travaux de protection des obstacles latéraux (100 000 €),
 - Les cessions de domanialité : indemnités de remises en état des RD transférées au Grand Narbonne (350 000 €).

Action I14 - Imprévus et divers

Les recettes de fonctionnement s'élèvent 616 000 € :

- 116 000 € au titre du remboursement des dégâts causés à la voirie par des tiers,
- 500 000 € au titre des redevances pour occupation du domaine public.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 914 875 €, se répartissent principalement comme suit :

- la viabilité hivernale pour 563 150 € (location de matériel et intervention du Parc départemental, sel de déneigement),
- les réparations consécutives aux dégâts sur le domaine routier pour 180 000 €,

➤ la fourniture de vêtements et les équipements de sécurité des agents pour 152 800 €.

En section d'investissement, les recettes de 820 950 € correspondent à la subvention de l'Etat dans le cadre de la DSID pour la reconstruction du pont de Villegailhenc (670 950 €) et à la participation de la Région à cette reconstruction (150 000 €).

En dépenses d'investissement, les crédits sont destinés à assurer la sécurisation du réseau routier départemental suite à des événements aléatoires (intempéries et purges de falaises) pour un montant de 1 500 000 €.

Action I15 - Parc et Laboratoire Routier

Cette action rend compte de la participation du Département à l'équilibre du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier. Les dépenses et recettes relatives au budget annexe sont présentés dans le rapport spécifique.

La subvention d'équilibre au budget annexe s'élève à 1 183 918,44 €.

Action I16 – Subventions d'investissement

Ces subventions sont destinées à aider les communes ou leurs groupements à financer la réfection des réseaux de voirie ou la réparation des dommages causés par les intempéries, hors programmes spécifiques (inondations octobre 2018, octobre 2019 et janvier 2020).

Les dépenses, d'un montant de 156 778 €, correspondent au paiement du solde des subventions attribuées les années précédentes.

Programme I2 – Transports

Ce programme comprend une seule action.

Action I22 - Transports scolaires

En dépenses de fonctionnement, 3 140 516 € sont consacrés aux transports scolaires des enfants en situation de handicap qui demeure une compétence départementale.

Le travail engagé avec la MDPH afin d'ajuster les prises en charge au plus près des besoins du bénéficiaire, ainsi que la communication établie avec les familles et les taxis pour éviter un transport à la carte, avait permis de réduire les dépenses en 2019 de 18%, alors même que le nombre d'élèves en situation de handicap avait progressé.

Or, le nombre de bénéficiaires continue à augmenter tous les ans (+ 30 en 2019, + 40 en 2020, + 57 en 2021 et + 50 en 2022). Cette tendance correspond à la mise en œuvre de l'école inclusive.

Cette année, les inscriptions budgétaires prennent en compte un nombre de 25 élèves supplémentaires.

Programme I3 – Mobilités durables

Ce nouveau programme de la segmentation vise à assurer une meilleure traçabilité du budget dédié aux mobilités durables. Il regroupe dans un ensemble cohérent, par transfert

depuis d'autres programmes, les interventions sur la véloroute du Canal du midi et la voie verte de Bram à Montségur (F1 sports et activités de pleine nature), le financement des infrastructures cyclables des intercommunalités (CFI) et le développement de l'autopartage (G3 Energie renouvelables).

Pour les dépenses d'investissement, le transfert sur ce nouveau programme concerne les crédits des autorisations de programmes votés à partir de 2023 (pas de reprise de l'antériorité).

Action I31 – Voies vertes et pistes cyclables

Des recettes en fonctionnement sont inscrites pour 26 800 € et correspondent aux participations des EPCI en rapport à l'entretien de la voie verte.

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 269 977,16 € se répartissent comme suit :

- la participation au comité d'itinéraire de la voie verte Passapaïs V84 pour 2 500 €,
- l'adhésion à l'association des territoires cyclables pour 5 000 €,
- une enveloppe de 252 477,16 € pour l'entretien des voies vertes,
- 10 000 € de subvention à l'association Atout Fruit pour la mise en œuvre et le suivi du conservatoire fruitier le long de la voie verte du Canal du midi à Montségur.

En dépenses d'investissement, un montant de 500 000 € est dédié à la réalisation d'une portion d'itinéraire voie douce sur le domaine public routier départemental à proximité d'une RD. L'opération envisagée pour 2023 concerne l'itinéraire Pennautier / ZI Félines.

Action I32 – Autopartage

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 15 048 € concerne la maintenance de l'application de Mobil'Aude.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission I

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
I Réseau routier et mobilité	11 608 305,58	13 591 146,86	13 014 724,60	12 980 131,60
I1 Routes	8 816 362,30	9 944 256,86	9 660 170,20	9 554 590,44
I13 Entretien et gestion du réseau	7 639 783,58	7 988 206,72	7 924 746,38	7 455 797,00
I14 Imprévus et divers	758 765,23	763 903,14	727 195,57	914 875,00
I15 Parc et Laboratoire Routier	417 813,49	1 192 147,00	1 008 228,25	1 183 918,44
I2 Transports	2 791 943,28	3 646 890,00	3 354 554,40	3 140 516,00
I22 Transports scolaires	2 791 943,28	3 646 890,00	3 354 554,40	3 140 516,00
I3 Mobilités durables				285 025,16
I31 Voies vertes et pistes cyclables				269 977,16
I32 Autopartage				15 048,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	11 608 305,58	13 591 146,86	13 014 724,60	12 980 131,60

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
I Réseau routier et mobilité	28 639 805,84	28 704 905,43	28 169 991,83	29 506 778,00
I1 Routes	28 639 805,84	28 704 905,43	28 169 991,83	29 006 778,00
I11 Etudes	552 667,70	566 601,80	494 854,04	730 000,00
I12 Travaux neufs	4 798 602,88	3 606 089,27	3 530 492,72	4 200 000,00
I13 Entretien et gestion du réseau	19 988 877,74	20 682 141,12	20 373 302,58	22 420 000,00
I14 Imprévus et divers	2 939 219,53	3 640 167,81	3 639 685,83	1 500 000,00
I16 Subventions d'investissement	360 437,99	209 905,43	131 656,66	156 778,00
I3 Mobilités durables	0,00	0,00	0,00	500 000,00
I31 Voies vertes et pistes cyclables	0,00	0,00	0,00	500 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	28 639 805,84	28 704 905,43	28 169 991,83	29 506 778,00

Mission K – Administration Générale

La mission Administration générale regroupe les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales à travers la mobilisation de ressources humaines, informatiques et techniques.

Le montant total du budget pour 2023 est de 162,5 M€ en section de fonctionnement et 31,7 M€ en section d'investissement (crédits réels hors opérations techniques sur la dette, affectation du résultat et crédits non affectés).

Programme K1 – Ressources humaines

Le budget RH est constitué de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au comité des œuvres sociales, au RIAC, à l'Amicale). Il englobe également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail.

Les recettes sont constituées par les remboursements de salaires des agents mis à disposition par la collectivité et les aides publiques (emplois d'avenir, apprentissage, Fonds d'insertion des personnes handicapées).

La masse salariale constitue le poste le plus important en termes de dépense. Englobant les rémunérations brutes servies et les contributions patronales afférentes, la masse salariale est fonction :

- de la politique de recrutement de la collectivité. La maîtrise des postes permanents reste un objectif de la collectivité. Des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies dans le cadre du travail prévisionnel effectué par les directions.
- de l'évolution induite par les carrières et la structure de la pyramide des âges des agents départementaux. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est l'indicateur principal de cette dimension.
- des décisions de la collectivité en matière de rémunération. En ce qui concerne le RIFSEEP, l'évolution basée sur l'inflation vient augmenter l'enveloppe du régime indemnitaire.
- des dispositions réglementaires nationales impactant les carrières et les rémunérations des agents. La mise en place de mesures statutaires liées aux différents cadres d'emplois, le relèvement catégoriel de certains indices ou encore la hausse des cotisations patronales sont autant de mesures impactant le budget du personnel.

Le programme Ressources humaines représente un budget de 129 149 667 € en 2023, en progression de 5,2 % par rapport au budget 2022.

Action K11 – Rémunération du personnel

Les recettes d'un montant de 683 502 € correspondent notamment aux remboursements des mises à disposition d'agents départementaux (117 500 €), aux indemnités journalières de sécurité sociale (106 000 €), les remboursements au titre du congé de paternité (10 000 €) et les montants assuranciers liés aux accidents du travail (450 000 €)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 125 068 623 €, en progression de 5,4 % par rapport au budget 2022 (6,2% par rapport au budget primitif 2022).

Cette action est la somme de la masse salariale de référence des agents départementaux et des éléments de rémunération que l'on peut qualifier de complémentaires comme les heures supplémentaires, les astreintes, les remboursements de frais de déplacements.

La masse salariale des assistants familiaux est abordée dans un paragraphe distinct.

➤ **la masse salariale**

On peut définir, schématiquement, la masse salariale comme un nombre d'agents multiplié par un coût moyen par agent.

- les effectifs

Au 31 décembre 2021, les effectifs rémunérés tous budgets (budget principal et budgets annexes) étaient de 2581 agents dont 354 assistants familiaux. Au 31 décembre 2022, ils sont de 2607 agents dont 356 assistants familiaux.

Pour l'exercice 2023, nous ciblons un effectif rémunéré moyen stable par rapport à 2022.

Ne sont pas pris en compte les postes vacants pour lesquels des difficultés de recrutement sont observées et/ou pour lesquels aucun jury de recrutement n'a encore été initié.

Pour les agents en renfort, c'est l'effectif de septembre 2022, soit 107 agents, qui est projeté en 2023.

- le suivi des postes permanents et non permanents

Il convient de noter que la suppression d'un emploi n'entraîne pas systématiquement de conséquences sur les effectifs rémunérés. En effet, si le poste supprimé n'est pas relié à une sortie financière alors il n'y a pas de diminution de l'effectif comme on pourrait l'observer lors d'une suppression de poste à la suite du départ à la retraite d'un agent.

De même une création de poste n'entraîne pas automatiquement d'augmentation de la masse salariale, puisque les délais de recrutement, voire la pérennisation d'un agent contractuel, peuvent en réduire (ou effacer) les effets.

- le suivi des départs à la retraite

En 2022, sur les 198 départs potentiels (20 limites d'âge et 178 ouvertures de droits), 30% des agents ont fait valoir leur droit à la retraite soit 60 départs (55 actés en 2022 et 5 actés en 2023).

Les retraites pour l'année 2023 représentent un volume potentiel de 204 départs (7 limites d'âge en 2023, report de 8 limites d'âge en 2022, 59 ouvertures de droits en 2023 et report de 130 ouvertures de droit de 2022) dont 6 sont déjà actés (3 actés en 2022 et 3 actés en 2023). Les départs déjà actés et les limites d'âge en 2023 représenteraient un gain de 319 891 €.

On peut donc tabler au regard des observations menées les années passées sur une soixantaine de départs en 2023.

- le coût moyen d'un agent

Le coût moyen d'un agent dépend de plusieurs facteurs : des facteurs endogènes qui dépendent de la politique salariale de la collectivité et sur lesquels il est possible de mettre en œuvre des leviers d'action et des facteurs exogènes, extérieurs à la collectivité.

⇒ *l'évolution du point d'indice et du SMIC*

La valeur du point d'indice a augmenté de +3,5% au 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 1 525 384 €. L'effet report de cette mesure sur l'année 2023 est estimée à 1 344 000 € tous budgets confondus.

Le SMIC a quant à lui, augmenté à 3 reprises en 2022 : + 0,9% au 1^{er} janvier, + 2,65% au 1^{er} mai et + 2% au 1^{er} août. Ces évolutions ont eu un coût d'environ 810 250 € en 2022, dont 804 800 € pour les assistants familiaux.

Au 1^{er} janvier 2023, le SMIC a été revalorisé de + 1,8%, soit un coût de 310 836 € sur le budget principal, dont 308 751 € pour les assistants familiaux.

⇒ *le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la politique de carrière*

Pour 2023, le coût chargé des avancements d'échelon est estimé à 609 461 € sur l'ensemble des budgets, auquel il convient de rajouter 115 800 € d'effet report des avancements d'échelon 2022.

La revalorisation des grilles indiciaires des catégories B au 1^{er} septembre 2022 est estimée à 3 154 € pour l'année 2022 et 6 308 € d'effet report sur l'année 2023.

Le GVT, indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté, de la qualification des effectifs (réussite à concours par exemple) a été de 1,06 % en 2021, soit 515 555 €.

	2018	2019	2020	2021	2022
Coût global annuel des avancements	577 641	486 354	492 251	515 555	411 774
Rémunération Principale des titulaires	46 949 379	47 768 764	48 017 100	48 367 737	50 491 696
GVT	1,23 %	1,02 %	1,03 %	1,06 %	0,82 %

En ce qui concerne la politique de carrière, les ratios définis pour l'année 2023 sont : 30% pour les catégories A (50% pour les Assistants socio-éducatifs), 50% pour les catégories B et 80% pour les catégories C.

Le coût chargé des avancements de grade et de promotion interne est ainsi estimé à 173 717 € sur le budget principal.

Une refonte des carrières et des grilles de la Fonction Publique Territoriale a été annoncé par le ministre de la transformation publique pour le courant de l'année 2023. A ce stade, nous ne disposons d'aucun élément nous permettant d'inclure cette mesure au BP 2023.

⇒ *le régime indemnitaire*

L'enveloppe utilisée pour le régime indemnitaire (RI) a été de 10 505 055 € en 2020, 10 695 693 € en 2021 et 11 994 324 € en 2022 (soit + 1,3 M€).

En effet, au 1^{er} juillet 2022, le RI de la collectivité a été revu. L'ensemble des catégories ont été revalorisées, ainsi que les fonctions d'encadrement. Le surcoût pour l'année 2022 a été de 1 020 000 €. L'effet report est estimé sur l'année 2023 à 1 020 000 €.

En 2023, il sera actualisé sur la base de l'inflation. Une augmentation de 2,8% aurait un coût de 355 549 € sur le budget principal et de 371 408 € tous budgets confondus.

Pour l'année 2023, l'enveloppe prévue est ainsi de 13 635 996 € tous budgets confondus.

⇒ *le SEGUR*

Dans le cadre du Ségur de la santé, la collectivité a décidé d'octroyer une prime de revalorisation à certains agents des filières médico-sociales. En 2022, le coût est estimé à 681 201 € pour les agents FPT et à 166 095 € pour les agents FPH.

Depuis la loi du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, cette prime SEGUR n'est plus considérée comme une prime mais comme un complément de traitement indiciaire (CTI). Cette mesure a été impactée en paye de décembre, incluant des rappels pour la période d'avril à juin pour un surcoût de 471 896 €.

Pour l'année 2023, sur le budget principal, le coût du CTI lié au SEGUR sera de 1 554 286 €, dont 1 153 097 € d'effet report.

De plus, de nouveaux bénéficiaires du CTI SEGUR ou d'un équivalent SEGUR vont être ajoutés au dispositif pour un coût supplémentaire de 94 348 €.

➤ **les éléments de rémunération complémentaires**

La masse salariale comprend des variables, versés aux agents, qui sont inscrits dans le budget mais dont les évolutions à la baisse et à la hausse sont possibles : heures supplémentaires, astreintes et frais de déplacement.

- l'assurance statutaire

Le marché d'assurance pour les risques statutaires du personnel titulaire ou stagiaire a été renouvelé avec Gras Savoye le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2023.

C'est le traitement de base indiciaire qui est assuré, pour les garanties suivantes : décès, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

Le taux de cotisation va augmenter en 2023 ; une enveloppe de 740 000 € est prévue pour le paiement de la cotisation 2023 et la régularisation de la cotisation 2022. En parallèle, nous prévoyons 450 000 € de recettes.

- changement de l'organisation du temps de travail et Retour à temps complet

Dans le cadre du changement de l'organisation du temps de travail, une enquête a été menée auprès du personnel départemental. Il en ressort que 54% des agents qui travaillent actuellement à temps partiel 80% ou 90% (soit environ 166 agents) souhaiteraient effectuer un retour à temps complet, suite notamment à la possibilité de poser ses RTT le mercredi.

Cela aurait un coût pour la collectivité d'environ 628 000 € pour le budget principal.

➤ **la rémunération des assistants familiaux**

Les effectifs rémunérés au 30/09 sont de 354 agents. Au 31/12 ils sont de 356 agents rémunérés. La rémunération des assistants familiaux est composée :

- un volet rémunération : une part fixe et une part variable en fonction du nombre d'enfants accueillis,
- les indemnités salariales (majoration ancienneté de l'agent, majoration 35h),
- les indemnités liées à l'enfant (par exemple l'indemnité d'entretien),
- les remboursements de frais (ceux imputables directement à l'enfant, ceux liés aux missions ou aux formations de l'assistant familial).

Le budget 2023 s'élève à 25 582 750 €, montant en hausse de 3,5 % par rapport à 2022 (24 743 750 €).

Le SMIC a été revalorisé de +1,8% en janvier 2023. Le coût pour 2023 sera de 308 751 €.

La loi Taquet du 7 février 2022, relative à la protection de l'enfant, prévoit dans son décret du 31/08/2022, avec une date d'application au 1^{er} septembre 2022, une revalorisation de la rémunération des assistants familiaux.

Sur la base des situations observées cette année, la réforme entrainerait un surcoût sur l'année 2023 estimé à 41 481 € au niveau de l'accueil continu, de 125 703 € au niveau de l'accueil intermittent et 55 628 € de rappels pour les mois de septembre à décembre 2022.

Au 1^{er} juillet 2022, la rémunération des assistants familiaux a été revalorisée de 100€, pour un coût de 270 281 €. L'impact de cette mesure en 2023 est estimé à 658 814 €.

Une enveloppe de 5 361 500 € est prévue pour 2023 et concerne l'indemnité d'entretien, les retenues repas, les frais de demi-pension et l'allocation de rentrée scolaire octroyés aux assistants familiaux. Ces frais font l'objet d'une indexation annuelle établie sur la base de l'inflation.

Action K12 – Actions de formation

La formation est un axe important de la politique de ressources humaines du Département, avec des crédits dédiés à hauteur de 633 000 €.

Les crédits demandés concernent :

- le projet de territorialisation de l'action sociale, et les actions dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour un montant de 185 000 €,
- des crédits pour des formations professionnalisantes dans le domaine de la transition écologique, des mobilités et des solidarités territoriales à hauteur de 85 000 €,
- un budget pour la formation des assistants familiaux est prévu pour 63 000 €. Il est en légère diminution du fait de la mise en place de la formation obligatoire des assistants familiaux avec le CNFPT auprès duquel le Département cotise,
- des formations transversales sont prévues pour 115 000 € dont 15 000 € en matière d'apprentissage, 80 000 € pour les formations hygiène et sécurité et 20 000 € pour la formation des cadres.

Les inscriptions prennent en compte également une enveloppe de 140 000 € qui se répartit comme suit :

- l'action relative à l'analyse des pratiques professionnelles pour 100 000 €,
- la poursuite des actions de supervision, concernant l'usure professionnelle, pour un montant de 10 000 €,
- le renouvellement du partenariat avec l'IRTS de Perpignan pour une dépense annuelle de 15 000 €,
- le marché référent de parcours, pour un montant de 10 000 €.

- une enveloppe de 5 000 € dédiée à la mise en place d'actions de sensibilisation sur les violences intrafamiliales à destination du personnel départemental.

Action K13 – Actions de prévention

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 140 950 € et comprennent notamment :

- le remboursement des transports collectifs du personnel (61 000 €),
- la médecine de travail, les dépenses de pharmacie (22 000 €),
- les concours divers, cotisations et subventions (47 000 €).

Action K14 – Action sociale

Pour 2023, les recettes relatives à l'action sociale s'élèvent à 625 700 € et comprennent :

- les remboursements de la part salariale des chèques déjeuners (330 000 €),
- les remboursements par le comité des œuvres sociales des personnels mis à disposition (215 700 €),
- les remboursements par l'association du restaurant inter administratif de Carcassonne (ARIAC) des personnels mis à disposition (80 000 €).

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'action sociale pour le personnel départemental s'élèvent à 3 307 094 €. Ces crédits concernent principalement :

- le COS : la subvention est calculée sur la base de 1,5% de la masse salariale du personnel statutaire et contractuel, complétée par une participation forfaitaire de 700 € par assistant familial et une participation forfaitaire de 40 000 € pour l'organisation de la fête de Noël. Le versement au COS s'établit à 1 870 028,77 € en 2023,
- la participation de la collectivité à la prévoyance et à la couverture santé pour 160 000 €,
- l'ARIAC : le financement se compose d'une subvention de fonctionnement (81 000 €) et une participation aux repas servis aux agents utilisateurs (38 000 €),
- les chèques déjeuners des agents départementaux, avec une participation de la collectivité évaluée à 930 000 €,
- les aides relatives aux séjours d'enfants, les allocations pour frais de garde des enfants, les allocations pour enfants handicapés (84 500 €),
- il est également prévu 100 000 € pour des versements de capitaux décès.

Programme K2 – Budget et finances

Action K21 – Dette

L'ensemble des dépenses liées à la dette sont attachées à cette action. Elle comprend donc en section de fonctionnement les charges d'intérêt estimées à 5 777 889,60 €. Le

remboursement en capital relève de la section d'investissement et s'élève à 23 667 000 €.

Le budget de l'action comprend également les mouvements de remboursement anticipés temporaire à hauteur de 5 766 675,09 €. Il s'agit d'opérations techniques d'optimisation de la gestion de dette et de la trésorerie qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Lors de la présente séance est présenté un rapport spécifique sur l'état de la dette et les perspectives 2023 pour le Département qui indique un recours à l'emprunt compris entre 28 M€ et 33 M€ cette année.

Action K22 - Provisions pour charges et imprévus

Des crédits de fonctionnement sont demandés à hauteur de 1 368 000 € correspondant à une provision pour créances douteuses de 883 000 € (créances d'indus RMI et RSA, majoritairement) et une provision pour risques de 485 000 € afin d'assurer la couverture du contentieux opposant le Département à VNF. Cette même somme est inscrite en recettes de fonctionnement.

Action K23 - Subventions diverses

Les dépenses de cotisation aux organisations professionnelles s'élèvent à 37 582 € et concernent l'ADF, l'AFCCRE et l'Association des Départements Solidaires.

Les subventions aux associations syndicales, d'anciens combattants et de protection civile sont maintenues à 77 093 €, au regard du caractère reconductible de ces soutiens financiers.

Action K24 - Créances, pertes et reversement

Les recettes de fonctionnement, à hauteur de 569 500 €, comprennent :

- les dépenses d'apurement de charges rattachées (500 000 €),
- les produits exceptionnels (11 500 €),
- les produits financiers issus de la participation au capital des sociétés (48 000 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 372 657 € et recouvrent notamment :

- le prélèvement au titre du fonds national de péréquation DMTO estimé à 7 490 411 €,
- une enveloppe dédiée aux intérêts moratoires de 39 560 € (la dégradation des effectifs au sein de la Paierie départementale pourrait peser sur les délais moyens de paiement)
- les apurements de produits rattachés, donnant lieu à une dépense de 450 000 €,
- une enveloppe dédiée aux remises gracieuses de dettes, d'un montant de 28 681 €,
- les dépenses relatives à l'annulation de titres sur exercices antérieurs, pour 95 000 €,
- les compensations financières versées à la Région dans le cadre des transferts de compétences en matière de planification des déchets non dangereux et de transports, respectivement de 46 080 € et 5 525 301 €,

- les créances admises en non-valeur sont estimées à 688 124 €, en lien avec les provisions constituées. Les créances éteintes donnant lieu à une dépense de 6 000 €,
- les frais de fonctionnement des cartes d'achat s'établissent à 3 500 €.

En dépenses d'investissement, les cautionnements et garanties apportés sur les baux de locations se portent à 19 680 €.

Programme K3 – Systèmes d'information et télécommunications

Le programme K3 s'élève en fonctionnement à 3 806 000 € et à 2 442 500 € en investissement.

Action K31 – Systèmes d'information

Les recettes correspondent, comme les années précédentes, au remboursement de la participation à COGITIS, sur la base des dépenses réalisées l'année précédente, pour un montant de 150 280,35 €.

Les dépenses d'un montant de 3 308 000 €, en très légère augmentation (+ 0,5%) et se répartissent comme suit :

- 2 276 000 € correspondent aux prestations de COGITIS. Ce budget correspond à une stabilisation du nombre de jours de prestations qui seront produits par le syndicat mixte,
- 490 000 € correspondent à la maintenance de l'existant. Les contrats sont, pour la plupart, indexés sur le Syntec qui devrait ne pas augmenter de plus de 1% cette année,
- 324 000 € correspondent aux services hébergés. Le nombre de logiciels en mode SAAS et le nombre de sites web hébergés sont en augmentation régulière. Ce budget est par conséquent en hausse de 23,7%,
- 150 000 € des dépenses correspondent aux contrats de location et d'entretien du parc de copieurs. Ce budget est en baisse de 3,5%,
- 68 000 € correspondent aux fournitures et aux cotisations aux associations (dont l'adhésion à l'association Open-IG).

La recette d'investissement correspond au solde de la subvention de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour le plan cybersécurité qui s'élève à 50 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un total de 2 357 500 € et correspondent à l'acquisition des logiciels attendus par les métiers, les évolutions et la sécurisation des infrastructures techniques (réseau, stockage et serveurs) et les acquisitions de postes de travail nouveaux ou en remplacement.

Action K32 – Télécommunications

Les recettes, d'un montant 26 000 €, correspondent aux remboursements des dépenses de télécommunications par les organismes externes hébergés et par les budgets annexes.

Les crédits de fonctionnement sont en baisse de 12,2% pour un montant de 498 000 € afin de tenir compte de la baisse des tarifs d'abonnement.

Les dépenses d'investissement pour un montant de 85 000 € vont permettre de poursuivre le déploiement des outils de mobilité et de collaboration.

Programme K4 – Logistique et patrimoine

Les dépenses sur cette mission atteignent 7 840 068,67 € en fonctionnement et 5 569 303 € en investissement.

Action K41 - Moyens courants des services

Cette action donne lieu à une recette de fonctionnement de 220 600 € provenant du remboursement de frais par les budgets annexes (150 000 €), par les organismes externes (66 000 €) et par des tiers (4 600 €).

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 3 091 568,67 €, sont en hausse de 175 293,67 € par rapport au budget 2022 (+ 6,01%). Les principaux postes sont :

- les frais de gestion des véhicules pour 974 840 € (en hausse suite à l'inflation des prix des carburants et l'augmentation de véhicules en LDD),
- les charges de gestion courante pour 572 830 €, en baisse par rapport aux années précédentes,
- les frais d'assurances et de prestations d'expertise en assurance pour 716 206,67 €,
- les frais d'affranchissement et les contrats postaux pour 375 200 €, en baisse (- 6 %). Les tarifs de La Poste augmentent chaque année mais la prévision table sur une diminution de la volumétrie des courriers envoyés.
- les crédits des frais d'annonces et d'insertion pour 78 720 €,
- les abonnements de presse et les acquisitions d'ouvrages pour 111 350 €,
- le remboursement au budget annexe du SATESE des dépenses exposées pour le compte de l'ATD, d'un montant de 110 900 €,
- les crédits affectés à l'organisation de manifestations par le Département, pour un montant de 130 000 €.

Les crédits de paiement en investissement d'un montant total de 737 000 € sont consacrés à l'acquisition de véhicules (505 000 €, dont 160 000 € pour les infrastructures de recharge de véhicules électriques) et à l'acquisition de mobilier (232 000 €).

Action K42 - Gestion du patrimoine immobilier

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 851 000 € et sont constituées du remboursement d'assurance suite au sinistre du centre routier d'Espezet (591 678 €), des revenus locatifs (136 000 €) et des refacturations de consommations énergétiques (95 000 €).

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 4 859 400 €, sont constituées de charges à caractère général. Ces dépenses comprennent les consommations énergétiques

(1 195 000 €), les loyers versés (940 000 €) et les taxes (560 000 €). Le solde finance les prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments départementaux.

Les crédits relatifs aux frais de gardiennage des bâtiments s'élèvent à 902 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 038 582,70 € et correspondent aux financements de l'Etat (DSIL) pour la rénovation énergétique des bâtiments du département (423 310,20 €), l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de l'hôtel du Département (333 883 €) et la rénovation de l'ancienne DDAF (281 389,52 €).

Le budget d'investissement s'élève en crédits de paiement à 4 832 303 €. Les principales dépenses concernent :

- 950 000 € sont consacrés à l'implantation d'ombrières photovoltaïques,
- 860 000 € sont fléchés sur la poursuite de la réhabilitation des locaux de l'ancienne DDAF,
- 1 330 000 € s'adressent aux travaux de rénovation énergétique, en particulier sur l'hôtel du Département,
- 250 000 € pour le plan routes visant à rénover l'ensemble de nos bâtiments routiers,
- 125 000 € financeront les aménagements à l'antenne de Narbonne,
- 1 070 500 € pour la programmation des travaux d'entretien et de grosses réparations, notamment les opérations de maintien du bâti (310 000 €), l'aménagement de locaux (549 000 €), l'accessibilité pour les personnes handicapées (33 000 €) et l'amélioration des installations thermiques (125 000 €).

Par ailleurs, le retrait de la gendarmerie du Mas Cabardès du bail emphytéotique administratif implique le versement de 67 803 € à la CDC Habitat, au titre du règlement de la part non amortie des travaux réalisés depuis 2006.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement – mission K

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
K Administration générale	138 066 184,93	152 611 427,87	150 146 219,52	162 539 857,27
K1 Ressources humaines	114 739 699,59	122 757 418,77	122 221 407,57	129 149 667,00
K11 Rémunération du personnel	111 066 531,09	118 645 226,86	118 363 666,91	125 068 623,00
K12 Actions de formation	410 095,38	762 570,00	658 691,22	633 000,00
K13 Actions de prévention	14 321,61	189 474,78	64 186,27	140 950,00
K14 Action sociale	3 248 751,51	3 160 147,13	3 134 863,17	3 307 094,00
K2 Budget et finances	13 566 905,40	17 971 401,26	17 342 283,91	21 633 221,60
K21 Dette	2 280 733,80	2 531 000,83	2 484 496,75	5 777 889,60
K22 Provisions pour charges et imprévus	823 100,00	1 368 000,00	1 368 000,00	1 368 000,00
K23 Subventions diverses	98 770,87	105 950,00	101 831,46	114 675,00
K24 Créances, pertes et reversements	10 364 300,73	13 966 450,43	13 387 955,70	14 372 657,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 530 444,66	3 791 683,00	3 564 281,12	3 806 000,00
K31 Systèmes d'information	2 990 631,70	3 224 522,00	3 020 495,25	3 308 000,00
K32 Télécommunications	539 812,96	567 161,00	543 785,87	498 000,00
K4 Logistique et patrimoine	6 229 135,28	8 090 924,84	7 018 246,92	7 950 968,67
K41 Moyens courants des services	2 535 265,05	3 222 415,84	2 816 174,38	3 091 568,67
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 693 870,23	4 868 509,00	4 202 072,54	4 859 400,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	138 066 184,93	152 611 427,87	150 146 219,52	162 539 857,27

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
K Administration générale	25 738 281,78	28 278 893,48	26 395 053,58	31 698 483,00
K2 Budget et finances	22 821 416,86	22 621 000,00	22 550 827,59	23 686 680,00
K21 Dette	21 648 858,86	22 557 000,00	22 550 827,59	23 667 000,00
K24 Créances, pertes et reversements	0,00	64 000,00	0,00	19 680,00
K27 Recettes non ventilables	1 172 558,00	0,00	0,00	0,00
K3 Systèmes d'information et télécommunications	1 668 319,90	2 930 956,71	2 133 084,66	2 442 500,00
K31 Systèmes d'information	1 628 788,06	2 621 073,87	1 836 682,19	2 357 500,00
K32 Télécommunications	39 531,84	309 882,84	296 402,47	85 000,00
K4 Logistique et patrimoine	1 248 545,02	2 726 936,77	1 711 141,33	5 569 303,00
K41 Moyens courants des services	472 059,89	497 649,77	306 685,66	737 000,00
K42 Gestion du patrimoine immobilier	776 485,13	2 229 287,00	1 404 455,67	4 832 303,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	25 738 281,78	28 278 893,48	26 395 053,58	31 698 483,00

Mission L – Pilotage et coordination

Cette mission regroupe les crédits affectés au pilotage politique et administratif du Département, constituant ainsi la seconde mission support. Les crédits de l'exercice s'élèvent à 2 905 799,33 € en fonctionnement et 525 000 € en investissement.

Programme L1 - Pilotage stratégique

Action L11 - Fonctionnement des groupes d'élus

Le budget de 1 582 394 € comprend principalement les dépenses relatives aux indemnités des élus soit 1 480 010 € (coûts chargés et remboursement de frais inclus), et les frais de fonctionnement des groupes politiques (102 384 €).

Action L12 - CESE et autres organismes consultatifs

Le besoin en crédits est de 58 000 €.

Les dépenses relatives au fonctionnement du CESE s'élèvent à 30 000 € et comprennent les indemnités de présence (13 000 €), les frais de formation (3 000 €) et le remboursement des frais de déplacement (14 000 €).

Les crédits alloués aux autres organismes consultatifs s'établissent à 28 000 €.

Action L13 - Pilotage de l'administration

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 274 503,33 €. Elles comprennent dans le détail :

- 30 000 € pour des missions de pilotage et d'évaluation interne,
- 9 456 € pour les actions de communication interne,
- 34 787,33 € de prestations juridiques (avocats et autres auxiliaires de justice) et de frais générés par les contentieux de la collectivité (frais de représentation),
- 65 660 € pour des prestations de conseil et d'accompagnement à l'exercice de nos missions en matière d'Europe et de coopération internationale.

Des dépenses spécifiques, à hauteur de 134 600 €, visent le renforcement des outils de prospective et de pilotage des politiques sociales. Elles sont constituées par :

- la poursuite du partenariat avec le CREA-ORS sur une mission d'assistance dans le domaine des solidarités, pour un coût de 20 000 €,
- le marché relatif à l'observatoire des solidarités pour 10 000 €,
- l'adhésion du Département de l'Aude à l'Association des territoires pour des solutions solidaires d'un montant de 2 500 €,
- les phases 2 et 3 de l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) pour 32 100 €,

- L'organisation des journées de l'ANDASS sur le département de l'Aude pour 20 000 €,
- Le soutien aux associations qui œuvrent en faveur de la revitalisation rurale à travers l'action sociale, pour un montant de 50 000 €.

Programme L2 - Communication externe

Action L21 - Actions de communication

Les crédits de fonctionnement dédiés aux actions de communication externe s'élèvent à 965 902 €. Les principaux postes sont constitués par les dépenses d'édition et d'impression (384 402 €), les réalisations audiovisuelles (220 000 €), les campagnes de communication dans les médias écrits et audiovisuels (210 000 €) ainsi que l'accompagnement stratégique et la conception de supports (110 000 €).

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 25 000 €, s'adressent à la création de plusieurs mini-sites thématiques et le développement de diverses fonctionnalités, en fonction des projets de la collectivité (création du site du Laboratoire départemental d'analyses et les développements complémentaires sur la plateforme en ligne dédiée à la démocratie participative).

Programme L3 – Budget participatif

Ce programme comprend, comme action unique, le financement des projets lauréats à l'appel à candidature sur le budget participatif. Les subventions d'investissement du Département couvrent l'intégralité des coûts engagés sur les projets.

Action L31 - Actions du budget participatif

25 000 € de crédits en fonctionnement sont dédiés à l'accompagnement des démarches participatives et au règlement de l'abonnement à la plateforme numérique de participation (jeparticipe.aude.fr).

Fin 2022, le Département a lancé son 2ème budget participatif. Une enveloppe de 1,5 M€ a été votée pour financer cette démarche. Les résultats du vote des audois étant attendus courant 2023, il est proposé d'inscrire 500 000€ en dépenses d'investissement pour couvrir les premiers financements sur les projets lauréats.

Annexe : Crédits de fonctionnement et d'investissement - mission L

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
L Pilotage et coordination	2 464 419,15	2 979 511,41	2 715 989,53	2 905 799,33
L1 Pilotage stratégique	1 642 988,10	1 995 139,01	1 813 512,05	1 914 897,33
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 461 610,28	1 599 314,00	1 515 037,81	1 582 394,00
L12 CESE et autres organismes consultatifs	5 606,57	29 029,01	14 331,24	58 000,00
L13 Pilotage de l'administration	175 771,25	366 796,00	284 143,00	274 503,33
L2 Communication externe	821 431,05	984 372,40	902 477,48	965 902,00
L21 Actions de communication	821 431,05	984 372,40	902 477,48	965 902,00
L3 Budget participatif		0,00	0,00	25 000,00
L31 Actions du budget participatif		0,00	0,00	25 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors crédits non affectés)	2 464 419,15	2 979 511,41	2 715 989,53	2 905 799,33

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
L Pilotage et coordination	834 885,38	130 634,75	95 837,48	525 000,00
L2 Communication externe	9 057,58	55 000,00	22 239,07	25 000,00
L21 Actions de communication	9 057,58	55 000,00	22 239,07	25 000,00
L3 Budget participatif	825 827,80	75 634,75	73 598,41	500 000,00
L31 Actions du budget participatif	825 827,80	75 634,75	73 598,41	500 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT REEL (hors RAT, Refi., Résultat)	834 885,38	130 634,75	95 837,48	525 000,00

L'équilibre du budget 2023

Cette partie présente les recettes et reprend de manière synthétique les dépenses prévues au budget pour mettre en évidence les conditions de l'équilibre budgétaire et les choix volontaristes du Département.

Pour mémoire, faisant suite au vote du compte administratif, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 se traduit sur l'exercice 2023 par :

- un résultat reporté en section de fonctionnement de 102 881 673,32 €,
- un excédent de fonctionnement capitalisé de 41 278 395,38 € pour abonder la section d'investissement,
- un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 41 278 395,38 € (reporté).

La section de fonctionnement 2023

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté s'élèvent à 569,74 M€.

- ❖ **La fiscalité directe** recule de 13,98 M€ pour s'établir à 23,86 M€.

Cette diminution résulte pour l'essentiel d'une mesure de périmètre, la loi de finances pour 2023 actant la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)** et du **fonds de péréquation CVAE** et le remplacement par une fraction de TVA.

Le produit de l'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** s'élève à 2,71 M€, soit + 0,25 M€ par rapport au budget 2022. Le montant du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** est stable et s'élève à 10,22 M€.

Le montant du **dispositif de compensation péréquée (DCP)** est estimé à 10,83 M€. Cette recette, anciennement appelée « transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties », est composée d'une part de la compensation des allocations individuelles de solidarités, et d'autre part, d'une péréquation prenant en compte des critères de ressources et de charges des départements (RSA, APA, PCH et ACTP-PH).

Si la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée, le montant résiduel des rôles supplémentaires est estimé à 0,10 M€.

- ❖ **La fiscalité indirecte** augmente de 27,25 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires 2022 pour s'établir à 394,19 M€.

La **fraction de TVA compensatoire de la TFPB** gagne 6,97 M€ pour s'établir à un montant de 143,58 M€ selon la notification des services de l'Etat.

A cette enveloppe s'ajoute une **fraction complémentaire de TVA**, calculée sur une enveloppe nationale et répartie entre les départements selon des critères de ressources et de charges. Pour notre collectivité, cette fraction complémentaire donne lieu à une prévision à hauteur 4 M€ auxquelles s'ajoute, à compter de 2023, la compensation de la suppression de la (CVAE) et du fonds de péréquation CVAE pour 14,7 M€.

Le produit des **droits de mutation** à titre onéreux (DMTO), qui occupent le 2nd poste de la fiscalité indirecte est estimé à 76 M€ contre une recette de 87,67 M€ en 2022.

La recette du **fonds de péréquation des DMTO** est prévue à hauteur de 20,56 M€ (+ 0,2 M€).

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) compense, d'une part, les transferts de compétences effectués ces dernières années en matière sociale et de personnel et, d'autre part, les pertes de ressources liées à la réforme de la taxe professionnelle. La recette 2023 est évaluée sur la base d'une augmentation de 4,49 M€ par rapport au budget 2022 et s'établit à 71,96 M€ (soit + 3 % par rapport au réalisé 2022 de 69,86 M€).

Le produit de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) est évalué à 54,43 M€ pour 2023 et composé de la compensation des allocations RMI et RSA (42,4 M€), de l'allocation parent isolé (7,52 M€) et de la part relative aux transferts de compétences (4,51 M€).

La **taxe intérieure de consommation finale d'électricité** (TICFE) est prévue à hauteur de 5,21 M€.

Le produit de la **taxe d'aménagement** est estimé à 3,4 M€ (- 0,68 M€ sur budget 2022). Son repli est lié à une réforme du mode d'encaissement de la taxe en 2023.

Enfin, le produit de la **taxe additionnelle de séjour** est estimé à 0,36 M€ (+ 0,15 M€).

❖ **Les dotations et participations** s'élèveraient à 132,17 M€ en hausse de 1,93 M€.

La **dotations globale de fonctionnement** est estimée à 68,6 M€, soit une hausse de 0,19 M€ sur la part forfaitaire par rapport au budget 2022. La **dotations générale de décentralisation** (DGD) est gelée à 2,55 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**), quant à elle, diminue très légèrement pour s'établir à 11,54 M€.

Le concours **APA** de la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie** (CNSA) est attendu à 20,36 M€ (+ 0,86 M€).

Les **autres recettes de la CNSA** visant à compenser une partie des charges relatives à la loi vieillissement (actions de prévention de la perte d'autonomie), à la PCH et à la MDPH sont estimées à 10,97 M€ (+ 8,30 %). La dynamique de la recette suit les nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2022 (Ségur, avenant 43 de la branche aide à domicile, mesures visant l'habitat inclusif).

Le **Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion** (FMDI) diminue (- 0,37 M€) pour s'établir à 4,27 M€.

Les concours particuliers de l'Etat au titre du **fonds de lutte contre la pauvreté et du service public de l'insertion et de l'emploi** (SPIE) s'élèvent à 0,81 M€.

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité sont revues, comme chaque année, à la baisse (- 0,10 M€) avec une inscription portée à 3,88 M€.

Le remboursement du **FCTVA** lié aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments (dispositif adopté en LFI 2016), est estimée à 0,50 M€.

Les **participations diverses** augmentent de 1,19 M€ et s'établissent à 8,69 M€. Elles regroupent notamment :

- la compensation de la CNSA de 1,96 M€ du tarif plancher de 23 € en 2023 pour les services d'aide à domicile et les établissements hébergeant les personnes âgées et les personnes handicapées,
- le Fonds social européen (1,8 M€),
- le concours de l'Etat au titre de la convention Adrien Taquet (1,43 M€),
- le Fonds audois de rémunération des personnels d'internat (1,08 M€),
- les participations allouées au Département pour la gestion du FUL (0,55 M€),
- la participation des communes à l'entente interdépartementale pour la démoustication qui est centralisé par le Département (0,4 M€),
- le PIG précarité énergétique (0,32 M€),
- l'aide de l'Etat pour les MNA mis à l'abri et mineurs confiés (0,3 M€),
- la prise en charge des consultations médicales de la PMI (0,25 M€),
- la participation de l'Etat aux actions de coopération décentralisée (0,16 M€),
- la participation de l'Etat au programme SLIME + (0,15 M€),
- la subvention de la DRAAF sur le PAT « Manger Audois » (0,14 M€),

❖ **Les produits de gestion** s'élèvent à 12,90 M€ et sont en hausse de 0,20 M€.

Ils se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (11,21 M€), répartis comme suit :

- Autonomie : 11,20 M€ dont 7,25 M€ relatifs aux personnes âgées (+ 0,73 M€) et 3,95 M€ relatifs aux personnes handicapées (- 0,21 M€),
- Enfance famille : 0,75 M€ (- 0,53 M€),
- Autres : 0,94 M€ dont les remboursements concernant les prestations d'action sociale (0,33 M€) et les remboursements versés par les fermiers des concessions hydrauliques départementales (0,30 M€).

❖ **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Elles s'élèvent à 6,61 M€, soit une baisse de 0,04 M€ par rapport au budget 2022. Elles se répartissent ainsi :

- Produit du domaine et des services : 1,16 M€,
- Atténuations de charges : 0,53 M€,
- Indus d'APA et remboursement des chèques sérénité non utilisés en 2022 : 0,57 M€,
- Indus de RSA : 0,98 M€
- Produits financiers et exceptionnels : 2 M€,
- Reprises sur provision pour créances douteuses : 1,37 M€.

Le détail des recettes de fonctionnement est repris dans le tableau suivant.

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Fiscalité directe	38 635 706,00	37 841 595,00	37 982 104,00	23 865 315,00
Contributions directes	15 960 988,00	15 298 612,00	15 439 121,00	2 814 061,00
<i>Taxe foncière Rôles supplémentaires</i>	240 736,00	117 123,00	144 894,00	100 000,00
CVAE Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	13 289 238,00	12 713 946,00	12 692 097,00	0,00
IFER Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	2 431 014,00	2 467 543,00	2 602 130,00	2 714 061,00
Transfert frais de gestion TFB	11 310 893,00	11 316 616,00	11 316 616,00	10 834 358,00
FNGIR Fonds national de garantie individuelle des ressources	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00	10 216 896,00
Fonds de compensation CVAE	1 146 929,00	1 009 471,00	1 009 471,00	0,00
Fiscalité indirecte	362 324 420,60	366 943 781,33	384 431 914,47	394 191 337,96
Fraction de TVA	128 678 318,00	140 611 450,00	140 436 035,00	162 277 030,44
<i>Fraction compensatoire de la TFPB</i>	124 667 807,00	136 611 450,00	136 611 450,00	143 580 721,00
<i>Fraction complémentaire de TVA - CVAE</i>	4 010 511,00	4 000 000,00	3 824 585,00	18 696 309,44
Droits de mutation à titre onéreux DMTO	83 777 562,81	75 000 000,00	87 673 955,55	76 000 000,00
Fonds de péréquation DMTO	20 141 661,00	20 364 222,00	20 364 222,00	20 564 222,00
Taxe sur les conventions d'assurance TSCA	66 469 080,13	67 466 116,33	69 862 946,66	71 958 835,06
<i>Transferts de compétences</i>	30 709 750,13	31 170 396,38	32 036 462,87	32 997 556,75
<i>Réforme fiscale</i>	35 759 330,00	36 295 719,95	37 826 483,79	38 961 278,31
TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) RSA	54 657 092,41	54 272 040,00	55 078 714,08	54 427 040,00
Taxe d'aménagement	3 491 959,72	4 080 000,00	3 864 807,98	3 400 000,00
TICFE (Taxe intérieure de consommation finale d'électricité)	4 857 234,24	4 939 953,00	6 733 238,12	5 206 710,46
Taxe additionnelle de séjour	251 512,29	210 000,00	417 995,08	357 500,00
Dotations Etat & participations	127 082 159,29	130 246 424,16	131 577 055,70	132 172 514,41
DGF Dotation global de fonctionnement / DGD Dotation générale de décentralisation	70 808 649,00	70 949 668,26	70 964 609,00	71 145 039,00
DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 581 811,00	11 581 811,00	11 581 811,00	11 543 570,00
FCTVA Fonds de compensation de la TVA	476 860,31	490 001,58	489 897,18	499 802,00
Concours CNSA APA	19 092 641,67	19 504 500,00	19 130 266,78	20 363 454,00
Concours CNSA PCH, MDPH, LASV loi d'adaptation de la société au vieillissement	5 820 461,21	10 129 096,09	9 270 376,12	10 970 290,50
FMDI Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	4 399 227,00	4 646 000,00	4 275 559,00	4 275 559,00
Fonds de lutte contre la pauvreté - FAPI	1 655 722,03	1 473 588,00	1 368 588,00	805 000,00
Allocations compensatrices de fiscalité	3 985 275,00	3 978 427,00	3 978 427,00	3 882 307,00
Fonds de stabilisation / Compensation revalorisation RSA	3 625 069,00	0,00	1 128 301,00	0,00
Autres participations	5 636 443,07	7 493 332,23	9 389 220,62	8 687 492,91
Produit de gestion	14 141 305,51	12 703 064,84	14 273 603,16	12 900 467,35
dont recouvrements des participations à l'aide sociale	13 378 959,90	11 968 500,00	13 348 662,09	11 958 000,00
Divers fonctionnement	6 072 321,14	6 651 427,13	7 790 924,79	6 611 728,92
Total recettes réelles (hors résultat)	548 255 912,54	554 386 292,46	576 055 602,12	569 741 363,64
Résultat reporté	0,00	90 922 099,56	0,00	102 881 673,32
Opérations d'ordre	6 560 158,62	6 445 524,00	6 444 999,60	6 195 524,00
Total recettes fonctionnement	554 816 071,16	651 753 916,02	582 500 601,72	678 818 560,96

Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors crédits non affectés) s'établissent à 543,71 M€, soit une hausse de 27,9 M€ (+ 5,4 %) par rapport au budget 2022.

Le récapitulatif par mission vous est présenté ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
A Enfance Famille	47 487 520,26	50 186 428,95	49 896 761,49	57 256 200,35
B Action sociale et insertion	116 065 795,85	118 704 845,91	112 732 166,92	120 149 932,66
C Autonomie	123 904 566,72	136 293 290,23	133 383 541,58	144 999 270,96
D Education	7 447 480,93	8 043 234,90	7 687 655,37	10 023 100,00
E Culture et patrimoine	3 134 218,05	3 515 407,59	3 265 085,40	3 421 397,00
F Sport Jeunesse	2 294 849,09	2 745 565,14	2 524 198,55	2 340 559,84
G Environnement et prévention des risques	19 883 022,03	20 675 115,34	20 079 859,89	20 871 802,20
H Aménagement et attractivité du territoire	4 858 889,03	6 477 933,62	5 408 195,38	6 226 676,74
I Réseau routier et mobilité	11 608 305,58	13 591 146,86	13 014 724,60	12 980 131,60
K Administration générale	138 066 184,93	152 611 427,87	150 146 219,52	162 539 857,27
L Pilotage et coordination	2 464 419,15	2 979 511,41	2 715 989,53	2 905 799,33
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*	477 215 251,62	515 823 907,82	500 854 398,23	543 714 727,95

* hors crédits non affectés

Les missions des solidarités, avec près de 322,40 M€ représentent 56 % des dépenses réelles de fonctionnement et progressent de 17,22 M€ (+ 5,64 %) par rapport au budget 2022.

Les crédits de la mission Enfance famille augmentent de 7,07 M€ pour atteindre 57,26 M€ en lien avec la progression des enfants pris en charge et les mesures de revalorisation salariale.

La mission **Action sociale et insertion** (120,15 M€) augmente de 1,4 M€.

La prévision sur le RSA est calculée à partir de la dépense constatée en 2022 sur laquelle est appliquée une hausse de 3,5%, soit un montant de 101 M€. Si les dépenses ont diminué l'an dernier, il faut tenir compte des tendances lourdes sur le financement du RSA et de l'impact des différentes réformes de l'assurance chômage.

Sur le volet de l'insertion professionnelle (12,75 M€), l'accent sera mis sur le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Une forte augmentation sur les réalisations 2022 concerne les crédits du FSE que nous avons en gestion déléguée (+ 2,7 M€). Les instances nationales et européennes ont pris du retard dans la validation du programme 2022-2027. Les crédits qui n'ont pas pu être programmés l'an dernier se reportent en 2023.

L'augmentation de la mission **Autonomie** est de 8,7 M€ portant le budget à 145 M€ avec une progression répartie entre le volet Personnes âgées (+ 4,97 M€) et le volet Personnes handicapées (+ 3,74 M€). La hausse est liée aux mesures de revalorisations salariales dans le secteur public et associatif avec une compensation par la CNSA.

Dans le détail de cette mission, l'APA et de la PCH enregistrent une hausse respectivement de 4,1 M€ et 2,2 M€.

En matière **d'Education**, les crédits s'élèvent à un montant de 10 M€ soit un complément de 2 M€ pour amortir la facture énergétique des collèges (la dotation de fonctionnement des collèges s'établit à 8 M€).

La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 3,42 M€. La prévision de crédits est stable pour les prestations engagées dans le cadre de l'acte II du Pays Cathare et la candidature à l'UNESCO. Les dépenses d'intervention de la Bibliothèque départementale et des Archives sont un peu relevées (+ 0,06 M€).

Pour la mission **Sport jeunesse** (2,3 M€) la diminution des crédits tient en bonne partie à une mesure de périmètre (le transfert des crédits liés à l'entretien de la voie verte sur le programme des mobilités durables).

Les crédits de la mission **Environnement et prévention des risques** d'un montant global de 20,87 M€ progressent de 0,2 M€.

La hausse s'explique principalement par l'évolution de la contribution au SDIS (+ 0,3 M€, soit 1,8%) pour accompagner le plan de recrutement des sapeurs-pompiers et la montée en charge des moyens préventifs.

Les participations statutaires à l'entente interdépartementale pour la démoustication (EID) et au SMMAR sont fixes à 1 M€ et 0,5 M€.

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** s'élève à 6,2 M€.

Le volet tourisme (2,8 M€), principalement constitué du soutien financier à l'ADT, est stable.

Le volet agriculture et pêche s'établit à 2,6 M€. La prévision intègre la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse à 1,4 M€ (soit + 0,25 M€). Cette subvention est liée au coût d'exploitation du service ainsi qu'au besoin de renouvellement des équipements du service.

Les financements dans le cadre du PAT s'élèvent (0,35 M€)

Enfin, l'enveloppe destinée aux subventions agroécologiques, mobilisée les années précédentes sur le dispositif de « confusion sexuelle », se clôture en 2023 (0,07 M€).

Les crédits de la mission **Réseau routier et mobilité** (13 M€) sont majoritairement dédiés à l'entretien des routes et des dépendances et s'élèvent à 9,5 M€ (plus de la moitié de ces achats et prestations sont réglés au budget annexe du Parc départemental).

Concernant les frais de transport des élèves handicapés, la prévision s'élève à 3,14 M€.

Le nouveau programme Mobilités durables regroupe désormais les dépenses relatives aux voies vertes et pistes cyclables.

La mission **Administration générale** est en progression de 9,9 M€ (+ 6,51 %) pour s'établir à 162,53 M€.

Les crédits de ressources humaines représentent 129 M€ soit une augmentation de 6,4 M€ en lien avec les revalorisations salariales (Ségur, régime indemnitaire, point d'indice 3,5%, hausse du SMIC), dont l'effet report des mesures engagées en 2022 et les indexations automatiques en 2023, ainsi que l'avancement des carrières (effet GVT).

Sur le volet finance (21,6 M€), une part importante est constituée du prélèvement obligatoire au titre du fonds de péréquation des DMTO (7,5 M€), de l'attribution de compensation à la Région consécutive au transfert de la compétence transport (5,5 M€). Le coût des intérêts de la dette ressort à 5,8 M€.

Les dépenses en matière de systèmes d'information et télécommunications sont stables à 3,8 M€ ce qui tient à un objectif de maîtrise des envois postaux et des débits (téléphonie, internet), ainsi qu'à une priorisation des projets sur les logiciels.

Les frais généraux et de maintenance bâtementaires sont également stables à 7,95 M€.

Le budget de la mission **Pilotage stratégique et coordination** est reconduit pour 2,9 M€. Il est constitué notamment des crédits dédiés aux actions de communication externe, les indemnités des élus et les dépenses à caractère transversales (évaluations, frais de contentieux).

La section d'investissement 2023

Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes réelles d'investissement (hors remboursement anticipé temporaire, refinancement et excédent capitalisé) s'établissent à 57,4 M€.

Les **dotations d'Etat** d'un montant de 14,96 M€ augmentent (+ 2,84 M€) par rapport au budget 2022.

Le FCTVA s'établit à 7 M€, en lien avec le niveau des dépenses d'équipement de l'année n-1. La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est stable avec un montant de 2,24 M€.

La DSID enregistre un montant de 3,75 M€ qui se répartit entre les réparations post intempéries (0,93 M€), les travaux sur les collèges (1,89 M€), les travaux routiers (0,55 M€) et la voie verte du Canal du midi à Montségur (0,38 M€).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) enregistre sur le volet plan de relance un financement de 1,96 M€ pour la rénovation énergétique de l'hôtel du département (0,42 M€), l'installation d'ombrières photovoltaïques (0,34 M€), la rénovation du bâtiment ex DDAF (0,28 M€), les opérations sur les collèges (0,6 M€) et les voies vertes (0,32 M€).

Les **subventions d'investissement** (Etat, Europe, collectivités) sont prévues à hauteur de 9,44 M€.

Les recettes du programme des routes s'élèvent à 1,39 M€ et comprennent principalement le produit des amendes de radars (0,71 M€), les financements du réseau routier d'intérêt régional (0,30 M€) pour l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte, le solde de la Région au titre des inondations (0,15 M€) et la participation de la commune de Castelnaudary pour les travaux de la création du giratoire « Griffoul » (0,10 M€).

Les subventions de la mission **sports et activités de pleine nature** s'établissent à 4,7 M€ réparties entre la véloroute du Canal du midi (3,32 M€) et la voie verte du Canal du midi à Montségur (1,39 M€).

Les recettes des collèges s'établissent à 0,46 M€ et correspondent à des subventions de l'Europe et de l'ADEME pour les travaux de la chaufferie bois du collège Antoine Courrière.

Les recettes relevant de la culture et du patrimoine sont estimées à 0,87 M€. Elles concernent notamment les subventions de l'Europe (0,7 M€) au titre de la médiation patrimoniale et culturelle des sites du Pays Cathare et les travaux de restauration à l'abbaye

de Lagrasse avec des financements de la DRAC et de la fondation du patrimoine pour 0,11 M€.

Des recettes de la Région à hauteur de 1,57 M€ viennent en soutien de la reconstruction des ouvrages départementaux à la suite des intempéries.

Les remboursements des prêts accordés dans le cadre du FUL donnent lieu à une prévision de recettes de 0,15 M€.

Les **emprunts** prévisionnels pour financer les investissements 2023 s'établiraient entre 28 M et 33 M.

Concernant les prévisions de la dette, un rapport spécifique est présenté par ailleurs.

L'ensemble des prévisions de recettes de la section d'investissement est repris dans le tableau suivant :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Dotations	12 757 075,43	12 115 976,06	11 751 454,19	14 958 048,52
DSID Dotation de soutien à l'investissement des départements	1 852 789,24	1 706 525,69	1 624 165,69	3 754 433,42
DSIL Dotation de soutien à l'investissement local	437 343,60	2 055 918,40	1 773 041,20	1 958 951,10
DDEC dotation départementale d'équipement des collèges	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00	2 238 404,00
FCTVA Fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée	8 228 538,59	6 115 127,97	6 115 843,30	7 006 260,00
Subventions et autres	5 939 788,40	9 529 263,87	5 908 237,61	9 442 362,66
Emprunts	30 125 000,00	36 875 000,00	30 875 000,00	33 000 000,00
Recettes réelles *	48 821 863,83	58 520 239,93	48 534 691,80	57 400 411,18
Excédent capitalisé	17 219 573,89	25 908 266,01	25 908 266,01	41 278 395,38
RAT Remboursement anticipé temporaire	0,00	7 233 340,41	0,00	5 766 675,09
Total recettes réelles	66 041 437,72	91 661 846,35	74 442 957,81	104 445 481,65
Opérations d'ordre	26 126 287,83	74 627 268,47	29 009 641,60	72 351 688,07
Total recettes investissement	92 167 725,55	166 289 114,82	103 452 599,41	176 797 169,72

* Hors excédent capitalisé, RAT

Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 110,89 M€, les dépenses réelles d'investissement baissent de 7,4 M€ par rapport au budget 2022. Les crédits consacrés aux équipements départementaux et non départementaux (subventions) s'élèvent à 87,07 M€.

Le détail par mission vous est présenté ci-après en distinguant les équipements directs des subventions.

Vous trouverez par ailleurs, dans un rapport spécifique, le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements prévus en 2023.

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
C Autonomie	50 645,17	624,00	0,00	0,00
D Education	9 971 638,57	15 392 108,87	14 106 624,75	14 824 200,96
E Culture et patrimoine	804 015,41	1 208 141,08	497 577,73	631 009,20
F Sport Jeunesse	4 413 091,89	8 121 259,56	7 595 392,07	1 088 821,88
G Env. et prév. des risques	470 301,25	604 804,24	471 512,49	771 000,00
H Aménag. attractivité du terr.	0,00	471 684,00	344 665,12	857 000,00
I Réseau routier et mobilité	27 986 060,55	28 175 000,00	27 718 335,17	29 000 000,00
K Administration générale	2 880 864,92	5 639 909,48	3 826 241,99	8 011 803,00
L Pilotage et coordination	9 057,58	55 000,00	22 239,07	25 000,00
Total Equipements directs	46 585 675,34	59 668 531,23	54 582 588,39	55 208 835,04
A Enfance Famille	754 538,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
B Action sociale et insertion	621 122,02	1 206 926,93	733 829,76	1 391 254,53
C Autonomie	187 094,00	934 075,00	239 674,11	471 040,00
D Education	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	524 178,97	1 571 380,00	602 617,18	535 018,00
F Sport Jeunesse	160 581,83	459 792,00	158 775,48	497 825,01
G Env. et prév. des risques	5 040 666,92	6 819 668,93	4 281 154,90	7 302 560,66
H Aménag. attractivité du terr.	16 384 245,06	23 986 283,36	20 949 176,50	18 049 483,87
I Réseau routier et mobilité	653 745,29	529 905,43	451 656,66	506 778,00
K Administration générale	36 000,00	17 984,00	17 984,00	0,00
L Pilotage et coordination	825 827,80	75 634,75	73 598,41	500 000,00
Total Subventions d'investissement	25 188 000,54	35 812 978,17	27 686 670,05	31 861 096,28
Total Mouvements Financiers (hors RAT)	23 051 547,73	22 801 000,00	22 632 063,49	23 817 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT*	94 825 223,61	118 282 509,40	104 901 321,93	110 886 931,32

*Hors remboursement anticipé temporaire Refi., Résultat

Les **dépenses d'équipements directs** s'établissent à 55,2 M€, soit une baisse de 4,46 M€ par rapport au budget 2022. Elles représentent 49,79 % des dépenses d'investissement.

La mission **Education** est le 1er poste de nos dépenses bâtementaires. Les crédits se hissent à 14,82 M€ en 2023.

Une part importante des crédits (6,4 M€ soit 43,2 %) se destinent à la poursuite de la reconstruction et à l'équipement du collège Alain à Carcassonne. D'autres réalisations structurantes concernent la réhabilitation de la cuisine du collège Le Bastion à Carcassonne (1 M€), la rénovation thermique du collège Victor Hugo à Narbonne (1 M€) et la construction d'un nouveau bâtiment au collège Jean Baptiste Bieules à Couiza (0,74 M€).

Les opérations tous collèges (4,5 M€) s'organisent notamment autour de la maintenance courante (1,71 M€) et les investissements énergétiques (2,06 M€). Les acquisitions de matériels informatiques et la réfection des réseaux se chiffrent à 1,08 M€.

La mission **Culture et patrimoine** s'élève à 0,63 M€ avec les restaurations à l'abbaye de Lagrasse et l'acquisition de matériels et ouvrages pour les missions de la Bibliothèque départementale et des Archives.

Les crédits de la mission **Sport jeunesse**, s'établissent à 1,09 M€ et concernent la finalisation des aménagements sur la véloroute du Canal du midi.

Les dépenses de la mission **Environnement et prévention des risques** s'établissent à 0,77 M€ dont 0,42 M€ pour le programme des espaces naturels sensibles (réalisation des travaux sur les forêts départementales) et 0,23 M€ pour la stratégie mobilité et des études de programmation sur les consommations d'énergie.

Les crédits sur la mission **Aménagement et attractivité du territoire**, à hauteur de 0,86 M€, portent principalement sur les opérations d'aménagement foncier rural.

La mission **Réseau routier et mobilité** demeure la plus importante avec 29 M€ de crédits pour 2023, soit 52,5 % des dépenses d'équipement direct. Les crédits se répartissent principalement entre les travaux d'entretien et de gestion du réseau (22 M€) et les « travaux neufs » (4,2 M€).

Les crédits de la mission **Administration générale** se portent à 8,01 M pour 2022.

Les dépenses sur les systèmes d'information et de communication, à hauteur de 2,44 M€ se répartissent entre les postes informatiques (0,74 M€), les logiciels métiers (1,02 M€) et les infrastructures réseaux (0,58 M€).

Le volet bâtiminaire, à hauteur de 4,83 M€, compte des réalisations d'envergure avec la rénovation énergétique des bâtiments dont l'hôtel du Département (1,52 M€), la création de bureaux à l'ex-DDAF (0,86 M€) et l'installation d'ombrières photovoltaïques (0,95 M€).

Concernant les moyens généraux, l'adaptation de la flotte automobile donne lieu à l'achat de véhicules et à la pose de bornes électriques (0,74 M€).

La mission **Pilotage et coordination** est créditée à hauteur de 25 000 € pour la poursuite de la refonte du site internet de la collectivité.

Les **subventions d'investissement** constituent un axe fort d'intervention du Département. Ce dernier consacre, en effet, 36,6 % de son effort d'investissement à l'aide aux communes et autres bénéficiaires. Le volume global de crédits de 31,86 M€ permet d'honorer les engagements passés et une partie des engagements nouveaux.

La mission **Enfance famille** s'élève à 2,61 M€ pour la subvention au budget annexe de la Structure accueil enfance afin de financer le projet d'amélioration de l'accueil des enfants ainsi que l'acquisition de matériels (mobilier, informatique et moyens de transport).

Les dépenses de la mission **Action sociale et insertion** s'élèvent à un montant de 1,39 M€. Elles correspondent aux aides à la construction de logements sociaux (1,11 M€) relatives à des engagements pris sur les années antérieures auprès de bailleurs sociaux.

Des aides sont également allouées aux particuliers pour la rénovation de leur logement dans le cadre du PIG Lutte contre la précarité énergétique (0,15 M€).

Les crédits de la mission **Autonomie** (0,47 M€) financent la reconstruction de l'EHPAD de Saissac, la réalisation d'habitats collectifs et la réhabilitation du foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés à Cuxac d'Aude.

Sur la mission **Culture et patrimoine**, un montant de 0,54 M€ est prévu pour les projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare (0,24 M€), les travaux sur le musée Cérès Franco (0,02 M€), les équipements culturels communaux (0,15 M€) et les actions portées par l'AMPM pour la candidature UNESCO (0,13 M€).

Les inscriptions budgétaires pour la mission **Sport jeunesse** s'élèvent à 0,5 M€ et sont répartis pour l'essentiel entre les projets cyclables des EPCI connectés à la voie verte (0,3 M€) et la valorisation des sentiers de randonnées (0,14 M€).

Concernant la mission **Environnement et prévention des risques**, les crédits s'établissent à 7,3 M€.

Le programme eau s'élève à 4,91 M€, avec l'aide aux communes pour les infrastructures d'AEP (3,41 M€) et les financements au titre de la GEMAPI (1,5 M€).

Sur le programme des espaces naturels (1,37 M€), les crédits concernent les subventions à VNF pour la restauration du patrimoine arboré du Canal du midi (0,61 M€), les aides dans le domaine de la biodiversité (0,41 M€) et les subventions aux PNR (0,27 M€).

En matière de sécurité civile, la subvention au SDIS pour le remboursement des emprunts sur les casernes s'établit à 0,76 M€ et des crédits nouveaux s'adresse aux actions de modernisation du dispositif DFCL portés par les communes (0,26 M€).

Les crédits de subvention les plus importants sont consacrés à la mission **Aménagement et attractivité du territoire**, soit 18,05 M€.

Un 1er volet regroupe les aides aux équipements communaux (7,5 M€) et les aides spécifiques à la restauration post-inondations (2,3 M€), ces dernières incluant les réseaux d'AEP des communes et la reconstruction de l'EHPAD de Trèbes.

Un 2nd volet s'inscrit dans nos engagements sur les projets structurants c'est-à-dire Port La Nouvelle (2,27 M€), le THD (1,5 M€), les études et acquisitions foncières relatives à la LGV (0,61 M€) et la modernisation de l'aéroport de Carcassonne (0,28 M€).

Le 3ème volet est celui de la politique hydraulique agricole (2,71 M€) comprenant le financement d'Aqua Domitia, les projets de réseau portés par les associations syndicales agréées et les dépenses afférentes aux concessions hydrauliques départementales.

La mission **Réseau routier et mobilité**, représente un montant global de 0,51 M€. Les inscriptions budgétaires correspondent aux soultes versées dans le cadre de l'échange de parcelles avec les communes (0,35 M€) et les subventions aux communes pour les réparations sur la voirie, consécutives à des engagements anciens (0,16 M€).

Enfin, la mission **pilotage et coordination** viendra financer les premières dépenses sur la nouvelle campagne du budget participatif (0,5 M€).

Les **mouvements financiers**, d'un montant global de 23,82 M€, comprend le remboursement en capital de la dette (23,67 M€). A titre subsidiaire, ces mouvements concernent les prêts accordés dans le cadre du FUL (0,13 M€) et les dépôts de garantie pour les locations du département (0,02 M€).

Le passage en M57 qui sera effectué en 2024 par le département de l'Aude, nécessite certains prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069 (lorsqu'il présente un solde), ce compte n'existant pas dans la comptabilité M57, il ne peut donc de fait être transposé.

Le compte 1069 intitulé « Reprise 2004 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » est un compte non budgétaire, c'est-à-dire qu'il est ouvert dans la comptabilité générale tenue par le Payeur mais ne figure pas dans nos états financiers.

Le compte 1069 a été créé en 2004 lors du passage au référentiel M52 afin de neutraliser l'impact budgétaire lié la première application des règles de rattachement des charges et produits à l'exercice.

Le Département doit apurer le montant inscrit au compte 1069 par une dépense budgétaire sans incidence sur la trésorerie. Cet apurement doit intervenir l'année qui précède l'entrée en application de la M57. Au plan technique, cet apurement doit s'effectuer par une opération semi budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ». Ainsi l'inscription budgétaire est portée à 11 362 643,93 €.

Un rapport spécifique est présenté lors de la séance.

L'équilibre du budget

Le budget 2023 repose sur un autofinancement prévisionnel de l'exercice, dégagé au niveau de la section de fonctionnement, de 26,03 M€. Le besoin de financement de la section d'investissement est prévu à hauteur de 53,49 M€.

L'équilibre financier du budget se réalise donc en prévoyant un emprunt maximal de 33 M€ et en mobilisant dans ce cas le fonds de roulement à hauteur de 27,46 M€.

Les crédits non affectés de la section de fonctionnement s'élèvent à 64,06 M€. Ils étaient de 56,57 M€ au budget primitif pour 2022.

Nécessairement équilibré en recettes et en dépenses aux termes du code général des collectivités territoriales, le budget primitif du budget principal s'établit à 855 615 730,68 €, comme le montre le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement réel *	607 773 872,89	569 741 363,64
Résultat reporté	-	102 881 673,32
Opérations d'ordre	71 044 688,07	6 195 524,00
Total fonctionnement	678 818 560,96	678 818 560,96
Investissement réel *	110 886 931,32	57 400 411,18
Remboursement anticipé temporaire	5 766 675,09	5 766 675,09
Refinancement de dette	-	-
Reprise résultat 2022	41 278 395,38	41 278 395,38
apurement compte 1069	11 362 643,93	
Opérations d'ordre	7 502 524,00	72 351 688,07
Total investissement	176 797 169,72	176 797 169,72

** hors résultat, remboursement anticipé temporaire, refinancement et RAR*

Conclusion

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport seront financées par le budget 2023 qui fait la preuve de nos engagements forts en faveur :

- du renforcement des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- du maintien d'un haut niveau d'investissement, pour accroître la résilience de nos territoires face au risque de récession économique,
- de la transition écologique, que ce soit sur les aménagements que nous portons ou sur nos soutiens,
- du développement des partenariats stratégiques, pour soutenir l'attractivité du département.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2023 du budget principal :

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 855 615 730,68 €, soit 678 818 560,96 € en section de fonctionnement et 176 797 169,72 € en section d'investissement,
- adopter le maintien du taux maximum des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 G du code général des impôts) et les acquisitions d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (article 1594 H du Code général des impôts),
- approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 368 000 €,
- adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 15 812 037,35 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère à 350 000 €,
- adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2023,
- adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2023,
- acter le financement à hauteur de 23 000 € de l'opération « gorges de Galamus » qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée lors de la commission permanente du 23 avril 2021,
- autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.
- prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2023.
- autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Annexe 1 – Dépenses réelles de fonctionnement
(hors crédits non affectés)

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
A Enfance Famille	47 487 520,26	50 186 428,95	49 896 761,49	57 256 200,35
A1 Petite enfance	895 906,37	1 130 628,00	954 286,59	1 204 988,00
A2 Aide sociale à l'enfance	46 591 613,89	49 055 800,95	48 942 474,90	56 051 212,35
B Action sociale et insertion	116 065 795,85	118 704 845,91	112 732 166,92	120 149 932,66
B1 Allocations RMI/RSA	98 926 605,71	101 741 240,28	97 785 929,23	101 255 500,00
B2 Insertion professionnelle	10 735 889,91	10 430 056,38	9 960 782,71	12 753 358,00
B3 Action sociale	2 701 185,51	2 028 646,25	1 719 818,09	2 018 710,00
B4 Logement	3 702 114,72	4 504 903,00	3 265 636,89	4 122 364,66
C Autonomie	123 904 566,72	136 293 290,23	133 383 541,58	144 999 270,96
C1 Personnes âgées	59 632 809,50	66 521 693,26	64 321 105,28	71 488 493,00
C2 Personnes handicapées	64 271 757,22	69 771 596,97	69 062 436,30	73 510 777,96
D Education	7 447 480,93	8 043 234,90	7 687 655,37	10 023 100,00
D1 Collèges	7 128 524,95	7 734 458,90	7 385 108,54	9 630 600,00
D2 Actions éducatives	318 955,98	308 776,00	302 546,83	392 500,00
E Culture et patrimoine	3 134 218,05	3 515 407,59	3 265 085,40	3 421 397,00
E1 Développement culturel	2 159 967,08	2 371 188,29	2 361 802,93	2 309 187,00
E2 Sites culturels	856 874,94	993 219,30	770 854,36	937 210,00
E3 Archives	117 376,03	151 000,00	132 428,11	175 000,00
F Sport Jeunesse	2 294 849,09	2 745 565,14	2 524 198,55	2 340 559,84
F1 Sports et activités de pleine nature	1 636 244,27	1 819 765,14	1 783 780,72	1 465 622,84
F2 Jeunesse	658 604,82	925 800,00	740 417,83	874 937,00
G Environnement et prévention des risques	19 883 022,03	20 675 115,34	20 079 859,89	20 871 802,20
G1 Eau	1 042 591,80	1 180 955,63	1 040 710,90	1 242 756,79
G2 Espaces naturels	2 570 061,57	2 748 023,18	2 560 105,73	2 715 738,56
G3 Energies renouvelables	56 955,43	110 875,60	99 269,73	140 569,00
G4 Sécurité civile	16 213 413,23	16 635 260,93	16 379 773,53	16 772 737,85
H Aménagement et attractivité du territoire	4 858 889,03	6 477 933,62	5 408 195,38	6 226 676,74
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	1 885,00	2 020,00	2 020,00	7 000,00
H2 Accompagnement des territoires	285 349,50	486 925,12	334 306,50	503 233,00
H3 Coopération décentralisée	306 307,30	390 122,97	335 767,00	323 927,00
H4 Tourisme	2 474 207,46	2 790 660,28	2 564 880,43	2 786 300,00
H5 Agriculture et pêche	1 791 139,77	2 808 205,25	2 171 221,45	2 606 216,74
I Réseau routier et mobilité	11 608 305,58	13 591 146,86	13 014 724,60	12 980 131,60
I1 Routes	8 816 362,30	9 944 256,86	9 660 170,20	9 554 590,44
I2 Transports	2 791 943,28	3 646 890,00	3 354 554,40	3 140 516,00
I3 Mobilités durables				285 025,16
K Administration générale	138 066 184,93	152 611 427,87	150 146 219,52	162 539 857,27
K1 Ressources humaines	114 739 699,59	122 757 418,77	122 221 407,57	129 149 667,00
K2 Budget et finances	13 566 905,40	17 971 401,26	17 342 283,91	21 633 221,60
K3 Systèmes d'information et télécommunications	3 530 444,66	3 791 683,00	3 564 281,12	3 806 000,00
K4 Logistique et patrimoine	6 229 135,28	8 090 924,84	7 018 246,92	7 950 968,67
L Pilotage et coordination	2 464 419,15	2 979 511,41	2 715 989,53	2 905 799,33
L1 Pilotage stratégique	1 642 988,10	1 995 139,01	1 813 512,05	1 914 897,33
L2 Communication externe	821 431,05	984 372,40	902 477,48	965 902,00
L3 Budget participatif		0,00	0,00	25 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*	477 215 251,62	515 823 907,82	500 854 398,23	543 714 727,95

* hors crédits non affectés

Annexe 2 – Dépenses réelles d'investissement

(hors remboursement anticipé temporaire, refinancement, résultat et réserves)

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
A Enfance Famille	754 538,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
A1 Petite enfance	12 497,00	0,00	0,00	0,00
A2 Aide sociale à l'enfance	742 041,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
B Action sociale et insertion	751 252,89	1 386 926,93	815 065,66	1 521 254,53
B1 Allocations RMI/RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
B2 Insertion professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00
B3 Action sociale	18 610,20	4 500,00	4 162,93	0,00
B4 Logement	732 642,69	1 382 426,93	810 902,73	1 521 254,53
C Autonomie	337 739,17	934 699,00	239 674,11	471 040,00
C1 Personnes âgées	248 703,17	893 659,00	239 674,11	430 000,00
C2 Personnes handicapées	89 036,00	41 040,00	0,00	41 040,00
D Education	9 971 638,57	15 392 108,87	14 106 624,75	14 824 200,96
D1 Collèges	9 971 638,57	15 392 108,87	14 106 624,75	14 824 200,96
D2 Actions éducatives	0,00	0,00	0,00	0,00
E Culture et patrimoine	1 328 194,38	2 779 521,08	1 100 194,91	1 166 027,20
E1 Développement culturel	304 537,20	340 000,00	286 762,45	240 000,00
E2 Sites culturels	910 814,64	2 338 361,08	726 365,06	820 377,20
E3 Archives	112 842,54	101 160,00	87 067,40	105 650,00
F Sport Jeunesse	4 573 673,72	8 581 051,56	7 754 167,55	1 586 646,89
F1 Sports et activités de pleine nature	4 573 673,72	8 581 051,56	7 754 167,55	1 586 646,89
F2 Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00
G Environnement et prévention des risques	5 510 968,17	7 424 473,17	4 752 667,39	8 073 560,66
G1 Eau	3 897 713,77	4 999 121,58	3 075 247,54	4 991 041,50
G2 Espaces naturels	750 611,13	1 533 442,74	813 259,00	1 826 268,00
G3 Energies renouvelables	95 976,00	15 594,00	0,00	230 000,00
G4 Sécurité civile	766 667,27	876 314,85	864 160,85	1 026 251,16
H Aménagement et attractivité du territoire	16 384 245,06	24 457 967,36	21 293 841,62	18 906 483,87
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	4 190 791,65	5 148 000,25	4 403 352,68	4 663 820,10
H2 Accompagnement des territoires	5 037 210,87	9 732 986,24	8 313 901,44	7 768 507,78
H3 Coopération décentralisée	0,00	0,00	0,00	0,00
H4 Tourisme	332 092,00	550 981,00	532 466,00	165 000,00
H5 Agriculture et pêche	4 849 050,28	6 545 809,06	6 256 075,52	3 984 222,09
H6 Inondations	1 975 100,26	2 480 190,81	1 788 045,98	2 324 933,90
I Réseau routier et mobilité	28 639 805,84	28 704 905,43	28 169 991,83	29 506 778,00
I1 Routes	28 639 805,84	28 704 905,43	28 169 991,83	29 006 778,00
I2 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
I3 Mobilités durables	0,00	0,00	0,00	500 000,00
K Administration générale	25 738 281,78	28 278 893,48	26 395 053,58	31 698 483,00
K1 Ressources humaines	0,00	0,00	0,00	0,00
K2 Budget et finances	22 821 416,86	22 621 000,00	22 550 827,59	23 686 680,00
K3 Systèmes d'information et télécommunication	1 668 319,90	2 930 956,71	2 133 084,66	2 442 500,00
K4 Logistique et patrimoine	1 248 545,02	2 726 936,77	1 711 141,33	5 569 303,00
L Pilotage et coordination	834 885,38	130 634,75	95 837,48	525 000,00
L2 Communication externe	9 057,58	55 000,00	22 239,07	25 000,00
L3 Budget participatif	825 827,80	75 634,75	73 598,41	500 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISS	94 825 223,61	118 282 509,40	104 901 321,93	110 886 611,32

*Hors remboursement anticipé temporaire, Refi., Résultat, Réserves

Département de l'Aude

Session du 13 avril 2023

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles
du budget primitif 2023**

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2023 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et une stratégie financière 2022-2026 garante de notre solvabilité financière. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable dans un environnement contraint pour les finances publiques.

A la session du 16 mars dernier, nous avons débattu des orientations du budget 2023 qui justifient nos engagements forts en faveur :

- du renforcement des solidarités humaines, devant la montée des risques qui pèsent sur notre modèle social,
- du maintien d'un haut niveau d'investissement, pour accroître la résilience de nos territoires face au risque de récession économique,
- de la transition écologique, que ce soit sur les aménagements que nous portons ou sur nos soutiens,
- du développement des partenariats stratégiques, pour soutenir l'attractivité du département.

Si ce projet de budget porte la marque de nos ambitions politiques, il vise également à préserver notre capacité d'action face à une conjoncture inflationniste lourde et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes.

Cette année, nos dépenses de fonctionnement augmenteront de façon importante en raison de la dégradation des conditions de marché, de la crise énergétique, de l'indexation des éléments de rémunération et des mesures décidées par l'Etat.

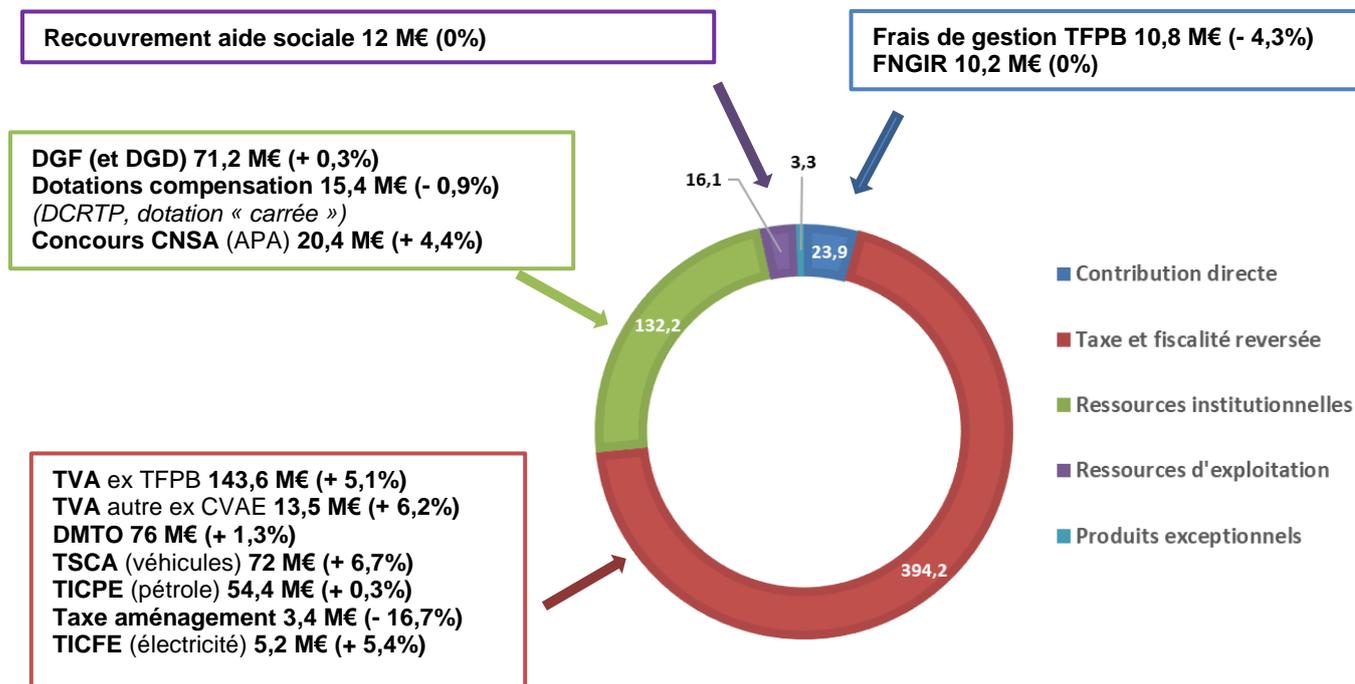
Nos recettes de fonctionnement baisseront du fait d'un décrochage attendu sur les droits de mutation à titre onéreux, après un nouveau record de ces recettes l'an dernier.

Notre capacité d'autofinancement va être mise sous pression, mais notre collectivité a dégagé d'importants excédents budgétaires ces dernières années qui nous permettent d'amortir le retournement de conjoncture tout en maintenant un niveau élevé d'investissements en 2023.

Nos investissements dédieront une part importante à la transition écologique, pour répondre au défi de l'urgence climatique, et à la confirmation d'un fort soutien en direction des territoires dans un contexte où la dépense publique, plus que jamais nécessaire, est attendue en baisse.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2023, d'un montant global de 569,74 M€, diminueraient de 6,3M€ (- 1,1%) par rapport aux recettes constatées en 2022.



Les contributions directes locales s'élèvent à 23,9 M€ en diminution de 14 M€. Cette diminution résulte d'une mesure de périmètre, la loi de finances pour 2023 actant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et le remplacement par une fraction de TVA. Les recettes sont désormais constituées des impôts de production (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 2,7 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 10,8 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité depuis 2010).

Le produit de la fiscalité reversée procure les deux tiers de nos produits récurrents et est estimé à 394,2 M€. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 143,6 M€, soit une hausse de 5,1 % par rapport à 2022 (+ 7 M€) augmentée d'une fraction complémentaire de TVA de 18,7 M€ dont 13,5 M€ au titre de la compensation de la CVAE. Les DMTO, 2nd poste de la fiscalité indirecte sont estimés à 76 M€. Ces recettes sont complétées par la TSCA pour 72 M€ (+ 4,5 M€), le reversement au titre de la TICPE qui s'élève à 54,4 M€, le fonds globalisé de péréquation des DMTO qui se porte à 20,6 M€ (+ 0,2 M€) et la taxe intérieure de consommation finale d'électricité pour 5,2 M€ (+ 0,3 M€). Les autres recettes concernent la taxe additionnelle de séjour (0,36 M€) et la taxe d'aménagement pour un montant de 3,4 M€ (- 0,7 M€).

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 1,9 M€ pour s'établir à 132,2 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,6 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite pour 11,5 M€. Les concours de la CNSA au titre de l'APA sont attendus à 20,4 M€ et ceux au titre de la PCH et la MDPH sont estimés à 11 M€ soit une hausse globale de 1,7 M€ suite aux nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2022 (Ségur, avenant 43 de la branche aide à domicile, mesures visant l'habitat inclusif). Le fonds de mobilisation

départemental pour l'insertion (FMDI) est prévu à 4,3 M€ (- 0,4 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité sont stables et s'élèvent à 3,9 M€. Le fonds de lutte contre la pauvreté est estimé à 0,8 M€ (- 0,7 M€). Un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de 1,4 M€ (convention Adrien Taquet).

Les ressources d'exploitation s'élèvent à 16,1 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (12 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 3,3 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 543,7 M€, soit une hausse de 27,9 M€ (+ 5,41 %) par rapport au budget 2022.

Ces dépenses subissent un fort effet prix au regard du contexte inflationniste (+ 5,4 % en 2022 qui se poursuivrait en 2023 à + 4,3 %), de l'indexation automatique des éléments de rémunération et des mesures décidées par l'Etat.

Cet effet prix caractérise une augmentation subie de nos dépenses indépendamment du niveau de service rendu par la collectivité (par opposition à un effet volume qui tient, par exemple, à une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale).

Cet effet prix est conséquent sur notre budget puisqu'il pèse pour 4,2% de la hausse des charges de fonctionnement (soit 21 M€).

Facteur « revalorisations »		coût 2023	
Effet report	Dépenses de personnel	5,2	
	Hausse du point d'indice	1,3	
	SEGUR et autres mesures	1,1	
	Régime indemnitaire (IFSE)	1,0	
	Revalorisation SMIC et ASFAM	0,7	
	Reval IFSE, SMIC et ASFAM en 2023	0,8	
	SEGUR nouveaux bénéficiaires en 2023	0,1	
	Loi Taquet en 2023	0,2	
Facteur « marché »		coût 2023	
	coût 2023		coût 2023
Surcoûts énergétiques	2,6	Financement des établissements	0,8
Consommation du Département	0,5	Revision OED pour établissement - ASE	0,8
Consommation des collègues	2,1		
Surcoûts sur les intérêts de la dette	3,3		
Total effet « prix » 21 M€ (soit 4,2% de la hausse des dépenses de fonctionnement)			

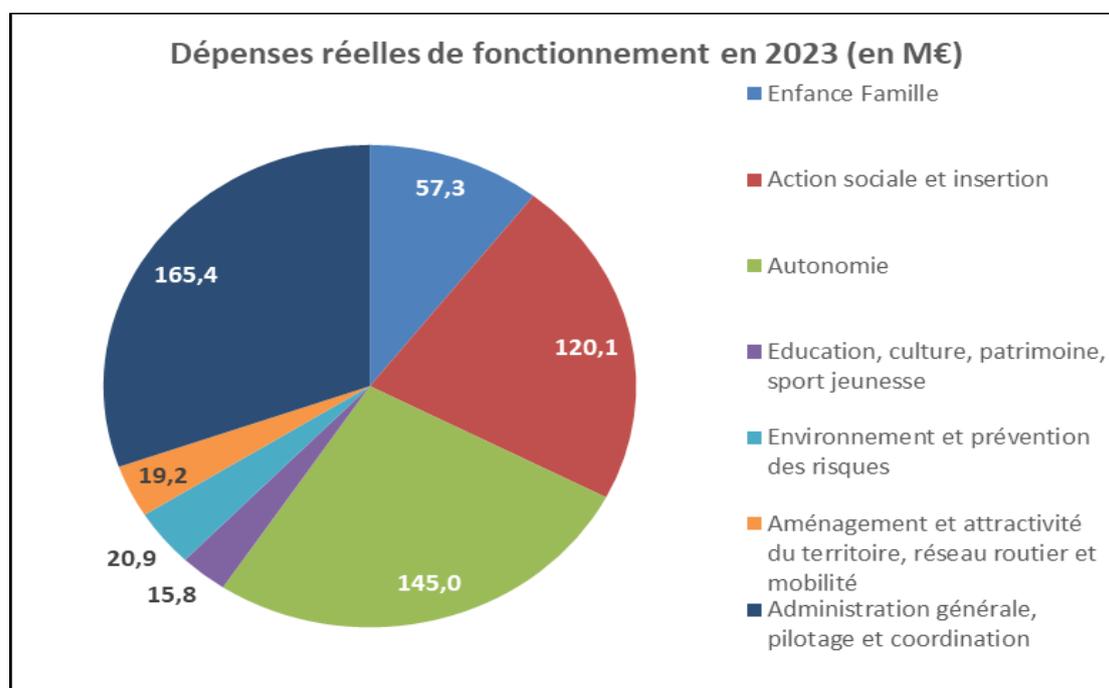
Les mesures de revalorisation salariales décidées par le gouvernement (SEGUR, point d'indice + 3,5%, hausse du SMIC pour les personnels contractuels), auxquelles s'ajoute la revalorisation du régime indemnitaire mise en œuvre par la collectivité en 2022, impactent nos charges de personnel et nos charges d'intervention à hauteur de 14,3 M€.

Pour le financement des établissements sociaux et médicaux sociaux, le coût brut est de 9,1 M€. Les dépenses dans le secteur de la dépendance donnent lieu à des compensations de la CNSA, entre 50% et 100% selon les mesures, mais ces compensations sont dégressives dans le temps. A contrario, les dépenses dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance ne donnent lieu à aucune compensation.

La hausse des charges d'exploitation courantes et de structure des établissements de l'aide sociale a conduit le Département à relever l'objectif d'évolution des dépenses (OED) dans le cadre de la procédure de tarification.

S'agissant des effets de la conjoncture, le surcoût de l'énergie pèsera pour 2,6 M€ dont 2,1 M€ sur notre participation aux collèges. Le coût de la dette se renchérit fortement (+ 3,3 M€) du fait des tensions sur les marchés financiers.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 57,3 M€ et augmentent (+ 7 M€) du fait de l'effet prix lié aux revalorisations de salaires (secteur public et associatif) et l'inflation des charges de structure des établissements qui pèsent pour 3,6 M€. La progression en volume des dépenses de 1,4 M€ tient au renforcement des actions de prévention et la création de places d'accueil. La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance augmente de 1,1 M€ pour s'établir à 7,3 M€.

L'action sociale et insertion est portée à 120,1 M€ (+ 1,4 M€). La prévision de hausse de la dépense RSA de 3,5 M€ sur la dépense réalisée en 2022 résulte de plusieurs facteurs : la courbe des allocataires a touché un point bas en 2022, la réforme de l'assurance chômage accroît le risque de basculement sur le RSA et les revalorisations majeures de l'allocation intervenues en 2022 (+ 5,8 %) vont s'intégrer en année pleine.

En matière d'insertion, l'augmentation concerne les crédits du fonds social européen que nous avons en gestion déléguée (+ 2,7 M€). Les instances nationales et européennes ont pris du retard dans la validation du programme 2022-2027. Les crédits qui n'ont pu être programmés l'an dernier se reportent en 2023.

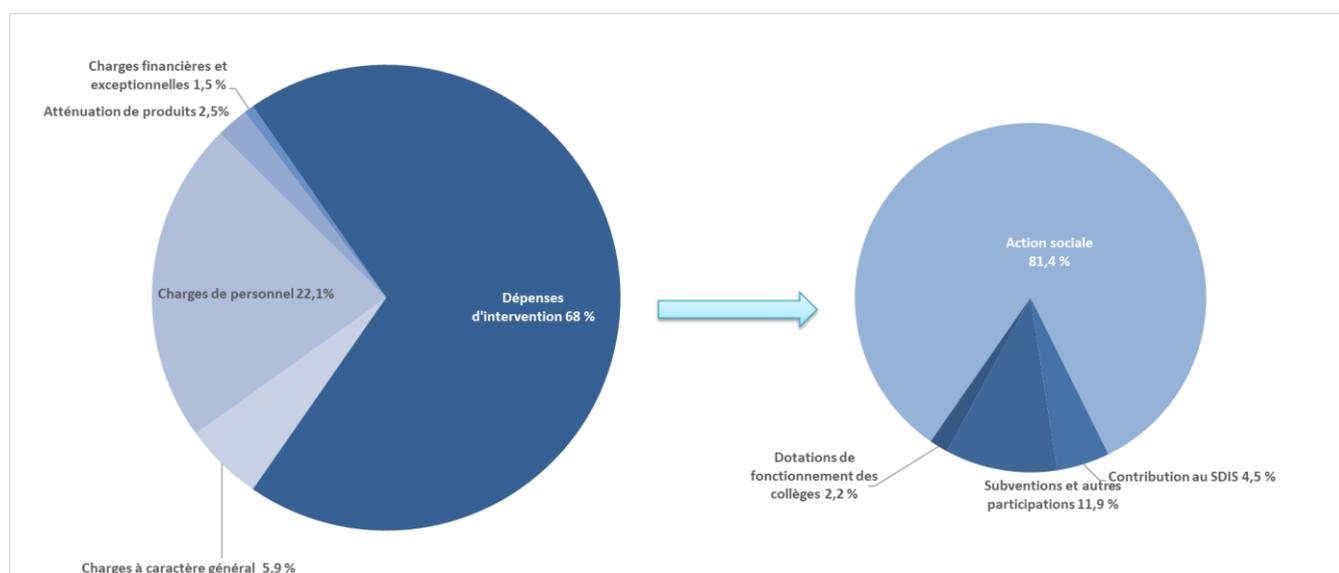
Le budget de l'Autonomie s'élève à 145 M€ (+ 8,7 M€). Une nouvelle évolution majeure pour ce budget, déjà marqué l'an dernier par l'avenant 43 de la branche aide à domicile. L'impact des diverses mesures dans la branche et dans le secteur public (SEGUR, le relèvement du tarif plancher à 23 € par heure, la dotation qualité) devrait cumuler cette année à 9 M€. Toutefois les compensations prévues par la CNSA font ressortir un coût net pour le Département de 3 M€. D'autres facteurs tirent le budget à la hausse, dont l'extension de la PCH au handicap psychologique (840 K€), l'accompagnement des projets d'habitat inclusif et

le relèvement de l'objectif d'évolution des dépenses dans le cadre de la tarification des établissements.

Le budget de l'Administration générale (+ 10 M€) ressort à un montant de 162,55 M€. Les dépenses de personnel s'élèveraient à 129 M€ en augmentation de 6,4 M€ liée aux mesures en matière de revalorisations salariales (SEGUR, point d'indice + 3,5%, hausse du SMIC pour les personnels contractuels), et à l'avancement des carrières (effet GVT). Sur le volet finance (21,6 M€), une part importante des dépenses est constituée du prélèvement obligatoire au titre du fonds de péréquation des DMTO (+ 0,3 M€), et des intérêts de la dette (+ 3,3 M€).

Les autres dépenses sont globalement équivalentes par rapport à 2022 hormis celles impactées par les coûts de l'énergie comme la dotation des collèges qui augmente de 2,1 M€ pour compenser la hausse de la facture énergétique des établissements. Il en va de même pour la mission routes et mobilité où la pression haussière des carburants sur les facturations du parc et laboratoire routier génère une augmentation, tout comme les coûts de transport des élèves en situation de handicap.

Présentation du budget par nature de dépenses

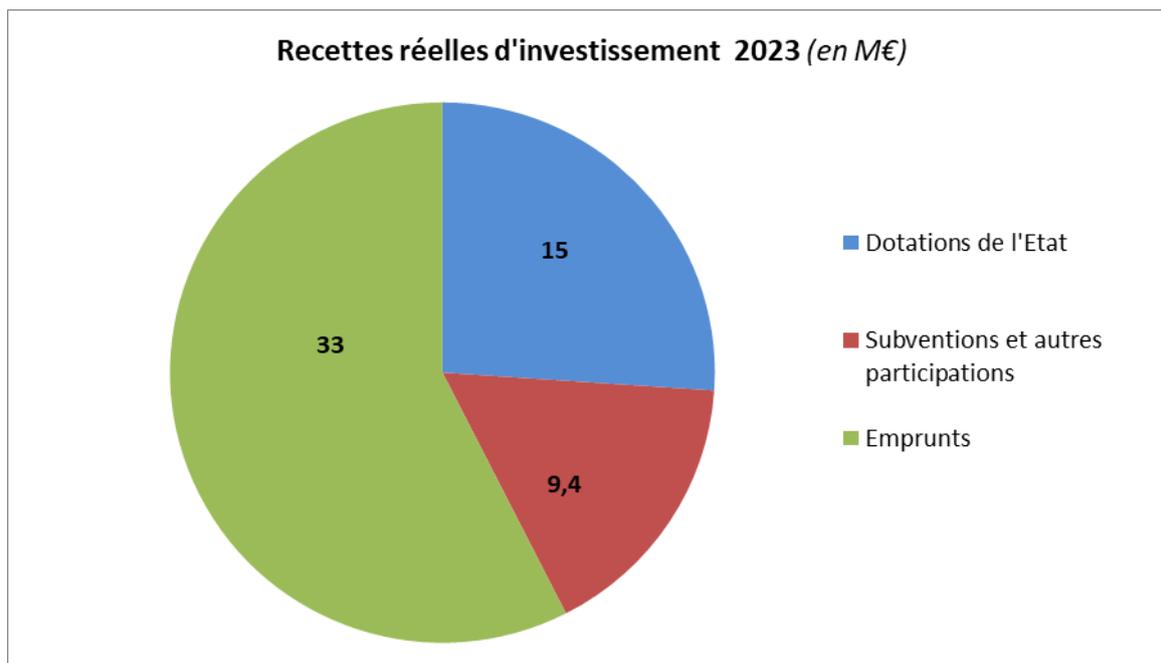


Les dépenses d'intervention représentent près de 70% de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements). Ces dépenses sociales obligatoires ne sont pas ou peu maîtrisables.

Les dépenses de personnel sont soumises à des facteurs réglementaires. Elles ont également une progression naturelle du fait des carrières.

Les frais financiers dépendent de la stratégie d'endettement avec un impact haussier lié à la forte volatilité sur les marchés financiers.

3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établiraient à 57,4 M€.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (7,01 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (3,75 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (1,96 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales sont estimées à 9,44 M€. Ces subventions concernent notamment la véloroute du Canal du midi (3,32 M€) et la voie verte du Canal du midi à Montségur (1,39 M), les travaux routiers (1,39 M€), les investissements sur la mission éducation (0,46 M€), les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (1,11 M€), la médiation patrimoniale et culturelle des sites du Pays Cathare (0,7 M€) et la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (1,57 M€).

Les nouveaux emprunts s'établiraient entre 28 M€ et 33 M€.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2023 s'établissent au total à 110,9 M€. Les crédits consacrés aux équipements (maîtrise d'ouvrage du Département et subventions) s'élèvent à 87,1 M€.

a. Les équipements départementaux

Les crédits d'équipements départementaux s'élèvent à 55,2 M€ contre 59,7 M€ au budget 2022, soit une baisse de 4,5 M€.

Pour la mission éducation, 14,8 M€ sont destinés notamment à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Alain de Carcassonne et son équipement (6,4 M€) ainsi qu'aux travaux d'amélioration énergétique sur plusieurs établissements (2,1 M€). La maintenance dans les établissements s'élèvera à 1,7 M€.

La mission culture et le patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,2 M€) et l'acquisition de matériels et d'ouvrages pour les missions de la Bibliothèque départementale et des Archives (0,3 M€).

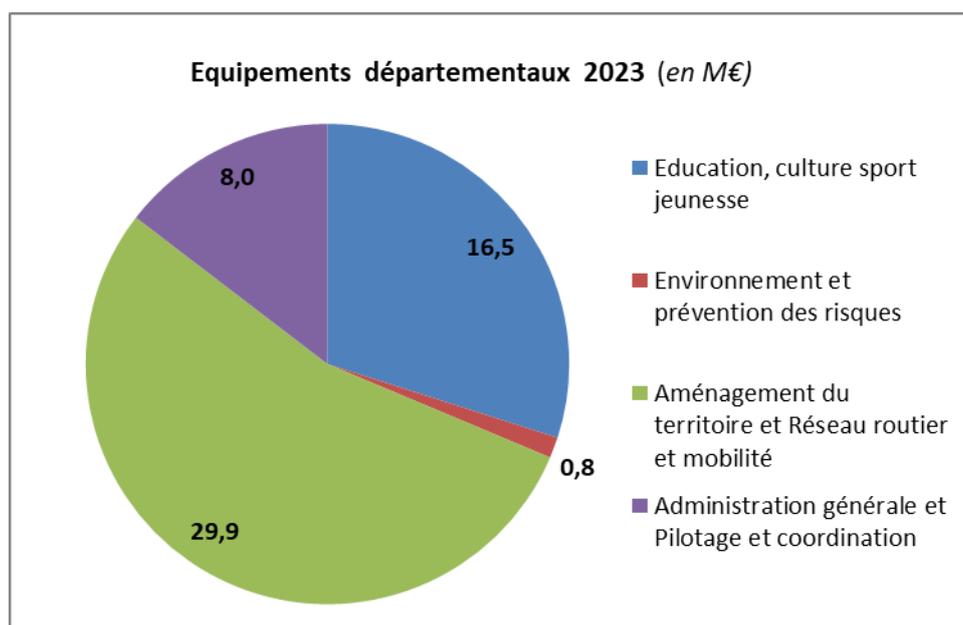
La mission sport et jeunesse (1,1 M€) permettra la finalisation des aménagements sur la véloroute du Canal du midi.

Les crédits de la mission environnement et prévention des risques d'un montant de 0,8 M€ concernent les interventions sur les espaces naturels sensibles (0,5 M€) ou encore les énergies renouvelables (0,2 M€).

Les dépenses en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire s'élèvent à 0,9 M€ et se destinent principalement aux opérations d'aménagement foncier rural (0,8 M€).

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 29 M€ dont 22,1 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 4,2 M€ pour les travaux neufs et 1,5 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux intempéries qui ont touché le Département entre 2018 et 2020.

Enfin, les crédits de la mission administration générale (8 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2,4 M€), et à la programmation bâtiminaire (4,7 M€) comprenant des opérations d'envergure dont la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, la pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking du siège et la réhabilitation des locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.



b. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département et s'établissent à 31,9 M€.

L'aménagement et l'attractivité du territoire est le poste le plus important avec près de 18,1 M€ et représente 57 % du budget des subventions d'investissement. Il concerne principalement les aides aux équipements publics communaux (7,5 M€), le programme hydro agricole (2,7 M€), la participation du Département aux grands projets (le Très Haut Débit pour

1,5 M€, les aménagements du port de Port La Nouvelle pour 2,3 M€). Une dépense de 2,3 M€ s'adresse à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries.

La mission environnement et prévention des risques représente un budget de 7,3 M€. Les crédits se concentrent sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (3,4 M€), la prévention des inondations (1,5 M€), la protection des espaces naturels et sensibles (1,4 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€).

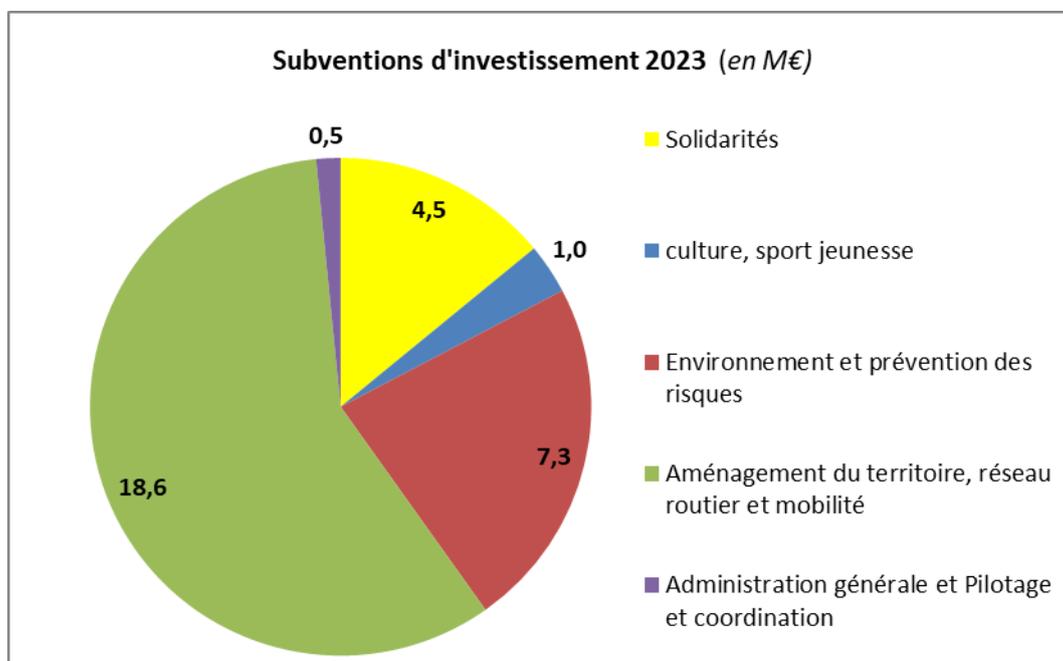
Les aides en matière de solidarités humaines s'élèvent à 4,5 M€, dont la subvention au budget de la structure accueil enfance (SAE) pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (2,6 M€), le financement de la construction de l'EHPAD de Saissac et d'habitats collectifs pour personnes âgées (0,4 M€), et les aides apportées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (1 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,5 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,2 M€), le financement de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) pour la candidature à l'UNESCO (0,1 M€) et le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux (0,2 M€).

La mission sport et jeunesse (0,5 M€) se répartit entre les subventions pour les aménagements cyclables reliés à la voie verte (0,3 M€), les sentiers de randonnées (0,1 M€) et les équipements sportifs communaux (0,1 M€).

Concernant le réseau routier et les mobilités, le montant de subventions se porte à 0,5 M€ avec les indemnités de remise en état de la voirie départementale dans le cadre d'un transfert de propriété (0,4 M€) et le financement de travaux sur la voirie communale (0,1 M€).

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement de la deuxième édition du budget participatif du Département pour une dépense de 0,5 M€ cette année.



5) La gestion de la dette

Fin 2022, la dette du département s'élevait à 235,9 M€ soit une augmentation de l'encours de 8,3 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau de risque très faible. La part constituée par les taux fixes représente 58,7 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. Cet environnement sécurisé, fruit d'une stratégie de diversification de l'encours, permet d'amortir la hausse brutale des taux d'intérêts constatée depuis le 1^{er} semestre 2022.

Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de 1,53 % (2,17 % pour les départements de même strate selon l'observatoire de la dette de Finance active).

La capacité de désendettement passe de 3,21 ans en 2021 à 3,18 ans en 2022 sous l'effet de la progression importante de l'épargne brute en lien avec la hausse des recettes de DMTO (+ 4 M€) et de la dynamique de la fraction de TVA (+ 11 M€).

6) L'équilibre du budget

Le financement des investissements repose sur un autofinancement de 64,8 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement), des recettes de dotations et de subventions pour 24,4 M€ et le recours à de nouveaux emprunts à 33 M€ maximum (l'emprunt s'établirait entre 28 et 33 M€).

EQUILIBRE DU BP 2023			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	569,7 M€	Dotations, Subventions	24,4 M€
Résultat reporté	102,9 M€	Emprunts	33 M€
Total RRF	672,6 M€	Financement net de la section d'investissement	64,8 M€
Dépenses réelles	543,7 M€	Total RRI	122,2 M€
Crédits non affectés	64,1 M€	Remboursement de la dette	23,6 M€
Financement net de la section d'investissement	64,8 M€	Dépenses réelles (hors dette)	98,6 M€
Total DRF	672,6 M€	Total DRI	122,2 M€

Le budget primitif 2023 traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 20-21A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 - budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter par chapitre, par section et globalement le projet de budget primitif en recettes et en dépenses à 855 615 730,68 €, soit 678 818 560,96 € en section de fonctionnement et 176 797 169,72 € en section d'investissement,
- d'approuver la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 368 000 €,
- d'adopter la contribution au service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 15 812 037,35 € et la subvention de fonctionnement pour l'hélicoptère à 350 000 €,
- d'adopter les subventions à des tiers figurant en annexe C2 du projet de budget primitif pour 2023,
- d'adopter les participations aux organismes de regroupement auxquels adhère le Département telles que fixées à l'annexe D3.1 du projet de budget primitif pour 2023,
- d'acter le financement à hauteur de 23 000 €, de l'opération « gorges de Galamus» qui permet de sécuriser la traversée des gorges en période estivale, conformément à la convention adoptée lors de la commission permanente du 23 avril 2021,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte concourant à la réalisation de ces opérations.
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du budget primitif 2023.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Département de l'Aude

Session du 13 avril 2023

Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif 2023

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

La préparation du budget 2023 doit se faire en cohérence avec les objectifs du mandat et une stratégie financière 2022-2026 garante de notre solvabilité financière. La conciliation de ces deux orientations est un point d'équilibre incontournable dans un environnement contraint pour les finances publiques.

A la session du 16 mars dernier, nous avons débattu des orientations du budget 2023 qui justifient nos engagements forts en faveur :

- de la défense des solidarités humaines, devant la montée des risques qui pèsent sur notre modèle social,
- du maintien d'un haut niveau d'investissement, pour accroître la résilience de nos territoires face au risque de récession économique,
- de la transition écologique, que ce soit sur les aménagements que nous portons ou sur nos soutiens,
- du développement des partenariats stratégiques, pour soutenir l'attractivité du département.

Si ce projet de budget porte la marque de nos ambitions politiques, il vise également à préserver notre capacité d'action face à une conjoncture inflationniste lourde et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes.

Cette année, nos dépenses de fonctionnement augmenteront de façon importante en raison de la dégradation des conditions de marché, de la crise énergétique, de l'indexation des éléments de rémunération et des mesures décidées par l'Etat.

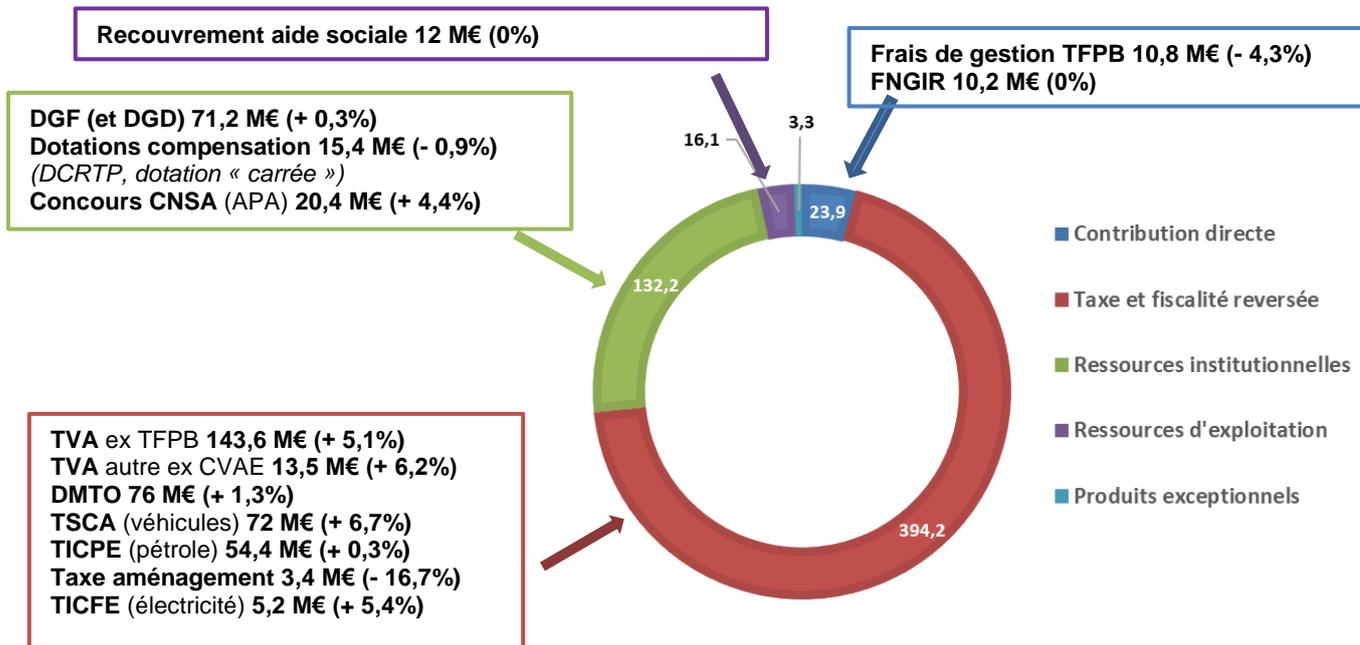
Nos recettes de fonctionnement baisseront du fait d'un décrochage attendu sur les droits de mutation à titre onéreux, après un nouveau record de ces recettes l'an dernier.

Notre capacité d'autofinancement va être mise sous pression, mais notre collectivité a dégagé d'importants excédents budgétaires ces dernières années qui nous permettent d'amortir le retournement de conjoncture tout en maintenant un niveau élevé d'investissements en 2023.

Nos investissements dédieront une part importante à la transition écologique, pour répondre au défi de l'urgence climatique, et à la confirmation d'un fort soutien en direction des territoires dans un contexte où la dépense publique, plus que jamais nécessaire, est attendue en baisse.

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2023, d'un montant global de 569,74 M€, diminueraient de 6,3M€ (- 1,1%) par rapport aux recettes constatées en 2022.



Les contributions directes locales s'élèvent à 23,9 M€ en diminution de 14 M€. Cette diminution résulte d'une mesure de périmètre, la loi de finances pour 2023 actant la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et le remplacement par une fraction de TVA. Les recettes sont désormais constituées des impôts de production (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) pour 2,7 M€, du reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB (destinés au financement des allocations individuelles de solidarité) pour 10,8 M€ et du fonds national de garantie individuelle des ressources pour 10,2 M€ (cette recette versée par l'Etat est une compensation pour perte de fiscalité depuis 2010).

Le produit de la fiscalité reversée procure les deux tiers de nos produits récurrents et est estimé à 394,2 M€. La fraction de TVA reversée au Département s'établit à 143,6 M€, soit une hausse de 5,1 % par rapport à 2022 (+ 7 M€) augmentée d'une fraction complémentaire de TVA de 18,7 M€ dont 13,5 M€ au titre de la compensation de la CVAE. Les DMTO, 2nd poste de la fiscalité indirecte sont estimés à 76 M€. Ces recettes sont complétées par la TSCA pour 72 M€ (+ 4,5 M€), le reversement au titre de la TICPE qui s'élève à 54,4 M€, le fonds globalisé de péréquation des DMTO qui se porte à 20,6 M€ (+ 0,2 M€) et la taxe intérieure de consommation finale d'électricité pour 5,2 M€ (+ 0,3 M€). Les autres recettes concernent la taxe additionnelle de séjour (0,36 M€) et la taxe d'aménagement pour un montant de 3,4 M€ (- 0,7 M€).

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux, évoluent à la hausse de 1,9 M€ pour s'établir à 132,2 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement relevée à 68,6 M€ en lien avec la hausse de la population. La dotation globale de décentralisation (DGD) est figée à 2,55 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est reconduite pour 11,5 M€. Les concours de la CNSA au titre de l'APA sont attendus à 20,4 M€ et ceux au titre de la PCH et la MDPH sont estimés à 11 M€ soit une hausse globale de 1,7 M€ suite aux nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2022

(Séjour, avenant 43 de la branche aide à domicile, mesures visant à l'habitat inclusif). Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) est prévu à 4,3 M€ (- 0,4 M€). Les allocations compensatrices des exonérations en matière de fiscalité sont stables et s'élèvent à 3,9 M€. Le fonds de lutte contre la pauvreté est estimé à 0,8 M€ (- 0,7 M€). Un financement de l'Etat dédié à nos actions en faveur de la protection de l'enfance est prévu à hauteur de 1,4 M€ (convention Adrien Taquet).

Les ressources d'exploitation s'élèvent à 16,1 M€ et sont constituées en majorité des participations à l'aide sociale (12 M€). Les recettes exceptionnelles se chiffrent à 3,3 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (*hors crédits non affectés*) s'établissent à 543,7 M€, soit une hausse de 27,9 M€ (+ 5,41 %) par rapport au budget 2022.

Ces dépenses subissent un fort effet prix au regard du contexte inflationniste (+ 5,4 % en 2022 qui se poursuivrait en 2023 à + 4,3 %), de l'indexation automatique des éléments de rémunération et des mesures décidées par l'Etat.

Cet effet prix caractérise une augmentation subie de nos dépenses indépendamment du niveau de service rendu par la collectivité (par opposition à un effet volume qui tient, par exemple, à une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale).

Cet effet prix est conséquent sur notre budget puisqu'il pèse pour 4,2% de la hausse des charges de fonctionnement (soit 21 M€).

Facteur « revalorisations »		coût 2023	
Effet report	Dépenses de personnel	5,2	
	Hausse du point d'indice	1,3	
	SEGUR et autres mesures	1,1	
	Régime indemnitaire (IFSE)	1,0	
	Revalorisation SMIC et ASFAM	0,7	
	Reval IFSE, SMIC et ASFAM en 2023	0,8	
	SEGUR nouveaux bénéficiaires en 2023	0,1	
	Loi Taquet en 2023	0,2	
		coût 2023	
		Financement des établissements	9,1
		SEGUR - ASE	1,6
		SEGUR - Autonomie	3,5
		Reval PI secteur associatif - ASE	1,2
		Tarif horaire plancher 23€ - Autonomie	2,8
Facteur « marché »		coût 2023	
		Surcoûts énergétiques	2,6
		Consommation du Département	0,5
		Consommation des collèges	2,1
		Surcoûts sur les intérêts de la dette	3,3
		coût 2023	
		Financement des établissements	0,8
		Revision OED pour établissement - ASE	0,8
Total effet « prix » 21 M€ (soit 4,2% de la hausse des dépenses de fonctionnement)			

Les mesures de revalorisation salariales décidées par le gouvernement (SEGUR, point d'indice + 3,5%, hausse du SMIC pour les personnels contractuels), auxquelles s'ajoute la revalorisation du régime indemnitaire mise en œuvre par la collectivité en 2022, impactent nos charges de personnel et nos charges d'intervention à hauteur de 14,3 M€.

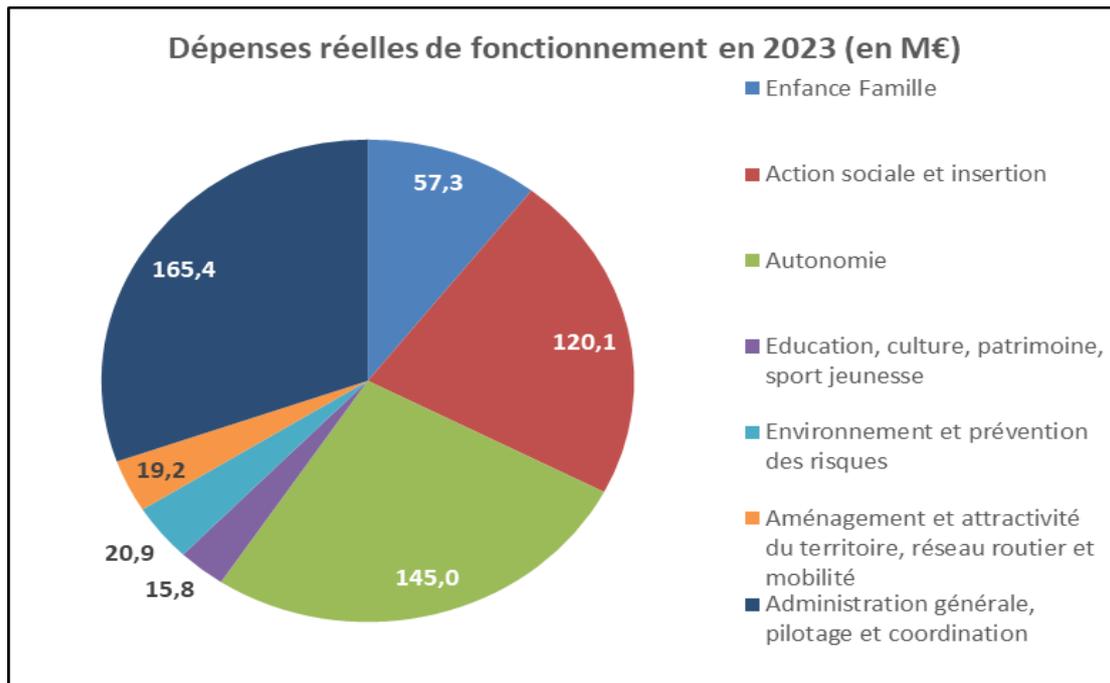
Pour le financement des établissements sociaux et médicaux sociaux, le coût brut est de 9,1 M€. Les dépenses dans le secteur de la dépendance donnent lieu à des compensations de la CNSA, entre 50% et 100% selon les mesures, mais ces compensations sont dégressives

dans le temps. A contrario, les dépenses dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance ne donnent lieu à aucune compensation.

La hausse des charges d'exploitation courantes et de structure des établissements de l'aide sociale a conduit le Département à relever l'objectif d'évolution des dépenses (OED) dans le cadre de la procédure de tarification.

S'agissant des effets de la conjoncture, le surcoût de l'énergie pèsera pour 2,6 M€ dont 2,1 M€ sur notre participation aux collèges. Le coût de la dette se renchérit fortement (+ 3,3 M€) du fait des tensions sur les marchés financiers.

Présentation du budget selon la segmentation stratégique



Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 57,3 M€ et augmentent (+ 7 M€) du fait de l'effet prix lié aux revalorisations de salaires (secteur public et associatif) et l'inflation des charges de structure des établissements qui pèsent pour 3,6 M€. La progression en volume des dépenses de 1,4 M€ tient au renforcement des actions de prévention et la création de places d'accueil. La dotation de fonctionnement au service de la structure accueil enfance augmente de 1,1 M€ pour s'établir à 7,3 M€.

L'action sociale et insertion est portée à 120,1 M€ (+ 1,4 M€). La prévision de hausse de la dépense RSA de 3,5 M€ sur la dépense réalisée en 2022 résulte de plusieurs facteurs : la courbe des allocataires a touché un point bas en 2022, la réforme de l'assurance chômage accroît le risque de basculement sur le RSA et les revalorisations majeures de l'allocation intervenues en 2022 (+ 5,8 %) vont s'intégrer en année pleine.

En matière d'insertion, l'augmentation concerne les crédits du fonds social européen que nous avons en gestion déléguée (+ 2,7 M€). Les instances nationales et européennes ont pris du retard dans la validation du programme 2022-2027. Les crédits qui n'ont pu être programmés l'an dernier se reportent en 2023.

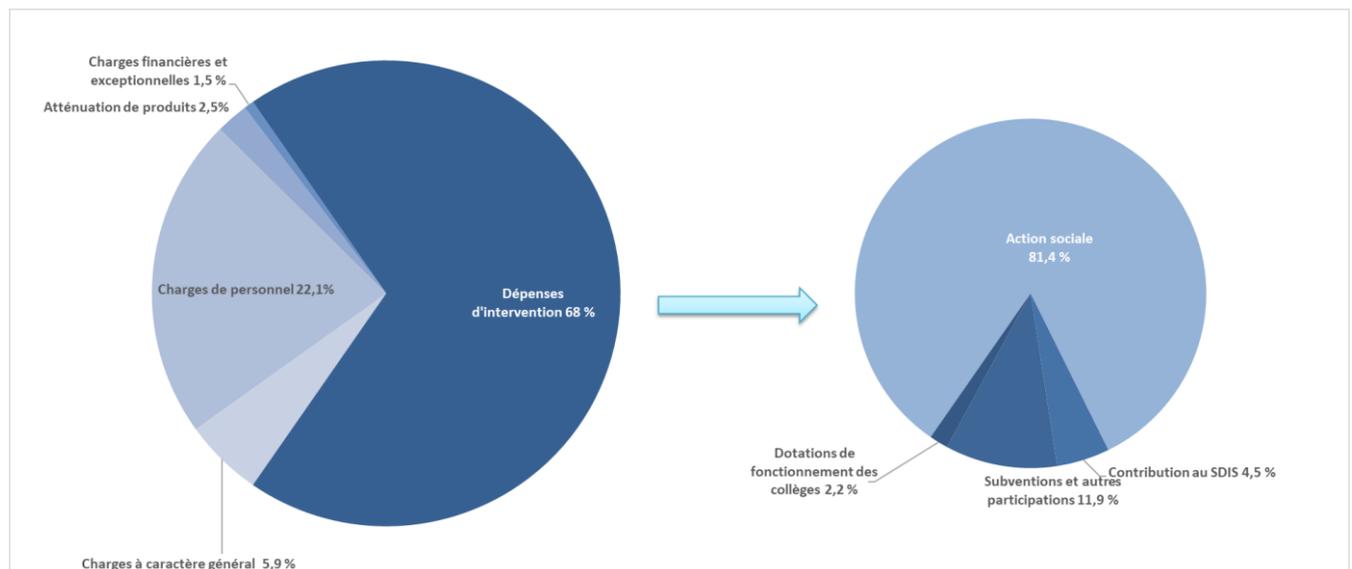
Le budget de l'Autonomie s'élève à 145 M€ (+ 8,7 M€). Une nouvelle évolution majeure pour ce budget, déjà marqué l'an dernier par l'avenant 43 de la branche aide à domicile. L'impact des diverses mesures dans la branche et dans le secteur public (SEGUR, le relèvement du tarif plancher à 23 € par heure, la dotation qualité) devrait cumuler cette année à 9 M€.

Toutefois les compensations prévues par la CNSA font ressortir un coût net pour le Département de 3 M€. D'autres facteurs tirent le budget à la hausse, dont l'extension de la PCH au handicap psychologique (840 K€), l'accompagnement des projets d'habitat inclusif et le relèvement de l'objectif d'évolution des dépenses dans le cadre de la tarification des établissements.

Le budget de l'Administration générale (+ 10 M€) ressort à un montant de 162,55 M€. Les dépenses de personnel s'élèveraient à 129 M€ en augmentation de 6,4 M€ liée aux mesures en matière de revalorisations salariales (SEGUR, point d'indice + 3,5%, hausse du SMIC pour les personnels contractuels), et à l'avancement des carrières (effet GVT). Sur le volet finance (21,6 M€), une part importante des dépenses est constituée du prélèvement obligatoire au titre du fonds de péréquation des DMTO (+ 0,3 M€), et des intérêts de la dette (+ 3,3 M€).

Les autres dépenses sont globalement équivalentes par rapport à 2022 hormis celles impactées par les coûts de l'énergie comme la dotation des collèges qui augmente de 2,1 M€ pour compenser la hausse de la facture énergétique des établissements. Il en va de même pour la mission routes et mobilité où la pression haussière des carburants sur les facturations du parc et laboratoire routier génère une augmentation, tout comme les coûts de transport des élèves en situation de handicap.

Présentation du budget par nature de dépenses

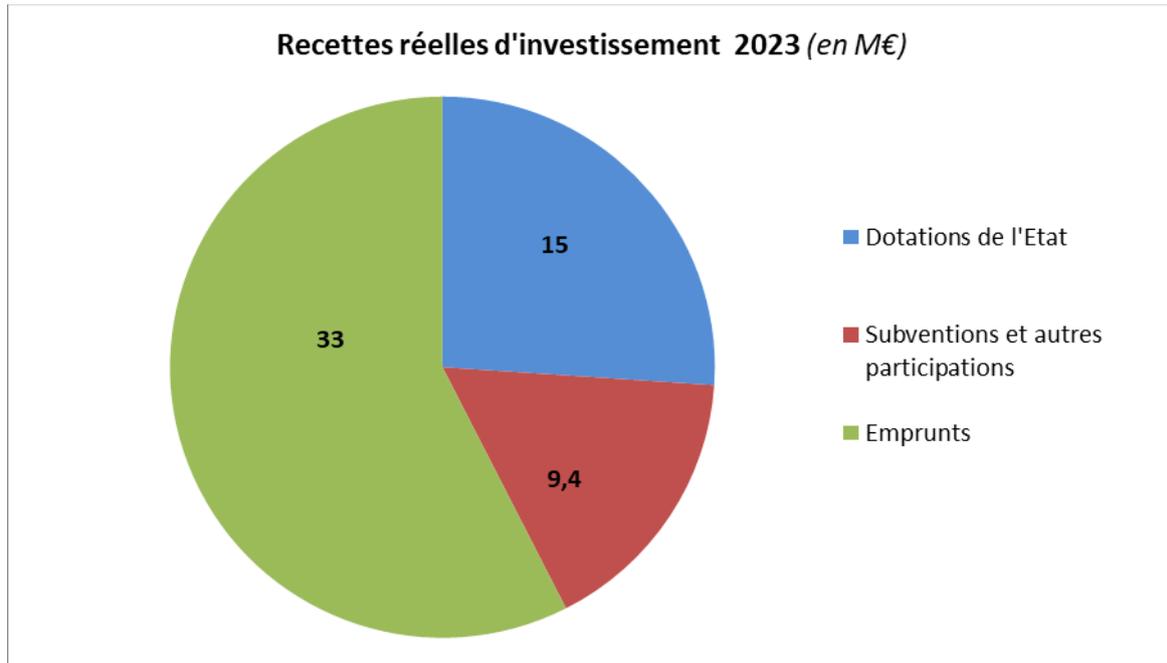


Les dépenses d'intervention représentent près de 70% de nos charges et l'essentiel tient à nos compétences sociales (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement des établissements). Ces dépenses sociales obligatoires ne sont pas ou peu maîtrisables.

Les dépenses de personnel sont soumises à des facteurs réglementaires. Elles ont également une progression naturelle du fait des carrières.

Les frais financiers dépendent de la stratégie d'endettement avec un impact haussier lié à la forte volatilité sur les marchés financiers.

3) Les recettes réelles d'investissement



Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 57,4 M€.

Les dotations de l'Etat se répartissent entre le FCTVA (7,01 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), la dotation de soutien à l'investissement des départements (3,75 M€) et la dotation de soutien à l'investissement local - Plan de Relance (1,96 M€).

Les subventions en faveur des réalisations départementales sont estimées à 9,44 M€. Ces subventions concernent notamment la véloroute du Canal du midi (3,32 M€) et la voie verte du Canal du midi à Montségur (1,39 M), les travaux routiers (1,39 M€), les investissements sur la mission éducation (0,46 M€), les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse (1,11 M€), la médiation patrimoniale et culturelle des sites du Pays Cathare (0,7 M€) et la reconstruction des infrastructures départementales suite aux intempéries (1,57 M€).

Les nouveaux emprunts sont prévus à un maximum de 33 M€.

4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2023 s'établissent au total à 110,9 M€. Les crédits consacrés aux équipements (maîtrise d'ouvrage du Département et subventions) s'élèvent à 87,1 M€.

a. Les équipements départementaux

Les crédits d'équipements départementaux s'élèvent à 55,2 M€ contre 59,7 M€ au budget 2022, soit une baisse de 4,5 M€.

Pour la mission éducation, 14,8 M€ sont destinés notamment à la poursuite des travaux de reconstruction du collège Alain de Carcassonne et son équipement (6,4 M€) ainsi qu'aux travaux d'amélioration énergétique sur plusieurs établissements (2,1 M€). La maintenance dans les établissements s'élèvera à 1,7 M€.

La mission culture et le patrimoine s'élève à 0,6 M€ avec principalement les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse (0,2 M€) et l'acquisition de matériels et d'ouvrages pour les missions de la Bibliothèque départementale et des Archives (0,3 M€).

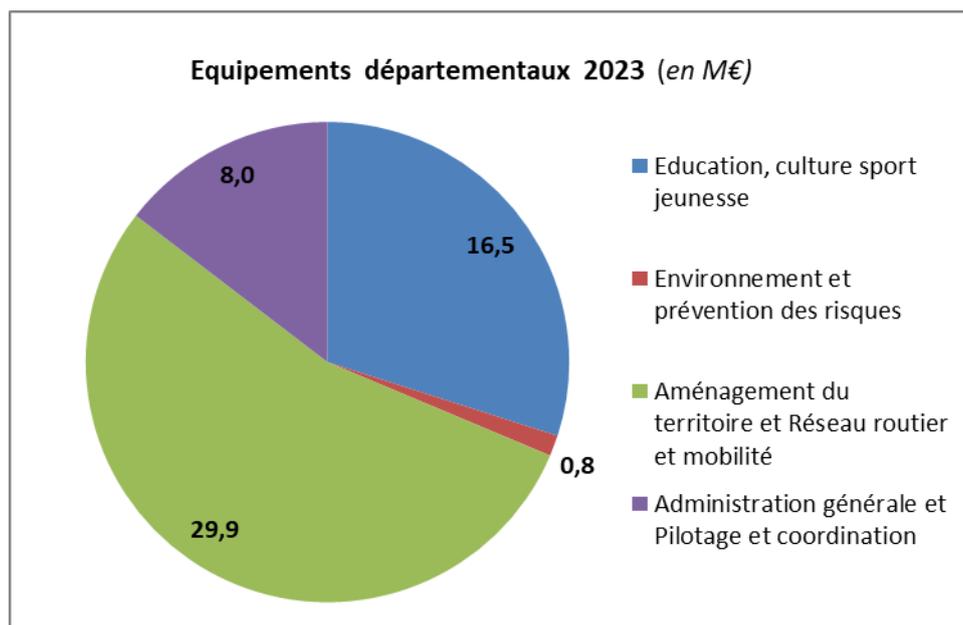
La mission sport et jeunesse (1,1 M€) permettra la finalisation des aménagements sur la véloroute du Canal du midi.

Les crédits de la mission environnement et prévention des risques d'un montant de 0,8 M€ concernent les interventions sur les espaces naturels sensibles (0,5 M€) ou encore les énergies renouvelables (0,2 M€).

Les dépenses en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire s'élèvent à 0,9 M€ et se destinent principalement aux opérations d'aménagement foncier rural (0,8 M€).

Les crédits relatifs au réseau routier s'élèveront à 29 M€ dont 22,1 M€ consacrés à l'entretien et la gestion du réseau, 4,2 M€ pour les travaux neufs et 1,5 M€ pour les travaux de reconstruction suite aux intempéries qui ont touché le Département entre 2018 et 2020.

Enfin, les crédits de la mission administration générale (8 M€) participent au renouvellement des équipements des systèmes d'information et de télécommunication (2,4 M€), et à la programmation bâtementaire (4,7 M€) comprenant des opérations d'envergure dont la rénovation énergétique de l'Hôtel du Département, la pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking du siège et la réhabilitation des locaux de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.



b. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département et s'établissent à 31,9 M€.

L'aménagement et l'attractivité du territoire est le poste le plus important avec près de 18,1 M€ et représente 57 % du budget des subventions d'investissement. Il concerne principalement les aides aux équipements publics communaux (7,5 M€), le programme hydro agricole (2,7 M€), la participation du Département aux grands projets (le Très Haut Débit pour 1,5 M€, les aménagements du port de Port La Nouvelle pour 2,3 M€). Une dépense de 2,3 M€ s'adresse à la reconstruction d'infrastructures publiques suite aux diverses intempéries.

La mission environnement et prévention des risques représente un budget de 7,3 M€. Les crédits se concentrent sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (3,4 M€), la prévention des inondations (1,5 M€), la protection des espaces naturels et sensibles (1,4 M€) et la subvention au SDIS destinée au remboursement des emprunts pour la construction des casernes (0,8 M€).

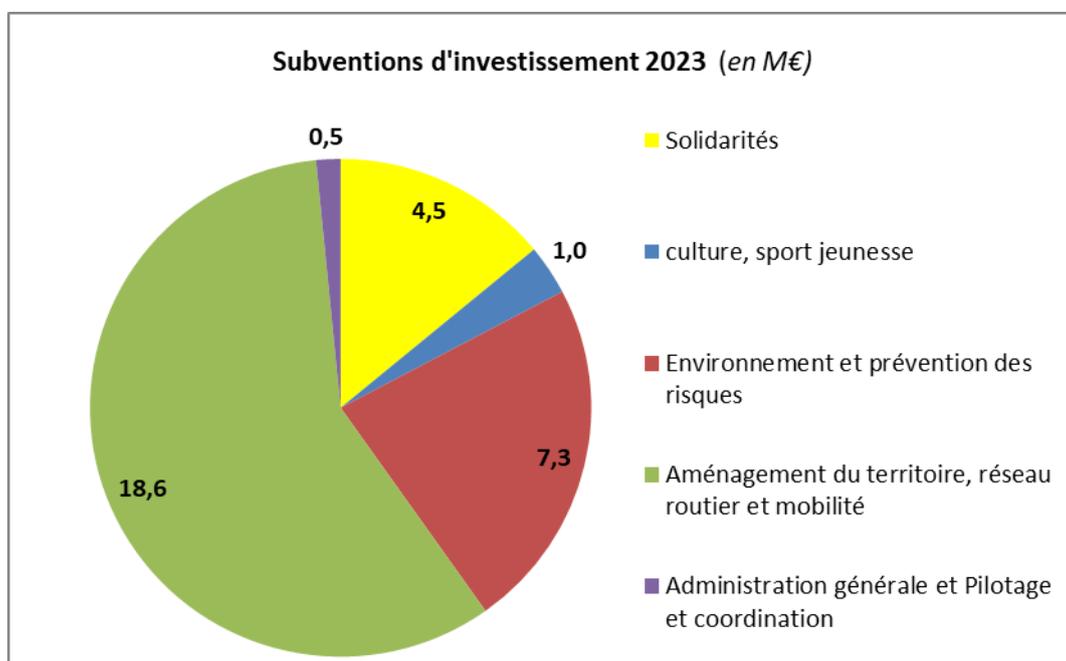
Les aides en matière de solidarités humaines s'élèvent à 4,5 M€, dont la subvention au budget de la structure accueil enfance (SAE) pour le projet d'amélioration de l'accueil des enfants (2,6 M€), le financement de la construction de l'EHPAD de Saissac et d'habitats collectifs pour personnes âgées (0,4 M€), et les aides apportées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (1 M€).

La mission culture et patrimoine s'élève à 0,5 M€ avec l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,2 M€), le financement de l'AMPM (Association Mission Patrimoine Mondial) pour la candidature à l'UNESCO (0,1 M€) et le financement d'équipements culturels communaux et intercommunaux (0,2 M€).

La mission sport et jeunesse (0,5 M€) se répartit entre les subventions pour les aménagements cyclables reliés à la voie verte (0,3 M€), les sentiers de randonnées (0,1 M€) et les équipements sportifs communaux (0,1 M€).

Concernant le réseau routier et les mobilités, le montant de subventions se porte à 0,5 M€ avec les indemnités de remise en état de la voirie départementale dans le cadre d'un transfert de propriété (0,4 M€) et le financement de travaux sur la voirie communale (0,1 M€).

Enfin, la mission pilotage et coordination intègre le financement de la deuxième édition du budget participatif du Département pour une dépense de 0,5 M€ cette année.



5) La gestion de la dette

Fin 2022, la dette du département s'élevait à 235,9 M€ soit une augmentation de l'encours de 8,3 M€ sur l'exercice. Elle se caractérise par un niveau de risque très faible. La part constituée par les taux fixes représente 58,7 % de la dette totale.

Globalement, la dette du Département est saine avec 100 % de l'encours classée en risque 1A (classification Gissler) sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. Cet environnement sécurisé, fruit d'une stratégie de diversification de l'encours, permet d'amortir la hausse brutale des taux d'intérêts constatée depuis le 1^{er} semestre 2022. Le taux d'intérêt moyen (calculé sur l'encours global de la dette) est de 1,53 % (2,17 % pour les départements de même strate selon l'observatoire de la dette de Finance active).

La capacité de désendettement passe de 3,21 ans en 2021 à 3,18 ans en 2022 sous l'effet de la progression importante de l'épargne brute en lien avec la hausse des recettes de DMTO (+ 4 M€) et de la dynamique de la fraction de TVA (+ 11 M€).

6) L'équilibre du budget

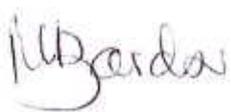
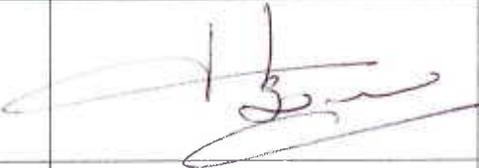
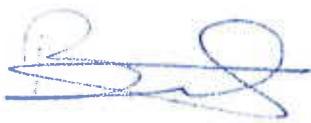
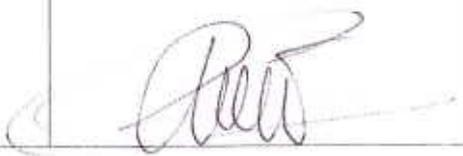
Le financement des investissements repose sur un autofinancement de 64,8 M€ (prélèvement opéré en fonctionnement), des recettes de dotations et de subventions pour 24,4 M€ et le recours à de nouveaux emprunts pour un montant maximum de 33 M€.

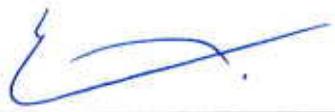
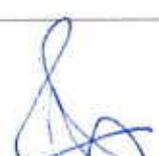
EQUILIBRE DU BP 2023			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes réelles	569,7 M€	Dotations, Subventions	24,4 M€
Résultat reporté	102,9 M€	Emprunts	33 M€
Total RRF	672,6 M€	Financement net de la section d'investissement	64,8 M€
Dépenses réelles	543,7 M€	Total RRI	122,2 M€
Crédits non affectés	64,1 M€	Remboursement de la dette	23,6 M€
Financement net de la section d'investissement	64,8 M€	Dépenses réelles (hors dette)	98,6 M€
Total DRF	672,6 M€	Total DRI	122,2 M€

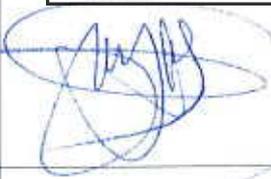
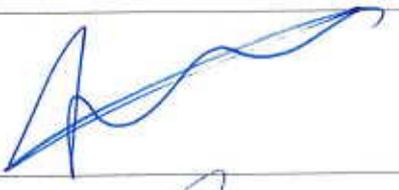
Le budget primitif 2023 traduit la volonté du Département de poursuivre les politiques engagées et de lancer de nouvelles actions dans le champ des solidarités humaines, territoriales et de la transition écologique.

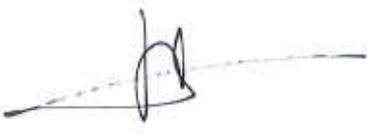
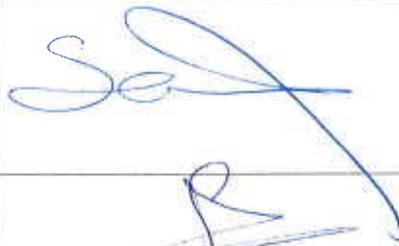
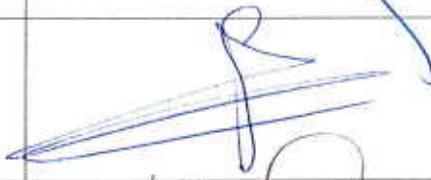
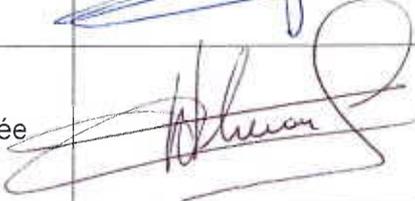
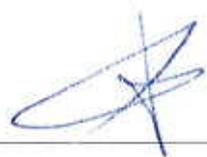
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excuse, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 20-21B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 – vote du taux des droits de mutation à titre onéreux

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU le code général des impôts, notamment dans son article 1594 A et suivants fixant le taux plafond des droits de mutation à titre onéreux, prévoyant que les collectivités territoriales doivent voter le taux avant le 15 avril et mentionnant les exonérations facultatives,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport relatif au budget principal de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter le maintien du taux des droits de mutation à 4,50 % et des exonérations pour les cessions de logement par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art 1594 G du code général des impôts) et l'acquisition d'immeubles d'habitation par les HLM et les sociétés d'économie mixte (art.1594 H du Code général des impôts), conformément à l'annexe ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

DROIT D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE: DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 AVRIL 2023

I.- TAUX, REDUCTIONS ET ABATTEMENTS

REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX OU ABATTEMENT MINIMUM	TAUX LEGAL OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX OU ABATT.OU REDUCT.APPLICABLES	
					Jusqu'au 28.02.2023	à compter du 01.03.2023
Tous immeubles	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	1,20%	4,50%	4,50%	4,50%
Spécificité des ventes d'immeubles occupés	Ventes par lot (<i>facultatif</i>)	1594 F sixies	0,70%	4,50%	—	—
Spécificité des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (<i>facultatif</i>)	1594 F ter 1e al. et 2e al.	7 600 €	46 000 €	—	—
	Abattement limité (<i>facultatif</i>)	1594 F ter 3e al.	7 600 €	46 000 €	—	—

II.- EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)

OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES C.G.I.	En vigueur au 31.05.2023 et reconduite au 01.06.2023	En vigueur au 31.05.2023 et supprimée au 01.06.2023	Nouvelle et applicable au 01.06.2023
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les I.L.M. et les S.L.M.	1594 H	X	—	—
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	1594 H bis	—	—	—
Rachat de logement par les I.L.M.	1594 H-0 bis	—	—	—
Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	—	—	—
Acquisitions dans les territoires d'outre-mer	1594 I bis	—	—	—
DOM : Cessions parts de copropriété dans des hôtels	1594 I ter	—	—	—
DOM : Cessions de logements donnés en location	1594 I quater	—	—	—
Baux à réhabilitation	1594 J	—	—	—
Baux à durée limitée d'immeubles (durée ≥ 12 ans) des résidences de tourisme	1594 J bis	—	—	—
Acquisitions de propriété en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés	1137	—	—	—

A TRANSMETTRE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL : AU PREFET
: AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

La Présidente du Conseil Départemental



Hélène Sandragne

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

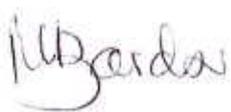
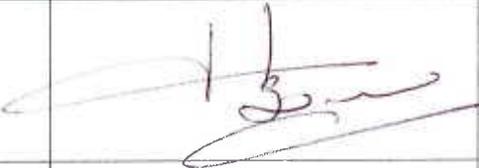
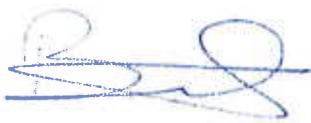
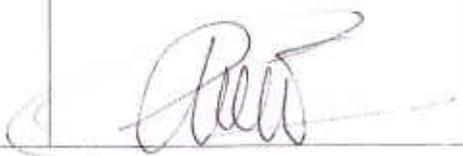
Publié le

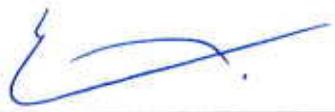
ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B20-BF

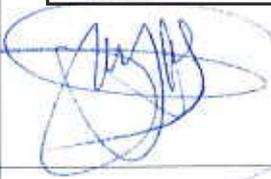
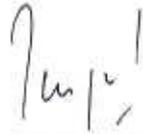
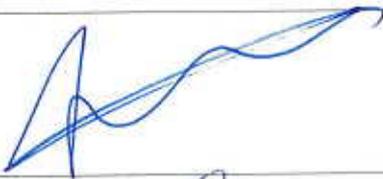


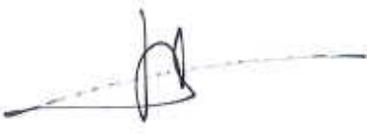
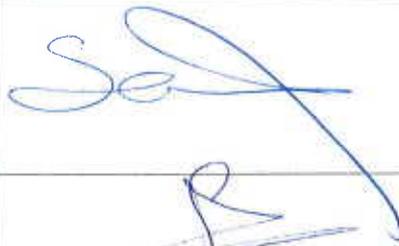
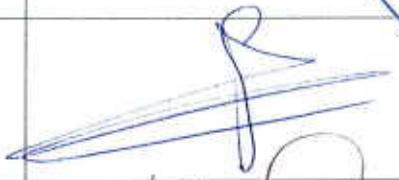
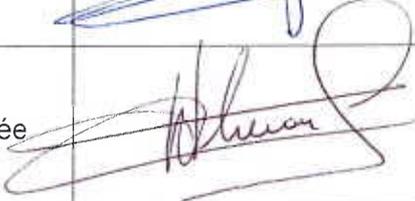
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA Ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Etat de la dette et les perspectives 2023
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3312-1,

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

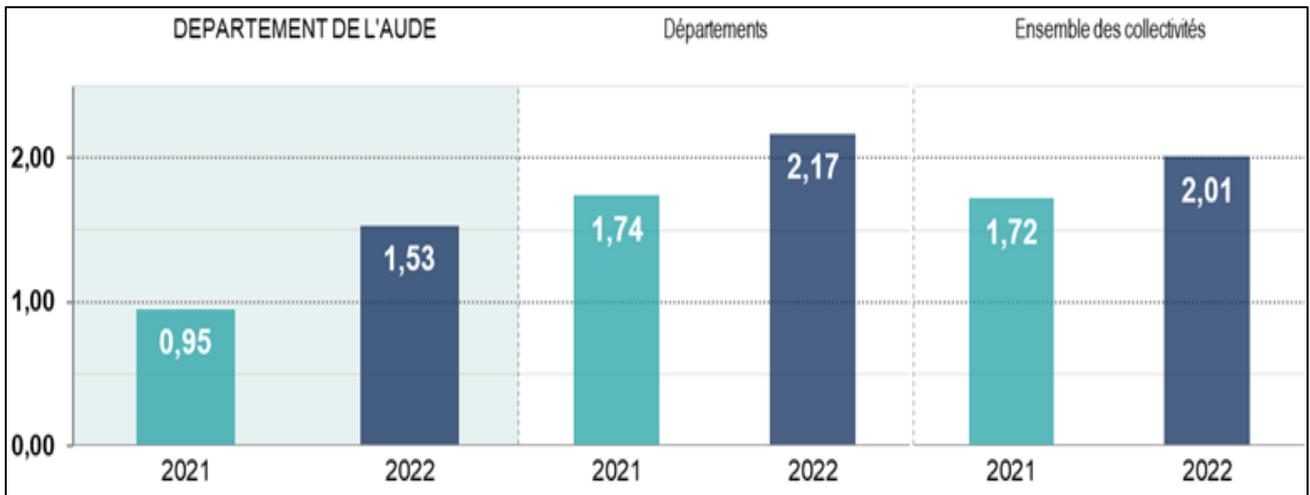
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2023.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2022 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2023 et de renouveler les délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2022

Avec un taux moyen de **1,53 %** (0,95 % en 2021) et une répartition de dette de 59 % à taux fixe et 41 % à taux variable, le Département a dû faire face aux conséquences inflationnistes et à la réorientation de la politique monétaire de la BCE. Les taux d'intérêts ont augmenté significativement. Malgré ce contexte économique et de marché plutôt défavorable, le Département s'est engagé dans la poursuite de sa politique d'optimisation de son encours en minimisant les risques de taux, en optimisant les marges bancaires et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux d'intérêt moyen de dette

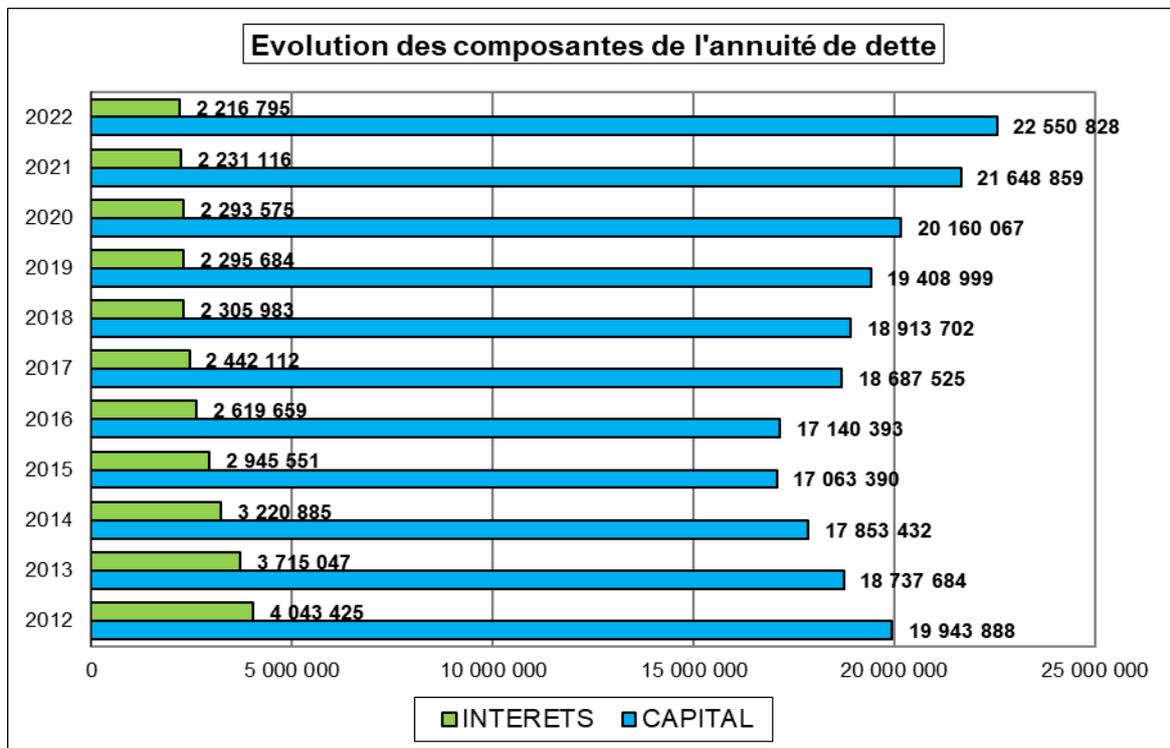


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance mais aussi de l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale.

Malgré la hausse du taux moyen en 2022, l'écart se maintient et renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie la situation favorable du département.

L'annuité de dette s'élève à 24 767 622,55 € en progression de 3,72 % par rapport à 2021 (+ 887 648,08 €). L'amortissement du capital a représenté 22 550 827,59 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 216 794,96 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation du recours à l'emprunts sur les sept dernières années permettant le financement de projets structurants pour le territoire audois.



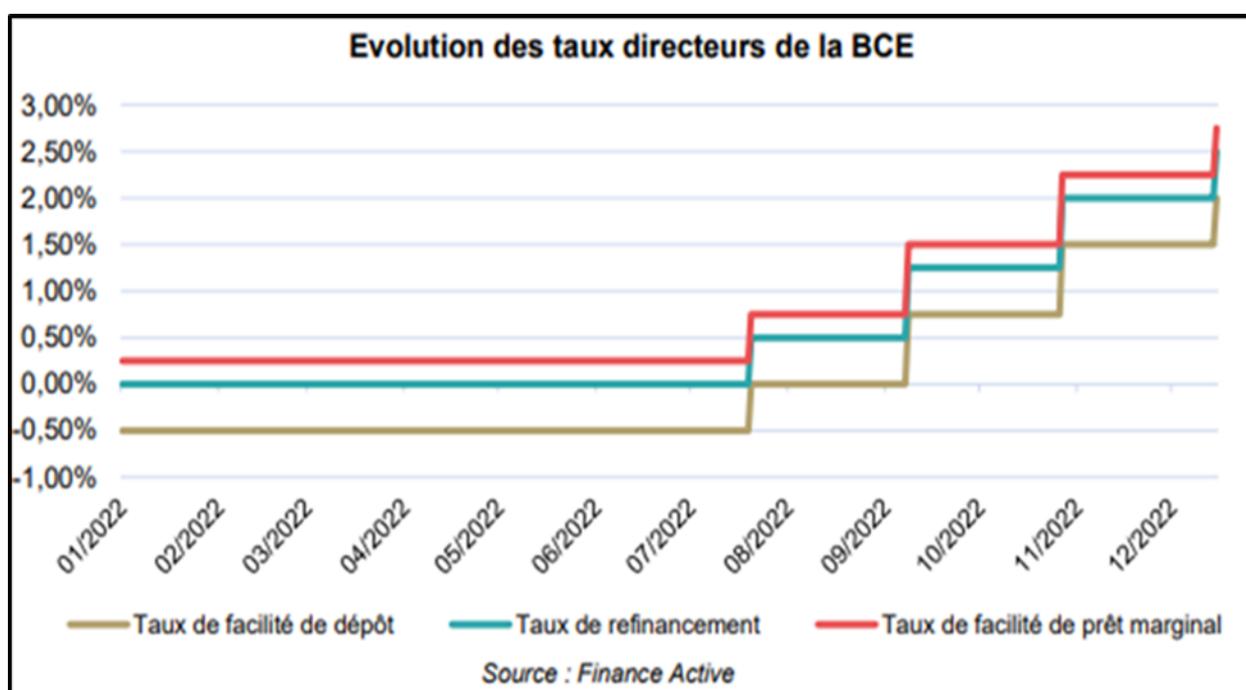
1.1. La politique d'emprunt menée en 2022

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques. La collectivité a pu réaliser 2 opérations de gestion de dette en 2022 avec ARKEA consistant au réaménagement de marges bancaires sur prêts variables pour un gain estimé à plus de 37 000 € sur la durée résiduelle des prêts.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2022 consistait à capter près de 80 % de la ressource prévue au budget sur le premier semestre 2022, le reste en fin d'année en fonction des besoins de financement de la section d'investissement.

Cette stratégie visait les objectifs suivants : contracter en début d'année avec des conditions de marché encore favorables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

Sur une enveloppe globale de 30 M€, la première consultation réalisée en mars/avril 2022 a permis de signer 24 M€ d'emprunts dont 7 M€ mobilisables en juin/juillet 2022 et 17 M€ mobilisables en septembre/octobre 2022 dans un contexte de marché en voie de dégradation.



En effet, au vu des tensions sur les taux d'intérêts générées par la poussée inflationniste du 1^{er} semestre 2022 et le resserrement de la politique monétaire de la BCE (graphe ci-dessus), il a été extrêmement difficile d'obtenir un équilibre entre des offres à taux fixe et des offres à taux variable. Les offres à taux fixe dépassant le plus souvent le taux d'usure fixé par la banque de France n'étaient plus proposées par les banques. Seule une banque a été en mesure de produire une offre très compétitive à taux fixe qui a retenu toute l'attention du Département. Le reste des possibilités de financement reposait sur du taux variable plutôt bien positionné en termes de marge bancaire.

Le recours à une deuxième tranche pour l'ajustement des besoins en fin d'année n'a pas été nécessaire du fait de la dynamique de certaines recettes de fonctionnement notamment des DMTO et de la fraction de TVA.

Au total, le Département s'est engagé à hauteur de 24 M€ d'emprunts nouveaux auxquels s'ajoutent 6,875 M€ d'emprunts reportés de 2021.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2022 :

Banque	Durée	Index + marge/taux	Montant contracté
CREDIT MUTUEL	20 ans	Taux fixe 1,50 %	5 000 000
LA BANQUE POSTALE	15 ans	EUR12M (+) 0,38 % (floor 0 % sur index)	4 000 000
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	EUR 12M (+) 0,50 % (floor 0 % sur taux intérêt)	3 000 000
SOCIETE GENERALE	15 ans	EUR 6M (+) 0,49 % (floor 0 % sur index)	4 000 000
BANQUE POPULAIRE DU SUD	20 ans	EUR 6M (+) 0,65 % (floor 0 % sur taux intérêt)	5 000 000
ARKEA	15 ans	EUR 6M (+) 0,56 % (floor 0 % sur index)	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS SOUSCRITS TRANCHE N°1			24 000 000

Le contexte 2022 de l'accès à la ressource était toujours très favorable permettant une réelle concurrence du fait d'une offre supérieure à la demande. Le choix du taux variable restait prédominant eu égard aux contraintes du taux d'usure.

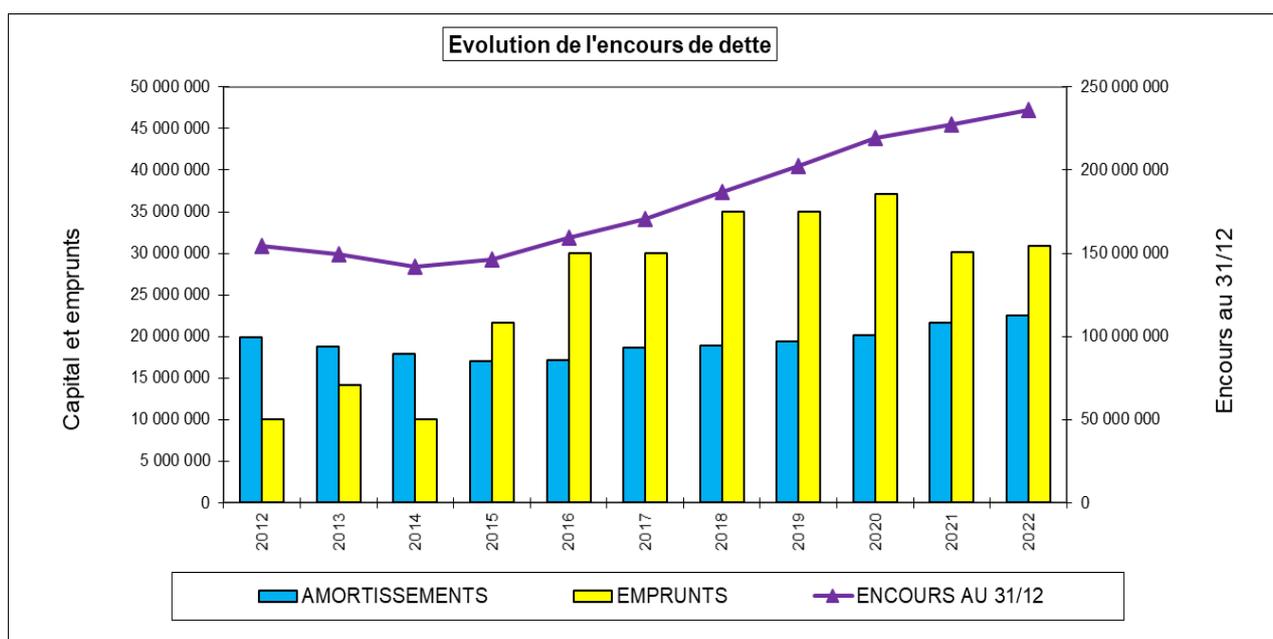
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2022

La dette du Département fin 2022 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de durée, de diversification, de coût et de risque.

- **Un encours de dette en progression en lien avec la politique volontariste d'investissement du département**

L'encours de la dette est composé de 90 emprunts dont 6 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie). Ces contrats revolving concernent un seul établissement bancaire (CACIB).

Le capital restant dû s'élève à 235 990 908 €, dont 5 766 675 € de prêts revolving.



L'encours de dette progresse de près de 8,3 M€ par rapport à 2021 du fait d'un recours à l'emprunt plus important que la dette amortie mais de façon moindre que prévu au budget.

L'augmentation de l'encours des emprunts cette année est liée au plan de financement des investissements départementaux, notamment les dépenses liées aux collèges pour 14,1 M€ dont 7,5 M€ pour le collège Alain à Carcassonne, les travaux routiers (27,7 M€ dont 3 M€ consacrés aux inondations 2018), la vélo route du Canal du midi (1,2 M€) et la voie verte (1,6 M€).

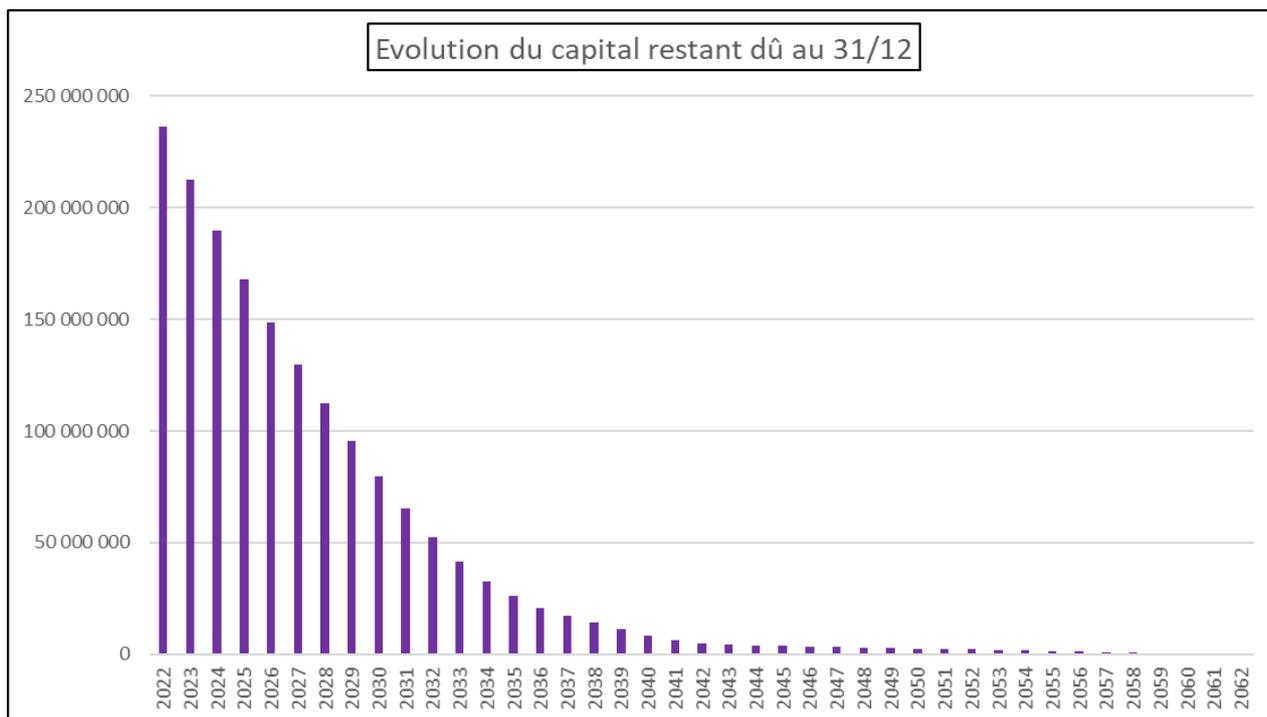
L'emprunt vise également à financer les subventions d'investissement sur les projets structurants du département comme le programme Hydro-agricole (5,7 M€), le port de Port-La-Nouvelle (2,3 M€), le Très Haut Débit (1,8 M€), l'aide aux communes (8,3 M€) et les projets en matière d'eau potable et d'assainissement (3 M€).

▪ Un profil d'extinction de la dette favorable

Au 31 décembre 2022, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 13 ans et 3 mois.

La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 10 mois.

Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



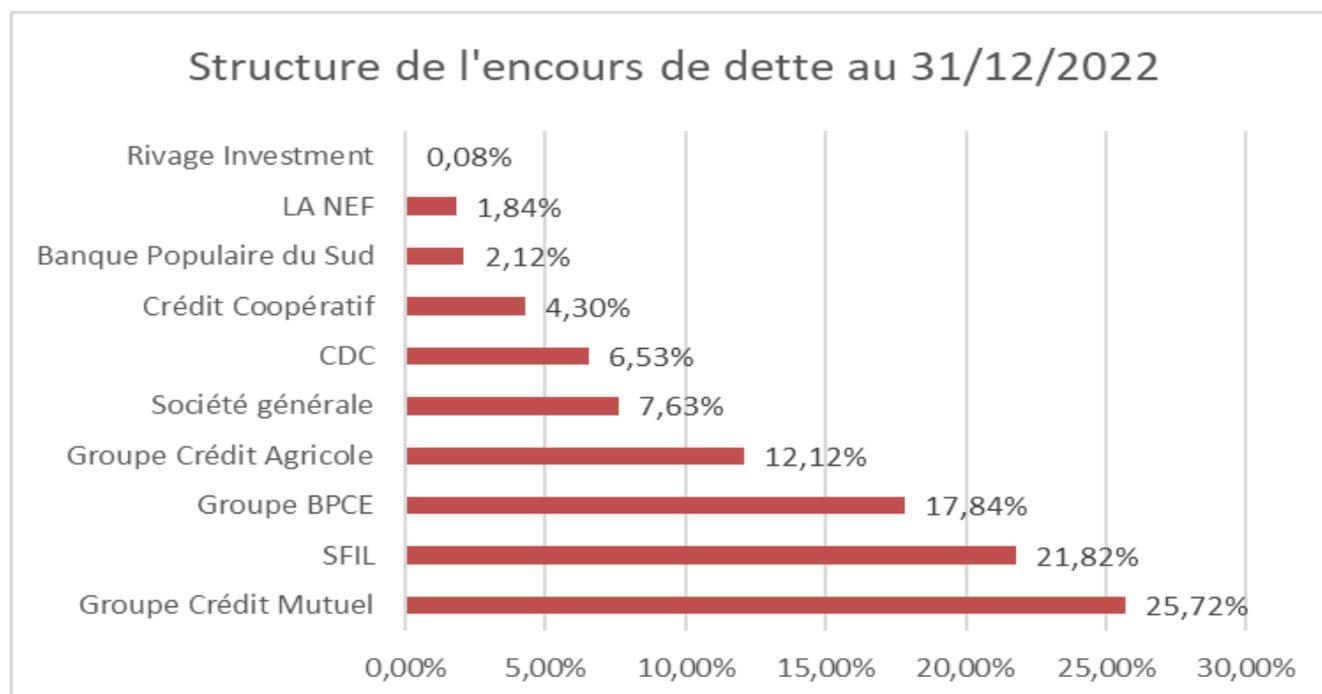
- **Une répartition par prêteurs : une nécessaire diversification**

Le **groupe Crédit Mutuel/ARKEA** est le principal prêteur avec un encours de 60,6 M€.

Le **La SFIL/CAFFIL** (Société de Financement Local) est en deuxième position avec un capital restant dû de 51,4 M€. Cet encours progresse ponctuellement en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

Le **groupe BPCE** (Caisse d'Épargne et Crédit Foncier) dispose également d'une part importante de l'encours avec 42,1 M€ suivi du **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** pour 28,5 M€.

Viennent ensuite **la Société Générale** (18 M€), **la Banque des territoires** anciennement CDC pour 15,4 M€, le **Crédit Coopératif** (10,1 M€), un nouvel entrant en 2022 qui est **La Banque Populaire du Sud** (5 M€) et enfin **la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (4,3 M€) pour citer les principaux.



- **Une structure de la dette « fixée » à près de 60 %**

La part du taux fixe s'établit à 58,79 % de l'encours total. Pour 2022, les taux fixes sont plus onéreux et moins proposés car supérieurs au taux d'usure, seuls 20 % des contrats souscrits l'ont été en taux fixe pour un montant de 5 M€ à des conditions financières extrêmement avantageuses (taux 1,5 %).

L'encours à taux variable représente 41,21 % de la dette totale. Cette stratégie a permis d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022. Le dernier appel d'offre a favorisé l'intégration de 80 % de taux variable de par la rareté des offres à taux fixe. Devant l'escalade des taux sur le second semestre, la comparaison a joué en faveur des taux variable.

Globalement, les conditions financières de ces nouveaux contrats restent raisonnables notamment en termes de marges bancaires.

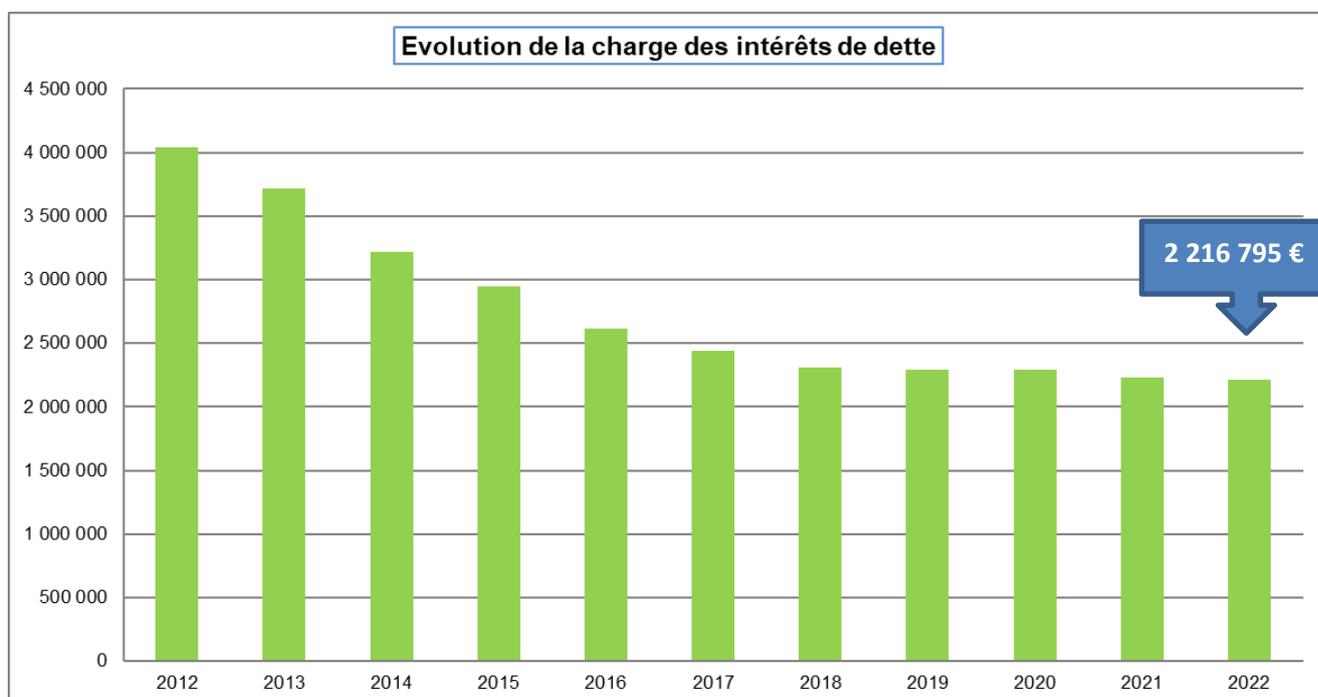
Dettes par type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	136 331 285 €	57,77%	1,18%
Fixe à phase	2 400 000 €	1,02%	0,50%
Variable	88 551 889 €	37,52%	1,95%
Livret A	8 707 734 €	3,69%	3,00%
Ensemble des risques	235 990 908 €	100,00%	1,53%

▪ **Un coût de la dette jusque-là en diminution**

Le coût de la dette se mesure à partir du taux moyen de dette. Il s'élève à **1,53 % marge incluse** au 31 décembre 2022. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Ce taux n'a cessé de s'affaiblir depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette et de la gestion active de trésorerie. Il connaît un rebond conséquent avec la hausse brutale des taux d'intérêts ces six derniers mois. Les premiers effets de cette hausse des taux n'impacteront significativement les charges financières qu'à partir de 2023 avec un surcoût sur les intérêts d'emprunt estimé à 3,3 M€ (soit une charge d'intérêts de 5,7 M€)

Le graphique ci-dessous illustre bien la décrue depuis 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période.



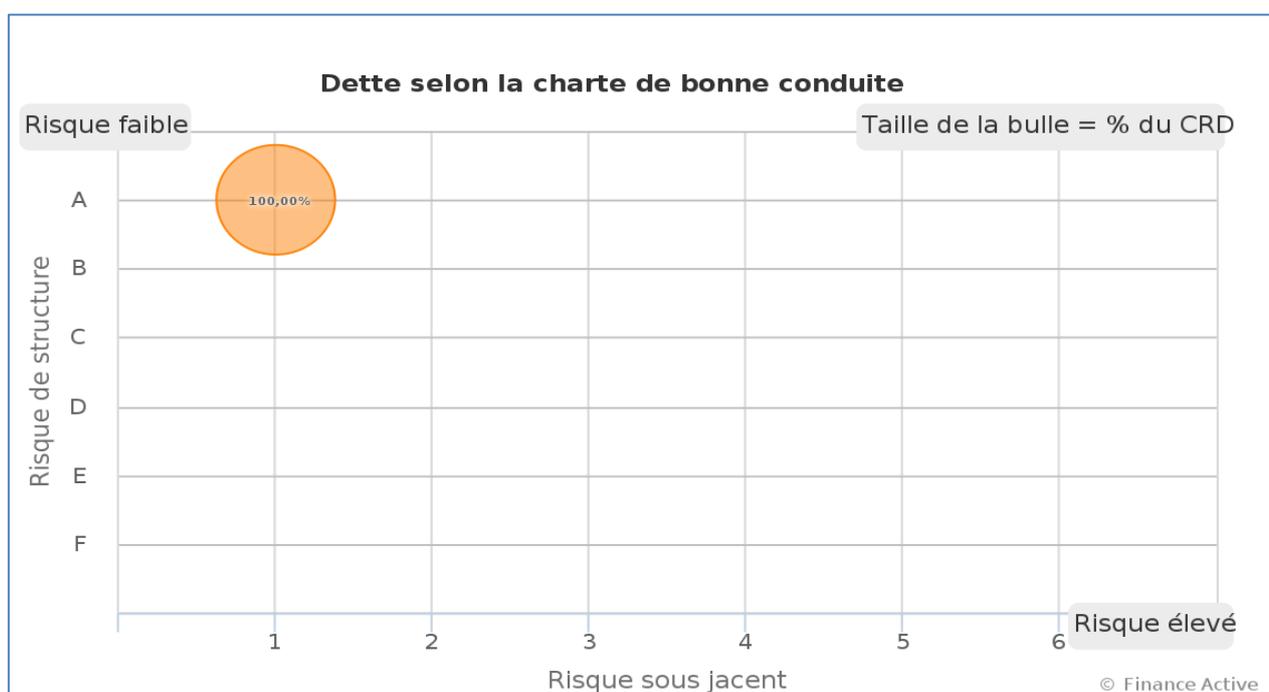
- **Exposition au risque : une dette sécurisée à 100 %**

L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite (GISSLER), telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F modélise un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques	
Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

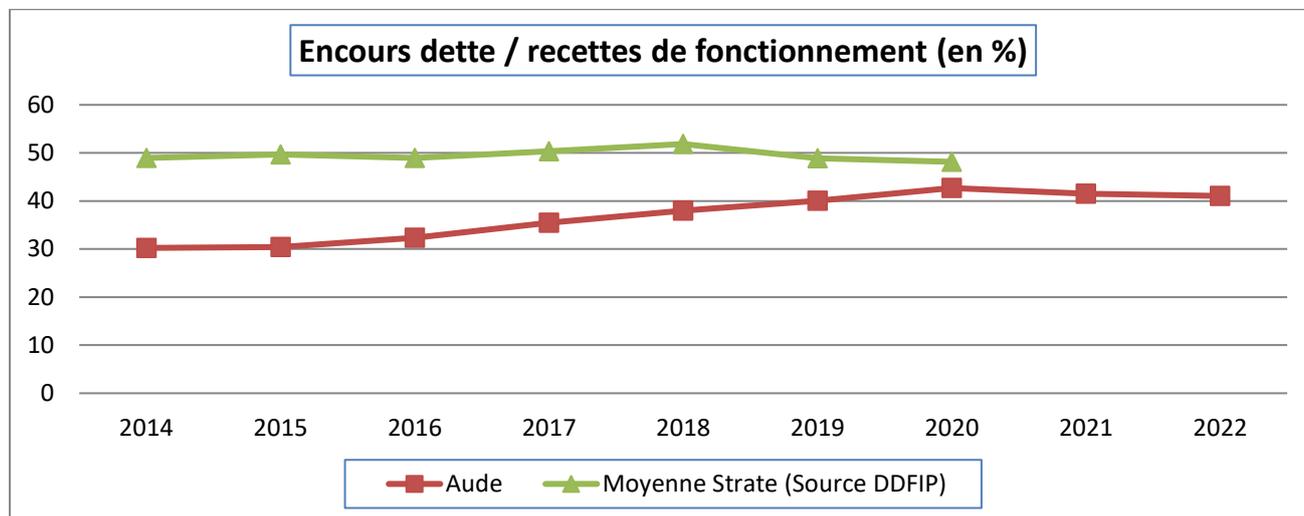
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
* : HORS CHARTE

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.**

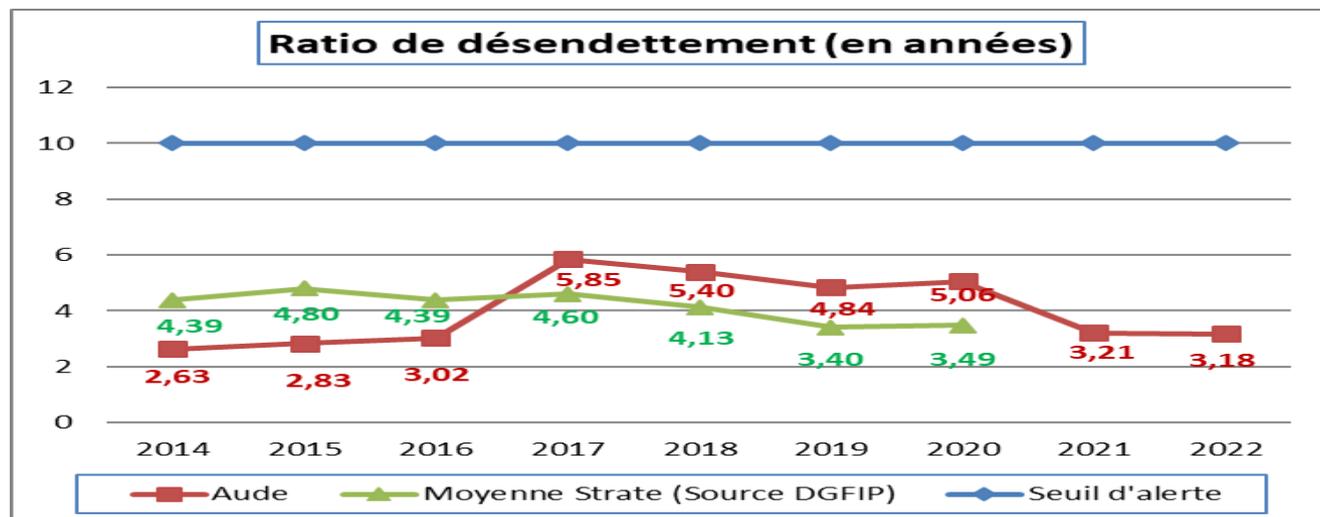


▪ **Principaux ratios de dette**

Le ratio de taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci se stabilisent sans dépasser les ratios des départements de même strate. L'évolution plus favorable ces deux dernières années s'explique principalement par une bonne dynamique des recettes réelles de fonctionnement.



Le ratio de capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute annuelle. Celui-ci se dégrade nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjuguée à la baisse de l'épargne brute pour connaître une nette amélioration depuis 2018 avec la hausse de l'épargne brute. En 2022, ce ratio s'améliore significativement pour être porté à 3,18 ans sous l'effet de la progression importante de l'épargne brute en lien avec la progression des recettes de DMTO (+ 4 M€) et de la dynamique de la fraction de TVA (+11 M€).



Capacité de désendettement (dettes / CAF brute de l'exercice) Ratio établi par les CRC	< 3 ans	Endettement faible (à augmenter)
	de 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé (à maintenir)
	de 6 à 9 ans	Endettement élevé (à résorber)
	de 9 à 12 ans	Endettement trop élevé (à réduire)
	> 12 ans	Surendettement avéré (à réduire)

1.3. La gestion de trésorerie en 2022

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2022, le Département disposait de 6 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 5,76 millions d'euros.

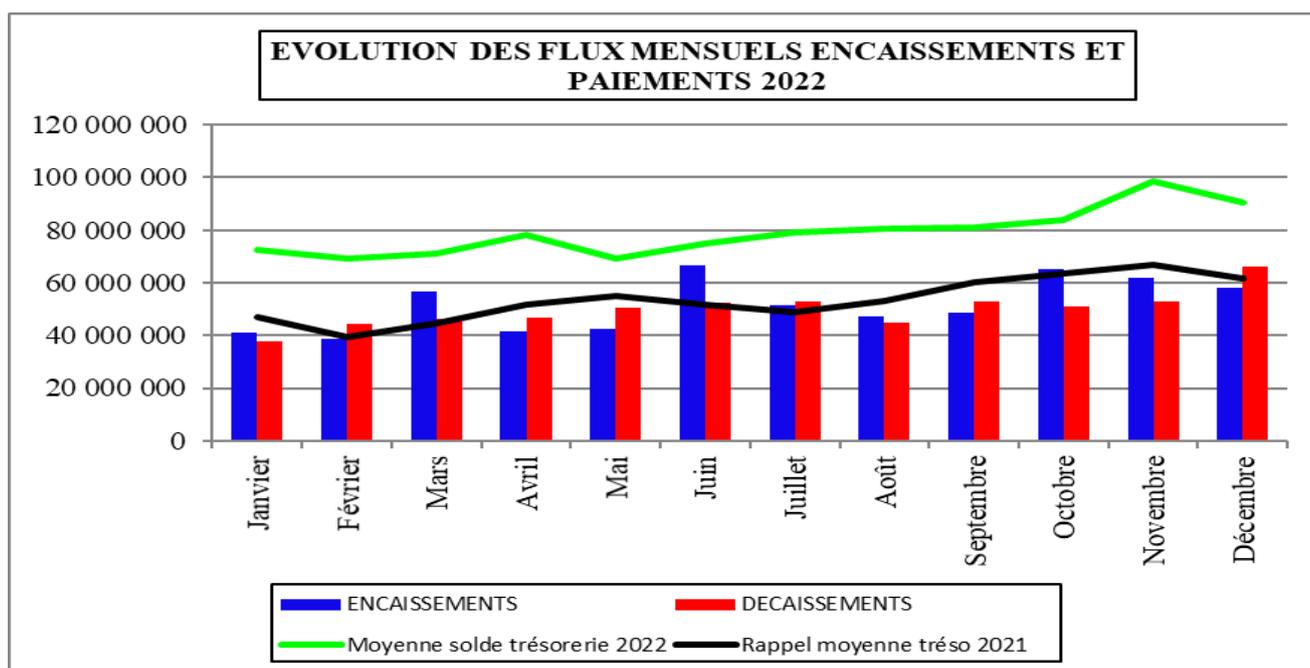
Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2013. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie pas aujourd'hui. En effet, le Département n'a pas besoin de trésorerie car il dispose d'un niveau suffisant en moyenne de 79 M€ sur 2022.

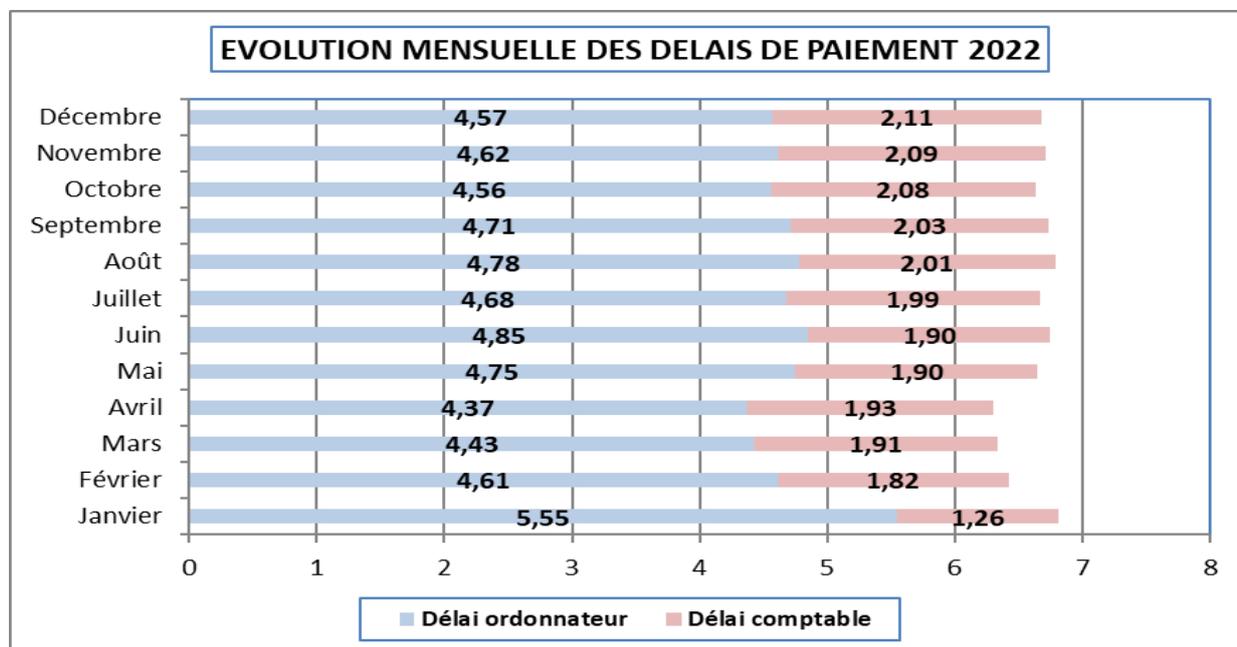
L'exercice 2022 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes. Toutefois, la situation actuelle redevient favorable à des remboursements temporaires du fait de la hausse des taux d'intérêts.

Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département jusqu'en 2022 sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphique représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2022. La courbe en vert représente l'évolution moyenne du solde de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2022 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste toujours inférieur à 7 jours. L'amélioration du solde de trésorerie résulte d'un effet recette et ne tient donc pas à un allongement des délais de paiement.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2023

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

L'audit annuel de la dette départementale réalisé en collaboration avec Finance active, outil et conseil en matière de dette, permet depuis de nombreuses années de réaliser un constat et une analyse du stock de dette et d'envisager des actions d'optimisation.

Cet audit n'a pas révélé de réelles opportunités de gestion de dette pour 2023. Toutefois, il est important de rester en veille.

2.2. Les nouveaux financements 2023

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif 2023, l'inscription budgétaire de l'emprunt est de 33 M€ maximum. La mobilisation de l'emprunt s'établira

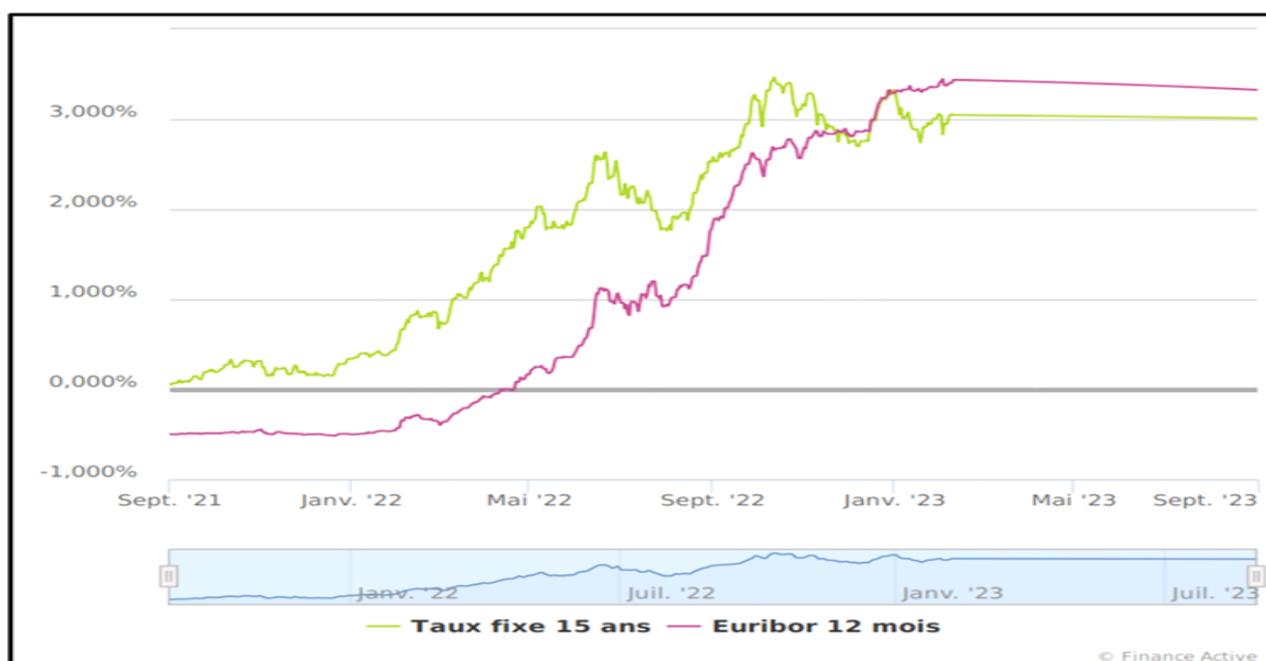
dans une fourchette entre 28 et 33 M€ afin de poursuivre la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois tout en contenant le coût de la dette.

En matière d'équipements départementaux, la prévision de dépenses s'établit à 55,4 M€. Ainsi, en 2023, de nouveaux projets seront lancés et d'autres seront poursuivis, conformément aux engagements portés par le Département en termes de solidarités humaines, de soutien aux territoires et de transition écologique. Concernant le prolongement des engagements du département, cette année verra la poursuite des travaux sur le Collège Alain à Carcassonne (6,4 M€) et la réhabilitation du collège Hugo à Narbonne (1 M€), la poursuite des aménagements de la véloroute sur le canal du midi (1 M€), le programme traditionnel des investissements routiers (29 M€) auquel se rajoute des opérations plus spécifiques cette année dont le giratoire du Griffoul à Castelnaudary (1,2 M€). Des opérations sont programmées sur les bâtiments hors collèges dont la rénovation énergétique de l'hôtel du département pour un coût total de 2,8 M€.

En matière de subvention d'investissement, la prévision s'établit à 32 M€. Parmi ces subventions figurent le financement d'infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement (3,4 M€), le programme de prévention des inondations avec une dotation de 1,5 M€, le financement de projets structurants de l'Aude (THD, modernisation du port de Port-la-Nouvelle et de l'aéroport de Carcassonne, contribution à la ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan) pour une annuité de 5 M€ et les subventions du programme d'aide aux communes (10 M€).

Si ces projets bénéficient de subventions, un complément avec le recours à l'emprunt est nécessaire entre 28 M€ et 33 M€. Cette fourchette tient compte de l'actualisation des dépenses d'investissement ainsi que de l'incertitude sur le niveau des recettes de fonctionnement.

La consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche de l'ordre de 20 M€ sur le 1^{er} semestre 2023 afin de couvrir une grande partie du besoin 2023, une deuxième tranche pour le résiduel courant septembre 2023 afin d'ajuster le financement de l'année en fonction de l'actualisation des besoins. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement de marché moins favorable en termes de prix compte tenu de la hausse des taux d'intérêts (graphe ci-après).



Toutefois, cette situation doit être relativisée car le faible coût de la ressource constaté depuis de nombreuses années ne correspondait en rien à une situation normale. Il s'agissait de faire face à une succession de crises (financières, sanitaire) par des mesures de facilités de crédits. L'accès au crédit est plus onéreux mais pas plus contraint du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

Le réajustement de la politique monétaire avec pour optique la lutte contre l'inflation nous incite à ouvrir la consultation bancaire sur des offres à taux fixe et à taux variable. Cette pratique est source de diversification de l'encours et a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale. Plus particulièrement, il s'agira de solliciter à nouveau nos partenaires sur des enveloppes multi-options (taux fixe et taux variable au choix) avec des facilités revolving dans la mesure du possible afin de gérer activement la trésorerie du département.

3. Délégation à la Présidente du Conseil départemental

Conformément aux recommandations de la circulaire du 25 juin 2010, il convient de préciser la délégation accordée par l'assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental.

Il est proposé de conférer une délégation à la Présidente sur l'exercice 2023 :

- pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus au budget soit 33 000 000 € maximum pour 2023 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour optimiser la gestion des emprunts, de recourir à des opérations de couverture et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites définies en annexes,
- pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) et pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 000 000 €).

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2023,
- de m'accorder les délégations en matière de gestion de la dette et de la trésorerie pour l'exercice 2023 telles que précisées en annexe du rapport.

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

La Présidente du Conseil départemental

Hélène Sandragé

Annexe

Délégation accordée à la Présidente du Conseil départemental pour l'exercice 2023

1. Nouveaux financements 2023

Pour la mise en œuvre des orientations définies lors de la session du 13 avril 2023 dans le rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2023, délégation est donnée à la Présidente du Conseil départemental pour procéder à la réalisation des emprunts nouveaux destinés au financement des investissements prévus au budget soit 33 000 000 € maximum pour 2023 et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise la Présidente du Conseil départemental pour 2023 :

- à finaliser, au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations réalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour des emprunts nouveaux ou de refinancement, ainsi que par l'intermédiaire de plateformes de financement ou tout autre mode de courtage. Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein notamment, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

L'encours de dette envisagé pour fin 2023 s'élèverait à 245,3 M€ maximum.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

- Durée long terme maximum de 40 ans.
- A retenir et conclure les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment,
- A exercer à son initiative les options prévues par le contrat de prêt, notamment à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement,
- A conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. Gestion de l'encours

Pour l'optimisation de la gestion des emprunts, délégation est donnée à la présidente du Conseil départemental pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires dans les limites suivantes.

L'Assemblée départementale autorise la Présidente du Conseil départemental :

- A décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- A procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent,
- A procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence pourront

être : le T4M, le TAM, l'EONIA, l'€STR, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. En conséquence, la Présidente du Conseil départemental est autorisée à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3. Gestion de la trésorerie

Pour la mise en œuvre des orientations définies dans la section précédente, délégation est donnée à la Présidente du Conseil départemental, jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, pour procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant annuel maximum de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros), pour prendre les décisions de placements de trésorerie mentionnées au III de l'article L.16182 et au a) de l'article L.222151 du CGCT, sous réserve des dispositions du c) de ce même article dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 000 000 €), et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 22A

Objet de l'affaire : Etat de la dette et les perspectives 2023

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code monétaire et financier,

CONSIDERANT la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et dont les préconisations, notamment par l'information, visent à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers,

VU l'avis favorable émis par la commission ressources et du dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la communication du rapport sur l'état de la dette et les perspectives 2023 tel que présenté en annexe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

DGA Ressources - Direction des finances
Service préparation budgétaire et prospective financière
Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Etat de la dette et les perspectives 2023

Mesdames, Messieurs,

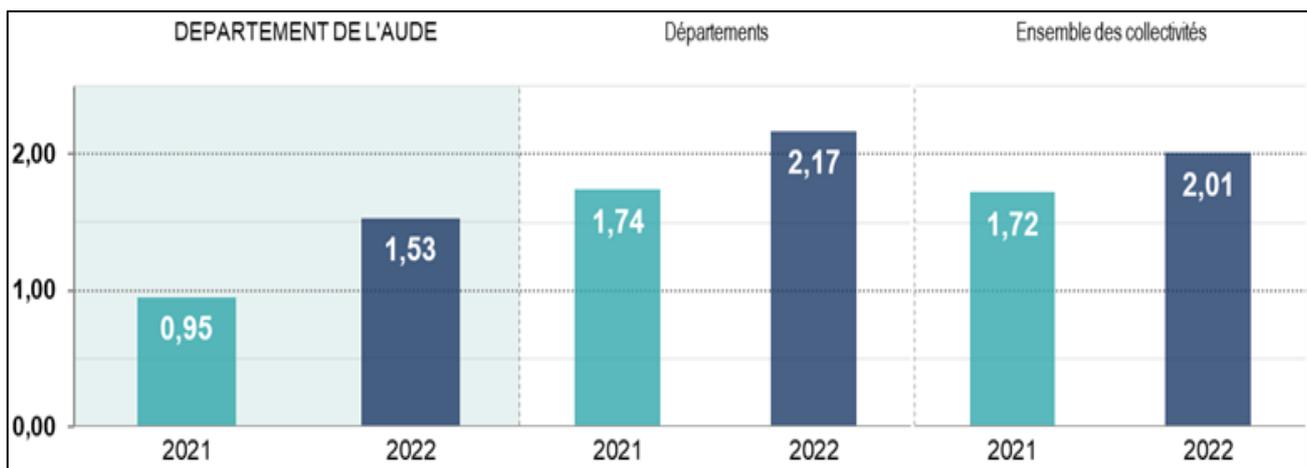
J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport sur l'état de la dette et la politique en matière d'emprunt qui sera suivie pour l'exercice 2023.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter un état de la dette au 31 décembre 2022 avant d'aborder la stratégie proposée pour 2023 et de renouveler les délégations données à la Présidente pour gérer la dette et la trésorerie.

1. L'état de la dette du département au 31 décembre 2022

Avec un taux moyen de **1,53 %** (0,95 % en 2021) et une répartition de dette de 59 % à taux fixe et 41 % à taux variable, le Département a dû faire face aux conséquences inflationnistes et à la réorientation de la politique monétaire de la BCE. Les taux d'intérêts ont augmenté significativement. Malgré ce contexte économique et de marché plutôt défavorable, le Département s'est engagé dans la poursuite de sa politique d'optimisation de son encours en minimisant les risques de taux, en optimisant les marges bancaires et en privilégiant la maîtrise de l'endettement de la collectivité.

Taux d'intérêt moyen de dette

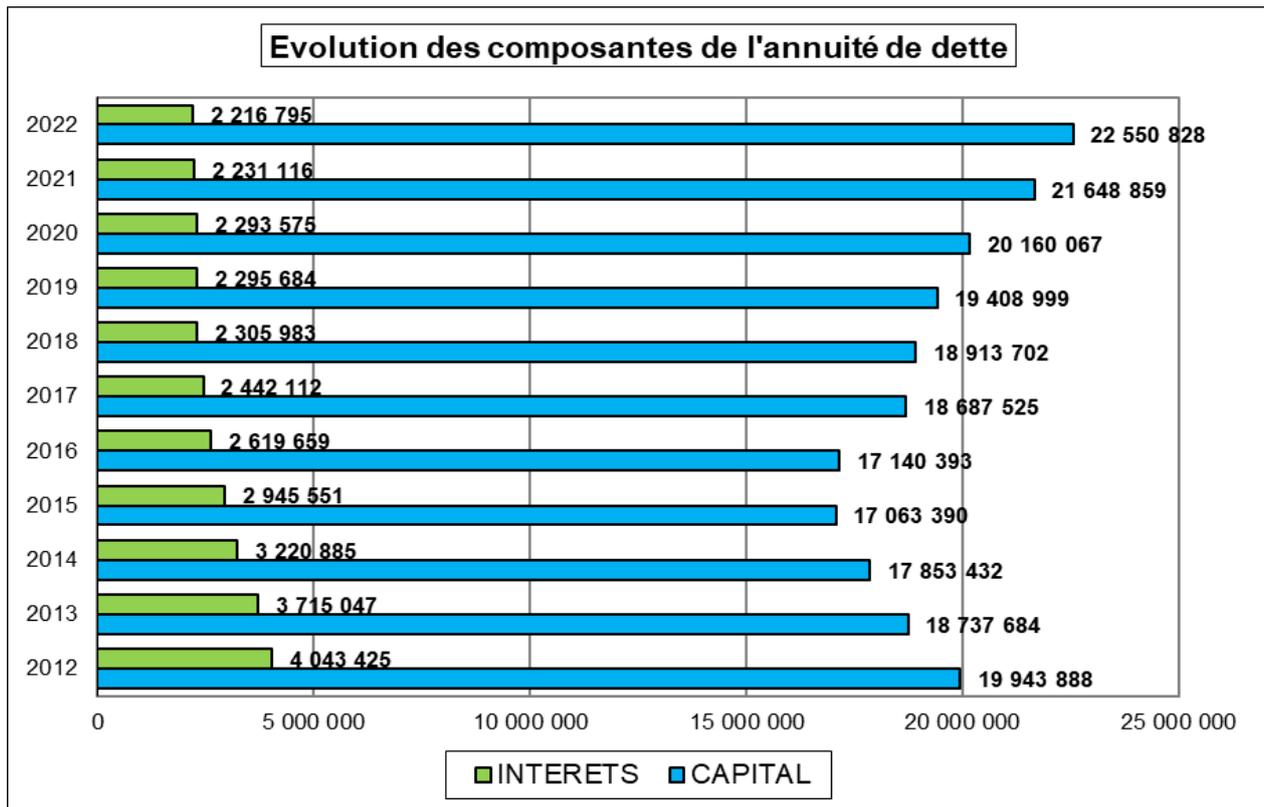


Sources Finance active

Les dernières données comparatives permettent de constater le bon positionnement du Département par rapport aux collectivités de même importance mais aussi de l'ensemble des collectivités à l'échelle nationale.

Malgré la hausse du taux moyen en 2022, l'écart se maintient et renforce cette position. La logique de diversification des taux, des prêteurs, des périodicités ainsi que les opérations d'optimisation de l'encours expliquent en grande partie la situation favorable du département.

L'annuité de dette s'élève à 24 767 622,55 € en progression de 3,72 % par rapport à 2021 (+ 887 648,08 €). L'amortissement du capital a représenté 22 550 827,59 € tandis que les intérêts réglés à l'échéance ont été de 2 216 794,96 € (hors intérêts courus non échus et frais financiers). La progression de l'annuité est liée à l'augmentation du recours à l'emprunts sur les sept dernières années permettant le financement de projets structurants pour le territoire audois.



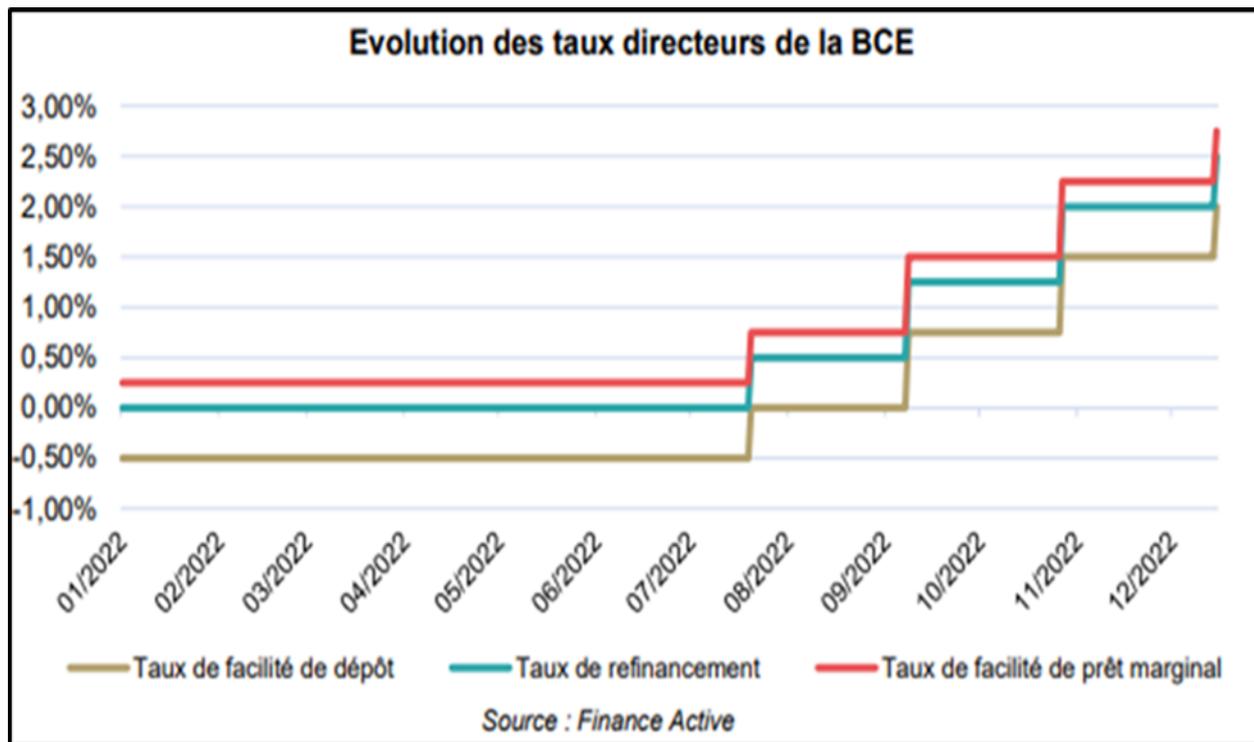
1.1. La politique d'emprunt menée en 2022

La gestion de dette repose sur une analyse individuelle de chaque opportunité ou proposition des banques. La collectivité a pu réaliser 2 opérations de gestion de dette en 2022 avec ARKEA consistant au réaménagement de marges bancaires sur prêts variables pour un gain estimé à plus de 37 000 € sur la durée résiduelle des prêts.

Le principe retenu pour la campagne d'emprunts 2022 consistait à capter près de 80 % de la ressource prévue au budget sur le premier semestre 2022, le reste en fin d'année en fonction des besoins de financement de la section d'investissement.

Cette stratégie visait les objectifs suivants : contracter en début d'année avec des conditions de marché encore favorables, garantir un meilleur accompagnement du financement des équipements sur l'année, intervenir sur une période de recours à l'emprunt hors tension.

Sur une enveloppe globale de 30 M€, la première consultation réalisée en mars/avril 2022 a permis de signer 24 M€ d'emprunts dont 7 M€ mobilisables en juin/juillet 2022 et 17 M€ mobilisables en septembre/octobre 2022 dans un contexte de marché en voie de dégradation.



En effet, au vu des tensions sur les taux d'intérêts générées par la poussée inflationniste du 1^{er} semestre 2022 et le resserrement de la politique monétaire de la BCE (graphe ci-dessus), il a été extrêmement difficile d'obtenir un équilibre entre des offres à taux fixe et des offres à taux variable. Les offres à taux fixe dépassant le plus souvent le taux d'usure fixé par la banque de France n'étaient plus proposées par les banques. Seule une banque a été en mesure de produire une offre très compétitive à taux fixe qui a retenu toute l'attention du Département. Le reste des possibilités de financement reposait sur du taux variable plutôt bien positionné en termes de marge bancaire.

Le recours à une deuxième tranche pour l'ajustement des besoins en fin d'année n'a pas été nécessaire du fait de la dynamique de certaines recettes de fonctionnement notamment des DMTO et de la fraction de TVA.

Au total, le Département s'est engagé à hauteur de 24 M€ d'emprunts nouveaux auxquels s'ajoutent 6,875 M€ d'emprunts reportés de 2021.

Le tableau ci-après présente les différents prêts contractés en 2022 :

Banque	Durée	Index + marge/taux	Montant contracté
CREDIT MUTUEL	20 ans	Taux fixe 1,50 %	5 000 000
LA BANQUE POSTALE	15 ans	EUR12M (+) 0,38 % (floor 0 % sur index)	4 000 000
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	EUR 12M (+) 0,50 % (floor 0 % sur taux intérêt)	3 000 000
SOCIETE GENERALE	15 ans	EUR 6M (+) 0,49 % (floor 0 % sur index)	4 000 000
BANQUE POPULAIRE DU SUD	20 ans	EUR 6M (+) 0,65 % (floor 0 % sur taux intérêt)	5 000 000
ARKEA	15 ans	EUR 6M (+) 0,56 % (floor 0 % sur index)	3 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS SOUSCRITS TRANCHE N°1			24 000 000

Le contexte 2022 de l'accès à la ressource était toujours très favorable permettant une réelle concurrence du fait d'une offre supérieure à la demande. Le choix du taux variable restait prédominant eu égard aux contraintes du taux d'usage.

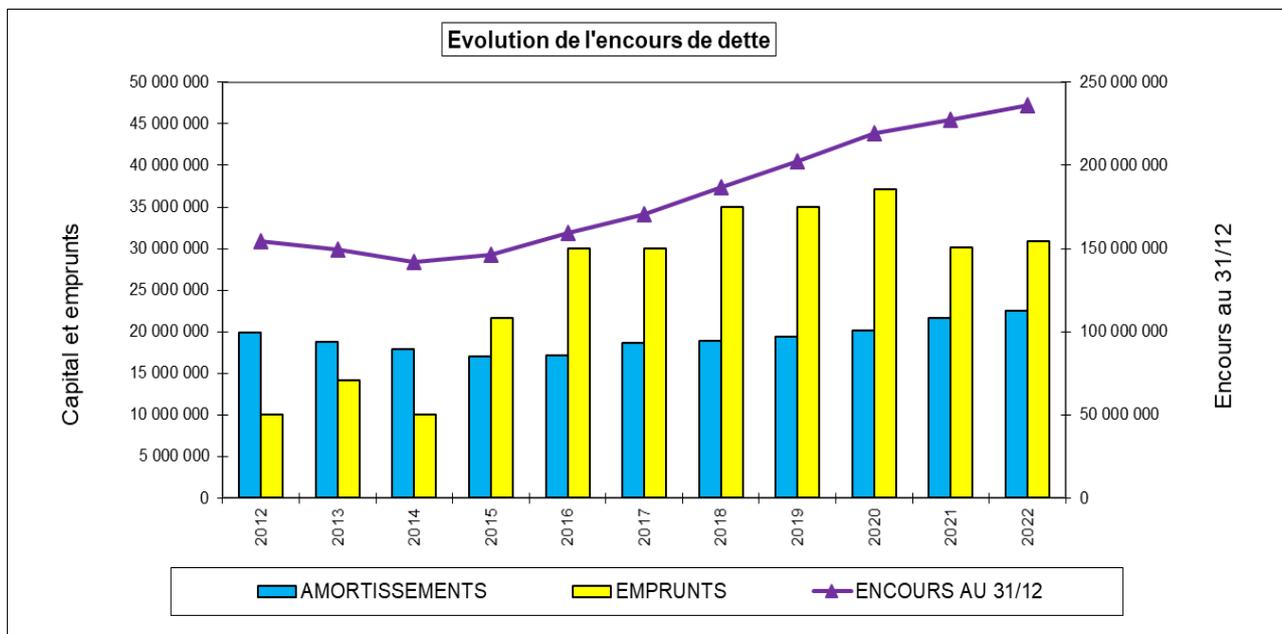
1.2. Les caractéristiques de la dette fin 2022

La dette du Département fin 2022 présente un ensemble de caractéristiques positives tant en termes de durée, de diversification, de coût et de risque.

- **Un encours de dette en progression en lien avec la politique volontariste d'investissement du département**

L'encours de la dette est composé de 90 emprunts dont 6 contrats revolving (emprunts à long terme ayant une capacité de remboursement anticipée temporaire qui peuvent fonctionner comme une ligne de trésorerie). Ces contrats revolving concernent un seul établissement bancaire (CACIB).

Le capital restant dû s'élève à 235 990 908 €, dont 5 766 675 € de prêts revolving.



L'encours de dette progresse de près de 8,3 M€ par rapport à 2021 du fait d'un recours à l'emprunt plus important que la dette amortie mais de façon moindre que prévu au budget.

L'augmentation de l'encours des emprunts cette année est liée au plan de financement des investissements départementaux, notamment les dépenses liées aux collèges pour 14,1 M€ dont 7,5 M€ pour le collège Alain à Carcassonne, les travaux routiers (27,7 M€ dont 3 M€ consacrés aux inondations 2018), la vélo route du Canal du midi (1,2 M€) et la voie verte (1,6 M€).

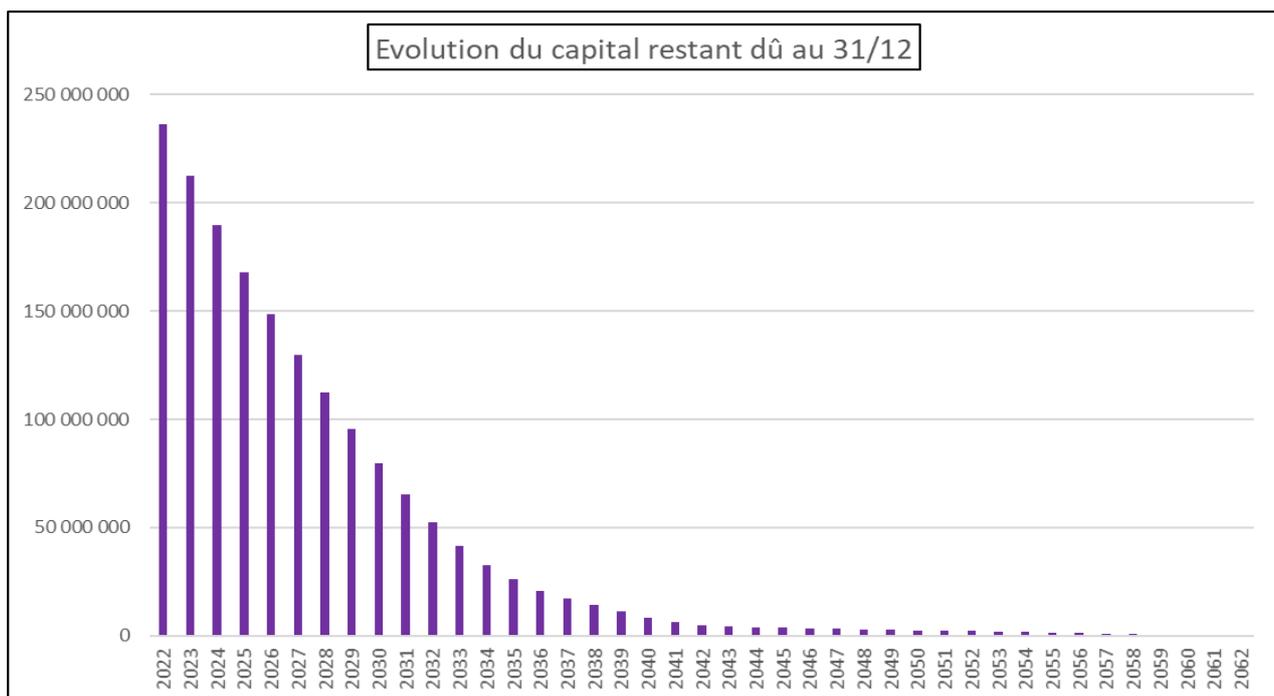
L'emprunt vise également à financer les subventions d'investissement sur les projets structurants du département comme le programme Hydro-agricole (5,7 M€), le port de Port-La-Nouvelle (2,3 M€), le Très Haut Débit (1,8 M€), l'aide aux communes (8,3 M€) et les projets en matière d'eau potable et d'assainissement (3 M€).

- **Un profil d'extinction de la dette favorable**

Au 31 décembre 2022, la durée de vie résiduelle moyenne, qui exprimée en années représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt, était de 13 ans et 3 mois.

La durée de vie moyenne, vitesse moyenne de remboursement du prêt exprimée en années, s'élevait à seulement 6 ans et 10 mois.

Hors dette simulée, le profil d'extinction de la dette reste toujours favorable.



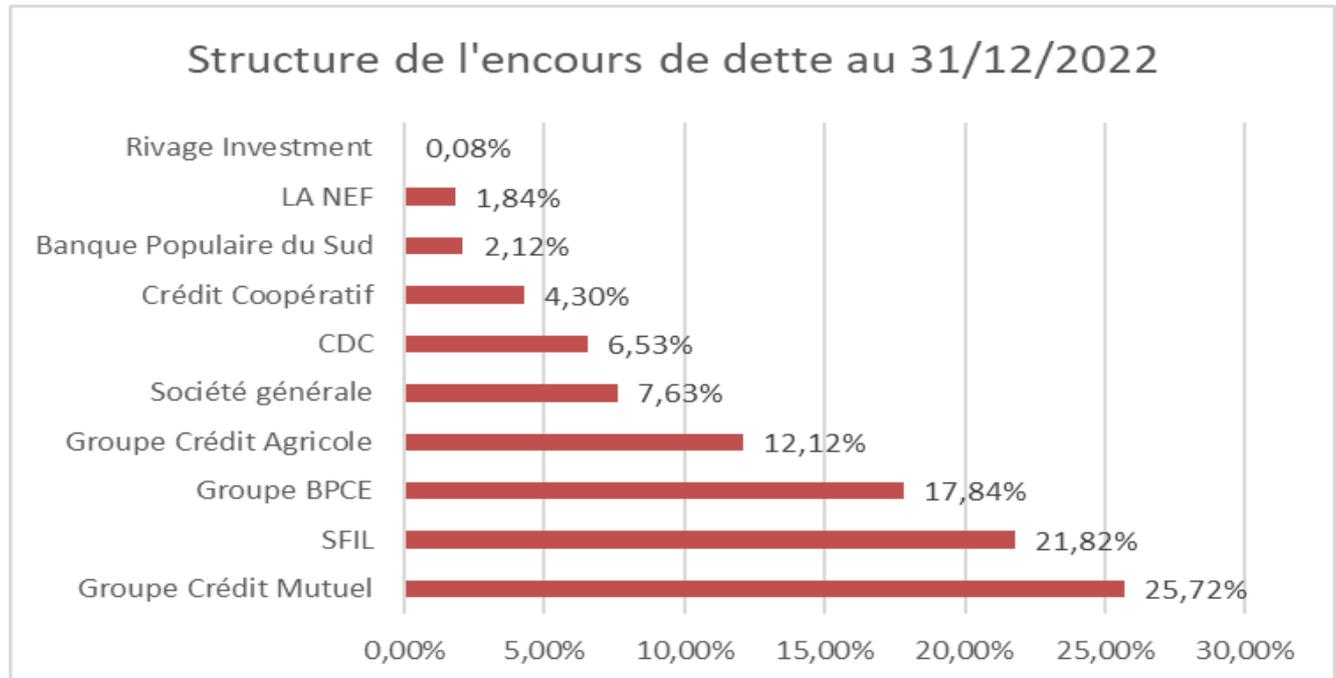
- **Une répartition par prêteurs : une nécessaire diversification**

Le groupe **Crédit Mutuel/ARKEA** est le principal prêteur avec un encours de 60,6 M€.

La **SFIL/CAFFIL** (Société de Financement Local) est en deuxième position avec un capital restant dû de 51,4 M€. Cet encours progresse ponctuellement en raison de la reprise systématique des emprunts signés avec La Banque Postale du fait du partenariat commercial.

Le **groupe BPCE** (Caisse d'Épargne et Crédit Foncier) dispose également d'une part importante de l'encours avec 42,1 M€ suivi du **groupe Crédit Agricole (CRCAML et CACIB)** pour 28,5 M€.

Viennent ensuite **la Société Générale** (18 M€), **la Banque des territoires** anciennement CDC pour 15,4 M€, le **Crédit Coopératif** (10,1 M€), un nouvel entrant en 2022 qui est La Banque Populaire du Sud (5 M€) et enfin **la NEF, Nouvelle Economie Fraternelle** (4,3 M€) pour citer les principaux.



- **Une structure de la dette « fixée » à près de 60 %**

La part du taux fixe s'établit à 58,79 % de l'encours total. Pour 2022, les taux fixes sont plus onéreux et moins proposés car supérieurs au taux d'usure, seuls 20 % des contrats souscrits l'ont été en taux fixe pour un montant de 5 M€ à des conditions financières extrêmement avantageuses (taux 1,5 %).

L'encours à taux variable représente 41,21 % de la dette totale. Cette stratégie a permis d'affecter positivement le coût de la dette globale eu égard à la faiblesse des taux courts jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022. Le dernier appel d'offre a favorisé l'intégration de 80 % de taux variable de par la rareté des offres à taux fixe. Devant l'escalade des taux sur le second semestre, la comparaison a joué en faveur des taux variable.

Globalement, les conditions financières de ces nouveaux contrats restent raisonnables notamment en termes de marges bancaires.

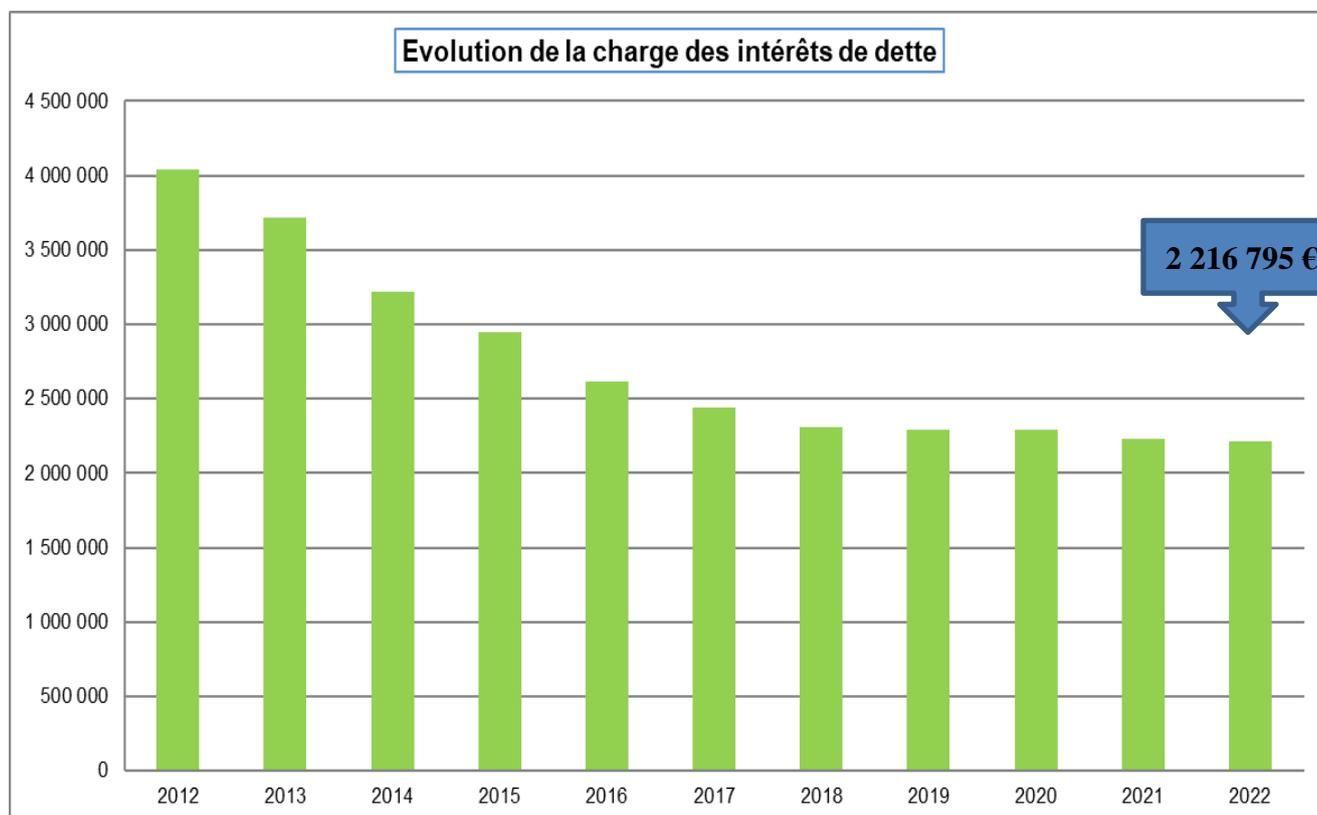
Dettes par type de risque	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	136 331 285 €	57,77%	1,18%
Fixe à phase	2 400 000 €	1,02%	0,50%
Variable	88 551 889 €	37,52%	1,95%
Livret A	8 707 734 €	3,69%	3,00%
Ensemble des risques	235 990 908 €	100,00%	1,53%

- **Un coût de la dette jusque-là en diminution**

Le coût de la dette se mesure à partir du taux moyen de dette. Il s'élève à **1,53 % marge incluse** au 31 décembre 2022. Ce chiffre reste indicatif puisqu'il convient de tenir compte non seulement de l'exposition au risque de taux mais également de la durée de la dette.

Ce taux n'a cessé de s'affaiblir depuis 2008 sous l'effet d'une baisse continue des taux d'intérêts, des marges bancaires, des opérations de réaménagement ou de refinancement de dette et de la gestion active de trésorerie. Il connaît un rebond conséquent avec la hausse brutale des taux d'intérêts ces six derniers mois. Les premiers effets de cette hausse des taux n'impacteront significativement les charges financières qu'à partir de 2023 avec un surcoût sur les intérêts d'emprunt estimé à 3,3 M€ (soit une charge d'intérêts de 5,7 M€)

Le graphique ci-dessous illustre bien la décline depuis 10 ans de la charge financière de la dette, divisée par deux sur la période.



▪ **Exposition au risque : une dette sécurisée à 100 %**

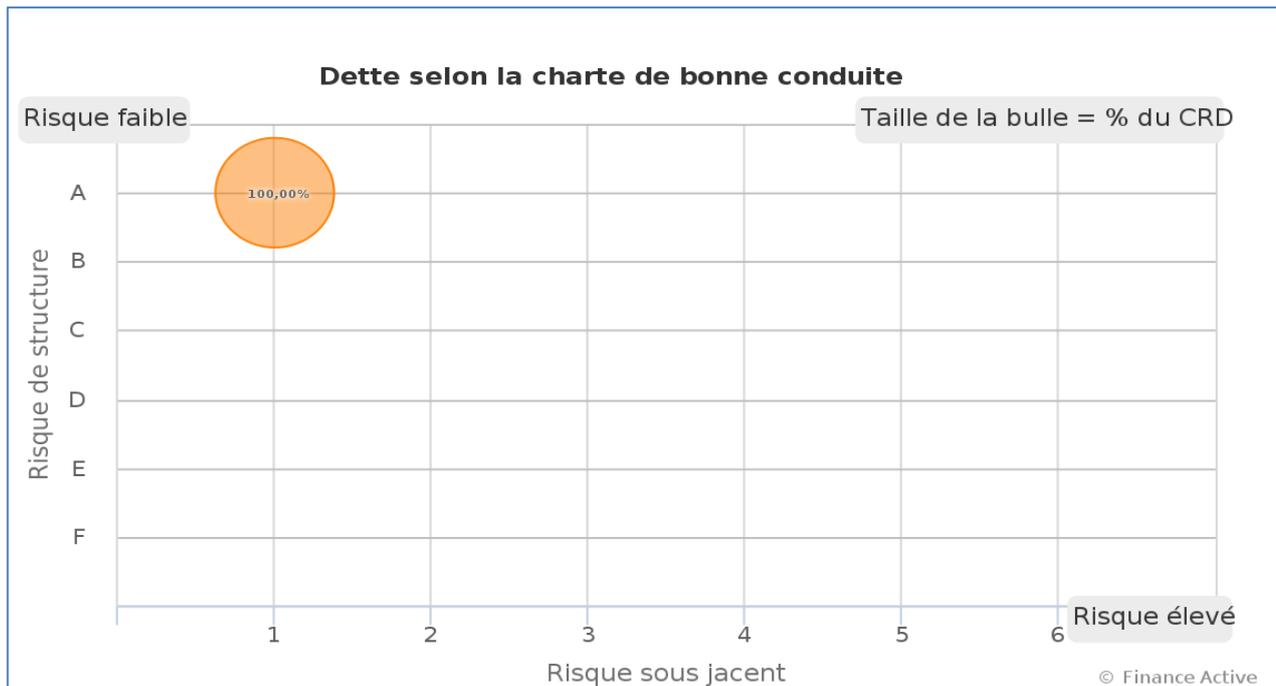
L'exposition aux risques s'appréhende à travers la charte de bonne conduite (GISSLER), telle que définie par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics. Sur les deux axes, la classification de 1 à 5 et de A à F modélise un niveau de risque croissant.

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

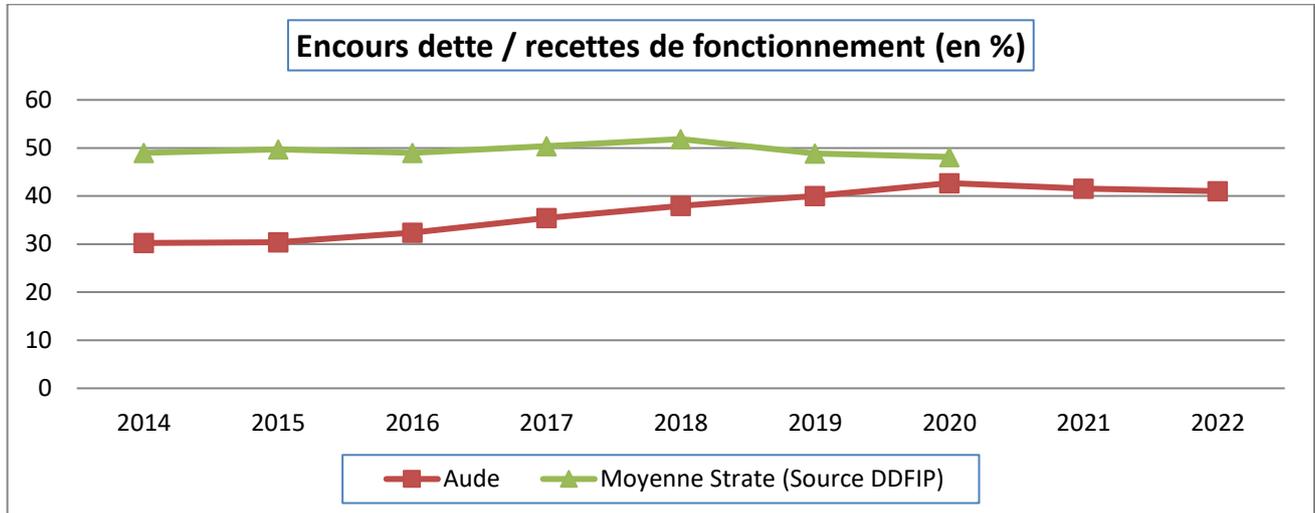
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
 *: HORS CHARTE

La dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le Département paye des taux fixes et variables classiques. **La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation brutale et excessive des taux d'intérêts.**

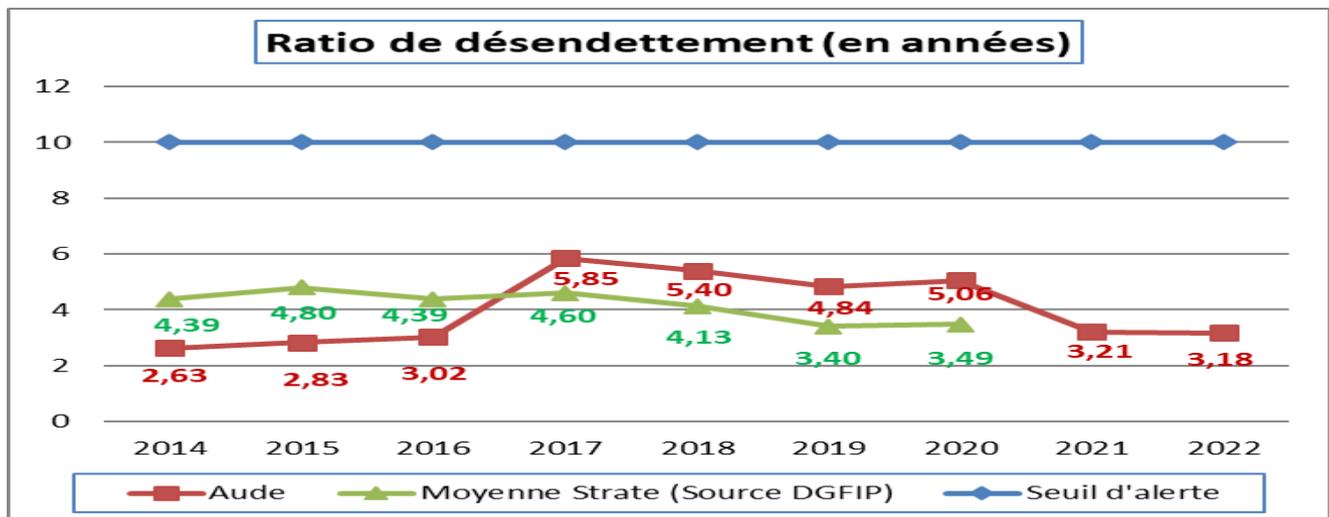


▪ **Principaux ratios de dette**

Le ratio de taux d'endettement mesure l'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci se stabilisent sans dépasser les ratios des départements de même strate. L'évolution plus favorable ces deux dernières années s'explique principalement par une bonne dynamique des recettes réelles de fonctionnement.



Le ratio de capacité de désendettement ou stock de dette directe/épargne brute mesure la durée que mettrait la collectivité à rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute annuelle. Celui-ci se dégrade nettement en 2017 en raison de la progression de l'encours de dette conjuguée à la baisse de l'épargne brute pour connaître une nette amélioration depuis 2018 avec la hausse de l'épargne brute. En 2022, ce ratio s'améliore significativement pour être porté à 3,18 ans sous l'effet de la progression importante de l'épargne brute en lien avec la progression des recettes de DMTO (+ 4 M€) et de la dynamique de la fraction de TVA (+11 M€).



Capacité de désendettement (dettes / CAF brute de l'exercice)	< 3 ans	Endettement faible (à augmenter)
	de 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé (à maintenir)
	de 6 à 9 ans	Endettement élevé (à résorber)
	de 9 à 12 ans	Endettement trop élevé (à réduire)
	> 12 ans	Surendettement avéré (à réduire)
Ratio établi par les CRC		

1.3. La gestion de trésorerie en 2022

Le principal objectif d'une gestion de trésorerie est la diminution des disponibilités au compte du trésor et donc la réduction du coût d'opportunité, à savoir l'élimination des frais financiers inutiles.

La gestion de trésorerie s'appuie principalement sur l'utilisation de prêts dits revolving, remboursables et mobilisables à tout moment, dans le but de réaliser des économies de frais financiers. Fin 2022, le Département disposait de 6 lignes de crédit long terme renouvelable, représentant un capital restant dû de 5,76 millions d'euros.

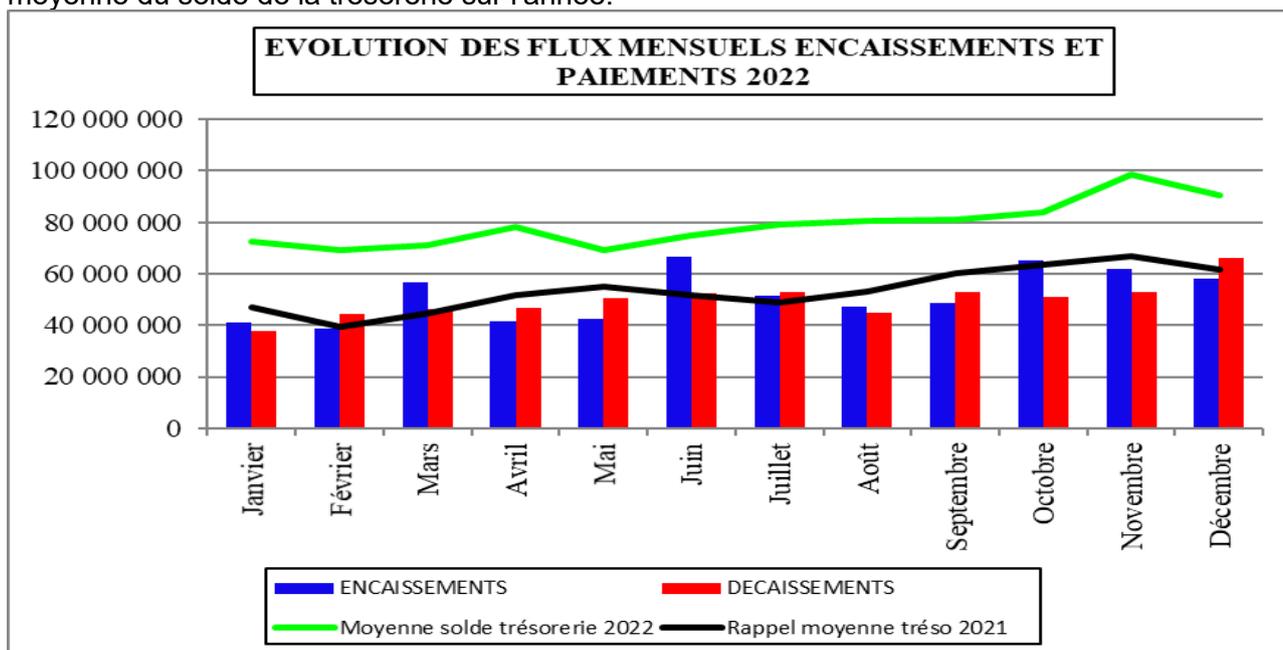
Le placement de trésorerie est un moyen complémentaire de gestion active de la trésorerie. Il reste très limité car obéissant à une réglementation restrictive. Il a déjà permis d'optimiser une partie de la trésorerie et de réaliser un produit financier lors des exercices antérieurs à 2013. Depuis, l'absence de rémunération sur ce type de placement n'a pas permis de renouveler cette opération.

Le Département ne dispose plus de lignes de trésorerie comme par le passé. Ce type de produit ne se justifie pas aujourd'hui. En effet, le Département n'a pas besoin de trésorerie car il dispose d'un niveau suffisant en moyenne de 79 M€ sur 2022.

L'exercice 2022 reste encore une année atypique en ce sens qu'il est moins cher de mobiliser l'intégralité des prêts revolving plutôt que de les rembourser temporairement en début d'année. L'indexation de ces prêts sur des taux monétaires négatifs explique le coût dérisoire d'un tirage sur toute l'année, d'autant plus que le tirage permet de ne plus être redevable des commissions de non utilisation d'une partie de ces lignes. Toutefois, la situation actuelle redevient favorable à des remboursements temporaires du fait de la hausse des taux d'intérêts.

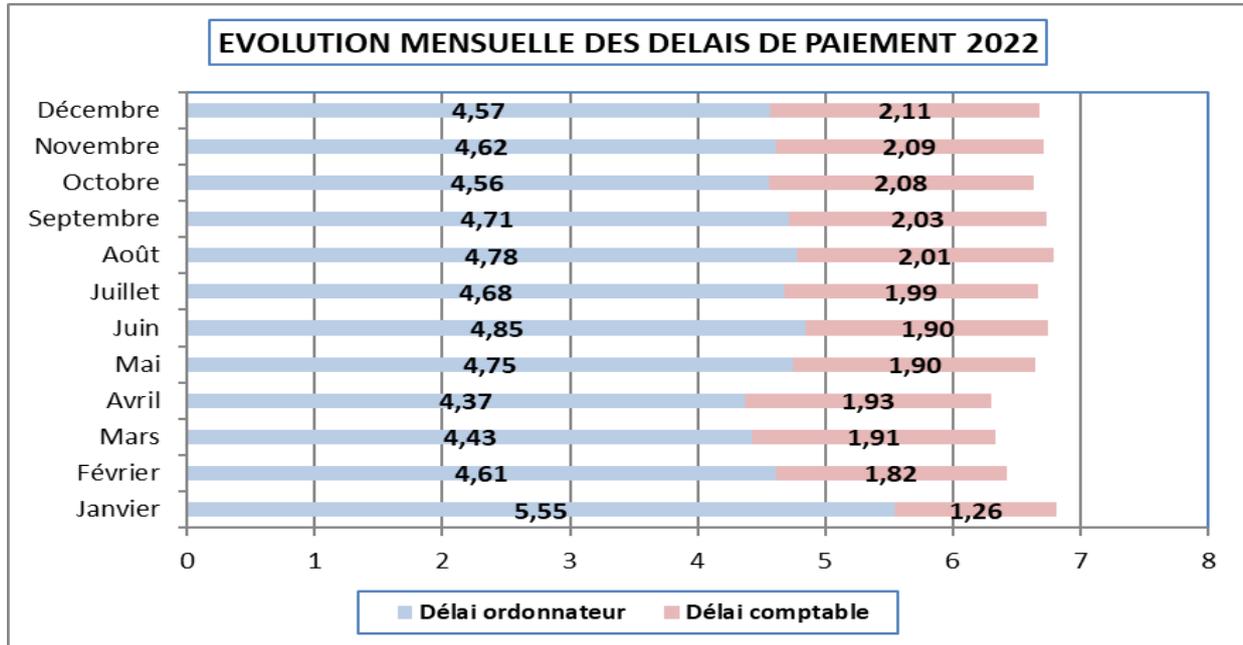
Au final, à la différence du passé, les économies réalisées par le Département jusqu'en 2022 sont plus liées au coût quasi nul des prêts variables qu'aux mouvements effectués grâce aux prêts revolving pour optimiser la trésorerie.

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous un graphique représentant l'évolution de la trésorerie journalière du Département sur l'année 2022. La courbe en vert représente l'évolution moyenne du solde de la trésorerie sur l'année.



Afin de compléter cette analyse, il est également utile de mettre en évidence l'évolution mensuelle des délais de paiement sur l'exercice 2022 (Source HELIOS). Bien qu'il s'agisse de délais

moyens, force est de constater que le délai global de paiement reste toujours inférieur à 7 jours. L'amélioration du solde de trésorerie résulte d'un effet recette et ne tient donc pas à un allongement des délais de paiement.



2. Stratégie de gestion de dette pour 2023

2.1. La gestion de l'encours

Le Département restera plus particulièrement en alerte sur ses contrats multi-options, l'arbitrage de taux permettant d'optimiser les frais financiers en tenant compte des évolutions du marché financier. Ces arbitrages varient selon les possibilités offertes aux contrats.

A défaut d'options contractuelles, il est toujours possible d'agir sur la dette via des opérations de réaménagement et si besoin des refinancements à défaut d'accord avec le partenaire initial.

L'audit annuel de la dette départementale réalisé en collaboration avec Finance active, outil et conseil en matière de dette, permet depuis de nombreuses années de réaliser un constat et une analyse du stock de dette et d'envisager des actions d'optimisation.

Cet audit n'a pas révélé de réelles opportunités de gestion de dette pour 2023. Toutefois, il est important de rester en veille.

2.2. Les nouveaux financements 2023

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif 2023, l'inscription budgétaire de l'emprunt est de 33 M€ maximum. La mobilisation de l'emprunt s'établira

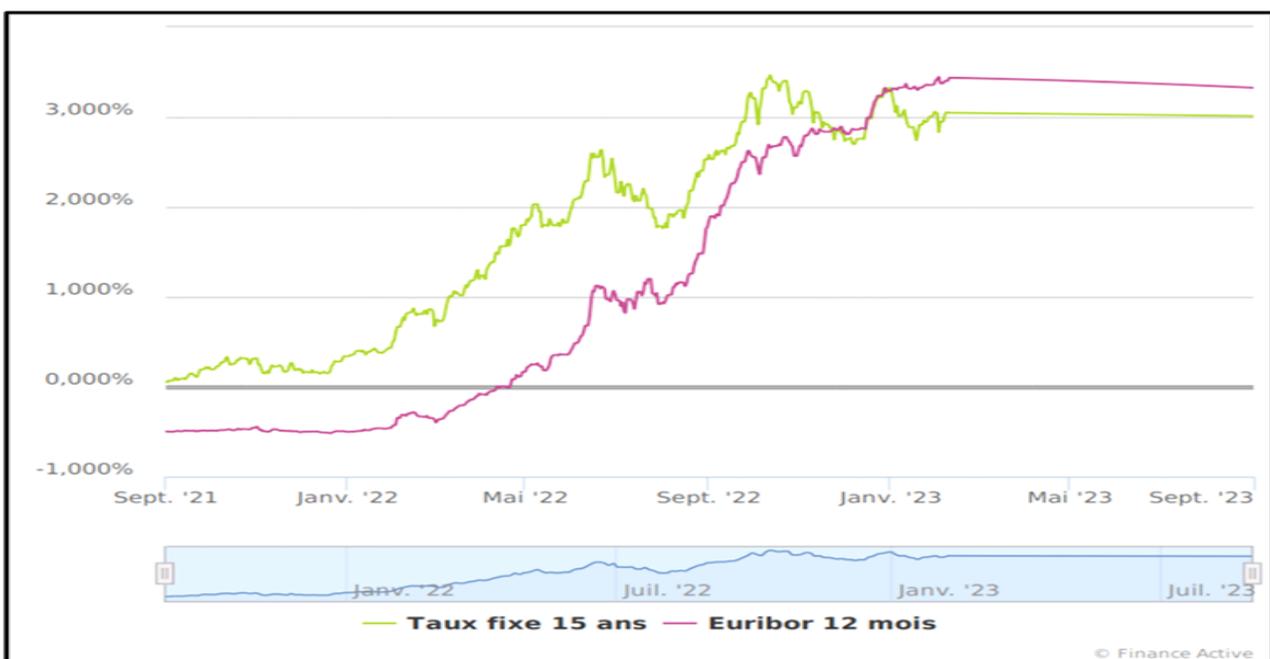
dans une fourchette entre 28 et 33 M€ afin de poursuivre la dynamique portée par le Département de financer des projets structurants pour le territoire audois tout en contenant le coût de la dette.

En matière d'équipements départementaux, la prévision de dépenses s'établit à 55,4 M€. Ainsi, en 2023, de nouveaux projets seront lancés et d'autres seront poursuivis, conformément aux engagements portés par le Département en termes de solidarités humaines, de soutien aux territoires et de transition écologique. Concernant le prolongement des engagements du département, cette année verra la poursuite des travaux sur le Collège Alain à Carcassonne (6,4 M€) et la réhabilitation du collège Hugo à Narbonne (1 M€), la poursuite des aménagements de la véloroute sur le canal du midi (1 M€), le programme traditionnel des investissements routiers (29 M€) auquel se rajoute des opérations plus spécifiques cette année dont le giratoire du Griffoul à Castelnaudary (1,2 M€). Des opérations sont programmées sur les bâtiments hors collèges dont la rénovation énergétique de l'hôtel du département pour un coût total de 2,8 M€.

En matière de subvention d'investissement, la prévision s'établit à 32 M€. Parmi ces subventions figurent le financement d'infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement (3,4 M€), le programme de prévention des inondations avec une dotation de 1,5 M€, le financement de projets structurants de l'Aude (THD, modernisation du port de Port-la-Nouvelle et de l'aéroport de Carcassonne, contribution à la ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan) pour une annuité de 5 M€ et les subventions du programme d'aide aux communes (10 M€).

Si ces projets bénéficient de subventions, un complément avec le recours à l'emprunt est nécessaire entre 28 M€ et 33 M€. Cette fourchette tient compte de l'actualisation des dépenses d'investissement ainsi que de l'incertitude sur le niveau des recettes de fonctionnement.

La consultation pourrait s'opérer en 2 phases : une première tranche de l'ordre de 20 M€ sur le 1^{er} semestre 2023 afin de couvrir une grande partie du besoin 2023, une deuxième tranche pour le résiduel courant septembre 2023 afin d'ajuster le financement de l'année en fonction de l'actualisation des besoins. Le recours à l'emprunt interviendra dans un environnement de marché moins favorable en termes de prix compte tenu de la hausse des taux d'intérêts (graphe ci-après).

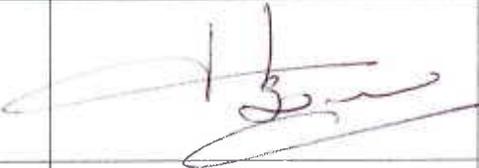
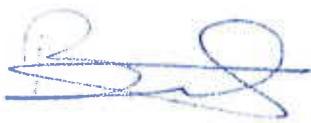
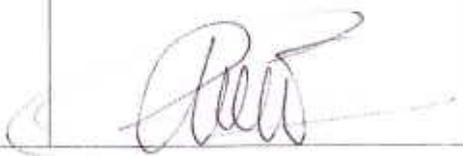


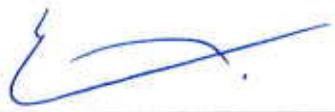
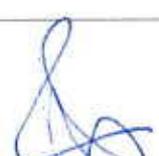
Toutefois, cette situation doit être relativisée car le faible coût de la ressource constaté depuis de nombreuses années ne correspondait en rien à une situation normale. Il s'agissait de faire face à une succession de crises (financières, sanitaire) par des mesures de facilités de crédits. L'accès au crédit est plus onéreux mais pas plus contraint du fait que le Département bénéficie d'une situation financière saine.

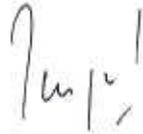
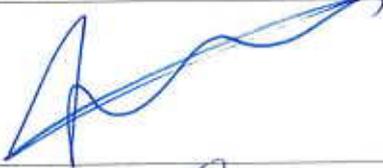
Le réajustement de la politique monétaire avec pour optique la lutte contre l'inflation nous incite à ouvrir la consultation bancaire sur des offres à taux fixe et à taux variable. Cette pratique est source de diversification de l'encours et a permis jusqu'à présent une réduction significative du coût de la dette départementale. Plus particulièrement, il s'agira de solliciter à nouveau nos partenaires sur des enveloppes multi-options (taux fixe et taux variable au choix) avec des facilités revolving dans la mesure du possible afin de gérer activement la trésorerie du département.

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

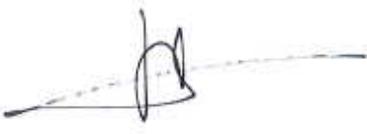
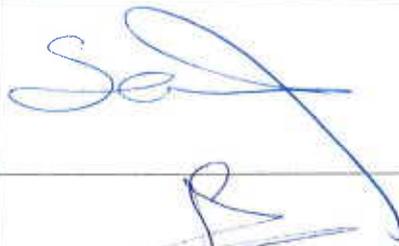
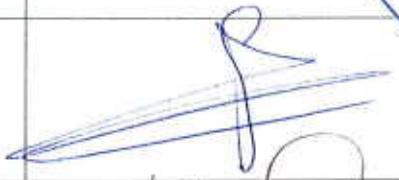
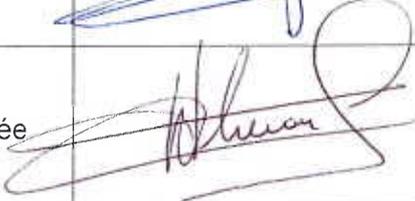
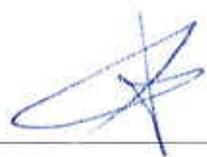
Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B20-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 22B

Objet de l'affaire : Délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunt

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L3211-2,

VU la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales dont les préconisations, notamment par l'information, visant à réduire l'exposition aux risques induits par certains instruments financiers ;

VU la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégations à la Présidente du Conseil départemental ;

CONSIDERANT qu'il apparaît ainsi indispensable de préciser le champ des délégations à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunts et de trésorerie telles que prévues dans la délibération du 1^{er} juillet 2021 ;

VU l'avis favorable émis par la commission ressources et du dialogue social ;

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental ;

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré,

DONNE DELEGATION en matière d'emprunt et de trésorerie à la Présidente du Conseil départemental pour :

1/ Procéder à la réalisation des emprunts, libellés en euros et limités, dans le cadre de produits structurés aux produits 1A, 1B et 1C de la charte de bonne conduite destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget soit 33 000 000 € maximum pour 2023 et passer à cet effet les actes nécessaires selon les modalités et dans les limites suivantes :

- Au terme de la phase préparatoire mise en œuvre par les services, les consultations pour des emprunts nouveaux ou de refinancement (dont les consultations réalisées par l'intermédiaire de plateformes de financement ou tout autre mode de courtage) seront finalisées auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue.
- Les emprunts (classiques, placements privés de type Schuldschein notamment, obligataires et assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie) seront libellés en euros. Ils pourront être :
 - à court, moyen ou long terme, et éventuellement sous forme obligataire,
 - avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - à taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- L'encours de dette envisagé pour fin 2023 s'élèverait à 245,3 M€.
- Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de recourir à des produits structurés 1A, 1B et 1C uniquement,
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la faculté de réaliser des tirages et des remboursements dans le cadre d'une enveloppe revolving sur tout ou partie de la durée du prêt,
 - la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - Durée long terme maximum de 40 ans.
- Les offres à retenir et à conclure seront les meilleures offres au regard des possibilités que représente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser. La Présidente du Conseil départemental est ainsi habilitée à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, éventuellement la résilier, et à signer tous les contrats répondants aux conditions posées précédemment.
- Les options à exercer à l'initiative de la Présidente du Conseil départemental seront celles prévues par le contrat de prêt, notamment celles visant à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement, à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, à modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du taux d'intérêt ou la périodicité et le profil de remboursement.
- Tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus pourra être conclu.

2/ Optimiser la gestion des emprunts, pour recourir à des opérations de couverture et passer à cet effet les actes nécessaires selon les modalités et dans les limites suivantes :

- Toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts pourront être décidées.
- Il pourra être procédé au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et tout contrat de prêt de substitution pourra éventuellement être contracté pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au paragraphe précédent.
- Il pourra être procédé à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.

Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), d'accord de taux futurs (FRA), de garanties de taux plafond (CAP), de garanties de taux plancher (FLOOR), de garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), de terme contre terme, d'options sur taux d'intérêt, et de toutes opérations de marché.

- Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés dont la liste figure annuellement en annexe du compte administratif.
- La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés.
- Les index de référence pourront être : le T4M, le TAM, l'EONIA, l'€STR, le TMO, le TME, l'EURIBOR ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
- Pour l'exécution de ces opérations de couverture des risques de taux et de change, la Présidente du Conseil départemental est habilitée à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations, retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser, passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée et le cas échéant, résilier l'opération arrêtée, signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

3/ Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie et prendre les décisions de placements de trésorerie selon les modalités et limites suivantes :

- Jusqu'au terme de son mandat au plus tard, ou jusqu'à ce que cette délégation soit rapportée, la Présidente du Conseil départemental, pourra :

- Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un ~~montant annuel maximum~~ de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros),
- Prendre les décisions de placement de trésorerie mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article dans la limite d'un montant annuel de quinze millions d'euros (15 000 000 €) et signer tout document et tout contrat afférent à cette délégation.

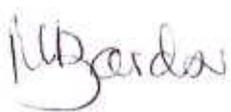
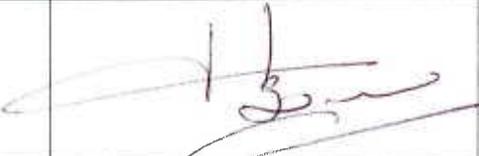
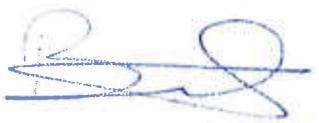
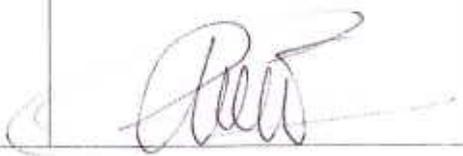
La Présidente du Conseil départemental,

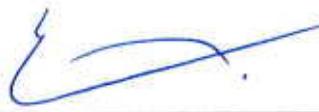


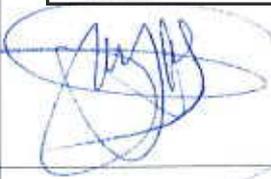
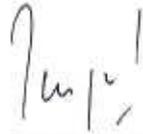
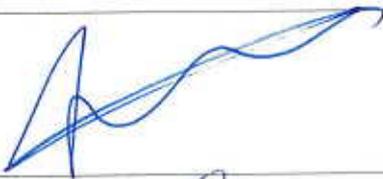
Hélène Sandragne

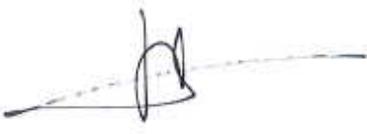
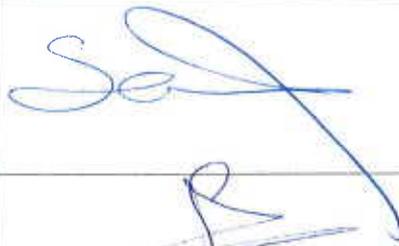
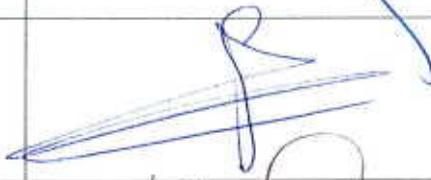
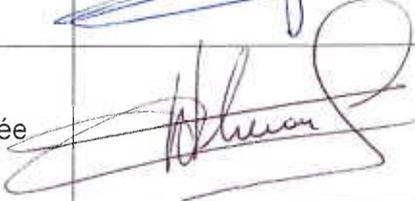
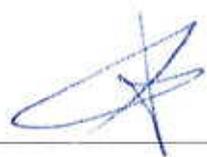
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Autorisations de programme et Budget primitif 2023 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif 2023 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

Ce projet reprend les résultats 2022 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du laboratoire départemental d'analyses

Le laboratoire départemental d'analyses de l'Aude assure plusieurs missions au sein du Département sous agréments ministériels et du comité français d'accréditation (COFRAC), à savoir garantir une bonne santé du cheptel audois et de la faune sauvage (secteur de la santé animale), assurer la sécurité des produits de la chaîne alimentaire (secteur hygiène alimentaire) et assurer le suivi sanitaire de l'eau (secteur hydrologie).

Les missions du laboratoire départemental d'analyses concernent :

- le programme « santé animale » :
 - analyses de recherche des maladies légalement réputées contagieuses,
 - analyses demandées par les organisations sanitaires locales,
 - analyses d'aide au diagnostic.

- le programme « hygiène alimentaire » :
 - analyses de microbiologie,
 - recherches de trichines,
 - audits de cuisines.

- le programme « hydrologie » :
 - analyses de chimie des eaux,
 - analyses de bactériologie des eaux.

2. Le budget primitif 2023

Le vote du compte administratif 2022 du laboratoire départemental d'analyses fait apparaître un déficit d'investissement de 30 546,04 € (D001). Ce déficit est absorbé par les excédents de fonctionnement capitalisés en 2022 (1068).

Le budget primitif 2023 s'élève à la somme de 2 071 239 € en mouvements budgétaires dont 1 814 637 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 588 580,00	1 814 636,73
Opérations d'ordre	35 000,00	
Virement à la section d'investissement	191 056,73	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 814 636,73	1 814 636,73
Crédits nouveaux	226 056,73	0,00
Reprise du résultat 2022 (D001)	30 546,04	0,00
Excédents de fonctionnement capitalisés 2022 (1068)		30 546,04
Opérations d'ordre		35 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	191 056,73
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	256 602,77	256 602,77
TOTAL BP 2023	2 071 239,50	2 071 239,50

2.1. Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élève à 1,8 M€, en hausse de 6% par rapport au budget voté en 2022, en progression de 30% sur la dépense réalisée l'an dernier.

L'augmentation s'explique en bonne partie par un crédit budgétaire destiné à la réalisation de travaux sur les locaux, à l'acquisition de matériels et au déploiement d'une solution logicielle, entraînant une hausse de l'autofinancement en 2023.

- Les recettes :

Les recettes de facturation aux entreprises et aux collectivités (entre 25 et 30 % des produits) sont stables à 0,43 M€ (taxes d'analyses, audits et formations).

La principale recette est la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal pour un montant de 1,39 M€ (+ 8,20 %). La recette donne lieu à l'inscription d'une dépense du même montant sur le budget principal

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Aménagement et attractivité du territoire	1 382 478,46	1 714 280,67	1 429 604,80	1 814 636,73
Prise en charge du déficit du budget annexe	966 514,94	1 284 280,67	986 478,23	1 389 636,73
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	415 963,52	430 000,00	443 126,57	425 000,00
Administration générale	1,80	1 600,00	1 602,36	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 382 480,26	1 715 880,67	1 431 207,16	1 814 636,73
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 382 480,26	1 715 880,67	1 431 207,16	1 814 636,73

- Les dépenses :

Les dépenses réelles du laboratoire départemental d'analyses sont en légère hausse par rapport au budget 2022 et se portent à 1 588 580 €.

Les crédits en lien avec l'activité du laboratoire concernent essentiellement les analyses PCR et les fonctions sous traitées (responsable qualité et responsable métrologie). Ces crédits sont un peu diminués par rapport au budget précédent soit 0,30 M€.

Les charges d'administration générale s'élèvent à 1 285 580 €. Elles sont principalement constituées des dépenses de personnel avec une progression contenue à 3% (1,2 M€) sous l'effet des mesures de revalorisation salariale. Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunications augmentent de 14 000 € en lien avec les besoins d'accompagnement sur le logiciel de gestion. Les charges du bâtiment suivent la hausse du coût de l'énergie (10%).

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Aménagement et attractivité du territoire	270 717,77	324 700,00	237 066,66	303 000,00
Administration générale	1 088 558,84	1 231 556,00	1 137 266,93	1 285 580,00
Ressources humaines	1 009 415,84	1 144 706,00	1 062 263,69	1 180 206,00
Systèmes d'information et télécommunication	14 995,22	14 200,00	11 215,20	28 200,00
Logistique et patrimoine	64 147,78	72 650,00	63 788,04	77 174,00
FONCTIONNEMENT REEL	1 359 276,61	1 556 256,00	1 374 333,59	1 588 580,00
Opérations d'ordre	23 203,65	159 624,67	26 327,53	226 056,73
Amortissements	23 203,65	30 000,00	26 327,53	35 000,00
Virement	0,00	129 624,67	0,00	191 056,73
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 382 480,26	1 715 880,67	1 400 661,12	1 814 636,73

2.2. Section d'investissement :

- Les recettes :

La couverture du déficit de la section d'investissement en 2022 donne lieu à une inscription de recettes (30 546,04 €).

Les flux de recettes de l'exercice proviennent de l'autofinancement (les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement).

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Administration générale (R001)	0,00	23 121,92	0,00	0,00
Administration générale (R1068)	0,00	0,00	0,00	30 546,04
INVESTISSEMENT REEL	0,00	23 121,92	0,00	30 546,04
Opérations d'ordre	23 203,65	159 624,67	26 327,53	226 056,73
Amortissements	23 203,65	30 000,00	26 327,53	35 000,00
Virement	0,00	129 624,67	0,00	191 056,73
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 203,65	182 746,59	26 327,53	256 602,77

- Les dépenses :

Les prévisions de dépenses du laboratoire départemental d'analyse s'élèvent à 0,26 M€ et correspondent :

- aux investissements relatifs à l'activité du laboratoire c'est-à-dire le renouvellement des matériels et outillages (51 056,73 €)
- au déploiement du logiciel (Diplabo) afin de couvrir l'ensemble des activités du laboratoire (50 000 €)
- aux travaux d'aménagement de locaux (125 000 €).

Les dépenses sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Aménagement et attractivité du territoire	34 271,70	77 746,59	51 913,09	51 056,73
Administration générale	0,00	105 000,00	28 082,40	205 546,04
Budget et finances (D001)	0,00	0,00	0,00	30 546,04
Systèmes d'information et télécommunication	0,00	5 000,00	0,00	50 000,00
Logistique et patrimoine	0,00	100 000,00	28 082,40	125 000,00
INVESTISSEMENT REEL	34 271,70	182 746,59	79 995,49	256 602,77
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 271,70	182 746,59	79 995,49	256 602,77

2.3. Les autorisations de programme :

Je vous propose de voter une autorisation de programme 2023 d'un montant de 0,18 M€ pour la période 2023 - 2027 destinée à financer l'acquisition de matériel et d'outillage technique pour l'exercice des missions du service.

Ce plan d'investissement prévoit un échéancier de 31 056,73€ en 2023 qui figure dans les inscriptions de crédits.

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H Aménagement Attractivité du territoire	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
H5 - Agriculture et pêche	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
Total Général	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2023 et des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2023 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses :

- le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 0,18 M€ avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 0,18 M€ telle que présentée en annexe 2,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit prévisionnel d'exploitation par le budget principal d'un montant de 1 389 636,73 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2023 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H Aménagement Attractivité du territoire	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
H5 - Agriculture et pêche	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
Total Général	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse

Programme H5 - Agriculture et pêche

Montant du programme voté : **183 500 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **183 500 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **183 500 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéanciers					
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026
Total action - H51 - Santé animale et prévention des calamités					183 500 €	31 057 €	43 500 €	43 500 €	45 443 €	20 000 €
H51	Acquisition matériel	H505E08	23	183 500,00	31 057 €	43 500 €	43 500 €	45 443 €	20 000 €	
TOTAL					183 500 €	31 057 €	43 500 €	43 500 €	45 443 €	20 000 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 23A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 – autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de voter des autorisations de programme 2023 pour l'acquisition de matériel et outillage technique pour la période 2023-2027 pour le programme agriculture et pêche,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- de voter, pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses, l'autorisation de programme d'un volume de 183 500 € avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 183 500 € telle que présentée en annexe 2,

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2023 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
H Aménagement Attractivité du territoire	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
H5 - Agriculture et pêche	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00
Total Général	183 500,00	31 056,73	43 500,00	43 500,00	45 443,27	20 000,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

Programme

H5 - Agriculture et pêche

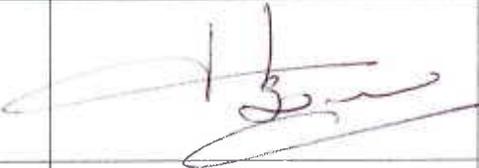
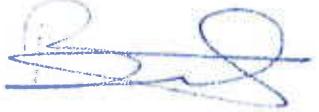
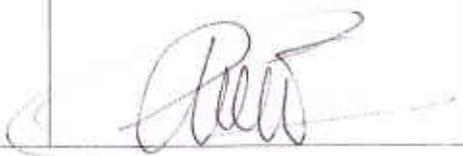
Montant du programme voté : 183 500 €
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : 183 500 €
 Montant individualisé au cours de la séance : 183 500 €

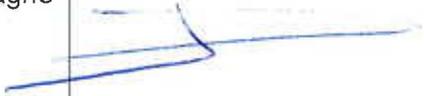
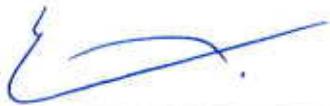
Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéanciers					
		Code Action	Libellé	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026
Total action - H51 - Santé animale et prévention des calamités					183 500 €	31 057 €	43 500 €	43 500 €	45 443 €	20 000 €
H51	Acquisition matériel	H505E08	23	183 500,00	31 057 €	43 500 €	43 500 €	45 443 €	20 000 €	
TOTAL					183 500 €	31 057 €	43 500 €	43 500 €	45 443 €	20 000 €

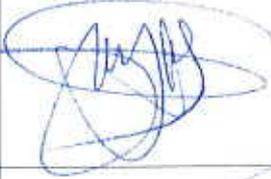
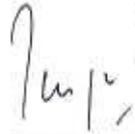
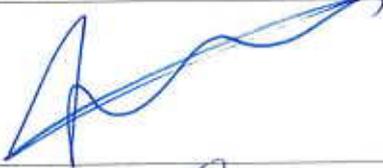
Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

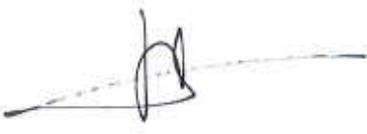
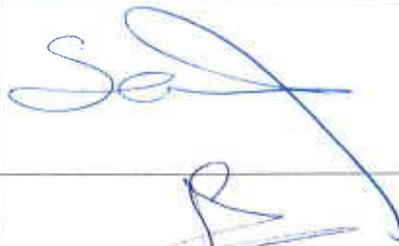
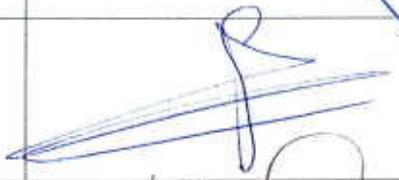
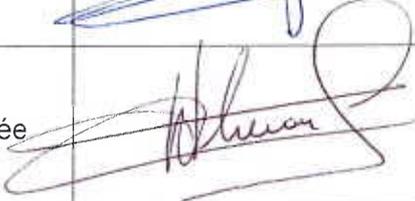
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 23B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 : budget annexe du laboratoire départemental d'analyses

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2023 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses en recettes et en dépenses à 2 071 329,50 € soit 1 814 636,73 € en section de fonctionnement et 256 602,77 € en section d'investissement,

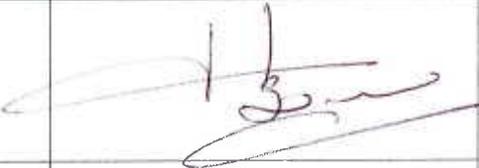
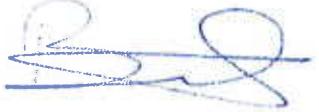
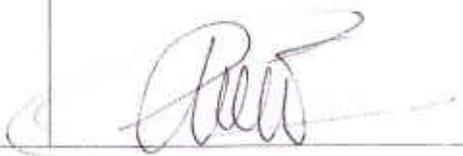
La Présidente du Conseil départemental,

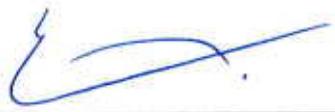
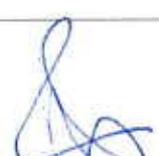


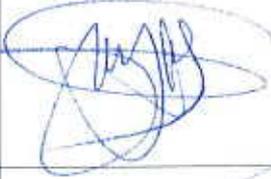
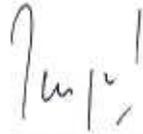
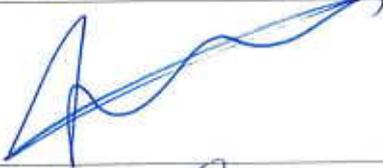
Hélène Sandragne

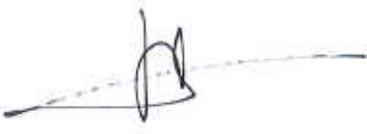
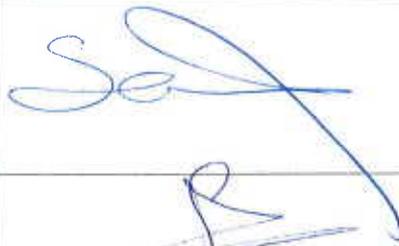
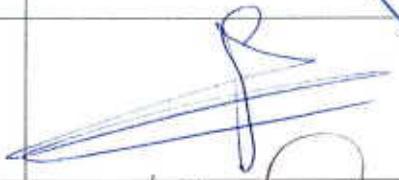
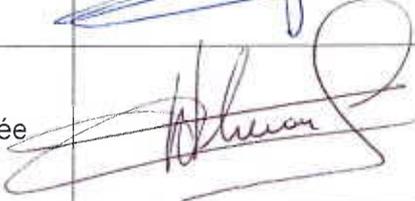
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Autorisation de programme et budget primitif 2023 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
--

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Ce projet reprend les résultats 2022 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement (SATESE)

Les missions du SATESE sont de 3 types :

- une mission d'assistance technique auprès des collectivités par le biais de conventions ou de prestations relevant du champ concurrentiel ;
- une mission plus transversale d'acquisition et de développement des connaissances sur le Département avec notamment l'élaboration d'un schéma départemental de gestion des sous-produits de l'épuration et la promotion de chartes qualité ;
- une mission d'instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement des subventions accordées aux communes ou EPCI autois.

2. Le budget primitif 2023

Le vote du compte administratif 2022 fait apparaître un excédent d'investissement de 5 948,21 € (R001). Ce résultat est donc repris en recettes de cette même section dans le projet de budget pour 2023.

Le budget primitif 2023 s'élève à la somme de 1 206 956,79 € en mouvements budgétaires dont 1 157 805 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	1 122 705,00	1 151 856,79
Opérations d'ordre	25 000,00	10 000,00
Virement à la section d'investissement	14 151,79	0,00
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	1 161 856,79	1 161 856,79
Crédits nouveaux	35 100,00	0,00
Reprise du résultat 2022 (R001)	0,00	5 948,21
Opérations d'ordre	10 000,00	25 000,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	14 151,79
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	45 100,00	45 100,00
TOTAL BP 2023	1 206 956,79	1 206 956,79

2.1. Section de fonctionnement

- Les recettes :

La prévision sur les recettes s'élève à 1,15 M€. La prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal augmente (+ 40 704,84 €) pour s'établir à 630 956,79 €. Cette recette d'équilibre représente 55 % (contre 53 % en 2022) des produits de fonctionnement.

Les recettes relatives à l'activité du service sont stables à 0,52 M€. Elles correspondent à des participations de l'Agence de l'Eau à hauteur de 0,27 M€ pour les missions d'assistance technique et les missions transversales, à la facturation aux collectivités des travaux et interventions pour 0,14 M€ (participations des communes dans le cadre de conventions : recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'autosurveillance et prestation de défense incendie) et au remboursement de la mise à disposition de personnel à l'agence technique départementale (ATD) pour 0,11 M€.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour un montant de 0,01 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Environnement et prévention des risques	992 848,55	1 110 251,95	1 028 315,66	1 151 856,79
Prise en charge du déficit du budget annexe	462 702,46	590 251,95	459 154,39	630 956,79
Activité du service eau et assainissement	530 146,09	520 000,00	569 161,27	520 900,00
Administration générale	607,50	900,00	901,10	0,00
Ressources humaines	43,84	900,00	901,10	0,00
Budget et finances	563,66	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT REEL	993 456,05	1 111 151,95	1 029 216,76	1 151 856,79
Opérations d'ordre	10 433,00	12 000,00	10 435,27	10 000,00
Amortissements	10 433,00	12 000,00	10 435,27	10 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 003 889,05	1 123 151,95	1 039 652,03	1 161 856,79

- Les dépenses :

Les dépenses réelles augmentent légèrement (+ 30 354 €) pour s'établir à 1,12 M€.

Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 899 390 € dont 96 % concernent les charges de personnel (0,87 M€). Elles sont en hausse de 3 % en lien avec l'évolution des carrières (effet GVT) et la hausse du point d'indice, car les effectifs sont stables. Le budget relatif aux systèmes d'information et de télécommunication est quasi identique pour s'établir à 6 850 € (maintenance du logiciel de gestion du service, abonnements de téléphonie mobile). Les charges à caractère général, principalement la gestion des véhicules, s'établissent à 19 164 €.

La prévision sur les charges d'exploitation est stable à 0,22 M€ et concerne essentiellement les frais d'analyse des eaux résiduaires, l'achat de vêtements de travail, la maintenance et la réparation du matériel, l'achat de petits outillages ainsi que les remboursements de frais à la collectivité de rattachement.

Enfin, les opérations d'ordre sont composées des charges d'amortissement pour 25 000 € et du virement à la section d'investissement de 14 151,79 €.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Environnement et prévention des risques	210 931,96	221 815,00	211 819,76	223 315,00
Administration générale	768 015,70	870 536,00	800 853,83	899 390,00
Ressources humaines	751 558,52	845 246,00	784 457,28	870 906,00
Budget et finances	179,47	2 500,00	40,35	2 470,00
Systèmes d'information et télécommunications	5 768,79	6 800,00	5 469,00	6 850,00
Logistique et patrimoine	10 508,92	15 990,00	10 887,20	19 164,00
FONCTIONNEMENT REEL	978 947,66	1 092 351,00	1 012 673,59	1 122 705,00
Opérations d'ordre	24 941,39	30 800,95	26 978,44	39 151,79
Amortissements	24 941,39	25 556,32	24 534,76	25 000,00
Diff./réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	2 443,68	2 443,68	0,00
Virement à la section d'investissement	0,00	2 800,95	0,00	14 151,79
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 003 889,05	1 123 151,95	1 039 652,03	1 161 856,79

2.2. Section d'investissement

- Les recettes :

Les recettes proviennent de la reprise de l'excédent d'investissement d'un montant de 5 948,21 € (R001) et des opérations d'ordre à hauteur de 39 151,79 réparties entre les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Environnement et prévention des risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Administration générale (R001)	0,00	13 299,05	0,00	5 948,21
INVESTISSEMENT REEL	0,00	13 299,05	0,00	5 948,21
Opérations d'ordre	24 941,39	30 800,95	26 978,44	39 151,79
Amortissements	24 941,39	25 556,32	24 534,76	25 000,00
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	2 443,68	2 443,68	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 800,95	0,00	14 151,79
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 941,39	44 100,00	26 978,44	45 100,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 35 100 €.

Les investissements relatifs à l'activité du service sont identiques à 2022 (17 100 €) et concernent l'acquisition et le renouvellement des matériels techniques (mesure de débit, préleveur, appareil de recherche de fuite). Les dépenses de moyens généraux (18 000 €) concernent le remplacement de véhicules vétustes.

L'amortissement des subventions d'équipement reçues donne lieu à une dépense d'ordre de 0,01 M€.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Environnement et prévention des risques	8 583,60	17 100,00	8 583,60	17 100,00
Administration générale	15 833,33	15 000,00	15 833,33	18 000,00
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	15 833,33	15 000,00	15 833,33	18 000,00
INVESTISSEMENT REEL	24 416,93	32 100,00	24 416,93	35 100,00
Opérations d'ordre	10 433,00	12 000,00	10 433,00	10 000,00
Amortissements	10 433,00	12 000,00	10 433,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 849,93	44 100,00	34 849,93	45 100,00

2.3. Les autorisations de programme

Le financement des acquisitions de matériels et outillages techniques s'inscrit dans un cycle pluriannuel. Le renouvellement des enveloppes financières intervient tous les 4 ans. L'exercice 2023 est concerné par le renouvellement d'une enveloppe de financement conformément à ce cycle.

Je vous propose de voter une autorisation de programme en 2023 d'un montant de 68 400 € pour l'acquisition de matériels et outillages techniques nécessaires au maintien de la qualité des interventions, avec un premier échéancier de paiement de 17 100 € cette comme évoqué ci-avant.

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP > 2026	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100		68 400
G1 Eau	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400
Total général	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	0	68 400

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2023 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2023 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement :

- le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 68 400 € avec son échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 68 400 € telle que présentée en annexe 2,
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit d'exploitation prévisionnel par le budget principal d'un montant de 630 956,79 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2023 - Echancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	68 400
G1 Eau	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	68 400
Total général	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	68 400

ANNEXE 2 – Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme G1 - Eau

Montant du programme voté : **68 400 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0 €**
 Disponible à l'individualisation : **68 400 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **68 400 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	> 2026
Total action G16 - Assistance technique et assainissement					68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €
G16	Acquisition matériel et outillage technique			21	68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €
TOTAL					68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0 €**

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 24A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 – autorisation de programme - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDÉRANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de voter, pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, l'autorisation de programme avec son échéancier prévisionnel, pour un montant de 68 400 € concernant le programme G1 Environnement et prévention des risques, telle que présentée en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation de l'autorisation de programme à hauteur de 68 400 € conformément à l'annexe 2, ci-jointe.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé



ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2023 - Echancier prévisionnel de l'autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
G Environnement et prévention des risques	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	68 400
G1 Eau	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	68 400
Total général	68 400	17 100	17 100	17 100	17 100	68 400

ANNEXE 2 – Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme relative au budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

Programme G1 - Eau

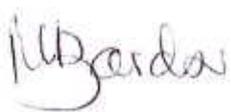
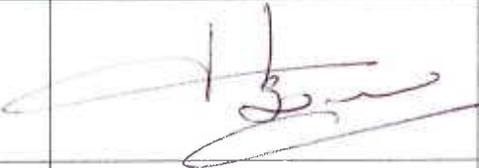
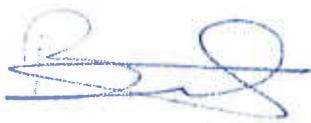
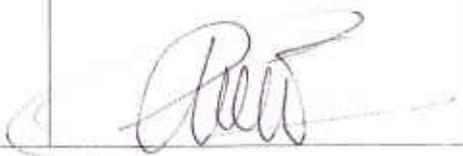
Montant du programme voté : **68 400 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **0 €**
 Disponible à l'individualisation : **68 400 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **68 400 €**

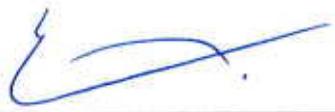
Segment	Opération	Autorisation de programme		Echancier de crédits de paiement						
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	> 2026
Total action G16 - Assistance technique et assainissement					68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €
G16	Acquisition matériel et outillage technique		21		68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €
TOTAL					68 400 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	0 €

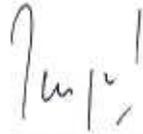
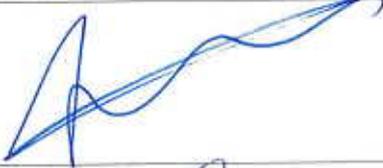
Disponible à l'individualisation après la présente séance : **0 €**

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excuse, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

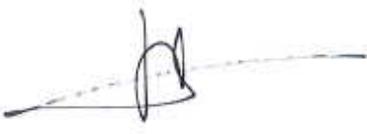
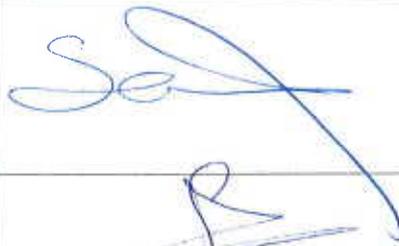
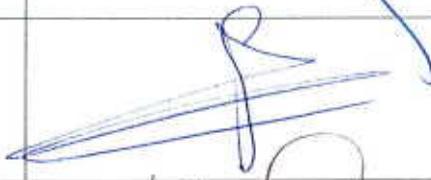
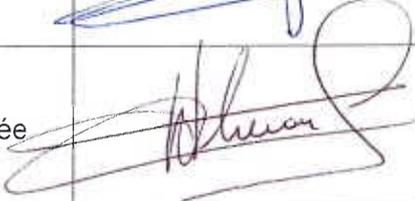
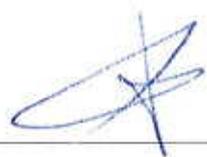
Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B23-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 24B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU les délibérations du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2022,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2022 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement en recettes et en dépenses à 1 206 956,79 € soit 1 161 856,79 € en section de fonctionnement et 45 100,00 € en section d'investissement.

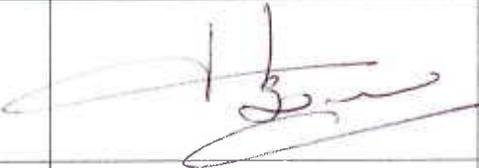
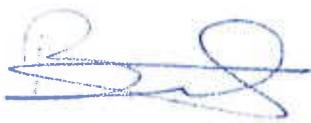
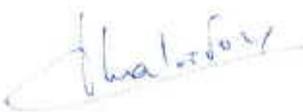
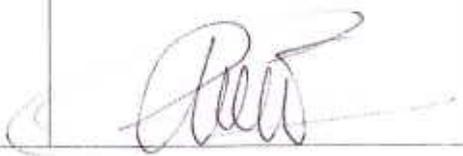
La Présidente du Conseil départemental,

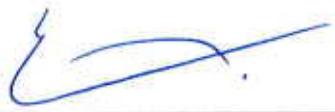
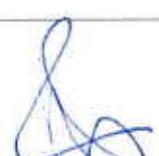


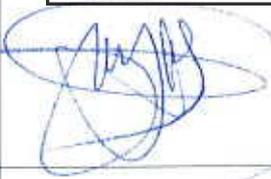
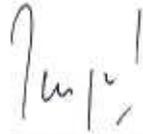
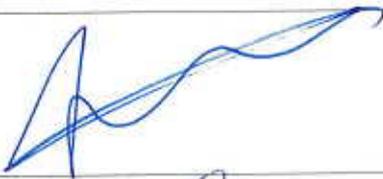
Hélène Sandragne

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

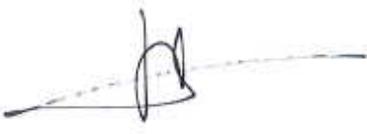
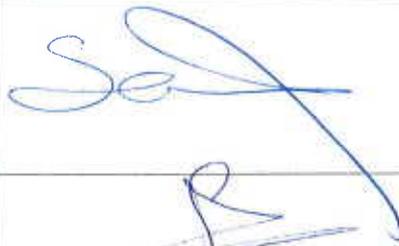
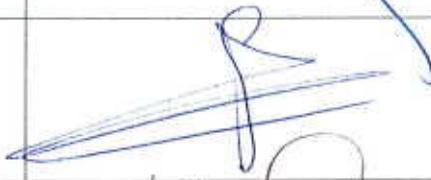
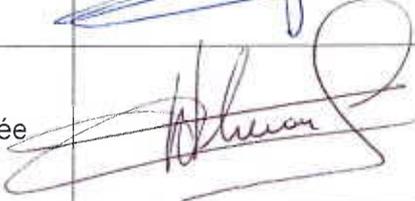
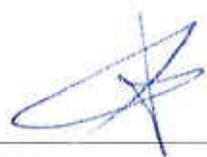
Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B23-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Autorisations de programme et Budget primitif 2023 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental en date du 27 octobre 2017 intégrant le budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental à partir de l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Délibérations du Conseil départemental en date du 13 avril 2022 adoptant le compte administratif 2022 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif ainsi que les autorisations de programme pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Ce projet reprend les résultats 2022 tels qu'ils ont été adoptés, mais auparavant, je vous rappellerai les principales missions de ce budget annexe.

1. Les missions du parc départemental / laboratoire routier

Les missions essentielles du parc sont :

- la gestion de la flotte des véhicules (Atelier et Magasin),
- la gestion du réseau radio 40 Mhz (Radio),
- la réalisation de travaux routiers (Exploitation).

L'Atelier est chargé de la gestion de la flotte des véhicules. L'équipe réalise les interventions d'entretien courant, les contrôles réglementaires sur les engins et la programmation du renouvellement du matériel.

Le Magasin assure les missions d'achat des fournitures et accessoires du parc départemental. Cela comprend la fourniture des carburants et des consommables des véhicules de la flotte et le renouvellement des accessoires, pièces détachées et des consommables de tout le matériel de l'exploitation du parc. Le magasin gère également le tri et le recyclage de tous les déchets produits sur le site.

La section Radio est chargée de l'entretien du réseau de radio communication de la direction des routes. Ce réseau comprend 15 relais et environ 270 postes radios répartis dans les divisions territoriales et la section Exploitation du parc. La section radio apporte également une assistance technique à la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) durant la période estivale.

La section Exploitation réalise des travaux routiers importants nécessitant des moyens qui ne seraient pas rentabilisés à l'échelle d'une division territoriale. Elle assure les activités suivantes : enduits superficiels, reprofilage de chaussées (FIR), signalisation horizontale, élagage, hydrocurage, balayage, tondeuse à grande vitesse et lamier. L'exploitation intervient également en viabilité hivernale en appui de la division territoriale du Carcassonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions du laboratoire routier départemental ont été intégrées au budget annexe du parc départemental.

Le laboratoire routier assure la réalisation des essais sur site et en laboratoire, l'analyse des résultats, des expertises, donne des avis sur les dossiers et vérifie les pièces techniques (AP, DCE, ...). Les prestations du laboratoire routier consistent également à analyser les offres des entreprises, à assurer le suivi et le contrôle des travaux et à participer au programme des enduits réalisés par le parc. Enfin, il assure la mise à jour des pièces techniques, le suivi des normes et documents techniques ou encore la formation des contrôleurs et techniciens.

2. Le budget primitif 2023

Le vote du compte administratif 2022 fait apparaître un excédent d'investissement de 3 546 833 € qui est repris en recettes de cette même section au projet de budget pour 2023.

Ce projet s'élève à la somme de 12 733 760,07 € en mouvements budgétaires dont 11 693 760,07 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	6 913 998,00	7 953 998,00
Opérations d'ordre	1 040 000,00	
Virement à la section d'investissement		
FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE	7 953 998,00	7 953 998,00
Crédits nouveaux	4 779 762,07	192 879,07
Reprise du résultats 2022 (R001)		3 546 883,00
Opérations d'ordre		1 040 000,00
Virement à la section de fonctionnement		
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	4 779 762,07	4 779 762,07
TOTAL BP 2023	12 733 760,07	12 733 760,07

2.1. Section de fonctionnement

- Les recettes

Elles s'élèvent à un montant de 7,95 M€.

Les recettes liées à l'activité du parc départemental et laboratoire routier, d'un montant de 6,77 M€, proviennent pour l'essentiel (85%) des facturations au Département (prestations intra).

Les facturations concernent la location de matériels divers auprès des divisions territoriales de la Direction des routes (4 M€), la réalisation de travaux d'entretien et les interventions pour la viabilité hivernale (2,10 M€), les prestations du laboratoire routier (0,29 M€) et la vente de marchandises aux divisions territoriales (0,07 M€). La valorisation des stocks donne lieu à une recette (0,29 M€) ainsi que les remboursements attendus des assurances (0,01 M€).

Le montant prévisionnel du FCTVA est estimé à 5 079,56 €, en lien avec les dépenses d'entretien acquittées en 2022.

La prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal s'élèverait à 1 183 918, €. La recette d'équilibre représente près de 15 % des produits de fonctionnement.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Parc départemental et laboratoire routier	7 206 080,36	7 937 147,00	7 669 546,33	7 948 918,44
Prise en charge du déficit du budget annexe	417 813,49	1 192 147,00	1 008 228,25	1 183 918,44
Activité du Parc départemental et du laboratoire routier	6 788 266,87	6 745 000,00	6 661 318,08	6 765 000,00
Administration générale	2 783,26	3 909,00	5 628,84	5 079,56
Ressources humaines	55,27	2 500,00	2 501,95	0,00
Budget et finances	2 727,99	1 409,00	3 126,89	5 079,56
FONCTIONNEMENT REEL	7 208 863,62	7 941 056,00	7 675 175,17	7 953 998,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 208 863,62	7 941 056,00	7 675 175,17	7 953 998,00

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont comparables au budget précédent et s'établissent à 6,91 M€.

Les demandes de crédits liées à l'activité du parc départemental et laboratoire routier s'élèvent à 4,39 M€ et concernent la fourniture de carburant, de pièces détachées et divers accessoires liés à l'entretien des véhicules et engins, les matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers réalisés par les équipes de l'exploitation et le règlement de la prime d'assurance de la flotte de véhicules.

Il est à noter que le budget 2022 avait fortement progressé du fait de l'envolée des coûts des carburants. Des crédits complémentaires avaient été inscrits en décision modificative. Cette hausse est intégrée dans le budget 2023.

Les dépenses d'administration générale à hauteur de 2,5 M€ sont principalement constituées des charges de personnel (2,4 M€).

Les dépenses relatives aux systèmes d'information et de télécommunications se portent à 7 350 € et les charges à caractère général (logistique et patrimoine) à 0,14 M€.

Les charges exceptionnelles sont provisionnées à hauteur de 12 500 €.

Enfin, les opérations d'ordre qui concernent les charges d'amortissement sont également comparables au budget précédent.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Parc départemental et laboratoire routier	3 829 291,14	4 447 015,00	4 301 638,10	4 390 820,00
Administration générale	2 299 241,27	2 451 956,00	2 331 452,15	2 523 178,00
Ressources humaines	2 194 062,85	2 293 006,00	2 230 405,14	2 366 206,00
Budget et finances	399,03	12 700,00	2 642,52	12 500,00
Systèmes d'information et télécommunications	4 358,34	7 100,00	2 546,22	7 350,00
Logistique et patrimoine	100 421,05	139 150,00	95 858,27	137 122,00
FONCTIONNEMENT REEL	6 128 532,41	6 898 971,00	6 633 090,25	6 913 998,00
Opérations d'ordre	1 087 731,21	1 042 085,00	1 042 084,92	1 040 000,00
Amortissements	1 072 931,21	1 040 000,00	1 028 134,23	1 040 000,00
Cession	14 800,00	2 085,00	13 950,69	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 216 263,62	7 941 056,00	7 675 175,17	7 953 998,00

2.2. Section d'investissement

- Les recettes :

Les recettes réelles de l'exercice sont globalement en hausse (+ 0,56 M€) du fait de la progression des excédents en investissement sur 2022, d'un montant de 3,5 M€.

Le remboursement au titre du FCTVA calculé sur le montant des dépenses d'investissement de l'année précédente, est attendu autour de 0,19 M€.

Le plan d'amortissement des immobilisations donne lieu à une recette d'ordre de 1 M€.

Le détail des recettes vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
FCTVA	179 645,44	184 226,17	181 099,28	192 879,07
Administration générale (R001)	0,00	3 499 517,31	0,00	3 546 883,00
INVESTISSEMENT REEL	179 645,44	3 683 743,48	181 099,28	3 739 762,07
Opérations d'ordre	1 087 731,21	1 045 685,00	1 045 678,92	1 040 000,00
Amortissements	1 072 931,21	1 040 000,00	1 028 134,23	1 040 000,00
Cession	14 800,00	2 085,00	13 950,69	0,00
Avances forfaitaires	0,00	3 600,00	3 594,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 267 376,65	4 729 428,48	1 226 778,20	4 779 762,07

- Les dépenses :

Les investissements relatifs à l'activité du parc départemental et laboratoire routier concernent l'acquisition de matériels roulants et sont prévus à hauteur de 1,21 M€ (7 véhicules légers, 6 fourgons d'intervention, 2 camions, 2 tractopelles et divers matériels et outillages technique).

Les travaux sur les bâtiments affectés au service s'élèveraient à 45 000 €. Ils concernent la rénovation de l'atelier véhicules légers.

Les crédits non affectés de la section d'investissement qui participent de l'équilibre budgétaire s'élèvent à 3,52 M€. Cette inscription en dépenses est la contrepartie de l'excédent structurel de la section d'investissement qui se reporte sur les inscriptions de recettes (règle de l'équilibre budgétaire). Comme nous avons pu l'évoquer dans le rapport d'orientation budgétaire, cet excédent structurel trouvera une utilisation à partir de 2024 dans le cadre d'une programmation de travaux bâtimentaires du parc.

Le détail des dépenses vous est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	BP 2023
Parc départemental et laboratoire routier	1 096 584,81	1 098 000,00	1 074 038,77	1 214 000,00
Administration générale	8 371,34	3 627 828,48	101 779,14	3 565 762,07
Budget et finances	0,00	3 377 828,48	0,00	3 520 762,07
Logistique et patrimoine	8 371,34	250 000,00	101 779,14	45 000,00
INVESTISSEMENT REEL	1 104 956,15	4 725 828,48	1 175 817,91	4 779 762,07
Opérations d'ordre	22 200,00	3 600,00	3 594,00	0,00
Cession	7 400,00	0,00		0,00
Avances forfaitaires	14 800,00	3 600,00	3 594,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 127 156,15	4 729 428,48	1 179 411,91	4 779 762,07

2.3. Les autorisations de programme

2.3.1 Les autorisations de programme 2023

Le financement des acquisitions de matériels roulants et des outillages techniques s'inscrit dans un cycle pluriannuel. Le renouvellement des enveloppes financières intervient tous les 5 ans. L'exercice 2023 est concerné par le renouvellement d'une enveloppe de financement conformément au cycle.

Je vous propose de voter des autorisations de programme en 2023 d'un montant de 6,47 M€ pour les acquisitions de matériels (7 Véhicules légers, 6 Fourgons d'intervention, 2 Camions, 2 Tractopelles et divers matériels et divers outillage technique du Parc et du Laboratoire routier) nécessaires au maintien de la qualité des interventions, avec un premier échéancier de paiement de 1,21 M€ cette année comme évoqué précédemment.

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
I - Réseau routier et mobilité	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
I1 - Routes	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
Total équipements directs	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00

2.3.2 La réduction de l'autorisation de programme 2022

Lorsque la réalisation financière est inférieure aux inscriptions, Il est également nécessaire de pratiquer une diminution d'AP sans pour autant clôturer cette dernière.

Une diminution d'AP est à prononcer pour un montant de 0,11 M€ et concerne l'opération bâtiment (travaux toiture) afin de la ramener à un montant de 45 000 €, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

AP 2022	AP Initiale	Liquidé au 31/12/2022	Réduction AP CA 2022	AP Actualisé
K - Administration générale	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00
Total général	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2023 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2023 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier :

- le vote des autorisations de programme d'un montant de 6,46 M€ avec leur échéancier prévisionnel tel que présenté en annexe 1,
- l'individualisation de ces autorisations de programme telle que présentée en annexe 2,
- la réduction de l'autorisation de programme 2022 présentée en annexe 3 et sa désindividualisation en annexe 4 pour un montant de 0,11 M€.
- le niveau des crédits de paiement,
- la prise en charge du déficit prévisionnel d'exploitation par le budget principal d'un montant de 1 183 918,44 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2023 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
I - Réseau routier et mobilité	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
I1 - Routes	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
Total équipements directs	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **6 465 200,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **6 465 200,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **6 465 200,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027	
I17 - Activité du par et du laboratoire routier					6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
I17	Matériels non roulants	I112E07	21	1 395 200,00	200 000,00	200 000,00	995 200,00			
	Matériels roulants	I112E08		5 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
	Outillage	I112E09		70 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	
TOTAL				6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00	

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 3 – Réduction d'AP 2022 relative au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

AP 2022	AP Initiale	Liquidé au 31/12/2022	Réduction AP CA 2022	AP Actualisé
K - Administration générale	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00
Total général	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00

ANNEXE 4 – désindividualisation pour réduction d'AP 2022 relative au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2022 : **150 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **150 000 €**
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **105 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme					Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Milésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier					150 000,00 €	-105 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
K42	Entretien et gestion des bât. Tvx réseaux	2022	K419E05	23	150 000,00	- 105 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
Total					150 000,00 €	-105 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €

Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **105 000 €**

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 25A

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 – autorisations de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

CONSIDERANT qu'il convient de voter des autorisations de programme 2023 pour l'acquisition de matériel et outillage technique pour la période 2023-2027 pour le programme routes,

CONSIDERANT qu'il convient de réduire de 0,11 M€ l'autorisation de programme bâtiminaire 2022 (travaux toiture) afin de ramener son montant à 45 000 €,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE :

- de voter les autorisations de programme d'un montant de 6 465 200 € avec leurs échéanciers prévisionnels telles que présentées en annexe 1,
- de procéder à l'individualisation des autorisations de programme à hauteur de 6 465 200 € telle que présentée en annexe 2,
- de la désindividualisation de l'autorisation de programme 2022 et sa réduction pour un montant de 0,11 M€ (annexe 3 et 4).

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé

ANNEXE 1 – Budget primitif (BP) 2023 – Echéanciers prévisionnels des autorisations de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

	AP 2023	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
I - Réseau routier et mobilité	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
I1 - Routes	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
Total équipements directs	6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00

ANNEXE 2 - Budget primitif 2023 – Individualisation des équipements en autorisation de programme du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

Programme I1 - Routes

Montant du programme voté : **6 465 200,00 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : - €
 Disponible à l'individualisation : **6 465 200,00 €**
 Montant individualisé au cours de la séance : **6 465 200,00 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme			Echéancier de crédits de paiement				
		Code Action	Libellé	Montant individualisé	2023	2024	2025	2026	2027
I17 - Activité du par et du laboratoire routier				6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00
I17	Matériels non roulants	I112E07	21	1 395 200,00	200 000,00	200 000,00	995 200,00		
	Matériels roulants	I112E08		5 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Outils	I112E09		70 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
TOTAL				6 465 200,00	1 214 000,00	1 214 000,00	2 009 200,00	1 014 000,00	1 014 000,00

Disponible à l'individualisation après la présente séance : - €

ANNEXE 3 – désindividualisation pour réduction de l'autorisation de programme relative au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier

Programme K4 - Logistique et patrimoine

Montant du programme voté 2022 : **150 000 €**
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **150 000 €**
 Disponible à l'individualisation : - €
 Montant désindividualisé au cours de la séance : **105 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme						Echéancier de crédits de paiement		
		Code Action	Libellé	Millésim AP	Enveloppe	Chapitre	Montant individualisé	Montant désindividualisé	Montant AP Actualisée	Liquidé au 31/12/2022
Total action K42 - Gestion du patrimoine immobilier										
						150 000,00 €	-105 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
K42	Entretien et gestion des bât. Tvx réseaux	2022	K419E05	23	150 000,00	- 105 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	
Total					150 000,00 €	-105 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	

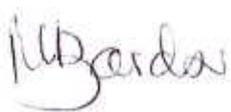
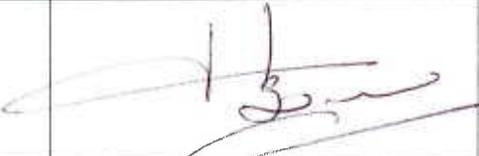
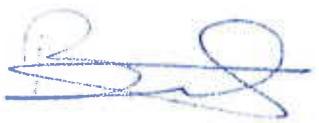
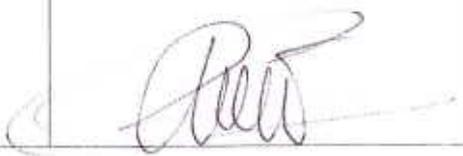
Montant désindividualisé après la présente séance pour une tombée d'AP de : **105 000 €**

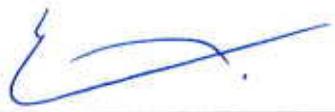
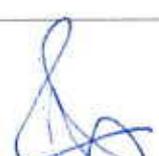
ANNEXE 4 – Réduction d'AP antérieures à 2022 relatives au budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

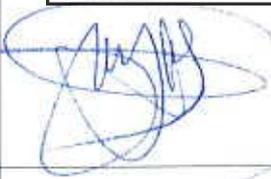
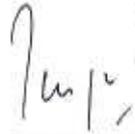
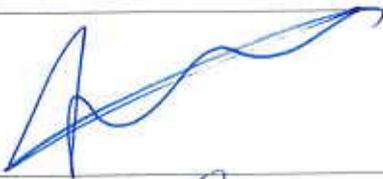
AP 2022	AP Initiale	Liquidé au 31/12/2022	Réduction AP CA 2022	AP Actualisé
K - Administration générale	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00
K4 - Logistique et patrimoine	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00
Total général	150 000,00	0,00	- 105 000,00	45 000,00

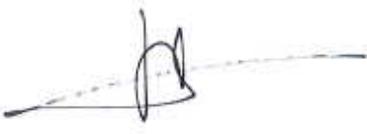
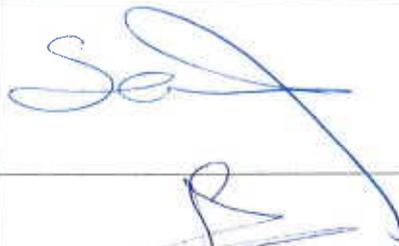
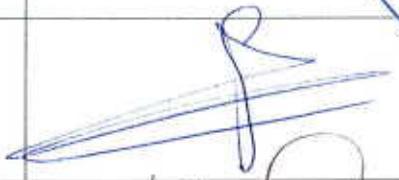
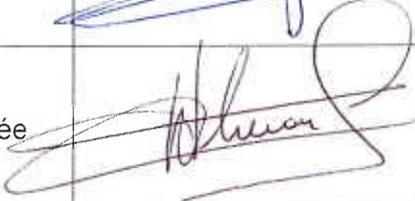
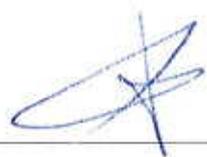
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 25B

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 – Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental en date du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat du budget annexe du Parc départemental / laboratoire routier,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE:

- d'adopter au niveau du chapitre, de la section et globalement le budget primitif 2023 du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier en recettes et en dépenses à 12 733 760 ,07 € soit 7 953 998 € en section de fonctionnement et 4 779 762,07 € en section d'investissement.

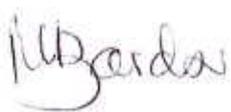
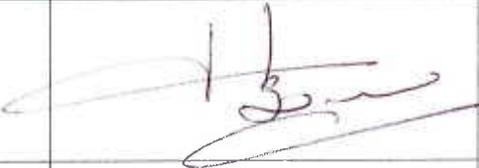
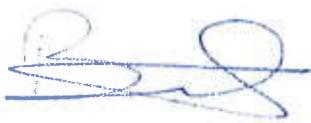
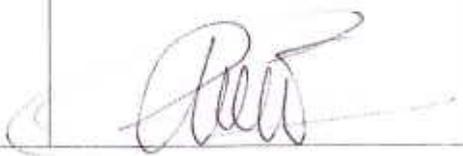
La Présidente du Conseil départemental,

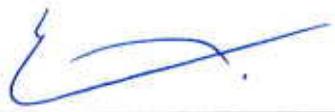


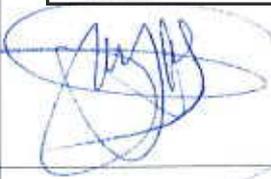
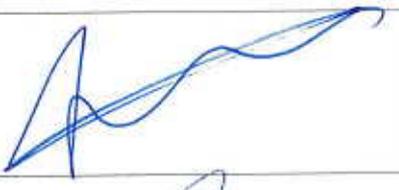
Hélène Sandragé

Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excuse, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danielle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

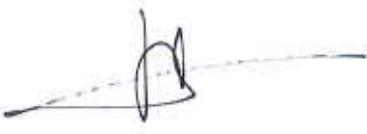
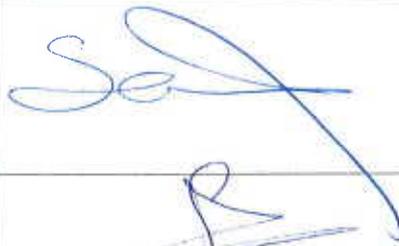
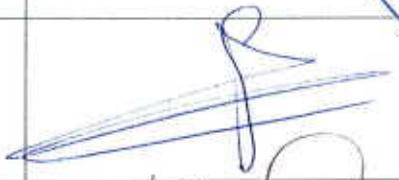
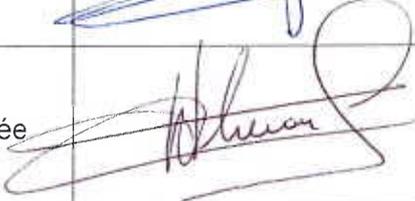
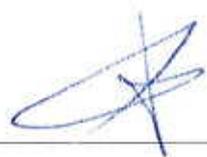
Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B24-BF

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 - Budget primitif 2023 - budget annexe de la structure accueil enfance

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets, les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements ainsi que l'article L3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022 et prévoyant l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2022,

Considérant que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les propositions budgétaires au titre de l'exercice 2023.

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif 2023 concernant la structure accueil enfance (SAE).

Ce projet reprend les résultats 2022 tels qu'ils ont été adoptés. Auparavant, je vous rappellerai les missions de ce budget annexe.

1. Les missions de la structure accueil enfance (SAE)

Ce budget annexe créé au 1^{er} janvier 2015 est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Le budget est voté par groupe fonctionnel pour la section d'exploitation, et par chapitre pour la section d'investissement. Le détail figure dans la maquette budgétaire.

Dans le cadre d'une mission générale de protection des mineurs accueillis et de soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur et à sa famille, la SAE se positionne plus spécifiquement sur les fonctions suivantes :

- accueil et d'accueil d'urgence ;
- observation ;
- conduite d'un projet individualisé pour le mineur ;
- orientation.

La SAE était composée de trois sites organisés (Carcassonne, Villeneuve minervois et Narbonne) et elle évolue depuis fin 2022.

La capacité globale d'accueil est de 40 places. Un projet de modernisation de l'accueil est en cours de déploiement et s'appuie sur cette organisation territoriale. Ce projet comprend la création de petites unités de vie avec l'acquisition et l'aménagement de villas. Le budget 2023 rend compte de ce projet avec l'émergence de 4 nouvelles unités de vie cette année. A terme, la capacité d'accueil de la SAE sera portée à 46 places.

2. Le budget primitif 2023

Le vote du compte administratif 2022 fait apparaître un excédent d'exploitation de 327 244,55 € repris en recettes de la section d'exploitation pour 2023, ainsi qu'un excédent d'investissement de 56 109,98 € repris en recettes de la section d'investissement. Par ailleurs, 56 109,98 € de restes à réaliser sont inscrits en dépenses d'investissement sur le budget 2023.

Le projet de budget s'élève à 10 690 175,31 € en mouvements budgétaires dont 10 502 175,31 € en mouvements réels.

	DEPENSES	RECETTES
Crédits nouveaux	7 697 095,33	7 471 850,78
Reprise du résultat R002	0,00	327 244,55
Opérations d'ordre	145 000,00	43 000,00
EXPLOITATION BUDGETAIRE	7 842 095,33	7 842 095,33
Crédits nouveaux	2 805 079,98	2 646 970,00
Reprise du résultat R001	0,00	56 109,98
Opérations d'ordre	43 000,00	145 000,00
INVESTISSEMENT BUDGETAIRE	2 848 079,98	2 848 079,98
TOTAL BP 2023	10 690 175,31	10 690 175,31

La section d'exploitation :

• Les recettes :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Enfance Famille	6 195 606,65	6 525 295,54	6 518 155,23	7 434 632,35
Aide sociale à l'enfance	6 195 606,65	6 525 295,54	6 518 155,23	7 434 632,35
Administration générale	41 322,25	468 216,56	59 274,40	364 462,98
Ressources humaines	34 174,03	41 200,00	48 159,47	32 000,00
Budget et finances	7 148,22	12 374,30	11 114,93	5 218,43
Reprise du résultat R002	0,00	414 642,26	0,00	327 244,55
EXPLOITATION REEL	6 236 928,90	6 993 512,10	6 577 429,63	7 799 095,33
Opérations d'ordre	8 644,00	43 000,00	39 562,00	43 000,00
Amortissements	8 644,00	43 000,00	39 562,00	43 000,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	6 245 572,90	7 036 512,10	6 616 991,63	7 842 095,33

La section d'exploitation est principalement financée par une dotation globale annuelle versée par le budget principal. La dotation est perçue par douzième mensuel. Au plan budgétaire, cette recette appartient à la catégorie des produits de tarification. Pour 2023, la dotation s'élève à 7 284 632,35 €, en hausse de 1,13 M€ par rapport au budget 2022.

Cette hausse s'explique par la progression des charges de personnel (+ 0,76 M€) et une diminution des recettes issues de la facturation de l'accueil de mineur auprès d'autres départements évaluées à 0,15 M€ (- 0,22 M€).

La facturation aux autres départements a un caractère aléatoire et dépend des profils d'enfants accueillis.

Les autres recettes concernent :

- les remboursements sur frais de personnel (chèques déjeuners) pour 32 000 €,
- le remboursement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les dépenses d'entretien acquittées en 2022, pour un montant de 5 218,43 €.

• Les dépenses :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Enfance Famille	572 278,56	1 166 524,73	942 940,18	1 189 619,33
Aide sociale à l'enfance	572 278,56	1 166 524,73	942 940,18	1 189 619,33
Administration générale	5 031 714,93	5 740 441,37	5 631 904,07	6 507 476,00
Ressources humaines	4 614 997,44	5 402 556,00	5 333 667,07	6 166 506,00
Budget et finances	80,35	4 100,00	1 226,94	4 100,00
Systèmes informat & télécom	8 888,37	9 200,00	5 457,04	9 200,00
Logistique et patrimoine	407 748,77	324 585,37	291 553,02	327 670,00
EXPLOITATION REEL	5 603 993,49	6 906 966,10	6 574 844,25	7 697 095,33
Opérations d'ordre	125 901,81	129 546,00	129 545,09	145 000,00
Amortissements	125 901,81	129 546,00	129 545,09	145 000,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	5 729 895,30	7 036 512,10	6 704 389,34	7 842 095,33

Les dépenses réelles s'élèvent à un montant de 7,7 M€, en hausse de 0,79 M€ par rapport au budget 2022.

Les dépenses relatives à l'activité de la SAE comprennent :

- les charges d'exploitation :
 - ✓ les frais de prise en charge des jeunes accueillis s'élèvent à 1,19 M€ (+ 1,98 % par rapport à 2022 soit + 23 094,60 €). Ces frais prennent en compte les évolutions constantes de la typologie du public accueilli dont des enfants présentant des

handicaps importants reconnus par la MDPH (physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, psychiques et polyhandicaps). Les dépenses correspondent essentiellement à l'alimentation (0,34 M€) et l'intervention de prestataires extérieurs pour le ménage (0,19 M€) et diverses fournitures et frais (habillement, fournitures médicales, scolaires) ;

- ✓ les frais de transports s'établissent à 0,18 M€ (soit + 12 586,72 €). Certains jeunes sont accueillis sur la SAE de l'Aude mais avaient antérieurement une scolarité spécifique, un suivi médical particulier et des droits de visite médiatisée sur le territoire de résidence initiale ;
- ✓ les prestations à caractère médico-social visant à garantir des suivis spécifiques donnent lieu à une prévision de dépenses de 29 890,40 € ;
- ✓ les locations immobilières (0,15 M€) baissent de 15 120,50 € car elles intègrent l'application de la loi du 07/02/2022 interdisant l'hébergement à l'hôtel des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans.

Les charges d'exploitation sont comparables au budget précédent mais progressent d'environ 0,25 M€ sur la dépense de l'exercice précédent.

- Les dépenses de personnel s'élèvent à 6,51 M€ en augmentation de 0,76 M€. La progression est liée aux différentes mesures de revalorisations salariales 2022 qui ont un effet en année pleine sur 2023 (SEGUR, point d'indice + 3,5 %, régime indemnitaire, SMIC pour les personnels contractuels), l'indexation des éléments de rémunération à la hausse des prix en 2023 et à l'avancement des carrières (effet GVT).
- Les dépenses de moyens généraux concernent principalement la location et l'entretien des bâtiments (0,16 M€, + 6 382 €) et les fluides (0,14 M€, + 3 890 €).

2.1. La section d'investissement

- Les recettes :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Enfance Famille	742 041,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
Aide sociale à l'enfance	742 041,65	211 327,77	178 203,05	2 607 136,21
Administration générale	6 709,81	30 645,37	9 867,03	95 943,77
Budget et finances	6 709,81	9 867,03	9 867,03	39 833,79
Excédent (10682)	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise du résultat R001	0,00	20 778,34	0,00	56 109,98
INVESTISSEMENT REEL	748 751,46	241 973,14	188 070,08	2 703 079,98
Opérations d'ordre	125 901,81	129 546,00	129 545,09	145 000,00
Amortissements	125 901,81	129 546,00	129 545,09	145 000,00
TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT	874 653,27	371 519,14	317 615,17	2 848 079,98

Une subvention d'investissement du Département à hauteur de 2,61 M€ est nécessaire à l'équilibre de la section au regard des projets d'investissement de l'exercice 2023.

Le remboursement au titre du FCTVA des dépenses d'immobilisations réglées en 2022 est attendu à 39 833,79 €.

Par ailleurs, au compte administratif 2022, un excédent d'investissement de 56 109,98 € a été constaté, qu'il convient de reprendre en 2023.

• Les dépenses :

	CA 2021	BUDGET 2022	CA 2022	BP 2023
Administration générale	77 670,14	328 519,14	242 721,53	2 805 079,98
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	77 670,14	328 519,14	242 721,53	2 805 079,98
Reprise du résultat D001	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT REEL	77 670,14	328 519,14	242 721,53	2 805 079,98
Opérations d'ordre	8 644,00	43 000,00	39 562,00	43 000,00
Amortissements	8 644,00	43 000,00	39 562,00	43 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	86 314,14	371 519,14	282 283,53	2 848 079,98

En matière de crédits d'investissement pour 2023, il est prévu un montant global de 2,8 M€.

Des projets bâtimentaires importants sont engagés sur l'exercice avec pour objectif de favoriser la qualité de vie dans le quotidien des enfants. Ces projets bâtimentaires visent à moderniser l'accueil des enfants en de petites unités de vie et de sécuriser les sites. Le projet d'acquisition de trois villas dont une à Cuxac d'Aude et deux autres dans le Carcassonnais est estimé à 2 M€.

Les crédits pour les travaux bâtimentaires sont estimés à 698 601 € et concernent des travaux de réaménagement du site de Lézignan Corbières (429 480 €), la rénovation de la villa des Ifs à Carcassonne (190 140 €), la réfection du site de Villeneuve Minervois (64 131 €) et la restructuration du site de Narbonne (14 850 €).

Des crédits sont également destinés à l'acquisition de mobiliers et électroménagers pour l'équipement des différents sites (91 478,98 €) ainsi que le remplacement d'un véhicule (15 000 €).

3. La tarification 2023

La réglementation budgétaire et comptable applicable aux établissements médico-sociaux (M22) a pour objectif de dégager un prix de journée. Ce prix de journée sert de base au calcul des produits de tarification.

Pour la SAE, les produits de tarification sont essentiellement issus de la dotation d'exploitation versée par le budget principal.

Le nombre de journées réalisées en 2022 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE. Il s'élève à 15 863 journées pour les unités Ouest (Carcassonne 2 594 et Villeneuve-Minervois 4 966) et Est (Narbonne 8 303), soit une augmentation de 4 689 journées par rapport à 2021 (+ 41,96 %).

Au total, 160 enfants ont séjourné à la SAE (contre 112 enfants en 2021). Les motifs de cette augmentation sont explicités dans le rapport d'activité du service pour 2022.

La tarification en prix de journée repose sur un mode de calcul basé sur le nombre de journées réalisées et sur un volume d'activité et de dépenses prévisionnel. Le nombre de journées est celui de la moyenne sur les trois dernières années. Cette moyenne s'élève à 13 830 jours. Les dépenses prévisionnelles pour 2023 sont diminuées du montant des dotations d'amortissement et des recettes extérieures (usagers, Etat, caisse des allocations familiales...) pour calculer le prix de journée.

Le tarif calculé pour 2023 s'établit à 530,20 € en hausse par rapport à celui de 2022 (445,82 €) du fait de l'augmentation des charges de personnel.

L'application à la prévision de recettes de ce calcul en prix de journées de 530,20 € nous donne :

- 150 000 € pour les facturations aux autres départements, soit 283 jours,
- 7 284 632,35 € pour la dotation globale annuelle du Département versée par douzième, soit 13 551 jours.

Tels sont les éléments du projet de budget primitif 2023 du budget annexe de la structure accueil enfance que je tenais à vous communiquer.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur les points suivants du budget primitif 2023 du budget annexe de la structure accueil enfance :

- le niveau des crédits de paiement,
- la dotation globale annuelle d'un montant de 7 284 632,35 € en provenance du budget principal qui sera versée par douzième,
- la subvention d'investissement en provenance du budget principal d'un montant plafond de 2 607 136,21 €,
- le prix de journée 2023 d'un montant de 530,20 €.

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 26

Objet de l'affaire : Budget primitif 2023 - budget annexe de la structure accueil enfance

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU les délibérations du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022 et l'affectation du résultat du budget annexe de la structure accueil enfance,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le budget présenté a été élaboré dans le respect des orientations budgétaires définies lors de la session du 16 mars 2023,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adopter au niveau du chapitre, du groupe fonctionnel, de la section et globalement le budget primitif 2022 du budget annexe de la structure accueil enfance en recettes et en dépenses à 10 690 175,31 € soit 7 842 095,33 € en section d'exploitation et 2 848 079,98 € en section d'investissement,
- d'adopter la dotation globale annuelle d'un montant de 7 284 632,35 € en provenance du budget principal qui sera versée par douzième,
- d'adopter la subvention d'investissement en provenance du budget principal d'un montant plafond de 2 607 136,21 €,
- de fixer le prix de journée 2023 à 530,20 €.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B25-BF



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aude - Structure Accueil Enfance -SAE

M22

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2023

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	16 085,65	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00		13 000,00
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité	38 864,90	46 400,00	0,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00
60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	53 586,66	77 710,00	0,00	78 000,00	78 000,00		78 000,00
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	4 896,27	9 355,17	0,00	5 834,20	5 834,20		5 834,20
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	2 166,60	4 090,00	0,00	2 460,00	2 460,00		2 460,00
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	32 450,84	35 660,00	0,00	36 495,60	36 495,60		36 495,60
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	31 193,79	53 580,00	0,00	55 661,40	55 661,40		55 661,40
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	42 709,58	97 360,00	0,00	78 269,00	78 269,00		78 269,00
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	16 030,77	23 544,83	0,00	20 808,00	20 808,00		20 808,00
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	11 557,78	17 720,00	0,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00
61128	Prestations de services avec des entreprises - Prestations à caractère médico-social - Autres prestations à caractère médico-social	0,00	15 620,00	0,00	29 890,40	29 890,40		29 890,40
6241	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports de biens	3 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
62428	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel - Transports d'usagers - Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	51 741,26	170 336,00	0,00	182 922,72	182 922,72		182 922,72
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	247,50	900,00	0,00	2 553,00	2 553,00		2 553,00
6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	13 655,30	29 400,00	0,00	28 965,00	28 965,00		28 965,00
6262	Frais postaux et frais de télécommunications - Frais de télécommunication	6 047,97	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00		6 000,00
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 535,48	3 000,00	0,00	6 140,40	6 140,40		6 140,40
6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	239 347,21	273 728,00	0,00	266 210,95	266 210,95		266 210,95
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	110 845,83	163 000,00	0,00	193 800,00	193 800,00		193 800,00
6287	Divers - Remboursement de frais	410,46	510,00	0,00	2 310,60	2 310,60		2 310,60



GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
6288	Divers - Autres	2 817,90	15 600,00	0,00	8 771,80	8 771,80		8 771,80
TOTAL GROUPE 1		681 031,75	1 056 514,00	0,00	1 083 093,07	1 083 093,07	1 083 093,07	1 083 093,07

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)		
Dépenses afférentes au personnel								
62238	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Intervenants médicaux - Autres	3 567,72	21 420,00	0,00	21 848,40	21 848,40		21 848,40
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires	4 068,00	4 765,44	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport	25 301,94	29 300,00	0,00	27 000,00	27 000,00		27 000,00
6338	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	24 475,89	29 200,00	0,00	26 000,00	26 000,00		26 000,00
64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	1 862 620,10	2 165 550,00	0,00	3 000 500,00	3 000 500,00		3 000 500,00
64112	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Indemnité de résidence	65 123,80	90 100,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64114	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00		80 000,00
64115	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Supplément familial de traitement	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00		24 500,00
641181	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Gratifications des stagiaires	1 515,24	4 500,00	0,00	2 200,00	2 200,00		2 200,00
641182	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	0,00	0,00	231 500,00	231 500,00		231 500,00
641184	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641188	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Autres indemnités - Autres	627 415,11	791 650,00	0,00	523 500,00	523 500,00		523 500,00
64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	269 975,11	397 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00		450 000,00
64138	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités	82 191,20	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641382	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités - Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	0,00	0,00	28 500,00	28 500,00		28 500,00

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
				(1)	(2)	(3)		
Dépenses afférentes au personnel								
641384	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641388	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Autres indemnités - Autres	0,00	114 500,00	0,00	91 500,00	91 500,00		91 500,00
64151	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Rémunération principale	270 262,35	182 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00		200 000,00
64158	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités	76 411,12	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641584	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités - Indemnité inflation	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00		0,00
641588	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non médical de remplacement - Autres indemnités - Autres	0,00	65 800,00	0,00	70 000,00	70 000,00		70 000,00
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	25 147,32	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64174	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis - Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00		0,00
64178	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis -Autres	0,00	35 800,00	0,00	30 000,00	30 000,00		30 000,00
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	31 200,00	31 500,00	0,00	32 000,00	32 000,00		32 000,00
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	479 028,06	542 000,00	0,00	505 000,00	505 000,00		505 000,00
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux caisses de retraite	58 957,28	57 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00		60 000,00
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	26 819,00	28 500,00	0,00	30 000,00	30 000,00		30 000,00
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	572 912,52	669 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00		600 000,00
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	62 011,32	72 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00		66 000,00
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 939,01	9 050,00	0,00	8 900,00	8 900,00		8 900,00
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux caisses de retraite	1 562,29	1 600,00	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical -	1 263,84	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00		1 300,00

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes au personnel								
	Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.							
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00
64528	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel médical - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	200,00	0,00	200,00	200,00		200,00
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	12 747,65	14 700,00	0,00	14 000,00	14 000,00		14 000,00
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	7 647,95	8 800,00	0,00	8 500,00	8 500,00		8 500,00
6475	Autres charges sociales - Médecine du travail	726,40	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00
64788	Autres charges sociales - Autres	3 021,58	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00		4 400,00



GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes au personnel							
6488 Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	0,00	600,00	0,00	200,00	200,00		200,00
TOTAL GROUPE 2	4 604 911,80	5 384 435,44	0,00	6 144 048,40	6 144 048,40	6 144 048,40	6 144 048,40

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
68112	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations corporelles	125 901,81	129 546,00	0,00	145 000,00	145 000,00		145 000,00
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Dépenses afférentes à la structure								
6132	Locations - Locations immobilières	160 856,89	249 339,80	0,00	233 101,16	233 101,16		233 101,16
61351	Locations mobilières - Informatique	2 840,40	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00		3 200,00
61353	Locations mobilières - Matériel de transport	0,00	1 520,55	0,00	2 679,08	2 679,08		2 679,08
614	Charges locatives et de copropriété	6 535,92	8 681,86	0,00	7 800,00	7 800,00		7 800,00
61521	Bâtiments publics	67 319,47	39 910,00	0,00	40 000,00	40 000,00		40 000,00
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres	8 127,82	8 178,17	0,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
61551	Entretien et réparations - Matériel médical	0,00	256,68	0,00	0,00	0,00		0,00
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	19 784,91	23 129,32	0,00	22 888,80	22 888,80		22 888,80
61562	Entretien et réparations - Matériel médical	0,00	54,00	0,00	0,00	0,00		0,00
61568	Entretien et réparations - Autres	4 685,64	17 411,83	0,00	13 000,00	13 000,00		13 000,00
6161	Primes d'assurances - Multirisques	6 857,34	8 593,45	0,00	8 765,32	8 765,32		8 765,32
6182	Divers - Documentation générale et technique	1 414,93	1 500,00	0,00	1 200,00	1 200,00		1 200,00
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	20 031,77	33 672,80	0,00	35 835,46	35 835,46		35 835,46
6188	Divers - Autres frais divers	18 222,88	39 096,00	0,00	42 260,92	42 260,92		42 260,92
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	1 036,06	2 500,00	0,00	2 550,00	2 550,00		2 550,00
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	530,00	0,00	492,00	492,00		492,00
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	255,56	24 342,20	0,00	21 677,12	21 677,12		21 677,12
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	80,35	2 739,50	0,00	3 100,00	3 100,00		3 100,00
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	360,50	0,00	0,00	0,00		0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	600,00	0,00	11 004,00	11 004,00		11 004,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	400,00	0,00	400,00	400,00		400,00

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
			Reconductions	Mesures nouvelles	Total			
TOTAL GROUPE 3	443 951,75	595 562,66	0,00	614 953,86	614 953,86	614 953,86	614 953,86	
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	5 729 895,30	7 036 512,10	0,00	7 842 095,33	7 842 095,33	7 842 095,33	7 842 095,33	
			Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	101 035,34	0,00				0,00	
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	5 830 930,64	7 036 512,10	0,00	7 842 095,33	7 842 095,33	7 842 095,33	7 842 095,33	



GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Produits de la tarification								
7328	Produits à la charge de l'état - Autres modes de tarification	248 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73331	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Dotation globale	5 944 597,83	6 157 904,00	0,00	7 284 632,35	7 284 632,35		7 284 632,35
73332	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - secteur protection de l'enfance - Prix de journée	143,80	367 391,54	0,00	150 000,00	150 000,00		150 000,00
TOTAL GROUPE 1		6 193 571,63	6 525 295,54	0,00	7 434 632,35	7 434 632,35	7 434 632,35	7 434 632,35

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
Autres produits relatifs à l'exploitation								
6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00		0,00
744	FCTVA	4 891,51	11 043,09	0,00	5 218,43	5 218,43		5 218,43
7542	Remboursements de frais - Remboursement par la sécurité sociale de frais médicaux et paramédicaux	181,50	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	34 312,39	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00		32 000,00
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	47,77	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE 2		39 433,17	52 243,09	0,00	37 218,43	37 218,43	37 218,43	37 218,43

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	721,50	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 535,21	1 331,21	0,00	0,00	0,00		0,00
Produits financiers et produits non encaissables		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	8 644,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00		43 000,00
778	Autres produits exceptionnels	1 667,39	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE 3		12 568,10	44 331,21	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)		6 245 572,90	6 621 869,84	0,00	7 514 850,78	7 514 850,78	7 514 850,78	7 514 850,78
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	414 642,26	327 244,55				
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION		6 245 572,90	7 036 512,10	0,00	7 514 850,78	7 514 850,78	7 842 095,33	7 842 095,33

Section d'investissement : emplois

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics	8 644,00	43 000,00	43 000,00
------	--	----------	-----------	-----------

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	17 520,00	0,00	0,00
2131	Constructions sur sol propre - Bâtiments	0,00	0,00	2 000 000,00
2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	0,00	9 000,00	3 094,00
2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	22 200,00	54 000,00	15 000,00
2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 000,00	0,00
2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	26 009,88	51 519,14	64 972,80
2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	0,00	16 000,00	23 412,18
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	0,00	119 200,00	634 470,00
2318	Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles	11 940,26	77 800,00	64 131,00

	Total Section d'investissement : emplois	86 314,14	371 519,14	2 848 079,98
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	788 339,13	0,00	0,00
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (Déficit)	742 041,65	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	46 297,48	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	874 653,27	371 519,14	2 848 079,98

Section d'investissement : ressources

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
----------	-----------------------	-----------------------

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments	70 377,00	70 377,00	71 000,00
28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage	0,00	0,00	4 000,00
28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers	0,00	477,91	500,00
28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport	26 212,00	29 382,00	34 000,00
28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	840,00	0,00	1 500,00
28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier	28 472,81	29 309,09	34 000,00

Augmentation des capitaux propres

10222	Dotations et fonds divers - FCTVA	6 709,81	9 867,03	39 833,79
1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	742 041,65	211 327,77	2 607 136,21

	Total Section d'investissement : ressources	874 653,27	350 740,80	2 791 970,00
	Résultat d'investissement de l'exercice (Déficit)	0,00	20 778,34	56 109,98
001	Résultat cumulé antérieur (Excédent)	0,00	20 778,34	56 109,98
	Déficit prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	874 653,27	371 519,14	2 848 079,98

**BUDGET ANNEXE DE LA STRUCTURE ACCUEIL ENFANCE
SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent
ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2022**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20230413-BP_2023_B25-BF

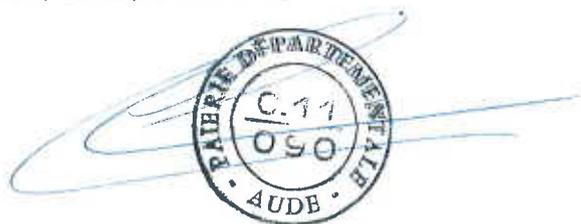


Chapitre	Nature	Budget 2022	Montant restant engagé au 31/12/2022	Montant Mandaté	RAR 2022
T2 E		328 319,14	56 109,98	242 721,53	56 109,98
	2031	0,00	0,00	0,00	0,00
	2131	0,00	0,00	0,00	0,00
	2154	9 000,00	594,00	5 110,87	594,00
	2182	54 000,00	0,00	49 977,70	0,00
	2183	1 000,00	0,00	899,96	0,00
	2184	51 519,14	12 972,80	34 689,09	12 972,80
	2188	16 000,00	14 412,18	0,00	14 412,18
	2313	119 000,00	0,00	103 270,94	0,00
	2318	77 800,00	28 131,00	48 772,97	28 131,00
T3 E		0,00	0,00	0,00	0,00
	275	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général	328 319,14	56 109,98	242 721,53	56 109,98

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2022 qui est arrêté à la somme de cinquante six mille cent neuf euros et quatre vingt dix huit centimes en dépenses.

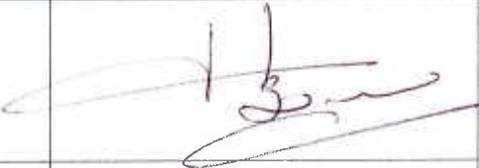
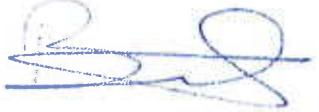
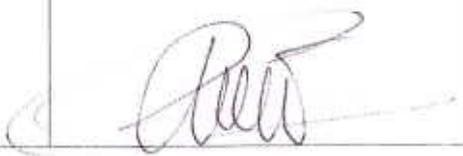
Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2022.
Le Payeur départemental,

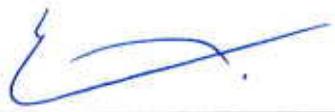
L'ordonnateur
La Présidente du Conseil départemental,
Hélène Sandragne
Hélène Sandragne

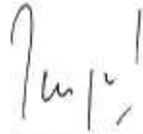
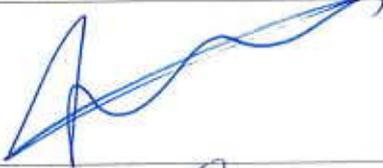


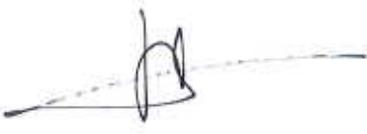
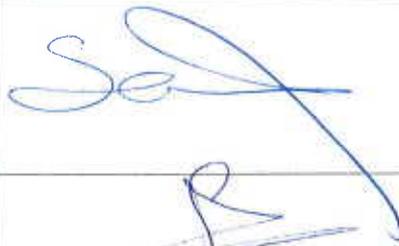
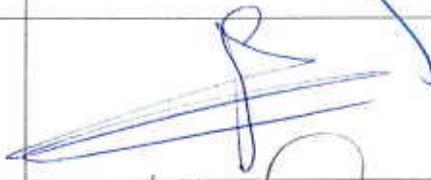
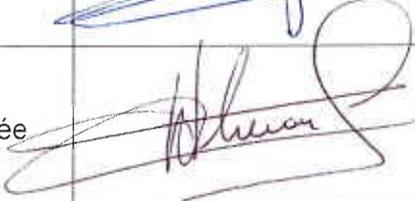
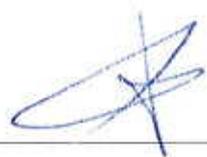
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excuse, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA ressources - Direction des finances
 Service préparation budgétaire et prospective financière
 Commission ressources et dialogue social

Session du 13 avril 2023 – Opérations sur les comptes : apurement du compte 1069 en vue du passage en nomenclature M57

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

L'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil général du 29 novembre 2004 relative au dispositif de neutralisation du rattachement des charges,

Délibération du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis de la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépenses - Nature analytique	Montant voté	Montant individualisé	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K26	Budget et finances	FINA-K203O010	K203E04	2478 - 10/1068/01	11 362 643,93	0,00	11 362 643,93	11 362 643,93	0,00
Total					11 362 643,93	0,00	11 362 643,93	11 362 643,93	0,00

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Le Département règle son budget principal et ses budgets annexes conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, à l'exception du budget annexe de la Structure accueil enfance qui est soumis aux dispositions de la M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 sera obligatoire pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Le passage en M57 nécessite certains prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069 (lorsqu'il présente un solde), ce compte n'existant pas dans la comptabilité M57 et ne pouvant donc de fait être transposé.

Le compte 1069 intitulé « Reprise 2004 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » est un compte non budgétaire, c'est-à-dire qu'il est ouvert dans la comptabilité générale tenue par le Payeur mais ne figure pas dans nos états financiers.

Le compte 1069 a été créé en 2004 lors du passage au référentiel M52 afin de neutraliser l'impact budgétaire lié la première application des règles de rattachement des charges et produits à l'exercice.

La technique du rattachement consiste à comptabiliser les dépenses sur l'exercice au cours duquel les prestations se rapportent et non sur l'exercice au cours duquel les factures sont générées.

Avec cette règle, l'année du changement, le Département s'est retrouvé dans la situation de devoir financer les prestations non facturées de l'année n-1 et celles de l'année n concernées par un rattachement.

Cette situation a conduit à une augmentation des dépenses de 11 362 643,93 € sur le budget 2004.

Afin de ne pas dégrader le résultat financier des collectivités du fait de cette mesure, l'Etat a mis en place un mécanisme de nature comptable qui passe par les opérations suivantes :

- L'inscription d'une recette au budget afin de neutraliser ces dépenses.

La recette inscrite est une recette semi-budgétaire, c'est-à-dire qu'elle correspond à une écriture comptable et non à un encaissement. Elle est venue préserver le résultat budgétaire de l'exercice 2004 mais elle n'a pas mouvementé positivement notre trésorerie.

- La contrepartie de cette recette a été dans un mouvement du même montant sur le compte de bilan 1069 qui a été spécialement créé pour la circonstance (ce mouvement débiteur venant matérialiser la diminution de nos fonds propres).

Il en résulte, depuis 2004, une différence de ce montant de 11 362 643,55 € entre le fonds de roulement calculé à partir du bilan et le résultat financier global déterminé à partir du compte administratif.

Le Département doit apurer le montant inscrit au compte 1069 par une dépense budgétaire qui n'aura pas d'incidence sur la trésorerie. Cet apurement doit intervenir l'année qui précède l'entrée en application de la M57.

Au plan technique, cet apurement doit s'effectuer par une opération semi budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Il est à préciser que le Département de l'Aude n'est pas le seul concerné par cette mesure d'apurement. Voici la liste des départements qui présentaient en 2019 un solde débiteur au compte 1069.

N° Dép.	Département	Montant a apurer (compte 1069)
093	DEP SEINE-SAINT-DENIS	92 333 293
059	DEP NORD	69 281 120
091	DEP ESSONNE	26 186 518
030	DEP GARD	15 932 953
077	DEP SEINE-ET-MARNE	14 796 104
074	DEP HAUTE-SAVOIE	11 862 011
011	DEP AUDE	11 362 644
063	DEP PUY-DE-DOME	11 258 325
054	DEP MEURTHE-ET-MOSELLE	9 986 834
071	DEP SAONE-ET-LOIRE	9 484 387
017	DEP CHARENTE-MARITIME	8 459 686
051	DEP MARNE	7 570 663
067	DEP BAS RHIN	5 859 473
016	DEP CHARENTE	4 617 490
047	DEP LOT-ET-GARONNE	4 612 430
084	DEP VAUCLUSE	3 704 471
092	DEP HAUTS-DE-SEINE	3 397 360
037	DEP INDRE-ET-LOIRE 37	2 944 611
041	DEP LOIR-ET-CHER	2 649 478
086	DEP VIENNE	2 445 927
028	DEP EURE-ET-LOIR	2 349 348
055	DEP MEUSE	2 343 587
035	DEP ILLE-ET-VILAINE	2 294 186
050	DEP MANCHE	2 198 607
090	DEP TERRITOIRE-BELFORT	1 947 354

Après échange avec le Payeur, et compte tenu des crédits disponibles sur le compte 1068 du Département, il est proposé de procéder en une fois à l'apurement du compte 1069 pour un montant de 11 362 643,93 €.

LA PROPOSITION :

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Prendre acte de l'obligation d'apurement du compte 1069 dont le montant s'élève 11 362 643,93 €, avant le passage en nomenclature M57,
- M'autoriser à procéder à l'apurement du compte 1069 par opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre-mixte au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », pour un montant de 11 362 643,93 €, somme inscrite au BP 2023,

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 27

Objet de l'affaire : Opérations sur les comptes : apurement du compte 1069 en vue du passage en nomenclature M57

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil général du 29 novembre 2004 relative au dispositif de neutralisation du rattachement des charges,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

VU les délibérations du Conseil départemental du 13 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que le passage en nomenclature M57 nécessite certains prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069 lorsqu'il présente un solde en nomenclature M52, ce compte n'existant pas dans la comptabilité M57, il ne peut de fait être transposé,

CONSIDERANT que le compte 1069 présente un solde débiteur de 11 362 643,93 € qu'il convient d'apurer,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE

- de prendre acte de l'obligation d'apurement du compte 1069 dont le montant s'élève 11 362 643,93 €, avant le passage en nomenclature M57,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental de l'Aude à procéder à l'apurement du compte 1069 par opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre-mixte au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », pour un montant de 11 362 643,93 €, somme inscrite au BP 2023,

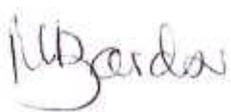
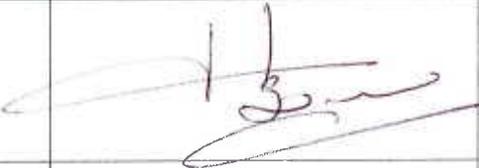
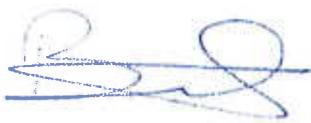
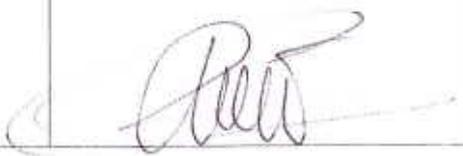
La Présidente du Conseil départemental,

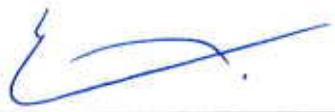


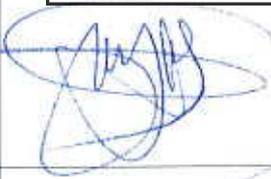
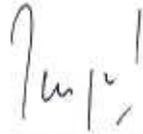
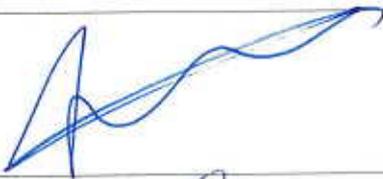
Hélène Sandragne

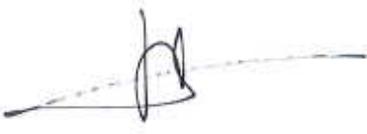
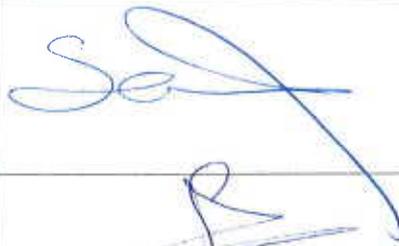
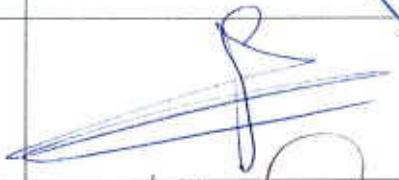
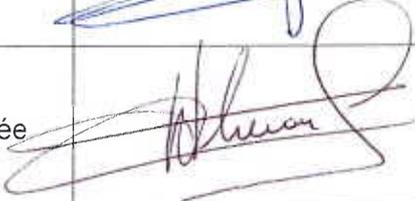
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	

DGA Ressources- Direction des Finances Service exécution budgétaire et assistance aux utilisateurs Commission ressources et dialogue social
Session du 13 avril 2023 - Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses sur le budget 2023

LE CADRE DE REFERENCE

1 – Aspects réglementaires

Code général des collectivités territoriales, articles R1617-24, D1617-19 et L2321-1,

Code de la consommation, notamment son article L332-5,

Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Délibération du Conseil départemental de l'Aude du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Avis de la commission d'Aide Sociale Générale du 08 septembre 2022 et 10 novembre 2022 concernant les demandes de remises de dette pour des indus d'aide sociale,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources et dialogue social,

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé programme	Code opération	Code enveloppe	Dépenses - Nature analytique	Montant voté	Montant individualisé	Montant disponible	Montant proposé sur ce rapport	Nouveau montant disponible
					1	2	3 = 1 - 2	4	5 = 3 - 4
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	943 - 65/6541/01	688 124,00	0,00	688 124,00	428 912,61	259 211,39
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	946 - 65/6542/01	6 000,00	0,00	6 000,00	3 051,45	2 948,55
K24	Finances	FINA-K203O005	K203E06	1026- 67/6747/01	28 681,00	0,00	28 681,00	8 015,48	20 665,52
Total					722 805,00	0,00	722 805,00	439 979,54	282 825,46

LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Parmi les créances de toutes natures détenues par le Département de l'Aude, certaines ne peuvent être recouvrées en raison de la situation des débiteurs ou d'une décision de justice extérieure à la collectivité. En outre, des décisions de remise de dette mettent fin à l'obligation de payer du débiteur.

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les admissions en non-valeur, les abandons de créances et les remises gracieuses qui se traduisent par une dépense budgétaire.

1. Les demandes d'admission en non-valeur :

Les créances proposées à l'admission en non-valeur s'élèvent à 428 912,61 € sur le budget principal. Ces créances, dont le détail figure en annexe 1, se répartissent de la manière suivante :

Indus RMI/RSA	291 156,75 €
Indus Fonds Unique Logement	550,00 €
Divers usagers (réparation des dégâts commis sur la voirie)	1 554,48 €
Participations à l'aide sociale en direction des personnes âgées APA	71 528,10 €
Divers personnes morales (remboursement d'une subvention FSE non utilisée conformément à son objet)	64 123,28 €

L'admission en non-valeur n'a pas pour conséquence d'annuler la dette du redevable. Le titre de recette émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'admission en non-valeur de ces créances se traduit par une dépense au compte 6541.

2. Les créances éteintes :

Les créances éteintes résultent d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement.

Les annulations de créances s'élèvent à 3 051,45 € sur le budget principal et concernent des bénéficiaires de l'aide sociale au titre du remboursement d'un prêt Fonds Unique Logement. L'effacement de ces dettes est consécutif à des décisions de la Banque de France ou des tribunaux suite à des situations de surendettement (état en annexe 2).

L'apurement comptable de la créance se traduit par une dépense au compte 6542.

3. Les demandes de remises gracieuses :

La remise gracieuse a pour effet de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond.

Indus PCH et APA :

Les commissions d'Aide Sociale Générale du 08/09/2022 et du 10/11/2022 ont examiné les demandes de remises gracieuses formées par une personne redevable d'un indu PCH pour un montant de 162,48 €, par une autre personne redevable d'un indu PCH pour un montant de 5 145,30 € et par une personne redevable d'un indu APA à domicile pour un montant de 2 707,70 €.

Compte tenu de la situation des débiteurs et de l'insuffisance de leurs ressources, la commission a émis un avis favorable pour une remise totale des dettes représentant un montant total de 8 015,48 € (état en annexe 3).

Ces remises gracieuses se traduisent par une dépense au compte 6747 sur le budget principal.

LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 428 912,61 € (état en annexe 1),
- de procéder à l'apurement des créances éteintes pour un montant de 3 051,45 € (état en annexe 2),
- d'accorder les remises gracieuses concernant les demandes formées par des débiteurs d'indus PCH et APA pour un montant total de 8 015,48 € (état en annexe 3),

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 13 avril 2023

<p><u>Service Aide Sociale Générale</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Participations à l'aide sociale en direction des personnes âgées APA	71 528,10 €	
<p><u>Service Accès à l'allocation et aux parcours d'insertion</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Indus RMI / RSA	291 156,75 €	Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse
<p><u>Service de Lutte contre la précarité financière</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Indus Fonds Unique Logement	550,00 €	
<p><u>Divers usagers</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Réparation de dégâts commis sur la voirie	1 554,48 €	
<p><u>Diverses personnes morales</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Remboursement d'une subvention FSE non utilisée conformément à son objet	64 123,28 €	Le débiteur personne morale est en liquidation judiciaire

428 912,61€

Annexe 2 : CREANCES ETEINTES 2023 FUL - BUDGET PRINCIPAL

Session du 13 avril 2023

Fonds Unique Logement - Annulation de créances

Origine de la créance	N° INV	Solde de la créance à annuler	Motif
Remboursement du prêt FUL	FUL190523	40,00	DECISION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NARBONNE 30/08/21
Remboursement du prêt FUL	FUL210201	286,11	DECISION BDF DU 16 DECEMBRE 2021
Remboursement du prêt FUL	FUL200283	505,00	DECISION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NARBONNE 31/05/22
Remboursement du prêt FUL	FUL200099	45,59	DECISION BDF AU 21/10/21
Remboursement du prêt FUL	FUL210033	280,22	DECISION BDF AU 07/04/22
Remboursement du prêt FUL	FUL210043	185,00	DECISION BDF DU 11/04/22
Remboursement du prêt FUL	FUL200270	180,00	DECISION BDF DU 11/04/22
Remboursement du prêt FUL	FUL210152	254,14	DECISION BDF DU 16/05/22
Remboursement du prêt FUL	FUL210186	255,00	DECISION BDF DU 12 MAI 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL200198	181,66	JUGEMENT AU 20 JUIN 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL210087	143,38	DECISION BDF DU 30 JUIN 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL200145	70,52	DECISION BDF DU 13 SEPTEMBRE 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL220048	337,73	DECISION BDF DU 15 NOVEMBRE 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL220042	287,10	DECISION BDF DU 25 AOUT 2022
	Montant total	3 051,45	

Annexe 3 : REMISES GRACIEUSES DE DETTES 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 13 avril 2023

- Indu PCH – Proposition de la Commission d’Aide Sociale Générale
Du 12 septembre 2022

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu PCH – Mme N.D.	162,48 €	162,48 €
Indu PCH – Mme C.H.	5 145,30 €	5 145,30 €

- Indu APA – Proposition de la Commission d’Aide Sociale Générale
Du 10/11/2022

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu APA – Mme L.S.	2 707,70 €	2 707,70 €

Total remises gracieuses		<u>8 015,48 €</u>
---------------------------------	--	--------------------------

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 14/04/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 13 avril 2023

Dossier n° 29

Objet de l'affaire : Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses sur le budget 2023

VU le code général des collectivités territoriales, articles R1617-24, D1617-19 et L2321-1,

VU le Code de la consommation, notamment son article L332-5,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier,

VU les avis des commissions d'Aide Sociale Générale des 08 septembre 2022 et 10 novembre 2022 concernant les demandes de remises de dette pour des indus d'aide sociale,

CONSIDERANT que parmi les créances de toutes natures détenues par le Département de l'Aude, certaines ne peuvent être recouvrées en raison de la situation des débiteurs ou d'une décision de justice extérieure à la collectivité. En outre, des décisions de remise de dette mettent fin à l'obligation de payer du débiteur

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les admissions en non-valeur, les abandons de créances et les remises gracieuses qui se traduisent par une dépense budgétaire.

CONSIDERANT que les créances proposées à l'admission en non-valeur s'élèvent à 428 912,61 € sur le budget principal selon l'état figurant en annexe 1.

CONSIDERANT que les créances éteintes résultent d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement.

CONSIDERANT que les annulations de créances s'élèvent à 3 051,45 € sur le budget principal et concernent des bénéficiaires de l'aide sociale au titre du remboursement de prêts Fonds Unique Logement. L'effacement de ces dettes est consécutif à des décisions de la Banque de France ou des tribunaux suite à des situations de surendettement, selon l'état en annexe 2.

CONSIDERANT que la remise gracieuse a pour effet de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée et non contestée au fond.

CONSIDERANT que les commissions d'Aide Sociale Générale du 08/09/2022 et du 10/11/2022 ont examiné les demandes de remises gracieuses formées par une personne redevable d'un indu PCH pour un montant de 162,48 €, par une autre personne redevable d'un indu PCH pour un montant de 5 145,30 € et par une personne redevable d'un indu APA à domicile pour un montant de 2 707,70 €.

CONSIDERANT que compte-tenu de la situation des débiteurs et de l'insuffisance de leurs ressources, la commission a émis un avis favorable pour une remise totale des dettes représentant un montant total de 8 015,48 € (état en annexe 3).

VU l'avis favorable de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 428 912,61 € (état en annexe 1),

- de valider l'apurement des créances éteintes pour un montant de 3 051,45 € (état en annexe 2),

- d'accorder les remises gracieuses concernant les demandes formées par des débiteurs d'indus PCH et APA pour un montant total de 8 015,48 € (état en annexe 3),

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

Annexe 1 : ADMISSION EN NON VALEUR 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Session du 13 avril 2023

<p><u>Service Aide Sociale Générale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participations à l'aide sociale en direction des personnes âgées APA <p><u>Service Accès à l'allocation et aux parcours d'insertion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Indus RMI / RSA <p><u>Service de Lutte contre la précarité financière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Indus Fonds Unique Logement <p><u>Divers usagers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparation de dégâts commis sur la voirie 	<p>71 528,10 €</p> <p>291 156,75 €</p> <p>550,00 €</p> <p>1 554,48 €</p>	<p>Les débiteurs sont insolvables, décédés, ou disparus sans laisser d'adresse</p>
<p><u>Diverses personnes morales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement d'une subvention FSE non utilisée conformément à son objet 	<p>64 123,28 €</p>	<p>Le débiteur personne morale est en liquidation judiciaire</p>

428 912,61€

Annexe 2 : CREANCES ETEINTES 2023 FUL - BUDGET PRINCIPAL**Session du 13 avril 2023****Fonds Unique Logement - Annulation de créances**

Origine de la créance	N° INV	Solde de la créance à annuler	Motif
Remboursement du prêt FUL	FUL190523	40,00	DECISION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NARBONNE 30/08/21
Remboursement du prêt FUL	FUL210201	286,11	DECISION BDF DU 16 DECEMBRE 2021
Remboursement du prêt FUL	FUL200283	505,00	DECISION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NARBONNE 31/05/22
Remboursement du prêt FUL	FUL200099	45,59	DECISION BDF AU 21/10/21
Remboursement du prêt FUL	FUL210033	280,22	DECISION BDF AU 07/04/22
Remboursement du prêt FUL	FUL210043	185,00	DECISION BDF DU 11/04/22
Remboursement du prêt FUL	FUL200270	180,00	DECISION BDF DU 11/04/22
Remboursement du prêt FUL	FUL210152	254,14	DECISION BDF DU 16/05/22
Remboursement du prêt FUL	FUL210186	255,00	DECISION BDF DU 12 MAI 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL200198	181,66	JUGEMENT AU 20 JUIN 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL210087	143,38	DECISION BDF DU 30 JUIN 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL200145	70,52	DECISION BDF DU 13 SEPTEMBRE 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL220048	337,73	DECISION BDF DU 15 NOVEMBRE 2022
Remboursement du prêt FUL	FUL220042	287,10	DECISION BDF DU 25 AOUT 2022
	Montant total	3 051,45	

Annexe 3 : REMISES GRACIEUSES DE DETTES 2023 - BUDGET PRINCIPAL**Session du 13 avril 2023**

- Indu PCH – Proposition de la Commission d'Aide Sociale Générale
Du 12 septembre 2022

Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu PCH – Mme N.D.	162,48 €	162,48 €
Indu PCH – Mme C.H.	5 145,30 €	5 145,30 €

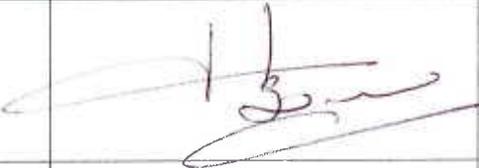
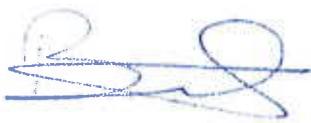
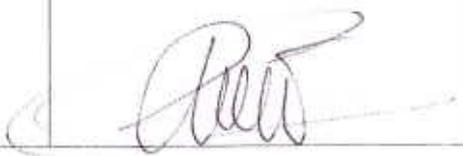
- Indu APA – Proposition de la Commission d'Aide Sociale Générale
Du 10/11/2022

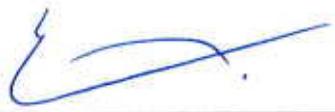
Objet	MONTANT TOTAL A RECOUVRER	MONTANT TOTAL DE REMISE DE DETTE ACCORDEE
Indu APA – Mme L.S.	2 707,70 €	2 707,70 €

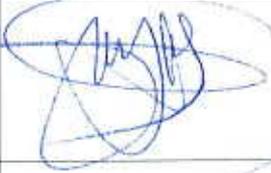
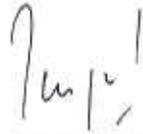
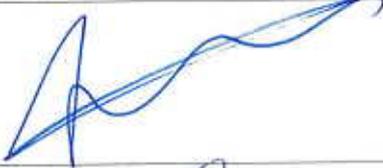
Total remises gracieuses		<u>8 015,48 €</u>
---------------------------------	--	--------------------------

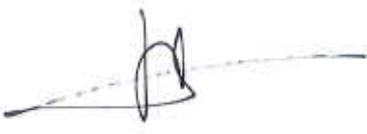
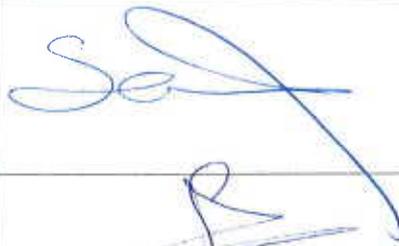
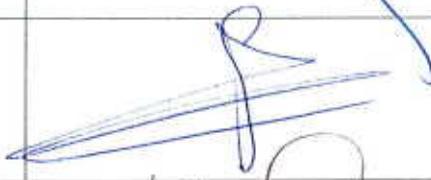
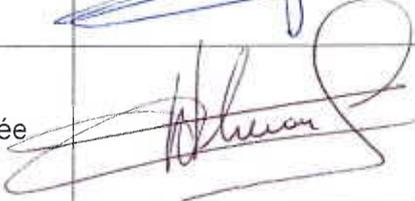
Session du Conseil départemental du 13 avril 2023

Liste d'émargement

Conseillers Départementaux	Canton	Signature
ALDEBERT Didier	Basses Plaines de l'Aude	
BARDOU Magali	Carcassonne 1	
BARO Hervé	Les Corbières	
BOURREL Marie-Christine	De la Piège au Razès	
BRUNEL Eliane	Bassin Chaurien	
CATHALA Caroline	La Montagne d'Alaric	Absente excusée, a donné pouvoir à M. RAPPENEAU
CHALAVOUX Joëlle	La Haute Vallée de l'Aude	
CHANAUD Anthony	La Haute Vallée de l'Aude	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CHALAVOUX
CHERRIER Muriel	La Vallée de l'Orbiel	

CONQUET Maria	Carcassonne 3	
DANILLON Chloé	De la Malepère à la Montagne Noire	
DEDIES Daniel	Carcassonne 3	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme CONQUET
DUMONTET Valérie	Le Lézignanais	
DURA Danièle	Le Sud Minervois	
DURAND Jean-Luc	Narbonne 2	
DURAND Pierre	La Région Limouxine	
FORTUNÉ Kattalin	Les Corbières	
FRANCOIS Patrick	Narbonne 3	
GASPARINI Sébastien	Le Lézignanais	
GINIES Alain	Le Haut Minervois	

GRIFFE Paul	De la Malepère à la Montagne Noire	
LAPALU Christian	Le Sud Minervois	
LARRUY Marie-Ange	La Région Limouxine	
LECINA Thierry	Carcassonne 2	
MARTIN Henri	Les Corbières Méditerranée	Absent excusé, a donné pouvoir à Mme THÉRON-CHET
MAUGARD Patrick	Bassin Chaurien	
MORLON Francis	Narbonne 1	
MOURAD François	Carcassonne 1	
NAVARRO-ESTALLE Françoise	Le Haut Minervois	
RAPPENEAU Philippe	La Montagne d'Alaric	Absent
RAYNAUD Christian	La Vallée de l'Orbiel	

RIVEL Tamara	Carcassonne 2	Absente excusée, a donné pouvoir à M. LECINA
ROGER-MATEILLE Séverine	Basses Plaines de l'Aude	
SANDRAGNÉ Hélène	Narbonne 3	
SIRVENT Sandrine	Narbonne 2	
THÉRON-CHET Marie-Christine	Les Corbières Méditerranée	
VERGNES Magali	Narbonne 1	
VIOLA André	De la Piège au Razès	